

**La stratégie pétrolière de la France en Algérie,
1962-1971**

Par

Jad Kabbanji

Département d'histoire

Faculté des arts et des sciences

**Thèse présentée à la Faculté des arts et des sciences
en vue de l'obtention du grade de Doctorat en histoire**

Août 2016

© Jad Kabbanji 2016

Résumé

Cette thèse porte sur les relations franco-algériennes en matière d'hydrocarbure pendant la période 1962-1971. Huit ans après le début de la guerre, l'Algérie accède à l'indépendance. Le pétrole saharien, une des raisons du prolongement du conflit, appartient désormais à la jeune nation. Toutefois, les sociétés pétrolières françaises qui disposent d'un quasi-monopole sur l'industrie des hydrocarbures sauvegardent leurs nombreux avantages accordés à l'époque coloniale. Or, les accords d'Évian de mars 1962 qui garantissent aux sociétés françaises ces avantages sont remis en cause par les dirigeants du Front de libération nationale réunis en congrès quelques mois plus tard à Tripoli. En effet, la nationalisation des hydrocarbures figure parmi les objectifs du parti au pouvoir. L'adoption de la voie socialiste et le départ de la majorité de la population européenne d'Algérie compromettent la stratégie française qui vise à sauvegarder le plus longtemps possible une source de pétrole payable en franc.

La thèse répond à la question suivante : quelles stratégies la France va-t-elle adopter pour réussir sa politique de désengagement progressif ? Pour répondre à cette problématique, cette recherche est fondée sur une démarche chronologique. Cette approche permet de mettre en valeur l'évolution des relations pétrolières franco-algériennes de 1962 à 1971. Les sources sont essentiellement les archives du groupe pétrolier TOTAL et celles du Quai d'Orsay. À ces documents qui nous renseignent sur le point de vue français s'ajoutent les archives personnelles du ministre algérien de l'Industrie et de l'Énergie, Belaïd Abdesselam.

La thèse démontre qu'à partir du début des années 1960, l'objectif principal de la France est de diversifier ses sources d'approvisionnement et d'atténuer sa dépendance vis-à-vis de l'Algérie. Les ressources en provenance du Sahara sont donc destinées à servir ce projet. En outre, la thèse atteste que les sociétés pétrolières françaises s'investissent le moins possible en Algérie à partir de la seconde moitié des années 1960. Finalement, elle met en évidence les limites de la stratégie pétrolière française de diversification.

Mots-clés : France, Algérie, pétrole, nationalisation, diversification.

Abstract

After an eight-year war, Algeria gained full independence. Saharan oil, a major reason for the extension of the war, became the property of the new independent republic. On the other hand, French petroleum companies, which had a quasi-monopoly over the oil industry, kept their former privileges. Nevertheless, the Evian Accords of March 1962, which guaranteed these privileges, were challenged by the new Algerian authorities meeting in Tripoli, Libya, a few months later. This was in line with the will of the Algerian governing party to nationalize the gas and oil industry. Finally the adoption of the socialist path by the new leadership, in addition to the departure of the majority of the European population, compromised the French strategy to keep control of Saharan supplies, the more so that they were payable in French francs.

This thesis asks the following question: what strategies did France adopt to safeguard its interests in anticipation of the nationalization of the oil industry it considered inevitable? A chronological approach makes it possible to show the evolution of Franco-Algerian relation in the field of oil between 1962 and 1971. Sources are mainly the archives of the French petroleum company TOTAL and the French Foreign Affairs ministry. For the Algerian side, it makes uses of the personal archives of the Algerian minister of industry and energy at the time, Abdesselam Belaïd.

The dissertation demonstrates that, starting from the beginning of 1960's, the main goal of France was to diversify its sources of supply and to diminish its dependency towards Algerian oil. Saharan resources were part of the strategy. In addition, this research shows that, starting in the middle of the 1960's, French petroleum companies diminished their level of engagement in Algeria to the minimum. Finally, the thesis highlights the limits of the French strategy of diversification of its oil supply.

Keywords: France, Algeria, Petroleum, Nationalization, Diversification.

Table des matières

Résumé	I
Abstract	II
Liste des abréviations – Les hydrocarbures	VII
Remerciements	IX
Introduction	1
1- Présentation du sujet	1
2- Les sources	6
3- État de la question	8
Première partie :	16
Le pétrole, la France et l'Algérie avant 1962	16
Chapitre I :	16
La naissance de l'industrie pétrolière française durant l'entre-deux-guerres	16
1- Le pétrole et la France jusqu'aux années 1920 : un retard à combler	16
A- La France à l'ombre des puissances pétrolières	16
B- La Première Guerre mondiale et les carences en hydrocarbures	19
C- La récupération des parts allemandes de la TPC	21
2- Des contradictions de la CFP aux divisions à l'intérieur de l'IPC	23
A- Le partage du pétrole moyen-oriental	23
B- La CFP, une société privée créée par l'État	26
C- Les rapports de force à l'intérieur de l'IPC	29
3- Le développement du secteur pétrolier en France : 1930-1945.	33
A- Les réformes pétrolières	33
B- Les difficultés d'approvisionnement et les prémises d'une nouvelle politique nationale du pétrole	38
Chapitre II :	41
La nouvelle politique pétrolière française ou la mise en valeur du sous-sol national	41
1- L'urgence de la diversification pétrolière	41
A- La CFP face à l'hégémonie américaine	41
B- Le pétrole et la politique étrangère de la France au Moyen-Orient durant les années 1950	46
2- La prospection pétrolière en Algérie	49
A- La présence des différentes sociétés pétrolières en Algérie : une politique d'État	50
B- Premières recherches encourageantes	53
C- Le Sahara : nouvel eldorado pétrolier de la France	55
Chapitre III :	58
La guerre d'Algérie et la problématique des hydrocarbures	58
1- L'Algérie française ou les contradictions d'une société coloniale	58
A- La singularité de l'Algérie française	58

B- Des inégalités évidentes	61
C- Des réformes incertaines	63
2- Le pétrole et la guerre : 1958-1962.....	65
A- De Gaulle au pouvoir.....	66
B- Un avenir postcolonial dépendant de la France ?	69
C- Le compromis saharien.....	71
Conclusion.....	74
Deuxième partie :	76
L'indépendance de l'Algérie et la politique pétrolière de la France (1962-1965)	76
Chapitre I :	76
Une relation d'État à État.....	76
1- Les ambiguïtés des relations franco-algériennes.....	77
A- Un pays à reconstruire	77
B- La période transitoire.....	79
2- Les fondements de l'Algérie indépendante	82
A- La crise de l'été 1962	82
B- Des accords d'Évian au programme de Tripoli	85
C- Le socialisme algérien.....	87
3- La coopération franco-algérienne	90
A- Les fondements de la coopération	91
B- Les objectifs contradictoires	92
Chapitre II :	97
L'Algérie indépendante et la diversification pétrolière de la France	97
1- Une période transitoire.....	97
A- Les hydrocarbures et les accords d'Évian.....	98
B- Les sociétés pétrolières françaises à l'heure de l'indépendance algérienne	100
2- Les hydrocarbures du Sahara au cœur de la politique énergétique de la France	103
A- Le principe de la diversification pétrolière	104
B- L'approvisionnement pétrolier de la France à la veille de l'indépendance	106
C- Prévenir une éventuelle nationalisation	110
3- Un retard à combler	113
A- La réforme agraire.....	113
B- Stratégie et moyens pour l'industrialisation.....	116
Chapitre III :	121
Continuité ou rupture ?	121
1- Les mémorandums de novembre et de décembre 1963	121
A- La théorie des industries industrialisantes	122
B- Industrialisation et hydrocarbures	126
C- Le mémorandum du 29 novembre	128
D- Le mémorandum français du 16 décembre 1963	131
2- Les dossiers stratégiques	135
A- Le conseil des affaires algériennes du 17 septembre 1963 : une négociation préparée	136
B- La question stratégique du monopole	140

C- La fiscalité pétrolière	145
D- Le contrôle des transferts.....	149
Chapitre IV :	154
Les négociations et la signature de l'accord	154
1- Le contexte des négociations.....	154
A- La construction de l'oléoduc Hassi Messaoud-Arzew	155
B- Les prémices des négociations	158
C- L'Algérie, vitrine de la politique de coopération.....	161
2- Un compromis stratégique	167
A- Le gaz.....	167
B- La fiscalité pétrolière	169
C- Industrialisation, coopération et insertion de l'Algérie dans l'économie pétrolière	172
Conclusion	179
Troisième partie :	180
De l'échec de la coopération à la nationalisation (1965-1971)	180
Chapitre I :	180
Le tournant de l'année 1965	180
1- Boumediene au pouvoir	181
A- La nouvelle équipe au pouvoir	181
B- L'impact du coup d'État sur les relations franco-algériennes	184
2- Le pétrole dans la politique énergétique de la France	187
A- Assurer la sécurité des approvisionnements.....	187
B- Assurer l'indépendance pétrolière à travers l'action de l'État.....	191
3- Le pétrole algérien est-il plus cher ?	195
A- Assurer un approvisionnement à moindre coût.....	196
B- Le calcul de la fiscalité sur la base d'un prix conventionnel?	200
Chapitre II :	205
L'échec de l'application de l'accord de juillet 1965	205
1- Le contexte de la coopération	205
A- La coopération à travers le texte	206
B- Les forces profondes en France.....	209
C- Les forces profondes en Algérie	214
2- L'échec de la coopération pétrolière	218
A- Les débuts difficiles de l'ASCOOP : 1966-1967	219
B- Le tournant de l'ASCOOP : 1968	221
C- La coopération gazière.....	226
D- La coopération industrielle	230
Chapitre III :	234
Des négociations vouées à l'échec	234
1- La SONATRACH : outil de l'indépendance pétrolière.....	234
A- L'extension du domaine d'intervention de la SONATRACH.....	235
B- Le rôle crucial de l'URSS dans la diversification des relations pétrolières et industrielles de l'Algérie	240
C- La <i>joint-venture</i> ou la coopération algéro-américaine	245
2- Les différentes étapes des négociations.....	250
A- Les revendications algériennes.....	250
B- La phase fiscale des négociations	254

C- La phase politique des négociations	257
3- La nationalisation et la diversification.....	261
A- Une nationalisation imminente dès 1969	262
B- Les limites de la politique de diversification	264
Conclusion.....	269
Conclusion générale.....	270
Sources	284
Bibliographie	287
Annexes	299
Annexe I : Exportations pétrolières par types de sociétés	299
Annexe 2 : Évolution des prix postés de 4 pays exportateurs	300
Annexe 3 : Évolution des participations dans le secteur des hydrocarbures en Algérie (pourcentages approximatifs)	301
Annexe 4 : Importations de pétrole brut par zone d'embarquement et pays d'origine : 1971-1975 (en millier de tonnes)	302
Annexe 5 : Proportion du pétrole brut d'Algérie parmi les importations totales (1959-1975) – Graphiques	303

Liste des abréviations – Les hydrocarbures

- ADMA : Abu Dhabi Marine Areas
- AIOC : Anglo-Persian Oil Company
- ARAMCO : Arabian American Oil Company
- ASCOOP : Association coopérative
- BP : British Petroleum
- BRP : Bureau de recherche de pétrole
- CAHT : Centre africain des hydrocarbures et du textile
- CEP : Compagnie d'exploitation pétrolière
- CFP : Compagnie française des pétroles
- CFP-A : Compagnie française des pétroles – Algérie
- CFR : Compagnie française de raffinage
- COFIREP : Compagnie de financière de recherche pétrolière
- CPA : Compagnie des pétroles d'Algérie
- CPS : Code pétrolier saharien
- CREPS : Compagnie de recherche et d'exploitation du pétrole du Sahara
- DEC : Direction de l'énergie et des carburants
- DICA : Direction des carburants
- DUMA : Dubai Marine Areas
- ENI : Ente Nazionale Idrocarburi
- ERAP : Entreprise de recherche et d'activités pétrolières
- FINAREP : Société financière des pétroles
- GENAREP : Compagnie générale de recherches pétrolières
- INOC : Iraq National Oil Company
- IPC : Iraq Petroleum Company
- LIPETCO : Libyan Petroleum Company
- NEDEC : Near East Development Corporation
- NIOC : National Iranian Oil Company
- OCI : Organisme de coopération industrielle
- ONCL : Office national des combustibles liquides
- OPEP : Organisation des pays exportateurs de pétrole

- RAP : Régie autonome des pétroles
- REPFRANCE : Compagnie française pour le financement de la recherche et de l'exploitation pétrolière
- SAFRAP : Société anonyme française de recherche et d'exploitation de pétrole
- SN-REPAL : Société nationale de recherche et d'exploitation de pétrole en Algérie
- SNPA : Société nationale des pétroles d'Aquitaine
- SOMALGAZ : Société mixte franco-algérienne
- SONATRACH : Société nationale de transport et de la commercialisation des hydrocarbures
- SOPEFAL : Société pétrolière française en Algérie
- SOPEG : Société pétrolière de gérance
- SOTHRA : Société du transport du gaz de Hassi R'Mel
- SPAFE : Société des pétroles d'Afrique-Équatoriale
- SPEP : Société pour l'exploitation des pétroles
- TPC : Turkish Petroleum Compagny
- TRAPSA : Compagnie de Transport par pipe-line au Sahara
- UGP : Union générale des pétroles

Remerciements

J'aimerais exprimer ma sincère gratitude envers toutes les personnes qui m'ont permis de mener à bien ce travail de thèse,

Monsieur Samir Saul, mon directeur de thèse, pour sa constante disponibilité, ses conseils précieux et sa patience louable,

Monsieur Alain Beltran, responsable des recherches historiques au sein de Total, son aide considérable lors de mes déplacements à Paris,

Monsieur Benoît Doessant, responsable gouvernance de l'information chez Total, pour son accueil chaleureux lors de mes séjours de recherches au sein de l'entreprise,

Olivier, Thomas et Jonathan pour leur présence et leur soutien,

Jacques, Najat, Lama et Bassem pour leurs encouragements incessants et leur générosité inconditionnelle,

Rana, pour ses relectures et son amour, sans elle je ne serais jamais arrivé à terme de ce projet qui me tient tant à cœur.

Introduction

1- Présentation du sujet

La décennie 1960 est marquée par une croissance économique soutenue. Le prix très avantageux du pétrole explique ce contexte économique favorable. L'Occident représente le plus grand marché d'écoulement des produits pétroliers. Les grandes sociétés pétrolières anglo-saxonnes, dites les *Majors*, régulent l'économie des hydrocarbures. Parallèlement, les réserves en hydrocarbures se trouvent presque exclusivement dans les pays en voie de développement. Les revendications de ces pays producteurs, encore timides à l'aube des années 1960, s'intensifient et se radicalisent. Ainsi, à la demande d'augmentation des revenus pétroliers, s'ajoute celle du contrôle de l'industrie pétrolière.

Cette évolution coïncide avec la création de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) en 1960¹. À ses débuts, l'objectif principal de ce cartel est de baisser la production afin d'augmenter les prix du brut. Simultanément, certains pays occidentaux, à l'instar de la France et de l'Italie, fondent des sociétés pétrolières à capitaux publics pour concurrencer les *Majors*, multinationales qui détiennent le monopole sur le marché pétrolier mondial. Ainsi, les années 1960 annoncent la fin de l'hégémonie de ces entreprises qui subissent, d'une part, la concurrence de sociétés publiques qui accordent des avantages inédits aux pays producteurs et, d'autre part, la montée des revendications des pays regroupés au sein de l'OPEP.

L'évolution de la politique énergétique de la France lors de cette décennie est spectaculaire. La France entend faire des hydrocarbures sa principale source d'énergie remplaçant le charbon². De plus, elle cherche à se démarquer du système pétrolier mondial, mis en place par les Anglo-

¹ Cette organisation regroupe à ses débuts l'Arabie saoudite, l'Iran, l'Irak, le Koweït et le Venezuela.

² En 1962, le charbon représente encore la première source d'énergie en France.

Saxons depuis plus d'un demi-siècle. Cette stratégie se conjugue avec une redéfinition de la politique internationale de la France, notamment, à l'encontre des pays du tiers-monde. Ainsi, la France gaulliste se distingue progressivement du camp occidental et affiche une certaine défiance envers le leader incontesté de ce bloc : les États-Unis. Cette politique culmine en 1966 avec la sortie très médiatisée du commandement intégré de l'OTAN. Cette diplomatie souverainiste de la France s'avère payante en ce qui concerne sa situation au Moyen-Orient. En effet, en se démarquant un an plus tard du soutien occidental à Israël lors de la guerre des Six Jours, la France ne subit pas les sanctions arabes. Au contraire, elle se voit récompensée, notamment sur le plan économique et par conséquent, elle renforce sa présence dans la région.

Toutefois, dix ans avant la guerre israélo-arabe, la France était pleinement engagée dans un conflit sanglant en Algérie. La politique coloniale menée jusqu'alors par les dirigeants de la IV^e république ruinait toute tentative de rapprochement avec les pays de la région. Dès lors, la paix est un pilier fondamental en vue d'un changement des relations franco-arabes. Quelques mois après son arrivée au pouvoir en 1958, le général de Gaulle comprend que cette condition est inévitable.

La paix, symbolisée par les accords d'Évian signés en 1962, devait permettre aux belligérants d'aborder l'avenir sous de nouveaux auspices. Ces accords devaient alors régler plusieurs points litigieux, dont la problématique des hydrocarbures. Cette question centrale fut la principale cause du prolongement de la guerre d'Algérie. Après avoir revendiqué la souveraineté de la France sur le Sahara, Paris recule face à l'intransigeance des négociateurs algériens. Le compromis trouvé permet à la France de poursuivre l'exploitation des hydrocarbures selon les lois datant de l'époque coloniale, tout en reconnaissant la souveraineté algérienne sur le territoire saharien.

La France, bien avant l'importation des premiers barils de pétrole en 1959, soutient intensivement les sociétés pétrolières françaises actives en Algérie. Ces sociétés pétrolières françaises se divisent en deux catégories. D'une part, les sociétés dotées majoritairement de capitaux privés sont

représentées par la CFP-A (Compagnie française des pétroles – Algérie) et la CPA (Compagnie des pétroles d'Algérie). D'autre part, les sociétés dotées majoritairement de capitaux publics sont représentées par la CREPS (Compagnie de recherche et d'exploitation du pétrole au Sahara) et la SN-REPAL (Société nationale de recherche et d'exploitation de pétrole en Algérie). La France encourage les activités de ces sociétés grâce au BRP (Bureau de recherche de pétrole) créé en 1945 et entièrement consacré à la promotion de la mise en valeur du sous-sol national français. Ces sociétés privilégiées par les accords d'Évian seront confrontées à partir de décembre 1963 à la SONATRACH (Société nationale de transport et de la commercialisation des hydrocarbures), société publique algérienne.

Dès les premiers mois de l'indépendance, les relations entre la France et l'Algérie indépendante s'annoncent conflictuelles. L'application des accords d'Évian est plus difficile que prévu. En partie en raison du chaos qui s'installe, une grande partie de la communauté européenne rejoint la France. Par conséquent, les biens des « pieds-noirs » sont pris en charge par les nouvelles autorités d'Alger. Plus encore, la délégation algérienne présente à Évian est désavouée par la frange la plus radicale du mouvement nationaliste. Celle-ci, qui prend le pouvoir après une brève guerre civile, est moins encline à concilier les intérêts de l'Algérie indépendante avec ceux de la France. Les nouveaux dirigeants algériens se méfient du concept de coopération tel qu'inscrit dans les accords d'Évian. Selon eux, la France cherche plutôt à maintenir une forme de domination par l'intermédiaire du principe de dépendance. En effet, dès le mois de juin 1962, le congrès de Tripoli qui réunit les dignitaires du Front de libération national (FLN) dénonce les concessions faites à Évian. Le programme de ce congrès qui définit les objectifs de l'Algérie indépendante substitue le principe de coopération à la lutte contre le néocolonialisme. C'est dans ce contexte que la question de l'avenir des relations pétrolières franco-algériennes se pose.

La présente thèse est une étude approfondie des relations pétrolières franco-algériennes durant les années 1960. La problématique principale s'articule autour de la nationalisation des hydrocarbures. La France envisage

à partir de 1963 la nationalisation de ses sociétés pétrolières présentes en Algérie. Dès lors, quelles stratégies va-t-elle adopter pour réussir sa politique de désengagement progressif ? Il s'agit de démontrer que la France prévoit la nationalisation des hydrocarbures à partir de l'année 1963. Ainsi, la politique pétrolière de la France, depuis le début des années 1960, est conçue en fonction de cet impératif. Le maintien à moyen terme de ses intérêts pétroliers au Sahara devient dès lors l'objectif principal de Paris. Par ce biais, la France espère assurer l'amortissement des investissements pétroliers et accélérer la politique de diversification. Parallèlement, le maintien d'une relation privilégiée avec l'Algérie permet à la France de collaborer avec de nouveaux pays producteurs de pétrole. En somme, la France cherche à consolider la sécurité de ses approvisionnements.

Cette thèse adopte une approche chronologique puisqu'il s'agit d'une analyse de l'évolution des rapports franco-algériens entre 1962 et 1971. En effet, la France définit sa stratégie pétrolière en fonction d'une éventuelle nationalisation. Il importe de différer l'étatisation afin d'assurer la sécurité pétrolière.

Dans la première partie de la thèse, nous présenterons le contexte pétrolier français avant 1962. D'abord, il s'agit d'évoquer la naissance de l'industrie pétrolière française durant l'entre-deux-guerres. La France prend conscience de son retard en matière d'hydrocarbures et à partir des années 1920, assure son ravitaillement grâce à la CFP, implantée en Irak. Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, la France accentue la mise en valeur des hydrocarbures provenant du territoire national. Compte tenu de la précarité de sa présence au Moyen-Orient, la France est dans l'obligation de diversifier ses ressources pétrolières. Dès lors, l'Algérie française est le principal terrain de prospection à partir de la fin des années 1940. Toutefois, la guerre d'Algérie coïncide avec les premiers prélèvements du pétrole saharien. La problématique pétrolière est une des causes du prolongement du conflit jusqu'en 1962. Les accords d'Évian qui mettent fin à la guerre règlent la question litigieuse de l'avenir des hydrocarbures.

Dans la deuxième partie, il s'agit d'expliquer comment la France s'adapte au nouveau rapport de force qui s'installe à partir de l'indépendance en 1962. Le volet pétrolier des accords d'Évian est globalement respecté. Cependant, la remise en cause de certaines clauses est encouragée par le nouveau pouvoir socialiste, représenté par Ben Bella. L'équipe dirigeante à Alger met en place une économie nationale basée sur l'État algérien et le principe d'autogestion. Le volet industriel de cette politique économique est axé sur la mise en valeur des ressources du sous-sol algérien. Face à ce changement radical intervenu en Algérie, la France envisage la nationalisation de ses sociétés. En novembre 1963, l'Algérie, par l'entremise d'un mémorandum, demande une nouvelle négociation du volet pétrolier des accords d'Évian. Le mémorandum français de décembre 1963 accepte alors le principe de la révision. S'ensuivent vingt mois de négociation. Durant cette longue période, principalement, l'Algérie négocie la fiscalité pétrolière et discute de son futur rôle en tant qu'opératrice au sein de l'industrie pétrolière.

Dans la troisième partie, nous démontrons que le but principal de la France, à partir de 1965, n'est pas d'appliquer le nouvel accord, mais de parachever sa politique de diversification et de promouvoir sa position dans le tiers-monde. D'abord, il importe de présenter les contradictions intrinsèques à l'accord de 1965. La politique d'industrialisation de l'Algérie que la France devait encourager s'oppose aux intérêts fondamentaux de cette dernière. De plus, les objectifs de la société d'État algérienne qui devient opératrice en 1966 vont à l'encontre de ceux des sociétés pétrolières françaises. Finalement, les négociations qui débutent en 1969 sont vouées à l'échec. Les positions des deux délégations sont très éloignées. D'une part, la France qui est en phase d'amortir ses investissements pétroliers en Algérie est moins encline à faire des concessions. D'autre part, le développement rapide de la SONATARCH procure à l'Algérie une autonomie vis-à-vis de la France qui n'existait pas lors de la conclusion de l'accord de juillet 1965.

2- Les sources

Cette étude s'appuie sur les archives du ministère français des Affaires étrangères, les archives historiques du groupe pétrolier Total, la collection des documents diplomatiques français et les archives personnelles de Belaïd Abdesselam, directeur général de la SONATRACH puis ministre algérien de l'Industrie et de l'Énergie à partir de 1966.

D'abord, les négociations avec l'État algérien sont abordées essentiellement dans les archives du ministère français des Affaires étrangères pour la période 1962-1965. Nous avons examiné les papiers d'Olivier Wormser, chef de la direction économique au Quai d'Orsay et directeur des affaires économiques et financières du Quai d'Orsay, qui mène une partie des tractations. Les documents de Wormser, consignés dans les dossiers 10748 et 10749, contiennent des entretiens privés entre les décideurs français et des correspondances avec des sociétés étrangères et avec des diplomates. Plus encore, des comptes rendus des réunions avec les dirigeants algériens y sont disponibles. Principalement, les deux dossiers concernent l'accord de 1965. De plus, nous avons consulté le fond du secrétariat d'État aux Affaires algériennes, rattaché au Quai d'Orsay, qui s'intéresse aux relations globales entre les deux pays. Les réunions du Conseil des affaires algériennes de 1963 à 1966 nous renseignent sur les décisions stratégiques du gouvernement français. La pertinence de ces réunions est accentuée par la présence du général de Gaulle qui assume la présidence du Conseil. En somme, les thématiques économique, politique et culturelle d'une part, et la dimension pétrolière d'autre part, sont présentes dans ces archives. Dès lors, grâce à ces documents, nous pouvons mettre en perspective les relations pétrolières entre les deux pays et mesurer leur impact sur les relations globales qu'ils entretiennent.

Ensuite, les négociations qui suivent l'accord de 1965 et qui mènent à la nationalisation des hydrocarbures sont traitées dans les archives de la CFP-A. Ces documents nous renseignent sur le rôle de la CFP-A durant cette période et sur la stratégie de la France lors de ces négociations. En effet, plusieurs documents diplomatiques sont disponibles dans les archives

de la CFP-A démontrant ainsi la coordination entre les sociétés pétrolières et l'État français. Ces archives se divisent en deux catégories. Une partie est classée par les archivistes du groupe et une autre, inédite, provient de fonds qui ne sont pas encore classés. Ces fonds contiennent des renseignements divers et complémentaires. Plusieurs types de sources sont disponibles. Il existe, entre autres, des documents traitant de la vie de la société. Ils concernent les dépenses courantes, la gestion du personnel et les relations avec les autorités compétentes algériennes. Ces archives restent assez parcellaires. Néanmoins, elles peuvent contenir des informations de première main concernant les investissements de la CFP-A en Algérie et l'évolution de ces derniers dans le temps. Aussi, elles nous renseignent sur la nature des relations entre les deux parties, surtout du point de vue technique. De plus, de nombreuses correspondances internes à la CFP-A, officielles ou informelles, sont accessibles dans ces fonds. De manière générale, elles sont assorties du caché confidentiel. Elles ne concernaient que les personnes rattachées directement à un dossier assez sensible. Ces dernières ont l'avantage de donner le point de vue de la CFP-A de manière plus directe, sans se soucier des codes qui régissent les correspondances accessibles à un plus grand nombre de collaborateurs du groupe pétrolier.

Enfin, en l'an 2000, Total rachète sa concurrente française, la société Elf-Aquitaine qui succède à la Société nationale des pétroles d'Aquitaine (SNPA). Désormais, toutes les archives conservées par le groupe Elf-Aquitaine sont disponibles. Bien que moins riches que celles de la CFP-A, les archives d'Elf-Aquitaine revêtent une forme plus officielle et contiennent peu de correspondances informelles. Par contre, grâce à la proximité de ce groupe pétrolier avec les autorités officielles françaises, nous retrouvons dans les archives de cette société des documents appartenant à divers ministères français et aux services des renseignements généraux. Les sujets abordés vont parfois au-delà de la simple question pétrolière. Elles peuvent concerner des sujets sensibles liés aux relations économiques et politiques entre les deux États. Plus encore, de nombreuses revues de presse y sont disponibles. Dès lors, ces archives ont l'avantage de présenter les questions

pétrolières relatives aux relations entre Elf-Aquitaine et les parties algériennes.

La collection des documents diplomatiques français et les archives personnelles de Belaïd Abdesselam complètent les archives du Quai d'Orsay et ceux du groupe pétrolier TOTAL. Les documents diplomatiques français traitent entre autres, des relations entre la France et certains pays pétroliers exportateurs d'hydrocarbures vers la France. Par conséquent, ils permettent d'avoir une vision plus globale de la stratégie pétrolière française qui s'articule autour de la diversification. Finalement, les archives personnelles de Belaïd Abdesselam, disponibles sur son site internet³, contiennent des documents inédits qui concernent la stratégie pétrolière de l'Algérie en lien avec la France. De plus, elles exposent la position officielle algérienne lors des négociations avec la France qui se déroulent entre l'année 1963 et 1971.

3- État de la question

Les hydrocarbures et l'État algérien indépendant

Plusieurs articles, monographies et thèses de doctorat discutent de la question des hydrocarbures en Algérie lors des années 1960. Ils s'intéressent principalement au rôle des hydrocarbures dans le processus d'industrialisation de l'Algérie. Cette approche est mise en avant, car, dès le milieu des années 1960, l'Algérie décide de mettre les hydrocarbures au service de l'industrialisation. L'économiste Gérard Destanne de Bernis étudie cette problématique dès 1963. Dans son article intitulé « L'industrialisation de l'Algérie⁴ », l'auteur expose sa théorie des « industries industrialisantes ». Cette théorie est résumée par Mohamed Nasser Thaber :

[La théorie des industries (industrialisantes) devait être basée] sur l'industrialisation par l'industrie lourde, en comptant

³http://www.belaidabdesselam.com/wpcontent/uploads/2009/08/documents_cites_dans_le_texte_la_politique_de_developpement_appliquee_par_l_algerie_au_lendemain_de_son_independance.pdf

⁴ Gérard Destanne de Bernis, « L'industrialisation de l'Algérie », *Revue du Tiers Monde*, tome 4, 1963, p. 125-137.

particulièrement sur la mobilisation du surplus économique national, notamment le surplus minier, dans le cadre d'une stratégie d'indépendance⁵.

L'influence de cette théorie est notable chez certains auteurs lors des années 1960 et 1970. Ainsi, Mustapha Mekdeche⁶, Mohamed el Aziz Kouadri⁷, Maurice Brogini⁸, Mohamed Nasser Thaber⁹ et Hamid Mazri¹⁰ consacrent l'essentiel de leurs travaux à la relation entre les hydrocarbures et le développement économique. Les rapports pétroliers franco-algériens y sont partiellement abordés et essentiellement présentés sous un angle conflictuel. En effet, la nationalisation des hydrocarbures représente l'étape ultime de la lutte de libération débutée en 1954. Enfin, en 2010 Hocine Malti publie un ouvrage complet qui traite de l'histoire du pétrole en Algérie. Son livre, intitulé *Histoire secrète du pétrole algérien*¹¹, présente le point de vue d'un ancien cadre de l'industrie pétrolière algérienne. Il s'agit de retracer la lente dérive de l'industrie pétrolière algérienne qui s'accompagne de la déliquescence du système politique algérien.

La France et les hydrocarbures en Algérie : 1962 à 1971

Les études qui traitent du pétrole en Algérie du point de vue de la France sont rares. En général, les travaux qui s'intéressent à l'industrie

⁵ Mohamed Nasser Thaber, « Le secteur des hydrocarbures et le développement économique de l'Algérie. », thèse de Ph. D., Université d'Alger, Institut des sciences économiques, 1989, p. 13.

⁶ Mustapha Mekideche, « Le secteur des hydrocarbures : quelle contribution au développement économique et social de l'Algérie ? », *Revue Tiers Monde*, n°83, tome I, 1980, p. 509-529.

⁷ Mohamed El-Aziz Kouadri, « Place et rôle du secteur pétrolier dans le développement de l'économie algérienne », *Revue Tiers Monde*, n°39, vol. 10, juillet-septembre 1969, p. 629-658.

⁸ Maurice Brogini, « L'exploitation des hydrocarbures en Algérie de 1956 à 1971 : Étude de géographie économique », thèse de Ph. D., Université Nice Sophia Antipolis, Faculté des lettres et sciences humaines, 1973, 569 p.

Maurice Brogini, « Hydrocarbures et industrialisation en Algérie », *Cahiers de la Méditerranée*, n°4, 1972, p. 1-22.

⁹ Mohamed Nasser Thaber, « Le secteur des hydrocarbures et le développement économique de l'Algérie. », *op. cit.*

¹⁰ Hamid Mazri, *Les hydrocarbures dans l'économie algérienne*. Alger, Société nationale d'édition et de diffusion, 1975, 263 p.

¹¹ Hocine Malti, *Histoire secrète du pétrole algérien*. Paris, La découverte, 2010, 258 p.

pétrolière française durant les années 1960 portent principalement sur son évolution sur un temps plus long. En effet, les travaux d'André Nouschi¹² et d'Éric Melby¹³ adoptent cette perspective et étudient principalement la présence pétrolière de la France au Moyen-Orient. Par ailleurs, Daniel Murat¹⁴, qui se penche également sur l'industrie des hydrocarbures en France du début du XXe siècle à la fin des années 1960, analyse le rôle de l'État français dans cette industrie et, notamment, en Algérie. Pour autant, la mise en valeur du sous-sol saharien ne constitue qu'une partie du travail de l'auteur.

Samir Saul s'intéresse également à la fonction de l'État français dans la promotion de l'industrie pétrolière. L'auteur étudie exclusivement l'Algérie et plus précisément, la place de ce territoire dans la politique pétrolière française depuis la Seconde Guerre mondiale jusqu'aux années 1970. Dans son article¹⁵, l'historien s'interroge sur l'importance du « pétrole franc » et pose la problématique suivante : « Une politique nationale d'autonomie énergétique, gage d'indépendance, de sécurité et d'économies de devises, peut-elle reposer sur ce pétrole?¹⁶ » Dans un premier temps, le gouvernement est tenté par la perspective de ce pétrole franc. Toutefois, cette politique n'est pas encouragée par la Compagnie française des pétroles (CFP) et les *Majors* présentes sur le territoire français. Par conséquent, les autorités françaises s'engagent pleinement dans l'industrie pétrolière française par le biais de plusieurs entreprises d'État nouvellement créées dont l'objectif est le raffinage et la distribution du pétrole algérien. Ainsi, « la mise en œuvre de la politique d'indépendance énergétique sera progressive et inscrite sur la durée¹⁷ ». Par ailleurs, il s'agit de savoir si l'indépendance de l'Algérie représente un obstacle à cette politique de « pétrole franc ». Selon

¹² André Nouschi, *La France et le pétrole : De 1924 à nos jours*. Picard, Paris, 2001, 451 p.

¹³ Éric D. K Melby, *Oil and the international system : the case of France, 1918-1969*. Ayer Company Publishers, North Stratford, 1981, 374 p.

¹⁴ Daniel Murat, *L'intervention de l'État dans le secteur pétrolier en France*. Paris, Technip, 1969, 328 p.

¹⁵ Samir Saul, « Politique nationale du pétrole, sociétés nationales et "pétrole franc" », *Revue historique*, n°638, 2006, p. 355 - 388.

¹⁶ *Ibid.*, p. 369.

¹⁷ *Ibid.*, p. 371.

Saul, la stratégie française a fonctionné à moyen terme. Néanmoins, suite à la révision des accords d'Évian en 1965 et surtout après la nationalisation des hydrocarbures en 1971, la France perd un accès sûr au pétrole algérien. À partir de cette date, il n'est plus possible d'avoir une politique nationale pétrolière en France.

Les relations pétrolières franco-algériennes : 1962-1971

Les relations pétrolières franco-algériennes sont abordées dans plusieurs études : six articles et une monographie. Les auteurs qui se sont penchés sur la question s'intéressent principalement à deux événements : l'accord de 1965 et la nationalisation des hydrocarbures en 1971. Ainsi, sur les six articles analysés, deux traitent de l'accord de 1965 et quatre de la nationalisation. Toutefois, la monographie d'Inga Brandel¹⁸ aborde la problématique des rapports pétroliers entre les deux pays du début des années 1960 jusqu'à la fin des années 1970. Elle s'intéresse également aux relations commerciales, à la coopération bilatérale et à la politique migratoire de la France.

Pascal Valberg dresse un bilan de l'accord de 1965¹⁹. Il note les concordances et les divergences entre les acteurs et répond à la question suivante.

Dans quelle mesure la structure de l'accord du 29 juillet 1965 permettait-elle la réalisation des objectifs poursuivis par chacun des deux partenaires et leur procurait-elle des avantages comparables²⁰ ?

D'une part, le maintien du Code pétrolier saharien et l'ouverture sur le tiers-monde grâce à l'accord avec l'Algérie représentent les deux gains majeurs pour la France. D'autre part, l'accord représente une période de transition et

¹⁸ Inga Brandell, *Les rapports franco-algériens depuis 1962 : Du pétrole et des hommes*, Paris, Éditions l'Harmattan, 1981, 188 p.

¹⁹ Pascal Valberg, « Cinq ans après. Bilan des accords franco-algériens de coopération industrielle et pétrolière du 29 juillet 1965 », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, vol. 8, 1970, p. 93-114.

²⁰ *Ibid.*, p. 59.

d'apprentissage qui doit mener à la nationalisation des hydrocarbures pour l'Algérie. Par ailleurs, Giuseppe Pennisi et Gerald Würker²¹ analysent l'aspect bilatéral de l'accord de 1965. Selon les deux auteurs, la relation de coopération entre les deux pays se renforce suite à l'accord de 1965. Toutefois, la coopération va à l'encontre de l'intérêt économique des deux acteurs. En effet, la conjoncture économique tend vers une plus grande intégration des deux pays dans leur environnement rapproché : la Communauté des États européens et le Maghreb. Dès lors, la banalisation des rapports semble inévitable dans un avenir proche. Concernant les relations pétrolières, la mise en place d'une politique énergétique concertée à l'intérieur de la CEE tendra à affaiblir la position de la France en Algérie.

Les articles qui portent sur la nationalisation des hydrocarbures sont rédigés en 1971 et 1972. Dans son article intitulé « Les problèmes pétroliers algériens²² », de Bernis résume les relations pétrolières entre les deux pays depuis les accords d'Évian. L'auteur considère que les sociétés pétrolières ont profité du pétrole algérien pour appuyer leur politique de diversification. Celle-ci rend la France moins dépendante au pétrole saharien et accentue sa politique de désengagement, remettant en cause la stratégie gaullienne d'indépendance vis-à-vis des intérêts pétroliers anglo-saxons.

L'idée d'une politique énergétique indépendante du cartel, s'appuyant sur une coopération avec l'Algérie, fait place à la reprise de relations de plus en plus étroites avec le cartel et rend de moins en moins nécessaire au fil des mois cette entente avec l'Algérie²³.

Pour sa part, Nicole Grimaud, dans son article qui retrace les grandes lignes de la crise des années 1969-1971 qui débouche sur la nationalisation des hydrocarbures²⁴, privilégie une approche bilatérale. Dès lors, il s'agit

²¹ Giuseppe Pennisi et Gerald Würker, « The Franco-Algérien agreement on oil and industrial development : A special partnership », *Africa : Rivista trimestrale di studi e documentazione dell istituto italiano per l'Africae Oriente*, n°4, année 22, décembre 1967, p. 373-405.

²² Gérard Destanne de Bernis, « Les problèmes pétroliers algériens », *Études internationales*, n°4, vol. 2, 1971, p. 575-609.

²³ *Ibid.*, p. 603

²⁴ Nicole Grimaud, « Le conflit pétrolier franco-algérien », *Revue française de science politique*, n°6, année 22, 1972, p. 1276-1307.

d'examiner l'intérêt national des deux pays en fonction de la question pétrolière. L'auteur note qu'à partir de 1964 les sociétés pétrolières françaises vivent avec le spectre de la nationalisation.

Les maladroites algériennes, les attaques publiques en périodes de tension vinrent entretenir la menace d'une nationalisation dont on ne savait ni le jour ni l'heure en vue de laquelle il convenait donc de prendre ses dispositions²⁵.

Dès lors, la coopération d'État à État ne pouvait aboutir. Par ailleurs, si la nationalisation était envisagée par le partenaire français pourquoi « [ce dernier] n'avait-il pu avoir l'élégance ou la sagesse de faciliter cette évolution inscrite dans la nature des choses²⁶ ? » De plus, « pourquoi, au lieu de s'obstiner à en retarder l'échéance, n'a-t-il pas pris l'initiative de planifier une transmission harmonieuse des pouvoirs²⁷ ? »

Les deux derniers articles qui traitent de la nationalisation privilégient une approche juridique. Dans son article « La nationalisation des sociétés pétrolières françaises en Algérie et le droit international »²⁸, Jean Touscoz considère que dès 1967, année de la nationalisation des sociétés pétrolières anglo-saxonnes, la voie pour l'étatisation des avoirs pétroliers français était tracée. Pour autant, l'auteur affirme que les deux pays n'ont pas enfreint les règles du droit international lors de la crise des années 1969-1971. Pour sa part, Philippe Manin²⁹ soutient que l'intention de la France n'était pas de régler le différend franco-algérien sur le terrain juridique. Paris entend plutôt négocier avec Alger les conditions de la nationalisation avec comme objectif final de faciliter le règlement du conflit et de relancer les relations entre les deux pays.

Finalement, Inga Brandell divise en deux périodes les relations pétrolières franco-algériennes. La première, qui prend fin avec la nationalisation des hydrocarbures, est caractérisée par un discours

²⁵ *Ibid.*, p. 1281.

²⁶ *Ibid.*, p. 1305-1306.

²⁷ *Ibid.*, p. 1306.

²⁸ Jean Touscoz, « La nationalisation des sociétés pétrolières françaises en Algérie et le droit international », *Revue belge de droit international*, n°2, 1972, p. 482-502.

²⁹ Philippe Manin, « Le différend franco-algérien relatif aux hydrocarbures », *Annuaire français de droit international*, vol. 17, 1971, p. 147-169.

convergent. Les deux acteurs signent des traités qui démontrent leur interdépendance en matière d'hydrocarbures. Cette convergence laisse place à un discours divergent durant les années 1970. La banalisation des relations pétrolières a un impact direct sur les relations globales entre les deux pays. À partir de 1971, la France n'est plus dépendante du pétrole algérien alors que l'Algérie continue de dépendre de l'ancienne Métropole dans le domaine commercial, industriel et humain. Également, l'auteur s'interroge sur les raisons de la nationalisation. Pour Brandell, la nationalisation des hydrocarbures s'explique par l'évolution politique et économique de la France depuis le départ du général de Gaulle.

La rupture de 1971 est, plus que la manifestation d'une volonté algérienne de libération économique, la consécration du revirement de la politique française après dix ans de gaullisme. Ce revirement se situe dans un contexte international, économique et politique caractérisé par une accalmie politico-militaire entre les pays hautement industrialisés, et une reprise de leur concurrence économique partout dans le monde. Le rôle politique joué par l'Algérie indépendante dans la stratégie gaulliste, s'efface à mesure que le pétrole algérien n'est plus indispensable, ni dans le système énergétique, ni dans le système industriel français³⁰.

Bilan et approche

Samir Saul est le seul historien qui traite des relations pétrolières franco-algériennes. Son article qui aborde la question de la sécurité pétrolière de la France en lien avec l'Algérie est en étroite relation avec notre thèse. Dès lors, il s'agit d'approfondir ce questionnement en s'intéressant principalement au lien entre la nationalisation des hydrocarbures et la sécurité pétrolière de la France. Si Brandell traite également des rapports pétroliers entre les deux pays, cette thématique n'est pas exclusive dans son travail. Les autres grandes problématiques des relations bilatérales sont analysées avec autant d'intérêt dans son ouvrage. Ainsi, le titre de son livre, *Les rapports franco-algériens depuis 1962 : Du pétrole et des hommes*, peut porter à confusion. De plus, son approche est économique, politique et

³⁰ Inga Brandell, *Les rapports franco-algériens depuis 1962 : Du pétrole et des hommes*, op. cit., p. 128.

sociale. Par conséquent, sa monographie, tout comme les travaux des auteurs cités - à l'exception de Samir Saul - sont étrangers à la discipline historique. L'intérêt de ces recherches est donc complémentaire à ce travail.

Plus encore, nous constatons que les travaux cités ci-dessus, à l'exception de celui de Samir Saul, datent des années 1960, 1970 et 1980. Or, le sujet qui nous intéresse s'articule autour des années 1960. Le recul historique nécessaire à une bonne compréhension du contexte n'est pas toujours présent dans ces ouvrages. En somme, le but de ces textes n'est pas de faire une analyse dans le temps. Leur tâche première est d'essayer de comprendre la relation pétrolière entre la France et l'Algérie au moment même où elle s'édifie. Ainsi, les questions relatives à la gestion française du processus de nationalisation, posées par Nicole Grimaud, ne trouvent pas de réponses chez l'auteur. Cette dernière affirme dans son introduction :

En décembre 1972, de nombreuses pièces de ce puzzle font encore défaut, soigneusement gardées à l'abri des investigations indiscretes avec la mention « secrets d'État ». Par ailleurs, le mystère rituel entretenu autour des réalités pétrolières – mystère que justifie en partie seulement leur haute technicité – a rarement été plus épais. Les éléments permettant une analyse économique sérieuse demeurent, sans doute pour longtemps, indisponibles³¹.

En 2016, certains des éléments sont désormais disponibles permettant une analyse historique sérieuse, pour reprendre les termes de l'auteur.

³¹ Grimaud, Nicole. « Le conflit pétrolier franco-algérien », *revue française de science politique, op. cit.*, p. 1276.

Première partie : Le pétrole, la France et l'Algérie avant 1962

Chapitre I : La naissance de l'industrie pétrolière française durant l'entre-deux-guerres

1- Le pétrole et la France jusqu'aux années 1920 : un retard à combler

La France est, jusqu'aux années 1920, en retrait par rapport aux autres grandes puissances mondiales dans le domaine des hydrocarbures. Les carences de la France sont d'autant plus visibles lors de la Première Guerre mondiale, conflit de plus en plus motorisé. Sortie vainqueur de ces affrontements, la France peut prétendre aux parts allemandes du pétrole irakien.

A- La France à l'ombre des puissances pétrolières

La France est une grande consommatrice de pétrole dès la seconde moitié du XIXe siècle : « [le pétrole] sert à éclairer les lampes, à lubrifier les engrenages métalliques et à la fin du siècle, il est utilisé comme carburant dans les moteurs à explosion des automobiles³² ». Néanmoins, les

³² André Nouschi, *La France et le pétrole*, Paris, Picard, 2001, p. 18.

découvertes pétrolières sur le territoire français se feront rares à cette époque. Le site de Pechelbronn en Alsace, exploité par les frères Lebel, est l'exception à signaler. La première trace écrite de ce gisement date du XVe siècle, mais ce site est probablement connu depuis bien plus longtemps par les populations locales³³.

À la fin du XIXe siècle, la France s'alimente en pétrole, entre autres, grâce aux importations des Rothschild. Ceux-ci s'intéressent aussi aux gisements pétroliers à l'extérieur du territoire national. Avec plusieurs partenaires, il investit dans le pétrole du Caucase russe³⁴. De plus, en partenariat avec des institutions financières européennes, ils prennent des parts dans le pétrole roumain afin d'assurer l'approvisionnement de toute l'Europe occidentale. Il est question pour les Européens à cette époque, notamment les Rothschild, de court-circuiter les compagnies pétrolières détenues par l'Américain Rockefeller qui s'occupe de l'importation de l'or noir sur le vieux continent. En effet, le pétrole américain représente une bonne partie du produit consommé en France. La stratégie des Rothschild échoue puisque les réserves en pétrole de la Roumanie sont insuffisantes pour alimenter l'Europe³⁵.

À la fin du XIXe siècle et au début du siècle suivant, la guerre du pétrole s'intensifie. Dans ce conflit, les acteurs français ne jouent qu'un rôle marginal. Principalement, deux personnages et leurs sociétés respectives s'affrontent : Rockefeller qui détient la Standard Oil et Deterding qui dirige la Royal Dutch/Shell en 1907. Au début du XXe siècle, la Standard Oil a le monopole du transport, du raffinage et de la commercialisation pétrolière aux États-Unis : « en 1897, ce trust regroupe une quarantaine de compagnies et possède 13 000 kilomètres de pipelines³⁶ ». En 1904, le groupe pétrolier est impliqué dans 85% des activités de commercialisation et de raffinage et, en

³³ Pierre Fontaine, *L'aventure du pétrole français*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1967, p. 13.

³⁴ John P. McKay, « Baku Oil and Transcaucasian Pipelines, 1883-1891: A Study in Tsarist Economic Policy », *Slavic Review*, n°4, vol. 43, 1984, p. 604-623.

³⁵ Gheorghe Buzatu, *A History Of Romanian Oil*, Bucarest, Mica Valahie, 2004, p. 24.

³⁶ Pierre Juhel, *Histoire du pétrole*, Paris, Vuibert, 2011, p. 82-83.

1911, il produit près de 35% du pétrole raffiné aux États-Unis³⁷. Pour sa part, la Royal Dutch/Shell est issue d'une fusion entre la britannique Shell et la Société royale néerlandaise pour l'exploitation de gisements de pétrole dans les Indes néerlandaises. La première est spécialisée dans le transport et la seconde dans la recherche et l'exploitation des hydrocarbures. De cette fusion naîtra un nouveau géant du pétrole, concurrent de la Standard Oil et de Rockefeller.

Les intérêts pétroliers de la Royal Dutch/Shell se diversifient rapidement. Deterding engage le Trust dans plusieurs directions et attaque la Standard Oil sur son propre terrain : les États-Unis. Ainsi, en 1910, la Royal Dutch/Shell s'implante sur le sol américain et participe à l'exploitation, la distribution et la commercialisation de son pétrole. Parallèlement, le groupe anglo-néerlandais s'investit davantage en Russie en rachetant plusieurs sociétés et intérêts privés dans le domaine des hydrocarbures. Dans ce contexte, les Rothschild vendent tous leurs placements dans le pétrole russe. Ainsi, à l'aube de la Première Guerre mondiale, les avoirs pétroliers de la Royal Dutch/Shell se situent principalement dans trois pays : « 53 pour cent en provenance d'Indonésie, 17 pour cent de Roumanie et 29 pour cent de Russie³⁸ ».

En somme, les investisseurs français se sont peu intéressés au pétrole, ressource toutefois indispensable à la croissance du pays. Le sénateur français Henry Bérenger s'exprime à ce propos en 1917 : « Au milieu de cette course au pétrole qui fut une des caractéristiques de la politique mondiale des années d'avant-guerre, la France restait ignorante et comme à l'écart de la question³⁹ ». Cependant, la France est l'un des plus importants importateurs européens d'hydrocarbures⁴⁰. Les Anglo-Saxons sont les premiers à prendre conscience de l'importance des placements pétroliers. En outre, les Pays-Bas, petit pays européen, parviennent à

³⁷ Edith Tilton Penrose, *The International Firm In Developing Countries : The International Petroleum Industry*, London, George Allen and Unwin Ltd, 1968, p. 92.

³⁸ Daniel Yergin, *Les hommes du pétrole : les fondateurs 1859-1945*, Paris, Stock, 1991, p. 161.

³⁹ Henry Bérenger, *Le pétrole et la France*, Paris, Flammarion, 1920, p. 21.

⁴⁰ André Nouschi, *La France et le pétrole, op. cit.*, p. 18.

préservent leur industrie pétrolière notamment, grâce à leur colonie indonésienne. Cette stratégie d'exploration pétrolière dans les colonies n'est pas encore envisagée par la France.

À la veille de la Première Guerre mondiale, les États-Unis représentent le premier pays producteur de pétrole et contrôlent les gisements sud-américains. La Russie se positionne en deuxième place avec 9,2 millions de tonnes produites par an. Les Anglais, en s'associant aux Néerlandais, disposent dès lors de ressources pétrolières, notamment en Asie. Néanmoins, suite à la vente des parts des Rothschild dans le pétrole russe, la France est sans ressources pétrolières substantielles pour subvenir à ses besoins en temps de guerre.

B- La Première Guerre mondiale et les carences en hydrocarbures

Au début de la Première Guerre mondiale, les hommes politiques français et l'état-major de l'armée ne se doutent pas encore de l'importance du pétrole durant ce conflit. En effet, les besoins en pétrole de l'armée française ne représentent qu'une fraction infime des importations : « En 1914, à la veille de la mobilisation, l'armée française comptait dans l'inventaire de ses moyens organiques 110 camions, 50 tracteurs et 20 voitures de tourisme ; ajoutons-y 136 avions⁴¹ ». Quelques mois après le début du conflit, le pétrole s'affirme comme une ressource primordiale dans une guerre de plus en plus motorisée.

En septembre 1914, l'armée française, en grande difficulté lors de la première bataille de la Marne, a besoin de renforcer ses lignes afin de mener une contre-attaque. Le général Joseph Gallieni, gouverneur militaire de Paris, décide de réquisitionner les taxis privés pour acheminer les renforts au front. Près de 1000 taxis partent au front, transportant les soldats prêts pour la contre-offensive. Pour pallier la désorganisation du réseau ferroviaire français, les véhicules motorisés représentent alors une arme redoutable et

⁴¹ Roberto Nayberg, « Une stratégie pétrolière pour la France : la défense des intérêts nationaux dans la conférence interalliée du pétrole de 1918 », *Revue historique*, n°590, vol. 291, avril-juin 1994, p. 459.

décisive. L'intervention des taxis lors de la bataille de la Marne marque le début du rapport étroit entre le pétrole et la guerre en France.

L'armée française, consciente des limites du réseau ferroviaire, investit dans la construction de camions. En 1916, lors de la célèbre bataille de Verdun, ces camions assurent le ravitaillement du front en hommes, en vivres et en matériel de guerre : « 3 400 camions par jour sillonnent la *voie sacrée* - 1 700 dans chaque sens ; ils se succèdent toutes les vingt-cinq secondes en moyenne, avec des pointes toutes les cinq secondes. Chaque semaine, ils ont transporté 90 000 hommes et 50 000 t de matériel⁴² ». La victoire française obtenue lors de la bataille de Verdun, grâce à l'importante participation des camions de transport, mène inévitablement à une dépendance accrue envers le pétrole. Parallèlement, les ressources pétrolières françaises se font rares. L'acheminement à destination des hydrocarbures russes et roumains représente, à partir de 1916, une opération de plus en plus périlleuse. L'Allemagne a pris le contrôle d'importants champs en Roumanie, tandis que le désordre règne en Russie à la suite des événements révolutionnaires du début de l'année 1917.

Le problème de l'approvisionnement en hydrocarbures incite les autorités françaises à former un Comité général du pétrole, présidé par le sénateur Henry Bérenger. L'article premier de ce comité est défini en ces termes :

Ce comité, qui prend pour nom « Comité général du pétrole », a notamment pour mission d'examiner, coordonner, contrôler les besoins des services de l'État et du public ; les moyens de satisfaire à ces besoins au mieux de l'intérêt national ; l'utilisation rationnelle des ressources de la France, de ses colonies et pays de protectorat ; les ordres d'urgence, tant en France qu'à l'étranger, des achats, transports et fabrications ; les importations, exportations et constitutions de stocks⁴³.

Cette charte, écrite en juillet 1917, vise à régler le problème de l'approvisionnement pétrolier en temps de guerre. La priorité est d'augmenter les stocks de pétrole disponibles pour l'armée. Un rapport de la Commission

⁴² Guy Pedroncini, « La bataille de Verdun. Regard sur sa conduite par les Français », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°182, avril 1996, p. 10.

⁴³ Henry Bérenger, *Le pétrole et la France*, *op. cit.*, p. 31.

sénatoriale de l'armée sur le ravitaillement de la France en pétrole et en essence⁴⁴, rédigé au mois de décembre 1917, souligne que l'armée ne disposait que de 28 000 tonnes d'essence durant le mois de novembre de la même année. Or, elle doit disposer de 44 000 tonnes d'essence pour subvenir à ses besoins. Le 15 décembre, le président Clemenceau écrit personnellement au président Wilson pour demander une aide d'urgence des États-Unis.

Ce stock indispensable est tombé aujourd'hui à 28 000 tonnes et risque de tomber d'ici peu à néant, si des mesures immédiates et exceptionnelles ne sont pas prises et exécutées aux États-Unis. Ces mesures peuvent et doivent être prises sans un jour de retard pour le salut commun des alliés, à la seule condition que le président Wilson obtienne des compagnies américaines du pétrole le tonnage supplémentaire de 100 000 tonnes permanentes en bateaux-citernes, qui est nécessaire aux armées et aux populations de la France⁴⁵.

Le problème du ravitaillement des armées françaises se règle finalement avec l'aide des États-Unis.

La création du Comité général du pétrole s'inscrit dans une logique de régulation étatique des problèmes liés à l'approvisionnement du pays en hydrocarbures. La France ne disposant pas d'une industrie pétrolière privée capable de gérer cette ressource en période de crise, il incombe à l'État d'assumer cette tâche capitale. L'implication de l'État français dans les affaires pétrolières ne cessera de s'affirmer dans les années à venir. La participation étatique distingue dès lors la France des autres grandes puissances industrielles. Enfin, elle sera à l'origine de la création de la première grande société pétrolière française.

C- La récupération des parts allemandes de la TPC

L'expérience du premier conflit mondial appelle les autorités françaises à la prospection et à l'importation du pétrole encadrées par une société nationale. En outre, la victoire des Alliés lors de la Première Guerre

⁴⁴ *Ibid.*, p. 41.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 59.

mondiale engendre des transformations radicales au Moyen-Orient. Deux nations européennes triomphent dans cette région du monde et s'entendent entre elles pour en faire le partage : la France et la Grande-Bretagne. Le pétrole de l'Irak fait partie intégrante de ce marchandage. La défaite de l'Allemagne attise les convoitises de la France, puisque Berlin possède des intérêts dans les hydrocarbures d'Irak. Le partage de ces hydrocarbures après leur expropriation provoque des tensions entre les alliés d'hier.

La création de la Turkish Petroleum Company (TPC), dont l'activité se concentre essentiellement en Mésopotamie, remonte à 1911. Cette société regroupe au départ des intérêts britanniques et allemands. Au début de la Première Guerre mondiale, les avoirs allemands dans la TPC sont mis sous séquestre. Désormais, seuls les Anglais accèdent au pétrole de la région. À partir de 1916, débutent les négociations, tantôt secrètes tantôt publiques, entre la France et l'Angleterre. Le volet le plus important de ces discussions concerne le partage territorial du Moyen-Orient. La zone d'influence de l'Angleterre s'étale sur trois pays, l'Irak, la Jordanie et la Palestine, tandis que la France administre le Liban et la Syrie.

La Mésopotamie, province riche en pétrole, revient intégralement à la Grande-Bretagne après la Première Guerre mondiale. Toutefois, lors de l'accord secret de Sykes-Picot, le Vilayet de Mossoul devait faire partie de la zone sous mandat français. Des entretiens entre les deux parties en 1918 incitent les Français à céder ce territoire à l'Angleterre⁴⁶. En échange, Paris obtient des parts à l'intérieur de la TPC. Les accords de San Remo, signés le 24 avril 1920 entre l'Angleterre, la France, l'Italie et le Japon, concrétisent l'entente informelle conclue entre la France et l'Angleterre. Par conséquent, il est entendu que la France disposera du capital allemand dans la société pétrolière.

À partir de 1920, la France est une des nations qui possèdent des intérêts pétroliers au Moyen-Orient. Alors que cette dernière manque

⁴⁶ Pour plus d'information sur les négociations franco-anglaises concernant l'avenir du Vilayet de Mossoul, voir : Edward Peter Fitzgerald, « France's Middle Eastern Ambitions, the Sykes-Picot Negotiations, and the Oil Fields of Mosul, 1915-1918 », *The Journal of Modern History*, n°4, vol. 66, décembre 1994, p. 697-725.

cruellement de pétrole, aucune huile n'est encore extraite d'Irak. En effet, le sous-sol de la Métropole et des colonies n'engendre que 5% des besoins en produits pétroliers⁴⁷. Par ailleurs, aucune société française n'est capable de prendre en charge les tonnes de pétrole qui seront extraites des puits de la Mésopotamie.

Le retard de la France en matière pétrolière se fait toujours sentir au lendemain de la guerre. Le manque de ressource sur le territoire national et le faible intérêt des industriels pour le domaine des hydrocarbures ne favorisent pas l'émergence d'une industrie pétrolière française. La prise des parts allemandes au sein de la TPC ne résout pas pour autant le problème. Au début des années 1920, le retard de la France se situe également au niveau des infrastructures pétrolières qui ne semblent pas à la hauteur des ambitions du pays.

2- Des contradictions de la CFP aux divisions à l'intérieur de l'IPC

En s'associant aux intérêts anglo-saxons, la France, par l'intermédiaire de la CFP fondée à cet effet, accède aux hydrocarbures du Moyen-Orient. Tout en opérant sur le modèle d'une société privée par actions, la CFP est créée par l'État français désireux de développer le secteur national du pétrole. Le rôle de l'État sera primordial notamment, lors des futurs conflits avec les *Majors*.

A- Le partage du pétrole moyen-oriental

Avant l'accord de San Remo, la Turkish Petroleum Company était propriété de trois différentes sociétés. Les actions de la TPC étaient réparties comme suit : 50 % revenaient à l'Anglo-Persian Oil Company, 25% à la Royal Dutch/Shell et 25% à la Deutsche Bank. Suite aux accords de San

⁴⁷ Roberto Nayberg, « La politique française du pétrole à l'issue de la Première Guerre mondiale : perspectives et solutions », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°224, octobre 2006, p. 17.

Remo, la France est admise dans le capital de la TPC en prenant les parts de la Deutsche Bank.

Cette entente ignore les intérêts américains qui souhaitent s'implanter dans la région. En effet, le partage du pétrole de la Mésopotamie ne devait-il pas se faire entre les vainqueurs de la Première Guerre mondiale ? Pourtant, les États-Unis n'étaient pas présents à la conférence de San Remo. Les États-Unis regrettent la politique britannique qui interdit l'investissement étranger dans le pétrole irakien. En outre, du côté anglais, la pression américaine est mal perçue. Londres redoute le renforcement d'un concurrent qui contrôle déjà 70% de la production mondiale de pétrole⁴⁸. Néanmoins, la participation des Américains n'est qu'une question de temps. Les Anglais appréhendent une opposition américaine à leur projet mandataire en Irak. Un rejet des demandes américaines concernant le pétrole irakien aurait poussé Washington dans ce sens⁴⁹.

Dès lors, la France et la Grande-Bretagne ne peuvent ignorer plus longuement l'appel américain. Désormais, le principal point de désaccord entre les groupes présents à l'intérieur de la TPC est relatif à la répartition des actions. D'une part, l'Anglo-Persian Oil Company propose que les trois actionnaires de la TPC fassent des concessions en vue de l'entrée des Américains dans la société mésopotamienne. D'autre part, les Français et la Royal Dutch/Shell suggèrent que l'Anglo-Persian, qui détient la moitié du capital de la TPC, soit la principale pourvoyeuse d'actions. Finalement, cette dernière option sera adoptée. Avec l'entrée des Américains dans le capital de la TPC, la société refuse tout éventuel nouvel investisseur. Ainsi, la politique britannique protectionniste reprend ses pleins droits en Irak afin de préserver l'intégralité des intérêts des associés de la TPC.

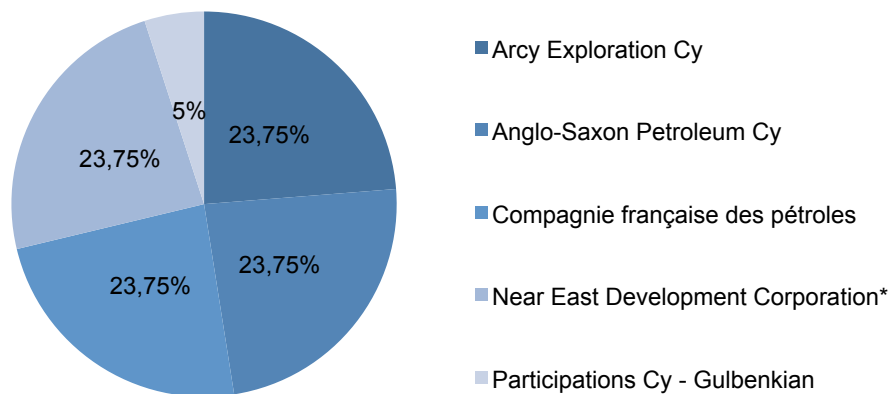
La nouvelle entente écrite qui partage le pétrole de l'Irak est signée le 31 juillet 1928. Il s'agit de l'accord de la Ligne rouge (Red Line Agreement).

⁴⁸ André Giraud et Xavier Boy de la Tour, *Géopolitique du pétrole et du gaz*, Technip, Paris, 1987, p. 202.

⁴⁹ Pour plus d'informations sur les relations anglo-américaines qui se rapportent au pétrole irakien de 1918 à 1928, voir William Stivers, « International Politics and Iraqi Oil, 1918-1928 : A Study in Anglo-American Diplomacy », *The Business History Review*, n°4, vol. 55, 1981, p. 517-540.

Cet accord prévoit, entre autres, le partage définitif du pétrole dans l'ancien Empire ottoman - à l'exclusion du Koweït - entre les partenaires de la TPC. Cette société change de nom pour devenir en 1929, l'Irak Petroleum Company. Ainsi, l'Irak fait partie intégrante de la zone géographique délimitée par cet accord. Cinq exploitants s'associent dans le partage du pétrole irakien. Il s'agit des Britanniques de la d'Arcy Exploration Company (Anglo-Persian Oil Company) et l'Anglo-Saxon Petroleum Company (Royal Dutch/Shell) qui possèdent chacune 23,75% des actions, de l'américaine Near East Development Corporation⁵⁰ avec 23,75% des parts, de la Compagnie française des pétroles avec également 23,75% des actions. La Participation Company de l'homme d'affaires arménien Calouste Sarkis Gulbenkian détient les derniers 5% de la société.

Distribution des actions à l'intérieur de l'IPC :



* Near East Development Corporation :
 - Standard Oil of New Jersey (50%)
 - Socony-Vacuum Oil Cy (50%)

Enfin, l'entrée des Américains à l'intérieur de la TPC/IPC n'affecte pas substantiellement les avoirs français. À court terme, la participation de la CFP passe de 25% à 23,75%. À long terme, la CFP sera isolée face à l'union anglo-américaine. De plus, l'association des États-Unis dans l'entreprise

⁵⁰ La NEDEC est formée de la Standard Oil Company of New Jersey et de la Socony-Vacuum Oil Company.

d'exploitation des hydrocarbures irakiens marque les débuts de l'aventure pétrolière américaine au Moyen-Orient. La prépondérance de Washington dans la région s'affirme avec le temps et, par conséquent, menace les intérêts français en matière d'hydrocarbures, notamment au lendemain du second conflit mondial⁵¹.

B- La CFP, une société privée créée par l'État

Jusqu'en octobre 1927, le partage du pétrole irakien se fait sans que la moindre goutte d'huile soit extraite du territoire de prospection que s'est attribuée la TPC. Néanmoins, dès la fin de la Première Guerre mondiale, les autorités françaises envisagent l'approvisionnement du territoire par divers procédés. Trois principales options s'offrent à la France, selon Éric D. K. Melby : la première consiste à créer une société pétrolière française qui s'occuperait de la prospection et du transport du pétrole, la seconde repose sur un partenariat avec les compagnies pétrolières étrangères en vue de développer les champs pétrolifères français qui seront découverts et la dernière s'articule autour d'un retour de l'investissement de la France dans des entreprises pétrolières étrangères et de la poursuite du ravitaillement de cette dernière par les *Majors*⁵².

En 1919, la Société pour l'exploitation des pétroles (SPEP) est créée ; elle est dirigée par Lucien Villars. Cette société a l'aval du pouvoir français et sa politique pétrolière est intimement liée à celle du ministère des Finances. La SPEP est en étroite alliance avec la Royal Dutch/Shell. À travers ce partenariat, elle marque son opposition aux ambitions hégémoniques des Américains de la Standard Oil. Cette dernière, afin de contrer ce projet, fonde, le 20 septembre 1920, la Standard franco-américaine. Cette nouvelle société est présidée par un haut fonctionnaire du ministère des Affaires

⁵¹ Voir *infra* « La CFP face à l'hégémonie américaine », p. 28-32.

⁵² Éric D. K. Melby, *Oil and the international system : the case of France, 1918-1969*, North Stratford, Ayer Company Publishers, 1981, p. 49.

étrangères, Jules Cambon⁵³. Comme son nom l'indique, elle est parrainée par la Standard Oil et, conséquemment, elle se veut le paravent des importations pétrolières de la maison mère en France. La SPEP et la Standard franco-américaine misent sur une politique d'alliance avec les trusts pour assurer l'approvisionnement pétrolier de la France au lendemain de la guerre. Par ailleurs, lorsque le gouvernement français attribue ses parts dans la TPC, les deux sociétés pétrolières et les deux banques qui financent leurs projets⁵⁴ sont retenues sous certaines conditions. D'importants changements structurels doivent avoir lieu, comme la dépendance aux *Majors*. Dès lors, la future société pétrolière française qui prendra en charge les parts françaises dans la TPC se rapproche des grands groupes anglo-saxons au détriment des objectifs initiaux que se sont fixés les autorités publiques.

Le président français Raymond Poincaré est directement intervenu dans la constitution de la future société pétrolière. Dans une lettre à Ernest Mercier, futur dirigeant de la CFP, Poincaré définit le projet essentiel de cette dernière.

Elle s'efforcera de développer une production de pétrole à contrôle français dans les différentes régions productrices. Elle organisera la mise en valeur des ressources et des avantages que l'État tient ou tiendra des accords diplomatiques ou autres existants ou à intervenir, en ce qui touche le pétrole. Elle prendra toutes participations et tous intérêts dans toutes entreprises exerçant leur activité dans les diverses régions pétrolifères, spécialement en Amérique centrale et en Amérique du Sud, en vue de l'équilibre de notre ravitaillement. Elle concourra, avec l'appui du gouvernement, à la mise en valeur et à l'exploitation des richesses pétrolières qui pourraient être découvertes en France, dans les colonies et les pays de protectorat⁵⁵.

Cette note du président Poincaré confirme le rôle éminent que l'État entend jouer dans la future société pétrolière. Celle-ci sera créée en 1924 et une

⁵³ Éric Bussière, « La France et les affaires pétrolières au lendemain de la Première Guerre mondiale : la politique des groupes financiers à travers celle de la banque de l'Union parisienne », *Histoire, économie et société*, No 2, 1982., p. 318.

⁵⁴ Il s'agit de la Banque de l'union parisienne liée à SPEP et de Paribas qui soutient la Standard franco-américaine.

⁵⁵ Pierre d'Amarzit, *Les entreprises publiques pétrolières et l'approvisionnement en énergie de la Communauté européenne*, Paris, Technip, 1978, p. 96.

convention entre la CFP et l'État sera signée la même année sans être soumise à la ratification du parlement. Or, dans un premier temps, l'État n'intervient pas directement dans les affaires de la société. C'est à travers un organisme public, l'Office national des combustibles liquides (ONCL), créé en 1925, qu'il va s'engager dans les affaires pétrolières. Grâce à l'ONCL, l'État gère quelques affaires relatives à la CFP et plus globalement se rapportant à l'industrie pétrolière nationale. L'ONCL s'occupe, entre autres, du financement des tankers et des prospections pétrolières sur le territoire national et dans les colonies⁵⁶. Cette omniprésence de l'État ne représente pas un frein à l'investissement privé. Au contraire, dans le capital initial de la CFP, aux banques et aux filiales françaises de la Standard Oil et de la Royal Dutch/Shell s'ajoute la succursale française du second géant pétrolier anglais, l'Anglo-Persian Oil Company.

Dès lors, au moment où une nouvelle compagnie nationale de pétrole voit le jour, les objectifs de l'État français sont contradictoires. D'une part, il doit défendre ses propres intérêts avant ceux des *Majors* et, d'autre part, il s'agit d'attirer les investisseurs privés - français et étrangers - dans une société qui ne possède encore aucun actif pétrolier. Cette tâche est ambitieuse pour la CFP parce que ses différents actionnaires sont principalement des concurrents sur le marché local et international. De plus, la constitution de la CFP souligne les divisions internes concernant les *Majors* au sein du pouvoir français. Ainsi, s'il existe au début des années 1920 des partisans des deux grandes sociétés pétrolières anglo-saxonnes au sein du gouvernement, rares sont les hommes d'État qui prévoient un avenir indépendant pour la CFP. La mise en place de la CFP et le financement initial de cette dernière par les pouvoirs publics ne sont possibles que grâce à l'obtention des parts françaises dans le pétrole mésopotamien. Enfin, cette participation du gouvernement est inévitable dans la mesure où les intérêts privés français sont, et ce depuis longtemps, à l'écart des affaires pétrolières mondiales.

⁵⁶ Mohamed Sassi, « The Emergence of the French Oil Industry between the Two Wars », *Business and Economic History On-Line*, vol. 1, 2003, p. 20

C- Les rapports de force à l'intérieur de l'IPC

Vers la fin des années 1920, le partage du pétrole de la Mésopotamie est achevé. La France, l'Angleterre et les États-Unis ont réussi à s'entendre sur ce point central. Malgré ces avancées notables, plusieurs éléments restent à clarifier. Durant toute la période de l'entre-deux-guerres, les relations entre les différents partenaires à l'intérieur de l'Iraq Petroleum Company (IPC) sont conflictuelles.

La CFP ne parvient pas à imposer ses opinions et à privilégier ses propres intérêts face aux *Majors* britanniques qui, avec l'appui de leur gouvernement, agissent sans considération pour leurs associés. Les difficultés s'accroissent avec la charte officielle de l'IPC qui présente cette société pétrolière comme une société de droit britannique. Ainsi, l'influence de Londres sur les affaires de l'IPC est prédominante, d'autant plus que les deux sociétés britanniques, la d'Arcy Exploration Company et l'Anglo-Saxon Petroleum Company, détiennent en totalité le pourcentage le plus important d'actions au sein de l'IPC.

La France, contrairement aux Britanniques et aux Américains, ne dispose pas de sources de pétrole variées. Dès lors, un développement rapide de la concession irakienne est dans l'intérêt de la CFP. Pour les sociétés anglo-saxonnes, l'exploitation des gisements d'Irak contribuerait à relancer la concurrence avec les autres gisements de pétrole dans le monde, détenus par les mêmes intérêts⁵⁷. Plus encore, la CFP avec ses parts à l'intérieur de l'IPC est une concurrente pour les *Majors* et pour le marché de distribution en France, dominé jusqu'alors par les Anglo-saxons. Voilà pourquoi, les activités de l'IPC connaissent une nette décroissance. En 1929, cette dernière est impliquée dans le forage de onze puits, alors que deux ans plus tard, les efforts de la société se limitent à deux puits de pétrole⁵⁸. De même, dans le domaine de l'investissement dans le forage, l'IPC injecte

⁵⁷ Walter Adams, James W. Brock et John M. Blair, « Retarding the Development of Iraq's Oil Resources : An Episode in Oleaginous Diplomacy, 1927-1939 », *Journal of Economic Issues*, n°1, vol. 27, mars 1993, p. 72.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 76.

£208 738 en 1929 et seulement £64 748 en 1931⁵⁹. Parallèlement, d'importantes réserves sont découvertes aux États-Unis. La production américaine augmente de 40% entre 1923 et 1927⁶⁰. Du côté britannique, les gisements d'Iran fournissent un stock de brut croissant. La production de pétrole passe de 9,9 milliers de barils par jour en 1915, à 93,3 en 1925 et 156,9 en 1935⁶¹.

Par ailleurs, la construction des oléoducs, servant à évacuer le pétrole irakien vers la Méditerranée, s'éternise au grand dam de la France. Dans une lettre de John Skliros, directeur général de l'IPC, à Stuart Morgan, directeur de la Near East Development Corporation, la position de Paris est résumée comme suit :

As regards the construction of the pipe line you are right in your opinion that coûte que coûte, the CFP want to forge ahead ; group attempts to make them listen to economic reasons (even to the extent of supplying the CFP with crude from elsewhere on joint economic account) have failed. In the course of negotiations with French officials I gathered that France is determined to obtain unhampered access to... oil⁶².

La construction des oléoducs pour l'évacuation du pétrole irakien devient primordiale pour la France, alors que l'Angleterre tente, par tous les moyens, de retarder ce processus. Deux tracés sont à l'étude, l'un débouchant en Syrie et l'autre en Palestine. La rivalité coloniale dans la région est à l'origine du conflit concernant les oléoducs. La France, désireuse d'assurer son ravitaillement en pétrole, privilégie la ville de Tripoli sous son mandat, tandis que les Britanniques sont favorables à la construction d'un terminal dans la ville de Haïfa. Une note rédigée par la direction des travaux publics pour la Syrie et le Liban, datée du 28 novembre 1928, encourage fortement l'option

⁵⁹ *Idem.*

⁶⁰ Éric D. K. Melby, *Oil and the International System : the Case of France, 1918-1969*, *op. cit.*, p. 111.

⁶¹ Daniel Yergin, *The Prize : The Epic Quest of Oil, Money and Power*, New York, Free Press, 2009, p. 814.

⁶² Walter Adams, James W. Brock et John M. Blair, « Retarding the Development of Iraq's Oil Resources : An Episode in Oleaginous Diplomacy, 1927-1939 », *op. cit.*, p. 88.

d'un débouché de l'oléoduc sur Tripoli⁶³. En effet, pour les autorités françaises, la ville de Tripoli est mieux disposée à accueillir un oléoduc en provenance de l'Irak pour les raisons suivantes : les impératifs de sécurité, le ravitaillement en eau, l'état du terrain à parcourir et finalement, le coût de ce tracé, plus court de 240 kilomètres que celui vers Haïfa.

Le projet anglais est défendu par les deux actionnaires britanniques de l'IPC. Naturellement, ces deux sociétés ont l'appui du gouvernement de Londres qui tente de faire prévaloir le tracé vers Haïfa par la voie diplomatique. Les Britanniques de l'IPC reçoivent aussi une réponse positive à leur projet de la part du gouvernement irakien notamment, du Premier ministre Nury al-Sa'id, fervent défenseur du passage de l'oléoduc par la Transjordanie. La CFP obtient le soutien des autorités politiques et diplomatiques de son pays. Au-delà de la problématique pétrolière, la construction de l'oléoduc revêt une signification éminemment politique. Dès lors, la CFP agit en étroite collaboration avec le Quai d'Orsay, comme l'affirme Nouschi :

Les hommes de la CFP, Cayrol, Troncère, Mény, et derrière eux le PDG Mercier auront une ligne de conduite relativement simple : ils contestent l'action de la direction sur le plan économique, tandis que le Quai d'Orsay interviendra au niveau de la politique générale. Mais l'action est toujours coordonnée et elle sera strictement surveillée par le gouvernement français⁶⁴.

Dans ce dossier, la CFP, de connivence avec le Quai d'Orsay, s'associe avec les Américains et Gulbenkian pour faire pression sur les Britanniques. Afin de défendre ses intérêts à l'intérieur de cette société oligopolistique qu'est l'IPC, la CFP encourage les contradictions existantes entre les Anglo-Saxons. Cette stratégie est résumée par Robert Coulondre, responsable des affaires politiques et économiques au Quai d'Orsay:

[Il serait opportun] de jeter les bases d'une alliance franco-américaine au sein de la Turkish (IPC) et de faire échec aux résistances anglaises que nous pouvons nous attendre à

⁶³ Archives Total / 92.36/232 / *Note relative au débouché sur la méditerranée des pétroles concédés à la « Turkish Petroleum ».*

⁶⁴ André Nouschi, « Pipe-lines et politique au Proche-Orient dans les années 1930 », *Relations internationales*, n°19, 1979, p. 285.

rencontrer. Non seulement dans l'affaire du pipe-line, mais ultérieurement lorsque se posera la question de la mise en valeur effective des pétroles irakiens et du développement de leur extraction⁶⁵.

Cette association s'avère fructueuse avec la signature d'un accord sur la construction du futur oléoduc en mars 1931. Un compromis est trouvé : le pipeline partant de Kirkuk en Irak, sera divisé en deux tronçons se terminant l'un à Haïfa et l'autre à Tripoli. L'intervention des Américains de la Near East Development Corporation (NEDEC) fut donc décisive puisque ces derniers convainquent les Britanniques de la validité de cette option. Gulbenkian fut aussi d'un grand soutien pour la CFP dans cette affaire⁶⁶. Comme pour le groupe français, il cherche à acquérir le plus rapidement possible du brut irakien, car il ne dispose pas d'investissement pétrolier significatif à l'extérieur de l'IPC.

Néanmoins, cette affaire aura aussi permis à la NEDEC de renforcer sa position, déjà avantageuse, sur le marché de la distribution en France. À partir de 1931, les quotas d'importation d'huiles en France sont révisés. La Standard française des pétroles, filiale du géant américain Standard Oil, reçoit la plus grande part : elle représente le double de celle allouée à la filiale française de la Shell et le triple de celle accordée à la filiale de l'Anglo-Persian⁶⁷. Si cet accord est contestable, notamment à cause de son coût de production élevé par rapport aux prévisions de la France, cette dernière est désormais certaine que le pétrole irakien parviendra en Métropole. Ernest Mercier justifie ainsi l'accord signé entre les différents actionnaires de l'IPC :

Nous avons pensé que nous n'avions pas le droit de laisser échapper la possibilité qui nous était offerte d'avoir une décision formelle de réalisation immédiate même plus onéreuse plutôt que

⁶⁵ Éric D. K. Melby, *Oil and the International System : the Case of France, 1918-1969. op. cit.*, p., 126.

⁶⁶ Majid A. Majid, *L'émergence d'un État à l'ombre d'un empire : Irak – Grande-Bretagne*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1996, p. 121.

⁶⁷ Edward Peter Fitzgerald, « Business Diplomacy : Walter Teagle, Jersey Standard, and the Anglo-French Pipeline Conflict in the Middle East, 1930-1931 », *The Business History Review*, n°2, vol. 67, 1993, p. 224.

de courir le risque de rechercher des éventualités plus économiques, mais plus lointaines et plus problématiques⁶⁸.

Vers le début des années 1930, la CFP, avec l'aide du gouvernement français, commence à s'imposer face aux géants pétroliers. La décision d'accélérer les activités de l'IPC et de construire l'oléoduc irakien n'est pas sans conséquence pour la France. Certes, la production, la distribution et le transport du brut irakien sont désormais assurés, mais la position de la Standard Oil s'est renforcée en France. Quand la CFP acquerra et distribuera son pétrole, elle devra faire face à la concurrence américaine sur son propre marché national. Somme toute, la contradiction initiale liée au rôle des Majors dans la constitution de la CFP et plus globalement dans la distribution du pétrole en France se renforce. La CFP ne peut appliquer une politique pétrolière indépendante puisqu'elle demeure une jeune société sans actifs en dehors de l'Irak et doit affronter des sociétés aguerries à la problématique pétrolière, disposant des sources d'approvisionnement diversifiées.

3- Le développement du secteur pétrolier en France : 1930-1945.

Alors que la CFP est désormais installée en Irak, le secteur pétrolier français connaît plusieurs réformes au cours des années 1930. D'une part, l'État s'associe davantage à la CFP qui reçoit à partir de 1934, les premières tonnes de pétrole d'Irak. D'autre part, le secteur du raffinage se développe en France en vue d'accueillir les huiles d'Irak. En outre, au début du second conflit mondial, les difficultés d'approvisionnement se multiplient, forçant ainsi les autorités à rechercher des solutions alternatives de ravitaillement.

A- Les réformes pétrolières

Le 14 octobre 1927, le pétrole jaillit en Irak, à Baba Gurgur près de Kirkuk. Les désaccords à l'intérieur de l'IPC, mentionnés précédemment, et

⁶⁸ Éric D. K. Melby, *Oil and the international system : the case of France, 1918-1969*, op. cit., p. 137.

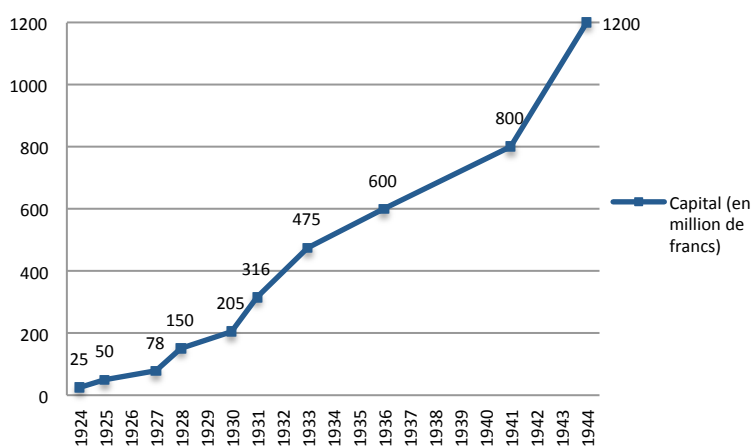
la situation du marché pétrolier international retardent l'exploitation de ce pétrole. Les premiers barils de pétrole ne seront disponibles dans les terminaux méditerranéens qu'en 1934⁶⁹. À partir de cette date et jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale, les quantités de pétrole en provenance d'Irak augmentent considérablement. La France est la première bénéficiaire de cette situation et pour la première fois de son histoire, une part importante du pétrole consommé en France provient de gisements appartenant à une société française.

En outre, de 1934 à 1939, les conflits entre la CFP et les trois sociétés anglo-saxonnes perdurent. La France, impatiente d'augmenter la capacité de production et de transport du pétrole irakien, se heurte encore une fois aux refus et aux hésitations des *Majors*. De plus, elle importe du pétrole en provenance d'Irak qui appartient à d'autres compagnies pétrolières à l'intérieur de l'IPC. Ainsi, durant cette période d'avant-guerre, 75% du pétrole irakien est acheminé vers la France. En 1936, 42,2% du pétrole importé en France est prélevé des réserves de la CFP tandis qu'en 1934, seulement 4,5 % des importations appartenaient à la société française⁷⁰. Parallèlement, le capital de la CFP augmente de manière substantielle. La multiplication des activités de l'IPC dans les domaines de l'exploration, de l'extraction et du transport du pétrole invite les investisseurs à l'intérieur de la CFP à injecter de plus en plus d'argent. Ainsi, en 1936, la société représente 600 millions de francs, alors qu'en 1924 sa valeur était de 25 millions de francs.

⁶⁹ Le pipeline de Tripoli est complété en 1934 alors que celui de Haïfa s'achève un an plus tard.

⁷⁰ Daniel Murat, *L'intervention de l'État dans le secteur pétrolier en France*, Paris, Technip, 1969, p. 28.

Évolution du capital de la CFP en million de francs



années	capital (en million de francs)
1924	25
1925	50
1927	78
1928	150
1930	205
1931	316
1933	475
1936	600
1941	800
1944	1200

L'arrivée de pétrole en provenance d'Irak entraîne d'importantes réformes dans le secteur des hydrocarbures sur le territoire français. Les conventions signées entre la CFP et le gouvernement en 1924 et en 1929 sont soumises au vote de l'Assemblée nationale. D'âpres débats ont lieu entre le gouvernement de droite et l'opposition hétéroclite de gauche (radicaux, socialistes et communistes). Le conflit porte sur le rôle de l'État dans l'industrie pétrolière. La gauche veut créer un monopole d'État sur l'industrie pétrolière pour lutter efficacement contre les *Majors*, tandis que la droite envisage un partenariat public-privé. La ratification des deux conventions n'interviendra qu'en 1931. La CFP reste une entreprise privée, mais l'État renforce sa position à l'intérieur de la société. La gauche dans sa grande majorité, et malgré certaines garanties obtenues quant au rôle futur de la société pétrolière, vote contre la convention. La raison principale de ce vote s'explique par la présence à l'intérieur de l'IPC d'intérêts privés et étrangers dont certains sont liés aux *Majors*. Avec cette convention ratifiée par le parlement, l'État devint l'actionnaire le plus important de la société, sans toutefois être majoritaire.

Il existe deux types d'action à l'intérieur de la compagnie. Les actions A, qui comptent pour 20 voix chacune et les actions B qui comptent pour une voix l'unité. Malgré un plus grand nombre d'actions de type B – 44,4% et 204

215 actions -, l'État, qui détient 35% et 16 770 actions de type A, gère les affaires de la nouvelle entreprise. Au total, l'État possède 539 615 votes à l'intérieur de la CFP sur 1 347 615⁷¹. Ainsi, c'est le gouvernement français qui représente le plus grand actionnaire individuel et qui nomme les principaux dirigeants de la CFP. De plus, l'État dispose de relais directs à l'intérieur de la CFP par l'entremise de deux commissaires gouvernementaux.

[Ces derniers] exercent un pouvoir de tutelle sur les décisions du Conseil d'Administration et des Assemblées générales. Ces commissaires peuvent suspendre les décisions susceptibles de porter atteinte aux intérêts de l'État et provoquer une seconde délibération qui, à la limite, serait passible d'un arbitrage gouvernemental. Enfin, pour les questions touchant aux droits de l'État et la politique générale du gouvernement, ils disposaient d'un véritable droit de veto sur les décisions de l'Assemblée⁷².

Si l'État a le droit de prendre des décisions majeures et coercitives, les commissaires gouvernementaux ne recourent pas à leurs droits d'ingérence. Les investisseurs privés de la CFP voient dans l'État français une puissance capable de soutenir les projets de la société face à la concurrence étrangère, comme ce fut le cas par le passé. Par contre, d'aucune manière, le capital privé au sein de la CFP n'accepte que l'État français s'immisce dans la gestion des affaires courantes de la société. Ainsi, le rôle de l'État se limite à encourager le développement de la société pétrolière sans remettre en question son caractère privé. La ratification de la convention de la CFP en 1931 par le parlement français est obtenue avec difficulté. 299 parlementaires votent en faveur de cette convention contre 230 qui s'oppose à la ratification⁷³.

La réforme la plus significative concerne l'industrie du raffinage en France. Grâce à un strict contrôle de l'État, consacré par une loi votée à la Chambre des députés et au Sénat en mars 1928, le secteur du raffinage prend son envol. Un an plus tard, en mars 1929, est créée la Compagnie

⁷¹ *Ibid.*, p. 55.

⁷² Pierre d'Amarzit, *Les entreprises publiques pétrolières et l'approvisionnement en énergie de la Communauté européenne*, op., cit., p. 97.

⁷³ Richard F. Kuisel. *Ernest Mercier ; French Technocrat*, Los Angeles, Berkeley University of California Press, 1967, p. 43.

française de raffinage (CFR), une société contrôlée à 56% par la CFP et dont l'État détient directement 10% des actions. Deux nouvelles raffineries sont construites : la première à Gonfreville en Normandie en 1933 et la seconde à Berre en Provence en 1935. La capacité de raffinage en France est multipliée de manière spectaculaire, passant de 300 000 tonnes par an en 1927 à 8 millions en 1938⁷⁴. La France, vers la fin des années 1930, dispose d'une industrie de raffinage moderne capable de prendre en charge le brut qui arrive directement d'Irak. Sa capacité de raffinage excède les disponibilités de la CFP en pétrole brut. Dès lors, la CFR s'approvisionne en pétrole auprès des sociétés de commercialisation pétrolière indépendantes ou affiliées aux *Majors*.

L'industrie de raffinage en France se positionne en première place en Europe continentale et en quatrième position au monde. Par la suite, l'importation de pétrole brut est en pleine expansion : 6% en 1929 contre 80% en 1936⁷⁵. Néanmoins, le rôle des *Majors* dans la distribution des produits pétroliers raffinés sur le territoire français demeure central. Si la CFR contrôle 25% du marché intérieur, les *Majors* distribuent plus de 50% du pétrole raffiné⁷⁶. Parallèlement, la CFP se lance dans le développement d'une flotte navale pour transporter du brut. Ainsi naît la Compagnie navale des pétroles dont l'objectif immédiat est la construction de deux navires, l'*Émile-Miguet* et le *Palmyre*.

À la veille du second conflit mondial, les autorités françaises sont persuadées que la France est désormais autonome sur le plan de l'approvisionnement pétrolier. De 1920 à 1930, la France se dote d'une source pétrolière d'approvisionnement en Irak, d'une société nationale qui prend en charge le pétrole extrait, d'oléoducs et de navires marchant qui transportent le pétrole, de terminaux pétroliers dans les pays du Levant sous mandat français et finalement, d'une industrie de raffinage sur le sol national

⁷⁴ Mohamed Sassi « Evolution of the Structure of the French Oil Economy between the Wars : Toward a French Holding Company », *Business and Economic History On-Line*, vol. 2, 2004, p. 17.

⁷⁵ Éric D. K. Melby, *Oil and the international system : the case of France, 1918-1969*, op. cit., p. 147.

⁷⁶ Hervé l'Huillier « La stratégie de la Compagnie française des pétroles durant la Seconde Guerre mondiale : sauvegarder l'essentiel », *Histoire, économie et société*, n°3, 1992, p. 466.

qui reçoit des millions de tonnes de bruts par an. Toutefois, l'autonomie tant espérée est illusoire puisque le rôle des *Majors* en France est encore central. De plus, la France ne réussit pas à varier ses sources d'approvisionnement. Les recherches sur le territoire français et dans les colonies ne sont qu'à leur début. Le peu d'investissement effectué dans le domaine de la prospection engendrera de graves pénuries lors de la Deuxième Guerre mondiale.

B- Les difficultés d'approvisionnement et les prémisses d'une nouvelle politique nationale du pétrole

En 1940, quand les troupes allemandes pénètrent sur le sol français, la CFP se trouve dans une situation de prospérité relative. Elle profite pleinement du pétrole d'Irak et souscrit à un nouvel emprunt afin d'améliorer et d'augmenter ses infrastructures. En ce qui concerne la gestion étatique des hydrocarbures, l'ONCL est remplacée par la Direction des carburants (DICA), organisme dépendant du ministère de la Production industrielle. Toutefois, avec l'occupation de la France par l'Allemagne, la stratégie de la CFP évolue afin que la société s'adapte aux nouvelles réalités politiques et économiques.

La mise en place du gouvernement de Vichy et son étroite collaboration avec les autorités hitlériennes prive la CFP tout au long de la guerre de sa part de pétrole dans les gisements irakiens. Le pétrole français de l'IPC est mis sous séquestre par les autorités britanniques qui administrent l'Irak. De plus, les intérêts français dans le pétrole roumain reviennent désormais à l'Allemagne. Aux pertes des sources pétrolières en Irak et en Roumanie s'ajoute l'arrêt du ravitaillement de la France par les *Majors* qui disposaient avant la guerre de plus de 50% du marché intérieur. L'approvisionnement de la Métropole en hydrocarbures est dès lors soumis à la volonté des Allemands qui envoient en France, entre 1940 et 1944, près de 653 000 tonnes de pétrole⁷⁷.

L'occupation allemande de la France entraîne dès la fin de 1940 la réorganisation du secteur pétrolier français. Les intérêts britanniques et

⁷⁷ André Nouschi, *La France et le pétrole, op., cit.*, p. 114.

hollandais en France sont alors gérés par des représentants allemands. Ainsi, les sociétés affiliées aux deux grandes *Majors* britanniques, l'Anglo Persian et la Royal Dutch/Shell sont affectées par les politiques allemandes en matière pétrolière. Du côté de la CFP et du gouvernement français, une stratégie d'association des intérêts allemands et français est mise en place. Cette alliance s'accélère davantage avec l'intensification de la guerre à partir de l'opération Barbarossa en juin 1941. En août 1941, le gouvernement de Vichy propose une série d'accords. Les archives françaises livrent quelques éléments sur cette future alliance. En Irak, la France conserverait sa part dans l'IPC, alors que l'Allemagne détiendrait les parts anglaises et hollandaises dans la société. En Russie, l'Allemagne resterait maîtresse des champs pétroliers du Caucase. En Roumanie, le pétrole passerait sous le contrôle des Allemands dans une proportion de deux parts pour l'Allemagne contre une part pour la France. Finalement, pour le reste du pétrole du Moyen-Orient, les deux pays se diviseraient à parts égales les ressources en hydrocarbures⁷⁸. Par ailleurs, une proposition pour une participation allemande directe à la CFP est envisagée par le gouvernement de Vichy, prêt à céder les parts anglo-saxonnes dans la société française à des intérêts allemands⁷⁹. Ces projets de collaboration ne se réaliseront jamais. Toutes les tentatives pour la prise du contrôle du pétrole irakien et caucasien échoueront. Seuls les pétroles roumains resteront entre les mains des Allemands jusqu'en 1944. Cette stratégie française de collaboration avec les nazis pour le partage des sources d'approvisionnement est liée à la tentative de sauvegarde des intérêts français dans le domaine des hydrocarbures.

Par ailleurs, la période d'occupation n'empêche pas le développement de nouvelles stratégies pétrolières. La création de la SNPA, le 10 novembre 1941, est un exemple de la politique récente de l'État français. Il s'agit de pallier le manque de produits pétroliers provenant de l'étranger en privilégiant les recherches à l'intérieur du territoire national. Ainsi, la SNPA obtient de la part de l'État une zone de recherche qui s'étend sur une partie du sud-ouest

⁷⁸ Annie Lacroix-Riz, *Industriels et banquiers français sous l'occupation : la collaboration économique avec le Reich et Vichy*, Paris, Armand Colin, 1999, p. 347.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 347.

de la France : « un quadrilatère reliant Mimizan-Agen-Albi au nord, Quillan à l'est, Foix-Montesquieu-Lannemezan-Pau-Bayonne au Sud et l'océan atlantique à l'ouest⁸⁰ ». Dans cette nouvelle société pétrolière, l'État est actionnaire majoritaire à hauteur de 50%. La CFP, l'une des actionnaires minoritaires, s'associe au projet et détient 14% des actions de la SNPA.

La spécificité du secteur pétrolier français se définit à la fois en fonction de l'intérêt tardif de la France pour les hydrocarbures et du privilège d'accès aux champs irakiens. La Première Guerre mondiale est à la source de l'éveil français pour le pétrole et la défaite de l'Allemagne annonce les débuts de l'industrie pétrolière française moderne. En outre, la CFP est régie par de nombreux paradoxes. D'une part, elle représente aussi bien des intérêts privés que publics. D'autre part, son capital est ouvert à des sociétés françaises et étrangères. À partir des années 1930, la fonction de l'État à l'intérieur de la CFP évolue sensiblement sans pour autant remettre en cause le rôle du secteur privé, notamment celui des *Majors*. Les investissements de l'État français augmentent alors que le rôle de ce dernier à l'intérieur de la CFP reste celui d'un simple soutien du point de vue diplomatique.

Les pénuries de carburant lors de la Deuxième Guerre mondiale soulignent les limites de la CFP à réaliser les objectifs fixés par l'État. Ainsi, l'absence de diversification du ravitaillement mène inévitablement à la perte de l'unique source pétrolière. À partir de 1941, l'État doit impérativement redéfinir sa politique pétrolière. Si les recherches de la SNPA sont infructueuses dans un premier temps, la stratégie de l'État français est désormais bien définie : il s'agit de prospector à l'intérieur du territoire national et dans l'Empire français.

⁸⁰ Gisela Blanc dir., *Elf Aquitaine des origines à 1989*, Paris, Fayard, 1998, p. 26.

Chapitre II :

La nouvelle politique pétrolière française ou la mise en valeur du sous-sol national

1- L'urgence de la diversification pétrolière

Après son évincement de l'IPC, suite aux événements politiques survenus en France, la CFP est intégrée à nouveau dans le conglomérat irakien et ses parts lui sont restituées intégralement. Plus encore, sa production pétrolière en Irak augmente sensiblement. Cependant, la CFP n'est pas prise en considération par les sociétés américaines bénéficiant du pétrole saoudien et subit la fin de l'accord de la ligne rouge qui régissait les affaires pétrolières dans région depuis la fin des années 1940. Au cours de la décennie suivante, la dépendance pétrolière vis-à-vis de l'Irak préoccupe la France et la plupart des tentatives pour trouver de nouvelles sources de pétrole échouent. Certes, la CFP est associée au consortium exploitant le pétrole iranien après 1954, mais son assujettissement au pétrole de la région est encore plus marqué.

A- La CFP face à l'hégémonie américaine

Les activités pétrolières de la France ne sont pas interrompues pas durant la Deuxième Guerre mondiale. Le conflit définit les nouvelles priorités de la France en matière d'hydrocarbures. Le territoire national est, comme au tout début de l'histoire pétrolière française, une source de prospection. Avant de tracer les contours d'une politique pétrolière inédite, il s'agit dans un premier temps de récupérer les parts françaises dans le pétrole irakien mises

sous séquestre durant la guerre, et, dans un deuxième temps, de reconstruire les infrastructures pétrolières gravement endommagées par le conflit. De plus, la France fait face à une politique pétrolière offensive de la part de Washington au Moyen-Orient. Menacée par la nouvelle hégémonie américaine, la CFP doit, avec l'appui du Quai d'Orsay, défendre ses intérêts dans la région.

Entre juillet 1940, date de la fin de l'importation de pétrole en provenance d'Irak, et février 1945, date de la reprise des importations, l'IPC, selon les calculs de la CFP, avait extrait 10 millions de tonnes de bruts. Or, le retour à la paix incite la CFP à réclamer sa part du pétrole prélevée en Irak durant la guerre. La situation catastrophique de l'économie française en 1945 marque le besoin imminent de cette manne pétrolière indispensable à tout projet de reconstruction. Olivier Wormser, secrétaire de l'ambassade française à Londres, note :

Il apparaît impossible au gouvernement français que le règlement de cette importante question demeure en suspens. Les intérêts de la CFP ne sont pas seuls en cause. L'économie française tout entière se trouve privée, faute d'un règlement satisfaisant, soit de quantités supplémentaires de carburants, soit d'une compensation en sterling, à un moment où les ressources en devises de la France s'amenuisent [...] ⁸¹.

Cette question cruciale pour la France divise les différentes sociétés à l'intérieur de l'IPC. Alors que les dirigeants français soulignent la nécessité d'une solution rapide, les Anglo-Saxons n'envisagent pas un règlement immédiat du problème. La position de ces derniers s'explique surtout par la modification des rapports de force dans le secteur pétrolier depuis la Deuxième Guerre mondiale. Les États-Unis, grands vainqueurs de la guerre dans le camp occidental, cherchent à définir un nouveau plan de partage du pétrole moyen-oriental. Finalement, les demandes françaises ne représentent qu'un des nombreux sujets à discuter au sein de l'IPC.

Au lendemain de la guerre, la priorité des États-Unis est de remettre en question l'ordre pétrolier au Moyen-Orient, tel qu'il a été négocié durant

⁸¹ Éric D. K. Melby, *Oil and the international system : the case of France, 1918-1969*, *op. cit.*, p. 208.

l'entre-deux-guerres. Le principal défi pour la nouvelle superpuissance se résume à l'abrogation de l'accord de la ligne rouge. Cet accord, né dans un contexte géopolitique désormais dépassé, ne s'inscrit plus dans la stratégie pétrolière américaine pour le Moyen-Orient. En effet, les sociétés pétrolières américaines désirent exploiter le pétrole saoudien sans l'intervention de leurs partenaires à l'intérieur de l'IPC. Or, le territoire saoudien fait partie intégrante de l'accord de la ligne rouge. Deux raisons justifieraient la décision des compagnies pétrolières américaines - la Socony et la Standard Oil of New Jersey - de résilier l'accord⁸². Premièrement, selon les deux sociétés américaines, la mise sous séquestre des parts françaises à l'intérieur de l'IPC durant la guerre, pour fait de collaboration avec l'ennemi, contredit l'accord de la ligne rouge selon les règles du commerce anglais. Deuxièmement, les lois antitrust du gouvernement américain placent les deux sociétés en marge de la légalité aux États-Unis. Dès lors, ces dernières, en tant qu'actionnaires de l'IPC, se désolidarisent de l'accord de la ligne rouge.

Les sociétés non américaines de l'IPC réagissent différemment aux décisions de la Socony et de la Standard Oil of New Jersey. Les Britanniques de l'Anglo-Persian et de la Royal Dutch/SHELL entendent accepter les conditions américaines. Ils sont prêts à mettre fin à l'accord de la ligne rouge et à approuver le monopole américain sur le pétrole saoudien, en échange d'un contrôle effectif de la production pétrolière limitant les risques de surplus. Dans un entretien avec le président américain Roosevelt en mars 1944, le Premier ministre britannique, Winston Churchill, définit la politique pétrolière britannique au Moyen-Orient :

Thank you very much for your assurances about no sheep's eyes at our oilfields in Iran and Iraq. Let me reciprocate by giving you fullest assurance that we have no thought of trying to horn in upon your interests or property in Saudi Arabia. My position in

⁸² Edward Peter Fitzgerald, « The power of the Weak and the Weakness of the Strong : Explaining Corporate Behavior in Middle Eastern Oil after the Second World War », *Business and Economic History*, n°2, vol. 23, 1994, p. 109-110.

this as in all matters is that Great Britain seeks no advantage, territorial or otherwise, as a result of the war⁸³.

À l'opposé, la CFP conteste le nouvel ordre pétrolier au Moyen-Orient. Pour la société française, dont la seule source de ravitaillement en pétrole provient d'Irak, la fin de l'accord de la ligne rouge représente un danger pour l'approvisionnement du pays. Et c'est en collaboration étroite avec le Quai d'Orsay que la CFP discute cette décision des sociétés américaines. L'action en justice intentée par la CFP en janvier 1947 reste, somme toute, sans suite. Parallèlement, les sociétés pétrolières américaines négocient un compromis avec les autorités françaises. La CFP, qui désirait participer à l'aventure pétrolière saoudienne, n'obtient finalement que des garanties quant à l'augmentation de la production pétrolière en Irak.

Le compromis final se profile en novembre 1948 après d'âpres négociations avec Gulbenkian. L'accord de la ligne rouge est résilié et l'Arabie Saoudite est désormais libre d'accueillir les compagnies pétrolières de son choix. L'Arabian American Oil Company (ARAMCO), société exclusivement formée de capitaux américains, prend en charge l'exploitation du pétrole saoudien. La CFP qui a obtenu une augmentation de la production en Irak voit sa demande de construction de deux nouveaux pipelines vers la Méditerranée satisfaite. L'ARAMCO accorde à la société française la possibilité d'acheter du pétrole saoudien à prix coûtant. Néanmoins, la dépendance de la CFP envers l'Irak - seul pays où la CFP est présente en tant qu'actionnaire - est plus grande que jamais. Les États-Unis, nouvelle superpuissance, ne sont plus enclins à se plier aux règles des Anglais et des Français dans la région. Dès lors, les anciens pays mandataires doivent suivre les positions des Américains, notamment dans le domaine pétrolier.

En effet, le centre pétrolier de la région se déplace de l'Irak vers l'Arabie saoudite. Le royaume saoudien devient en cette fin des années 1940, le plus grand exportateur de pétrole de la région. Les États-Unis sont les principaux bénéficiaires de cette nouvelle équation et dépendent donc du pétrole saoudien. Pour la première fois depuis la Première Guerre mondiale,

⁸³ Edward W. Cherster, *United States Oil Policy and Diplomacy : A Twentieth-Century Overview*, Westport, Greenwood Press, 1983, p. 238.

les États-Unis, à partir de 1948, importent plus de pétrole qu'ils n'en exportent⁸⁴ et le pétrole saoudien devient rapidement l'une des principales sources d'approvisionnement. L'évolution des importations pétrolières américaines influence considérablement la politique des États-Unis dans la région. Leur ingérence dans les affaires politiques du Moyen-Orient s'accroît au détriment de la France et de l'Angleterre.

La primauté de l'Arabie saoudite sur l'Irak symbolise celle des États-Unis sur l'Angleterre dans la région. Les acquis politiques de la Grande-Bretagne en Palestine sont reconsidérés. Toutefois, l'influence de l'Angleterre est toujours importante en Jordanie, malgré la fin du mandat. De même, en Irak, Londres obtient le soutien du gouvernement jusqu'à la révolution de juillet 1958. Ainsi, tout au long de la décennie 1950, la Grande-Bretagne conserve tant bien que mal ses avantages dans le domaine pétrolier. Si les *Majors* américaines contestent la suprématie des *Majors* britanniques, ces dernières se maintiennent au Moyen-Orient. Dès lors, en Irak, l'influence anglaise sur l'IPC demeure inchangée. En Iran, Londres domine le secteur pétrolier grâce à l'Anglo-Persian Oil Company, jusqu'au milieu des années 1950. La tentative de remettre en cause l'ordre pétrolier anglais dans ce pays échoue partiellement. La chute du gouvernement de Mossadegh en Iran, en 1953, suite à la tentative de nationalisation des hydrocarbures, atténue le rôle prépondérant des Anglais dans ce pays. La Grande-Bretagne doit donc partager le pétrole iranien avec ses concurrents français et, surtout, américains.

La fin de l'accord de la ligne rouge marque le début d'une nouvelle ère au Moyen-Orient. Les États-Unis, grâce à l'Arabie saoudite, supplantent l'Angleterre, ancienne puissance hégémonique pétrolière dans la région, et la France grandement affaiblie par le second conflit mondial. Si la CFP récupère ses parts dans le pétrole irakien, elle reste une actrice secondaire dans le paysage pétrolier régional et par conséquent, mondial.

⁸⁴ Daniel Yergin, *The Prize : The Epic Quest of Oil, Money and Power*, op. cit., p. 392.

B- Le pétrole et la politique étrangère de la France au Moyen-Orient durant les années 1950

La perte d'influence de la France dans le monde et plus particulièrement dans le monde arabe à partir de 1945, est le signe d'une nouvelle période où la diplomatie française tente de sauver ses acquis passés, comme lors de la campagne de Suez. Par ailleurs, la CFP, encouragée par les autorités publiques, essaye par tous les moyens d'échapper à la dépendance pétrolière irakienne, notamment, en s'implantant en Iran à partir du milieu des années 1950.

Sur le plan politique, l'influence de la France dans le monde arabe est étroitement liée à son statut de puissance coloniale. Les différents gouvernements de la IV^e République privilégient le *statu quo* régional et s'opposent ainsi aux volontés populaires exprimées à travers les mouvements de libération nationale et, en premier lieu, du FLN en Algérie. La France impose une tutelle aux pays du Maghreb francophone et conteste l'indépendance de la Libye à la fin des années 1940. L'État d'Israël est le principal allié régional de la France. Cette dernière le soutient politiquement et lui fournit des armes au détriment des pays arabes. Cette alliance contre le mouvement nationaliste arabe se manifeste militairement lors de la crise de Suez. L'échec de l'intervention conjointe de la France, de l'Angleterre et d'Israël à Suez en 1956 est une défaite humiliante pour la France : non seulement cette dernière doit se plier aux désirs de l'URSS et des États-Unis, mais son rôle de puissance coloniale au Maghreb est également remis en cause. Après avoir dû concéder l'indépendance au Maroc et à la Tunisie au début de l'année 1956, la France subit un nouveau revers en Égypte.

La crise du canal de Suez renforce le camp des nationalistes arabes regroupés autour de la personnalité charismatique de Gamal Abdel Nasser. Le soutien de ce dernier au FLN s'accroît et la France se retrouve isolée dans une région qui lui est très fortement hostile. La CFP est directement affectée par la crise de Suez. Les installations de l'IPC - oléoducs et terminaux pétroliers - sont sabotées en Syrie. L'Irak de Nourri el Saïd, pourtant meilleur allié de l'Occident dans la région, doit rompre ses relations

diplomatiques avec Paris sous la pression populaire. L'approvisionnement de la France en particulier, et de l'Occident en général, est donc menacé. Si le pétrole irakien transite à travers les oléoducs qui débouchent en Syrie et au Liban, une autre partie du pétrole de la région passe par le canal de Suez : « Sur une production pour le Proche-Orient en 1955 de 160 M/t, 41,8 % transitent encore par le canal⁸⁵ ». Dès lors, la France est grandement dépendante du canal pour son approvisionnement en pétrole. En 1955, elle importe 24 millions de tonnes de pétrole, dont 13 millions transitent à travers le canal de Suez⁸⁶. De plus, la CFP, pendant quelques mois, ne peut plus évacuer son pétrole d'Irak à travers les oléoducs sabotés. Parallèlement, les exportations de pétrole saoudien vers la France fléchissent. Cette situation engendre un régime de pénurie en France et le rationnement du pétrole est en vigueur pendant plusieurs mois. Ultérieurement, les ventes de pétrole en France se limitent à 70% des ventes précédant la crise.

L'affaire de Suez illustre l'échec manifeste de la politique de diversification pétrolière engagée par la CFP sous le haut patronage de l'État après 1945. En effet, dix ans après la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le ravitaillement de la Métropole est à nouveau problématique puisque la France ne compte à cette époque que sur le pétrole moyen-oriental. Toutefois, la CFP s'engage dès le milieu des années 1940 dans de nouvelles campagnes de prospection. Ainsi, elle s'intéresse au sous-sol du Maroc, de la Tunisie, du Gabon et de Madagascar. En 1946, la CFP s'installe même au Venezuela afin « d'assurer sur une base élargie son approvisionnement en pétrole brut et de répondre ainsi au désir maintes fois exprimé par l'État⁸⁷ ». Ces diverses recherches n'assurent pas à la CFP de nouvelles sources de ravitaillement, puisqu'aucune quantité d'huile conséquente n'est extraite. Ces projets échouent à court et moyen terme. La société pétrolière française reste dépendante du Moyen-Orient et cette dépendance s'accroît avec l'entrée de la CFP en Iran à partir de 1954.

⁸⁵ André Nouschi, *La France et le pétrole, op., cit.*, p. 212.

⁸⁶ *Idem.*

⁸⁷ *Idem.*

En 1954, la CFP s'associe pour la première fois à un grand projet pétrolier à l'extérieur de l'Irak. Sa participation à l'exploitation du pétrole iranien est essentiellement due à sa solidarité à l'égard de l'Anglo-Persian Oil Company (AIOC) durant le conflit qui oppose la société britannique au gouvernement de Mossadegh. La position de la CFP est en harmonie avec la politique moyen-orientale de la IV^e République. Dès le début du conflit entre l'AIOC et le gouvernement de Téhéran, les Britanniques évacuent les installations pétrolières et décrètent un embargo sur le pétrole iranien. Malgré la reconnaissance de la légalité internationale de l'acte de nationalisation obtenu par le gouvernement iranien à la cour pénale de La Haye, les Anglais s'opposent à toute vente de pétrole et à toute forme de coopération dans le domaine pétrolier entre l'Iran et un pays tiers. Ainsi, la France suit les directives britanniques et refuse d'aider l'Iran malgré l'offre avantageuse de ce dernier : « L'Iran posait comme conditions la non-intervention française dans les affaires internes, des royalties portées à 50% et la formation par la France de techniciens iraniens qui pourraient un jour assurer la relève des Français⁸⁸ ». Le choix de la France est également approuvé par l'acteur pétrolier majeur dans la région, les États-Unis. Par ailleurs, l'intervention indispensable de Washington assure la fin de ce conflit pétrolier. En effet, le Premier ministre Mossadegh est écarté du pouvoir par un coup d'État dirigé par la CIA au profit du Shah, renforçant par là même le régime impérial en Iran. Le Shah est un interlocuteur plus attentif aux intérêts occidentaux, notamment dans le domaine pétrolier.

La mise à l'écart de Mossadegh en 1953 et la conclusion d'un accord entre l'AIOC et l'Iran l'année suivante profitent ainsi aux Français et aux Américains qui participent au capital du consortium nouvellement créé. La CFP devient partie intégrante de l'entreprise d'exploitation pétrolière en Iran grâce à une participation de 6% au consortium. Certes, l'AIOC avait récompensé la solidarité des grands groupes pétroliers opérant au Moyen-Orient, mais la société britannique était également soucieuse d'éviter une surproduction. L'embargo sur la vente du pétrole iranien cause une

⁸⁸ Hélène Carrère D'Encausse, « Le conflit anglo-iranien, 1951-1954 », *Revue française de science politique*, No 4, 1965, p. 738.

augmentation de la production pétrolière dans les autres pays de la région, comme en Arabie saoudite. Afin d'assurer la collaboration des autres sociétés pétrolières, l'AIOC aurait en définitive ouvert la porte du pétrole iranien à ces dernières, déjà présentes au Moyen-Orient.

Pour la CFP, la coopération avec l'AIOC ne se limite pas à l'Iran. Parallèlement, à l'intégration de la CFP au consortium iranien, la société française et l'AIOC - devenue entre-temps la British Petroleum (BP) - s'engagent conjointement dans l'exploration pétrolière aux Émirats arabes unis au milieu des années 1950. La CFP détient un tiers des actions de l'Abu Dhabi Marine Areas (ADMA) et de la Dubai Marine Areas (DUMA) - société dédiée à l'exploration pétrolière offshore - tandis que la BP se partage les deux tiers restants. En 1958, le champ de Umm Shaif est découvert par l'ADMA alors que les recherches de la DUMA restent sans suite.

Jusqu'au milieu des années 1950, les intérêts pétroliers français sont solidement ancrés au Moyen-Orient. Les fluctuations de la politique étrangère française ont un impact direct sur la sécurité pétrolière du pays. La dépendance de la France vis-à-vis du pétrole moyen-oriental expose l'économie française à un danger vital, à une époque où les hydrocarbures sont une nécessité pour la prospérité économique du pays. Si la diversification pétrolière opérée à partir du milieu des années 1940 n'apporte pas de résultats tangibles dans la majorité des cas, en Algérie, les prospections seront fructueuses. Dès lors, les découvertes d'hydrocarbures en Algérie participent d'autant plus à la sécurité pétrolière de la France puisqu'elles proviennent d'une région sous administration directe de la Métropole.

2- La prospection pétrolière en Algérie

Après leur échec au Maroc et en Tunisie, les prospections pétrolières engagées au Maghreb s'annoncent plus encourageantes en Algérie. Les recherches, débutées après la Deuxième Guerre mondiale, sont principalement du ressort des sociétés d'État françaises, créées pour l'occasion. La CFP, associée dès le début aux activités pétrolières en

Algérie, fonde sa propre filiale consacrée pleinement au Sahara algérien, la Compagnie française des pétroles-Algérie. Si les premières explorations sont infructueuses, la CFP-A découvre en 1957 les premières gouttes d'huile en 1957 qui seront acheminées en France dès l'année suivante.

A- La présence des différentes sociétés pétrolières en Algérie : une politique d'État

Le potentiel pétrolier algérien est reconnu par certains géologues pionniers dès les années 1930. Néanmoins, le manque de moyens financiers et l'immensité du terrain retardent les recherches intensives au début des années 1950. L'intérêt porté au sous-sol algérien est celui autant des sociétés pétrolières que de l'État qui met en place des organismes qui se consacrent pleinement à la prospection. La CFP s'associe sur le territoire à prospecter qui lui est alloué à la SN-REPAL.

L'exploration pétrolière débute en Algérie française dès la fin du XIXe siècle. Les sous-sols du nord de l'Algérie sont sondés en premier, plus particulièrement les régions autour de Tliouanet et de Dahra. Les recherches qui remontent à 1874 pour Dahra et 1898 pour Tliouanet⁸⁹ n'apportent pas de résultats probants. Seulement quelques centaines de tonnes de pétrole sont prélevées par an. Vers le début des années 1930, les nouvelles prospections s'arrêtent en Algérie où l'activité principale se résume à l'exploitation des quelques puits de pétrole déjà découverts.

On a extrait, de 1921 à la fin de 1932, 17 265 tonnes d'huile. La production annuelle ayant oscillé entre 1200 et 1500 tonnes, le maximum a été obtenu en 1929 avec 3048 tonnes ; depuis 1931 on se borne à pomper les puits anciens sans en faire de *nouveaux* : la production de 1932 est tombée à 900 tonnes, celle de 1933 à 558 tonnes. Elle n'a atteint, pour les neuf premiers mois de 1934, que 275⁹⁰.

⁸⁹ René Hoffherr et Paul Mauchaussé, *Charbon et pétrole en Afrique du Nord*, Paris, Presses universitaires de France, 1935, p. 187-188.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 188.

La perte d'intérêt progressive pour le potentiel pétrolier algérien coïncide avec les premières découvertes en Irak à la fin des années 1920 et la livraison à partir de 1934 de ce même pétrole en France. De plus, la prospection d'un territoire aussi grand que celui de l'Algérie requiert d'importantes sommes d'argent. La crise économique que connaît la France à partir du début des années 1930 affecte la recherche pétrolière en Algérie. En outre, dans un rapport daté de décembre 1933, Migaux, ingénieur au Corps des Mines, s'attarde sur les raisons supplémentaires des faibles résultats enregistrés en Algérie : « La raison profonde de cet échec réside dans l'éparpillement des efforts, dans leur absence de liaison et souvent de préparation, et dans leur insuffisance même⁹¹ ».

Si la prospection pétrolière débute à la fin du XIXe siècle dans le nord de l'Algérie, il faudra attendre les années 1930 pour que de timides tentatives de recherche s'effectuent dans le Sahara algérien. Un groupe de géologues universitaires, formés autour de Conrad Kilian et Nicholas Menchikoff, effectue les premiers travaux. Jusqu'à la deuxième moitié des années 1940, le pétrole saharien n'intéresse que peu de géologues. En effet, les sociétés pétrolières et les autorités publiques françaises ne mesurent pas encore l'importance du potentiel pétrolier saharien. Toutefois, les études de Kilian et Menchikoff soulignent que la géologie du Sahara témoigne de la présence de réserves considérables de pétrole.

À la fin du second conflit mondial, la France prend conscience de l'importance de la diversification du ravitaillement pétrolier et de l'acquisition d'un pétrole national. Les autorités publiques françaises en association avec la CFP institutionnalisent l'exploration pétrolière du Sahara algérien. Ainsi, l'État français se dote d'un BRP. Pierre Guillaumat, futur président d'Elf Aquitaine et homme de confiance du général de Gaulle, préside ce bureau de recherche. La mission principale du BRP est « d'établir un programme national de recherches de pétrole naturel et d'assurer la mise en œuvre de ce programme dans l'intérêt exclusif de la nation⁹² ». Toutefois, son « rôle n'est pas d'entreprendre lui-même des recherches, mais de les susciter et de

⁹¹ *Ibid.*, p. 191.

⁹² Gisela Blanc dir., *Elf Aquitaine des origines à 1989, op. cit.*, p. 29.

les entretenir en mettant certains moyens financiers à la disposition des sociétés⁹³ ». En accord avec ce programme, le BRP, en coordination avec le gouvernement général de l'Algérie, crée le 16 décembre 1946 la SN-REPAL. Cette société d'État, dirigée par Roger Goetze, s'intéresse particulièrement au Sahara. La CFP rejoint la SN-REPAL en 1949, formant ainsi une *joint-venture*, et le 28 juin 1951, un accord est signé entre les deux sociétés pétrolières. Ces dernières obtiennent quatorze permis de recherche disposés entre le 30^e et le 34^e parallèle. Le 16 octobre 1952, elles se partagent 248 000 km de permis de recherche exploitables pour une période cinq ans⁹⁴ : « Ceux-ci sont divisés en 12 rectangles de 20 000 km² chacun et attribués, par tirage au sort, entre les deux sociétés pour répartir équitablement les chances de découvertes⁹⁵ ». À cette époque, les objectifs du secteur public et du secteur privé sont en adéquation:

Ainsi, deux projets se rejoignent en Algérie : celui de l'État désireux de disposer d'hydrocarbures en territoire français ou sous contrôle français, et celui de la CFP en quête d'un élargissement de sa base d'approvisionnement en brut. Il y a concordance ou communauté de vues entre le secteur public et le secteur privé, dans la mesure où la CFP est perçue comme obéissant à la logique d'une entreprise privée⁹⁶.

Deux autres sociétés s'intéressent également à la prospection pétrolière du Sahara. Il s'agit de la CREPS et de la CPA. La CREPS appartient à l'organisme public, la Régie autonome des pétroles (RAP) à hauteur de 65%, tandis que les 35 % restants appartiennent à la Royal Dutch/SHELL. Pour sa part, la CPA est détenue majoritairement par la SHELL - 65% des actions - et minoritairement par la RAP - 35% des parts. À partir de 1953, la CREPS et la CPA s'associent dans la prospection du territoire saharien au sud du 30^e parallèle. La zone sud est divisée en deux parties : au nord, 189 000 km² détenus par la CREPS et au sud, 240 000

⁹³ Normand Xavier, *L'industrie du raffinage du pétrole : leçons sommaires*, tome 1, Paris, Technip, 1985, p. 28.

⁹⁴ Archives Total / 00TE 131 – 7 / *CFP-A 18 années d'opération 1953-1971*.

⁹⁵ Archives Total / 00TE131 – 6 / *Bochure CFP-A*.

⁹⁶ Samir Saul, « Politique nationale du pétrole, sociétés nationales et 'pétrole franc' », *op. cit.*, p. 362.

km2 appartenant à la CPA⁹⁷.

Au début des années 1950, l'activité pétrolière en Algérie prend son envol. La prospection dans ce territoire relève de la politique de diversification pétrolière, si chère à l'État français. Dans cette entreprise, la CFP est une des nombreuses sociétés pétrolières qui travaillent en Algérie. Les moyens de la CFP en augmentation constante depuis les années 1940 grâce à la croissance de la production pétrolière en Irak - de 1.2 mm/f en août 1944, le capital de la CFP passe à 17.406 mm/f en 1953⁹⁸ -permettent à la société d'investir en Algérie en créant sa propre filiale en 1953.

B- Premières recherches encourageantes

Les premiers sondages effectués en Algérie sont prometteurs. Alors que la création de la CFP-A ne s'accompagne pas d'un succès immédiat sur le terrain, les résultats de la SN-REPAL et de la CREPS annoncent un bel avenir pour le pétrole saharien.

Le 27 janvier 1953, quelques mois après l'obtention du permis de recherche au Sahara, la CFP crée la CFP-A. Cette société, spécialisée dans les travaux d'exploration et d'exploitation du pétrole saharien, possède un capital de départ de 20 millions de francs, entièrement détenu par la CFP⁹⁹. Son premier président-directeur général est Jacques Bénézit qui fut responsable des activités de la CFP en Algérie avant sa nomination à la direction de la CFP-A. À ses côtés, Henri Vautrin occupe le poste de directeur d'exploration et Pierre Germes est responsable des opérations. À ses débuts, la CFP-A compte déjà 153 agents, dont 17 ingénieurs et cadres. Ces chiffres démontrent la volonté de la société à s'engager pleinement au Sahara. Dès lors, les premiers forages peuvent débuter. Le 29 novembre 1953, la CFP-A effectue sa première recherche dans l'oasis d'El Goléa. Ce forage, selon la CFP-A, ne représente qu'un essai visant à démontrer qu'il est possible de travailler dans le Sahara tout au long de l'année, et ce,

⁹⁷ Alain Perrodon, *Histoire des grandes découvertes pétrolières : Un certain art de l'exploration*, Paris, Éditions Elf Aquitaine, 1985, p. 116.

⁹⁸ André Nouschi, *La France et le pétrole, op., cit.,* p. 139

⁹⁹ Archives Total / 00TE 131-7 / CFP-A 18 années d'opération 1953-1971.

malgré un climat peu favorable¹⁰⁰. En outre, un an plus tôt, en octobre 1952, la SN-REPAL réalise un sondage initial à Berriane qui est plus concluant qu'à l'oasis d'El Goléa. Selon le géologue de la CFP-A, André Combaz, à Berriane « il y avait [...] un bel indice qui fit grand bruit » puisque « le test [...] fut éruptif, débitant de l'eau salée fortement émulsionnée de gaz de pétrole »¹⁰¹.

La première grande découverte d'hydrocarbures appartient à la CREPS. À Djebel Berga, en mars 1954, du gaz sec jaillit du sol. Néanmoins, si des traces de pétroles sont présentes, les recherches d'huiles ne sont pas encore concluantes. Certes, le gaz de Djebel Berga représente un résultat encourageant pour la CREPS et pour les autres opérateurs au Sahara. Mais, à cette époque, les besoins de la France en hydrocarbures se résument essentiellement aux besoins en pétrole. De plus, le gaz de Djebel Berga est trop éloigné de la côte méditerranéenne et son transport vers la Métropole est difficile. Les problèmes liés aux recherches sont plus complexes que prévu. Malgré les expériences positives de Berriane et de Djebel Berga, plusieurs complications techniques subsistent, tant dans la zone nord du Sahara que dans la zone sud, comme l'affirme l'ancien géologue de la SN-REPAL, Alain Perrodon :

Si les problèmes géologiques sont relativement simples au sud où la richesse des affleurements permet l'implantation directe des forages par géologie de surface et photogéologie, l'isolement et les distances jusqu'à la côte rendent la logistique très lourde. Dans la zone nord, par contre, l'éloignement est moindre, mais l'approche des problèmes pétroliers est autrement plus ardue¹⁰².

À ces problèmes s'ajoute l'immensité du territoire qui représente un défi dans la mesure où les possibilités de forage sont innombrables. Voilà pourquoi, la CFP-A effectue une première délimitation territoriale : bordures nord du Hoggar et des Eglabs, des Montrs d'Ougarta, de l'Atlas saharien et sud

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ André Combaz, « Les premières découvertes de pétrole au Sahara dans les années 1950 : le témoignage d'un acteur », *Travaux du Comité français d'Histoire de la Géologie*, n°6, tome 16, 2002, p. 95-118.

¹⁰² Alain Perrodon, *Histoire des grandes découvertes pétrolières : Un certain art de l'exploration*, *op. cit.*, p. 116.

tunisien¹⁰³. Toutefois, plusieurs tentatives de prospection sont infructueuses, puisque les campagnes sismiques visant à détecter les réserves d'hydrocarbures dans le sous-sol saharien échouent. D'après Pierre Germes, « la sismique réflexion utilisée à l'origine, a fourni au Sahara des résultats peu satisfaisants, car les ondes des explosifs doivent traverser l'écran d'une couche de sel (dont l'épaisseur atteint parfois 800 m), qui altère et atténue fortement les échos¹⁰⁴ ». Pendant plusieurs mois, la CFP-A accumule les découvertes de puits secs et ce, jusqu'en 1956. Finalement, grâce à une nouvelle technique de sismique réfraction, la CFP-A obtient des résultats plus probants.

Entre 1953 et 1956, la CFP-A doit s'adapter à un nouvel environnement. Les premières tentatives stériles sont accompagnées de mesures visant à améliorer la recherche au Sahara. Alors qu'en 1956 la crise de Suez affecte les activités pétrolières de la société au Moyen-Orient, la CFP-A, à l'exemple des autres sociétés opérant en Algérie, doit impérativement trouver une alternative pétrolière durable à long terme.

C- Le Sahara : nouvel eldorado pétrolier de la France

À partir de 1956, le Sahara devient une région dont le potentiel pétrolier est prouvé. Ainsi, les découvertes se multiplient et les premiers acheminements d'huiles en Métropole s'accélèrent à partir de 1959. La CFP-A décèle les premiers indices d'or noir dans sa zone de prospection durant l'année 1957.

La première grande découverte pétrolière au Sahara revient à la CREPS. À Edjeleh, le pétrole jaillit en janvier 1956. Quatre mois plus tard, en juin 1956, la SN-REPAL découvre le champ de Hassi Messaoud. En novembre de la même année, la SN-REPAL révèle les champs de gaz de Hassi R'mel. L'année 1956 préfigure donc un avenir radieux pour les intérêts pétroliers français. Cependant, la CFP-A n'est associée qu'indirectement à ces découvertes. Dans un premier temps, elle prête l'appareil de forage qui

¹⁰³ Archives Total / 00TE131 – 6 / *Bochure CFP-A*.

¹⁰⁴ Archives Total / 00TE131 – 6 / *Revue Total informations*, 1985.

est à l'origine de la découverte de Hassi R'mel. Et dans un deuxième temps, à partir de l'année 1957, elle entreprend conjointement avec la SN-REPAL le développement du champ pétrolier de Hassi Messaoud.

Dès lors, une nouvelle dynamique se profile au Sahara. Désormais, la mise en valeur des ressources en hydrocarbures déjà découvertes s'effectue en parallèle des prospections menées par les différentes sociétés pétrolières sur ce territoire. La CFP-A multiplie les découvertes liées au champ pétrolier de Hassi Messaoud qui s'étend désormais à sa zone d'exploitation et plus précisément au permis d'Ouargla. En mai 1957, les recherches sur le forage de la CFP-A, Om 1, sont couronnées de succès. Anticipant les futures découvertes pétrolières à Hassi Messaoud, la CFP-A s'associe à la SN-REPAL dans un projet de construction d'un pipeline afin d'évacuer le pétrole vers la côte. Le 12 mars 1957, la Société pétrolière de gérance (SOPEG) est constituée. La SOPEG, filiale commune de la CFP-A et de la SN-REPAL, est « chargée de l'étude, de la surveillance des travaux et de la mise en œuvre d'un pipeline de 61 cm entre Hassi Messaoud et Bougie¹⁰⁵ ». Cet oléoduc sera inauguré le 1er décembre 1959. En attendant la fin des travaux, un oléoduc plus petit, d'une dimension de 15 cm, évacue le pétrole de Hassi Messaoud. En mars 1958, le premier chargement de pétrole de Hassi Messaoud parvient en Métropole. Jusqu'en 1962, la CFP-A doit se contenter de l'exploitation du champ d'Hassi Messaoud en collaboration avec la SN-REPAL. En effet, toutes les autres tentatives d'exploration sont vaines pour la société pétrolière.

Les découvertes de Hassi Messaoud et Hassi R'mel déterminent certaines sociétés étrangères, jusqu'alors sceptiques quant au potentiel pétrolier du Sahara, à investir dans ce territoire. À partir de 1958, la BP, Phillips Petroleum et la Standard Oil, entre autres, s'implantent au Sahara. Somme toute, la grande majorité des concessions appartiennent aux sociétés françaises et le rôle des sociétés pétrolières étrangères en Algérie demeure marginal jusqu'à l'indépendance en 1962.

¹⁰⁵ Archives Total / 00TE 131-7 / CFP-A 18 années d'opération 1953-1971.

D'une dépendance pétrolière envers l'Irak, la France passe à la fin des années 1940 à une dépendance envers toute la région du Moyen-Orient. Aux parts de la CFP dans l'IPC s'ajoutent l'achat du pétrole saoudien à prix préférentiel à partir de 1948 et la participation au consortium iranien dès 1954. Ainsi, la CFP ne parvient toujours pas à accomplir les objectifs de diversification que lui assigne l'État français. Dès lors, ce dernier crée ses propres organismes consacrés à la prospection du pétrole dans les colonies et les départements de la France.

En 1956, la découverte du pétrole algérien assure à la France la diversification géographique tant souhaitée. L'importance de ces hydrocarbures s'explique par plusieurs facteurs. D'abord, ce pétrole ne se trouve qu'à quelques centaines de kilomètres de la côte méditerranéenne française. Ensuite, la proximité des territoires de prospection se double d'un contrôle majoritaire des différentes sociétés françaises sur le pétrole et le gaz saharien. Enfin, en exploitant les hydrocarbures d'Algérie, la France se dote de son propre pétrole payable en franc. En somme, elle édifie les premiers piliers d'un avenir pétrolier indépendant de tout assujettissement aux *Majors*. Toutefois, la guerre coloniale qu'elle mène depuis 1954 en Algérie met en péril ses acquis pétroliers au Sahara.

Chapitre III :

La guerre d'Algérie et la problématique des hydrocarbures

1- L'Algérie française ou les contradictions d'une société coloniale

La découverte des hydrocarbures en Algérie s'effectue en parallèle d'une guerre sanglante de libération nationale. En effet, l'histoire de l'Algérie française se caractérise par des inégalités socio-économiques et par une nette distinction entre les habitants européens et musulmans. Les réformes entreprises pour mettre fin au conflit échouent et la guerre semble s'éterniser.

A- La singularité de l'Algérie française

Plusieurs éléments expliquent la spécificité de la colonisation en Algérie. L'occupation française, qui prend pour prétexte une sombre histoire de dettes, date du début du XIXe siècle et l'Algérie distingue de la majorité d'autres possessions françaises acquises à la fin de ce siècle. La présence de nombreux colons européens marque l'évolution de l'Algérie française vers une colonie de peuplement, d'une part, et annonce la future départementalisation du territoire, d'autre part.

L'Algérie occupe une place particulière au sein de l'Empire colonial français. Conquise par la France en 1830, elle devient la même année une colonie. Toutefois, la pacification du territoire algérien n'est effective que vingt ans plus tard. De plus, cette domination s'acquiert au prix d'une répression féroce qui s'accompagne d'une résistance locale à l'occupation durant tout le XIXe siècle. Les autorités françaises s'installent dans un

premier temps dans les grandes villes de la côte. D'abord, des avant-postes commerciaux occupent les ports. Ensuite, après la conquête complète du territoire, l'Algérie devient une colonie de peuplement en milieu rural. Dès lors, elle est une destination de choix, à la fois pour les colons européens et pour les capitaux à partir du milieu des années 1840, du fait de sa proximité géographique.

La confiscation des terres par les autorités françaises facilite l'installation des premiers colons français en Algérie. La colonisation se développe en grande partie autour de la côte algérienne où la terre est très fertile. Vers 1860, près de 200 000 colons présents en Algérie sur un territoire qui compte 2,5 millions d'Algériens musulmans¹⁰⁶. Les terres cultivables spoliées, trop peu nombreuses, ne suffisent pas aux colons européens. Ainsi, parallèlement à la colonisation rurale, les villes côtières se peuplent de nouveaux immigrants. D'une colonie côtière axée sur le commerce, l'Algérie se transforme, vers la fin du XIXe siècle, en une colonie de peuplement où se développent de nombreux intérêts divergents, comme l'affirme Albert Hourani :

La vie économique était désormais dominée par une alliance d'intérêts entre les fonctionnaires, les propriétaires fonciers qui disposaient du capital nécessaire pour pratiquer une agriculture commerciale et les marchands qui géraient les échanges entre l'Algérie et la France¹⁰⁷.

L'importance de la colonie algérienne vers la fin du XIXe siècle incite les autorités françaises à entreprendre de nombreuses réformes administratives : l'Algérie change de statut juridique et, en même temps, la ségrégation entre les populations qui vivent sur ce territoire s'accroît. Dès 1848, la France annexe l'Algérie. Cette année, trois nouveaux départements français naissent en Algérie. Il s'agit des départements d'Alger, d'Oran et de Constantine. D'innombrables réformes juridiques modifient les lois en vigueur sur ce territoire. En 1881 l'administration de l'Algérie est intégrée à celle de la Métropole et un Code de l'indigénat régissant la vie des musulmans est mis

¹⁰⁶ Albert Hourani, *Histoire des peuples arabes*, Paris, Éditions du Seuil, 1993, p. 360.

¹⁰⁷ *Idem*.

en place. La discrimination présente bien avant 1881, prend une nouvelle dimension à cette date. Les musulmans sont désormais soumis à un code « qui instaure une série de pénalités exorbitantes du droit commun et, surtout, dépossesion foncière continue pour la paysannerie¹⁰⁸ ». Les musulmans « intégrés », minoritaires, et les juifs algériens qui profitent du décret Crémieux de 1870 échappent au code de l'indigénat.

La population européenne qui atteint plus de 800 000 habitants en 1926¹⁰⁹ provient de milieux et de pays divers. Si les Français sont majoritaires parmi les colons, des milliers d'Espagnols, d'Italiens et de Maltais arrivent massivement en Algérie au cours du XIXe siècle. La France accorde la nationalité française à de nombreux Européens afin de compenser le déséquilibre démographique qui avantage les musulmans. Par ailleurs, les inégalités sociales s'accroissent entre les Européens. En effet, une minorité de privilégiés s'approprie la majorité des terres cultivables. Aux grandes fortunes dues à l'exploitation des terres et du commerce s'ajoute la formation d'une classe laborieuse d'origine européenne, constituée de paysans pauvres et d'ouvriers. Ainsi, au cours de la première moitié du XXe siècle, l'industrialisation partielle de l'Algérie signe la naissance d'une classe ouvrière à majorité européenne. À la veille du déclenchement de la guerre d'indépendance en 1954, la population européenne, qui compte un million d'habitants, est massivement urbanisée. Ces citoyens se répartissent comme suit : 90 000 ouvriers, 92 000 fonctionnaires, 56 000 cadres et finalement, 60 000 commerçants, artisans ou membres de professions libérales¹¹⁰.

La colonisation française qui se veut une mission civilisatrice est traversée par de nombreux paradoxes. L'Algérie française, formée de départements français, n'intègre pas la majorité de sa population musulmane dans la République. Si d'un point de vue juridique, l'Algérie se définit comme un ensemble de départements français, ses habitants musulmans subissent les lois discriminatoires qui soulignent leur statut de colonisés. De même, d'un point de vue socio-économique, les injustices qui se manifestent au sein

¹⁰⁸ Benjamin Stora, *Histoire de l'Algérie coloniale (1830-1954)*, Paris, La Découverte, 2004, p. 35.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 25.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 88.

de la population européenne sont d'autant plus marquées au sein de la communauté indigène :

[...] si l'Algérie était la seule véritable colonie de peuplement de l'Empire français et si la société européenne d'Algérie était partagée par tous les clivages sociaux et politiques de classes, elle était établie sur une économie très inégalitaire reposant sur le capitalisme colonial privilégiant les exportations agricoles vers la Métropole, protégée par l'État et employant une main-d'œuvre algérienne bon marché¹¹¹.

B- Des inégalités évidentes

La Première Guerre mondiale marque l'Algérie à la fin des années 1910. Dans le domaine économique, d'importantes transformations se produisent : l'agriculture se modernise, les infrastructures se développent et l'industrie s'implante sur le territoire algérien. Les développements économiques, indispensables au sein d'une société où les inégalités sont de plus en plus probantes et contestées, sont toutefois insuffisants puisqu'ils ne s'accompagnent pas de réformes sociales et politiques.

L'agriculture, principal secteur d'emploi pour la population musulmane, évolue durant les années d'après-guerre. La concentration des terres entre les mains d'une minorité d'Européens se double d'une mécanisation accrue de l'agriculture. En 1930, 20% des 26 000 propriétaires terriens européens se partagent 74% des terres cultivables appartenant aux Européens¹¹². Cette expansion de la grande propriété affecte la paysannerie musulmane privée d'une partie des terres cultivables. Acculée de plus en plus aux terres les moins fertiles, cette paysannerie indigène est contrainte à l'exode vers les villes. Les musulmans qui demeurent dans les campagnes doivent vendre leur force de travail comme journaliers sur les grands domaines agricoles. Parallèlement, la mécanisation de l'agriculture cause une augmentation chronique du chômage chez les ouvriers agricoles musulmans. Par exemple,

¹¹¹ Jean Pierre Peyroulou, « 1919-1944 : l'essor de l'Algérie algérienne », dans *Histoire de l'Algérie à la période coloniale (1830-1962)*, sous la direction d'Abderrahmane Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou, Ouanassa Siari Tengour et Sylvie Thénault, Paris et Alger, Éditions La Découverte et Éditions Barzakh, 2012, p. 320.

¹¹² Benjamin Stora, *Histoire de l'Algérie coloniale (1830-1954)*, *op. cit.*, p. 42.

l'industrie viticole qui employait en 1938 un demi-million d'Algériens musulmans ne compte plus en 1952 que 170 000 travailleurs dans les vignobles¹¹³.

L'industrie algérienne naissante dans les grandes villes de la côte ne résout aucunement le problème des chômeurs. Pour certains, la Métropole représente une solution alternative au sous-emploi. Pour beaucoup d'autres, les villes algériennes deviennent un lieu de refuge et de subsistance précaire pour ce *lumpenprolétariat* algérien en formation au début de XXe siècle¹¹⁴. Ces villes, foyer de la modernité de l'Algérie française, soulignent par excellence les inégalités omniprésentes entre les communautés : les musulmans et les Européens ne vivent pas dans les mêmes quartiers. De plus, la majorité des travailleurs qualifiés des villes est recrutée parmi la population européenne.

Ainsi, en 1954, on retrouve en face de 65 120 employés de bureau et de commerce européens, 15 130 Algériens ; en face de 51 650 ouvriers professionnels européens, 49 830 Algériens ; en face de 7 200 manœuvres européennes, 141 130 Algériens ; en face de 33 890 domestiques et personnels de services européens, 47 400 Algériens¹¹⁵.

Les besoins de la communauté européenne sont à l'origine de la constitution de cette industrie algérienne, conçue afin de satisfaire la consommation intérieure. Cette industrie demeure embryonnaire jusqu'aux années 1950. En effet, dès son développement, elle est aussitôt en concurrence avec l'industrie métropolitaine, plus ancienne et d'une taille supérieure. De plus, généralement, les politiques économiques métropolitaines ne favorisent nullement le développement d'une industrie algérienne capable de combler les besoins locaux. Ainsi, jusqu'en 1954 et le début de la guerre, toutes les richesses du sous-sol algérien sont exportées vers la Métropole¹¹⁶. De ce fait, il n'existe pas d'industries de transformation

¹¹³ Hartmut Elsenhans, *La guerre d'Algérie 1954-1962 : La transition d'une France à une autre. Le passage de la IVe à la Ve République*, Paris, Publisud, 1999, p. 168.

¹¹⁴ Jean-Claude Vatin, *L'Algérie politique : histoire et société*, Paris, Presse de la fondation nationale de sciences politiques, 1983, p. 149.

¹¹⁵ Benjamin Stora, *Histoire de l'Algérie coloniale (1830-1954)*, *op. cit.*, p. 98.

¹¹⁶ Hartmut Elsenhans, *La guerre d'Algérie 1954-1962*, *op. cit.*, p. 159.

des matières premières sur le territoire algérien. À la veille du déclenchement de la guerre d'indépendance, les inégalités socio-économiques et communautaires s'accroissent à cause de l'accroissement démographique que connaît l'Algérie à cette période.

Alors que la population musulmane est en constante croissance, les terres cultivables et les emplois manquent considérablement. Les villes sont le berceau de cette population déclassée où se côtoient la misère, le chômage et l'acculturation. En outre, si la naissance du mouvement de libération nationale s'inscrit dans les villes, le nationalisme algérien se développe rapidement dans les campagnes où se déroulera pour l'essentiel la guerre de guérilla.

C- Des réformes incertaines

L'insurrection des nationalistes algériens débute le 1er novembre 1954. Les rebelles, incarnés par le FLN, recrutent principalement parmi la population déshéritée des bidonvilles, formée de paysans dépossédés et de chômeurs. Si, au départ, la France prévoit une simple opération militaire ponctuelle pour mettre fin à l'insurrection, elle prend conscience graduellement de la complexité de la situation. En 1956, l'élection de Guy Mollet, l'échec de son plan de réforme, la découverte du pétrole au Sahara et la présence massive sur le territoire algérien des appelés du contingent marquent une étape nouvelle dans la guerre de libération.

La guerre suscite diverses réactions de la part des Européens d'Algérie et de la Métropole. Certains préconisent la solution armée, tandis que d'autres privilégient d'authentiques réformes. La politique de la France en Algérie de 1954 à 1962 se caractérise à la fois par la répression et par l'entretien d'une illusion réformiste. Jusqu'en 1958 et à l'arrivée du général de Gaulle au pouvoir, l'avenir de l'Algérie française est intrinsèquement lié à celui de la France. La IV^e République refuse coûte que coûte l'effondrement de l'Empire colonial français qui menacerait, selon elle, les intérêts de l'Occident dans la région. Ainsi, cette dernière mène un combat contre le communisme, comme l'affirme Michel Debré au Conseil de la République le

24 novembre 1954, quelques jours après le début de l'insurrection : « La présence de la France, au-delà des intérêts matériels des Français qu'on doit justement défendre, au-delà de ce souci parfaitement légitime de sécurité, c'est avant tout d'être là-bas la gardienne des positions du monde libre, plus exactement des principes du monde libre!¹¹⁷ ». Par ailleurs, la minorité européenne de près d'un million d'individus n'envisage aucunement son avenir en dehors d'une Algérie française. Le *statu quo* ne doit aucunement être remis en cause et, par conséquent, tout principe d'égalité entre les deux communautés vivant en Algérie est nettement refusé.

Si la première réaction de la France est de nature répressive, un plan de réforme datant de 1947 et non appliqué à cause de l'hostilité des colons européens est à nouveau proposé. Ce plan remet en cause partiellement les inégalités communautaires. Il s'agit d'abord d'intégrer pleinement l'Algérie à la France avec tous ses habitants et toutes ses confessions. La réforme la plus importante concerne la constitution d'un collège unique des députés d'Algérie et prévoit donc l'égalité électorale entre les Algériens et les Européens. Cependant, cette dernière mesure, fermement combattue par les Européens, n'est pas appliquée sous la IV^e République. En somme, une contradiction majeure régit l'Algérie française : l'État français refuse tout autant l'assimilation que l'indépendance, seule solution viable pour le FLN. En effet, la réforme même du système colonial est inconcevable par ce mouvement de libération. Ce dernier appelle alors les électeurs algériens à boycotter les élections de janvier 1956.

Le nouveau gouvernement formé par le secrétaire général de la Section française de l'internationale ouvrière (SFIO), Guy Mollet, promet de mettre fin au conflit. L'Algérie est la première préoccupation du Conseil des ministres, comme en atteste le voyage à Alger de Guy Mollet, quelques jours après son élection. Cependant, durant ce séjour, Mollet retire son projet face à la détermination acharnée des Européens et au refus de ces derniers de tout compromis sur le statut final de l'Algérie. Ainsi, le nouveau gouvernement est incapable de mettre fin à la crise par le moyen des

¹¹⁷ Patrick Kessel, *Guerre d'Algérie : Écrits censurés, saisis, refusés 1956-1960-1961*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 65.

réformes. Son mot d'ordre se résume au triptyque : « cessez-le-feu, élections, négociations ». Dans les faits, les élections et les négociations ne sont pas véritablement envisagées, puisque le cessez-le-feu, préalable requis, n'est aucunement obtenu. Dès lors, la France s'engage pleinement dans un conflit avec près d'un demi-million de militaires français sur place à la fin de l'année 1956. Ces effectifs sont essentiellement formés de civils accomplissant le service militaire.

La découverte à partir de 1956 du pétrole au Sahara algérien est une raison supplémentaire de maintenir cette région sous le contrôle de la France. Dès lors, l'autonomie accordée aux deux nouveaux départements sahariens des Oasis et de la Saoura en janvier 1957 met en péril tout compromis avec les nationalistes algériens, inflexibles quand il s'agit de l'intégrité territoriale de l'Algérie. Le Sahara algérien fait désormais partie intégrante d'un ensemble régional sous la gestion directe de Paris. Cette structure est connue sous le nom d'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS).

Si l'option militaire est un succès sur le terrain, l'impasse politique perdure. La France doit faire face à l'internationalisation du conflit dont les événements de Sakiet-Sidi-Youssef en février 1958 représentent l'épisode majeur. L'image de la France à l'étranger, deux ans après la désastreuse crise de Suez, est d'autant plus ternie. La IV^e République, affaiblie par ce long conflit meurtrier, échoue dans sa mission réformatrice en Algérie. Accusés de trahison par une partie de l'opinion française, les partis politiques du gouvernement se résignent à la prise en charge de la présidence du Conseil, à partir de juin 1958, par le général de Gaulle.

2- Le pétrole et la guerre : 1958-1962

Avec l'arrivée de De Gaulle au pouvoir, une entente sur le règlement définitif du conflit algérien se profile. Si, au départ, le nouveau pouvoir français entend dicter une solution postcoloniale en Algérie, il devra finalement se résoudre à discuter avec le FLN, représentant légitime du

peuple algérien, et à aborder les questions fondamentales notamment, celles liées au sort du Sahara et de son pétrole.

A- De Gaulle au pouvoir

Au départ, de Gaulle suscite un immense espoir chez les Européens. Jusqu'à l'instauration de la Ve République, il défend l'idée de l'Algérie française. L'évolution de la politique gaullienne en Algérie est perceptible à partir de l'année 1959. La France commence à considérer un avenir indépendant pour le territoire nord-africain.

La prise du pouvoir par le général de Gaulle est intrinsèquement liée à la guerre d'Algérie. Y contribue la confusion qui règne en Algérie et de la menace d'un coup d'État militaire en Métropole. Par ailleurs, il reçoit le soutien des partisans de l'Algérie française. Le parti politique gaulliste, l'Union pour la nouvelle République (UNR), fondée à l'occasion des élections de novembre 1958, défend l'idée de ces partisans. Jacques Soustelle et Léon Delbecq, deux cadres du nouveau parti, représentent par excellence l'aile la plus radicale du mouvement en faveur de l'Algérie française. Ainsi, le premier voyage de De Gaulle en Algérie, le 4 juin 1958, est un triomphe. Ce dernier, considéré comme le sauveur de l'Algérie française, s'engage au départ en faveur d'une Algérie sous souveraineté française. Toutefois, dès son premier discours en terre algérienne, au forum d'Alger le 4 juin 1958, il déclare la constitution d'un collège unique pour tous les Algériens : « la France considère que, dans toute l'Algérie, il n'y a qu'une seule catégorie d'habitants : il n'y a que des Français à part entière, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs¹¹⁸ ». Le *statu quo* est ainsi rompu en Algérie et de Gaulle réussit à mettre en place la réforme majeure que Guy Mollet a échoué à faire appliquer. L'égalité devant les urnes entre les deux communautés est acquise. Enfin, lors de ce voyage, de Gaulle annonce sa volonté de s'occuper personnellement de l'Algérie en déclarant : « Le ministre de l'Algérie, c'est moi¹¹⁹ ».

¹¹⁸ Discours de De Gaulle au forum d'Alger le 4 juin 1958.

¹¹⁹ Michèle Cointet, *De Gaulle et l'Algérie française : 1958-1962*, Paris, Perrin, 1995, p. 37.

Si, pour une partie des colons européens, la constitution du collège électoral unique est acceptée, pour le FLN, les revendications maximalistes demeurent identiques. En effet, l'indépendance est toujours la seule solution envisageable pour l'Algérie et tout candidat musulman aux élections est une cible pour l'organisation nationaliste. Les indépendantistes ne se rétractent pas, tandis que la guerre prend une nouvelle dimension avec De Gaulle, comme l'affirme Réda Malek, ancien négociateur du FLN à Évian :

[...] l'effort de guerre s'intensifie et l'objectif avoué est d'abord de l'emporter définitivement sur le terrain quitte, par la suite, à faire prévaloir une solution en dehors du Front de Libération National (FLN) ou, à défaut, à négocier avec lui sur une position de force¹²⁰.

Mais, l'engagement militaire continu n'est qu'un élément de la nouvelle politique gaullienne pour l'Algérie. En effet, dès la consolidation de la Ve République, une politique étrangère inédite se profile à Paris.

Or, le règlement du conflit en Algérie est un préalable à tout changement tangible dans les affaires extérieures de la France. Ainsi, dès la fin de l'année 1958, de Gaulle envisage un désengagement militaire en Algérie. Le 22 décembre de la même année, dans un entretien avec Alain Sérigny, directeur d'*Écho d'Alger*, le Général déclare : « [...] il faut en finir. Cette guerre d'Algérie ne pourra pas durer éternellement. Vous savez, les Arabes sont les Arabes. Ce ne sont pas des gens comme nous. L'avenir de l'Algérie ? Au mieux, de l'Houphouët-Boigny, au pis, du Sékou Touré¹²¹ ». En effet, de Gaulle, dès sa prise du pouvoir, est conscient que la France ne peut plus entretenir un Empire colonial et que le cas de l'Algérie, même s'il est plus complexe que les autres colonies africaines, doit participer à ce mouvement de désengagement global. Désormais, pour le pouvoir en place, il s'agit surtout de savoir de quelle manière se fera la décolonisation de l'Algérie. Toutefois, la future Algérie, autonome ou indépendante, devrait

¹²⁰ Réda Malek. « De Gaulle et la négociation avec le FLN », dans *De Gaulle en son siècle*, Tome VI, *Liberté et dignité des peuples*, Actes des journées internationales tenues à Paris, 19-24 novembre 1990, Paris, La documentation française – Plon, 1992, p. 86.

¹²¹ Michèle Cointet, *De Gaulle et l'Algérie française 1958-1962*, op. cit., p. 47.

idéalement rester sous l'influence de la France, comme en témoigne un proche du général, Léon Noël, premier président du Conseil constitutionnel :

Sans n'avoir jamais méconnu que, tôt ou tard, l'indépendance de l'Algérie serait inévitable, de Gaulle nourrit, un temps, l'espoir de parvenir à créer un groupement maghrébin qui aurait compris, avec le Maroc indépendant et la Tunisie également indépendante, une Algérie franco-musulmane, organiquement liée à la France dans le cadre d'une union française rénovée ou d'une communauté¹²².

La présence des colons européens en Algérie complique indéniablement la tâche du président, d'autant plus que cette minorité entend récolter les fruits de son engagement en faveur du retour du Général au pouvoir en mai 1958. Le 5 septembre 1959, de Gaulle souligne clairement son opposition à l'Algérie française et, par conséquent, perd définitivement le soutien des colons européens. Cette journée, il déclare qu'« il y a une Algérie, il y a une entité algérienne, il y a une personnalité algérienne¹²³ ». Il s'agit donc de la reconnaissance explicite de l'existence d'une Algérie algérienne. Cependant, les accords d'Évian ne seront signés que deux ans et demi plus tard, soit en mars 1962. Deux facteurs principaux expliquent ce retard : d'une part, l'obstination menant à la révolte des colons européens et, d'autre part, l'avenir du pétrole algérien, plus spécifiquement, le statut définitif du Sahara. Par ailleurs, la reconnaissance de l'Algérie algérienne n'engage aucunement la France sur la voie d'une légitimation du FLN et de son émanation, le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA).

Bien au contraire, le Général avait indiqué aux hommes du GPRA qu'ils ne devaient pas attendre que « *la République algérienne leur accorde le privilège de traiter avec eux du destin de l'Algérie* ». Il avait même précisé : « *Il n'y a aucune chance que la France se prête à pareil arbitrage* »¹²⁴.

Les réformes promulguées à partir de juin 1958 ne stabilisent pas la situation en Algérie. À cette date, le FLN avait déjà acquis le statut de

¹²² Léon Noël, *De Gaulle et les débuts de la Ve République*, Paris, Plon, 1976, p. 78.

¹²³ Michèle Cointet, *De Gaulle et l'Algérie française 1958-1962*, op. cit., p. 119.

¹²⁴ Jean Monneret, *La phase finale de la guerre d'Algérie*, Paris, l'Harmattan, 2000, p. 7.

première organisation nationaliste algérienne. En triomphant de ses concurrents, le mouvement nationaliste met alors en avant les revendications les plus radicales, refusant tout dialogue qui n'aborde pas l'indépendance avec le gouvernement français. Par ailleurs, la volte-face du général de Gaulle ravive les positions extrémistes des Européens d'Algérie. Finalement, l'autonomie accordée aux provinces sahariennes riches en pétrole est désormais un des enjeux principaux de la guerre de libération.

B- Un avenir postcolonial dépendant de la France ?

Alors que la guerre de libération est engagée depuis plusieurs années, des réformes territoriales et socio-économiques sont mises en place en Algérie. Le rôle du pétrole et de la province saharienne dans ces changements est central.

L'activité pétrolière en Algérie se poursuit et ne subit pas les conséquences de la guerre. L'arrivée au pouvoir du général de Gaulle stimule l'intérêt pour l'industrie pétrolière opérant en Algérie. La promulgation du Code pétrolier saharien (CPS) le 22 novembre 1958, en est un parfait exemple. Selon l'ordonnance n° 111, le CPS a pour objectif « de définir le régime de la recherche, de l'exploitation et du transport par canalisation des hydrocarbures liquides et gazeux dans les zones de l'Organisation commune des régions sahariennes, ainsi que le régime fiscal applicable aux entreprises se livrant à cette activité¹²⁵ ». Tout en s'inspirant de la législation métropolitaine du pétrole, le CPS s'en écarte et encourage les compagnies étrangères à investir dans l'activité pétrolière au Sahara. Ainsi, plusieurs sociétés pétrolières étrangères s'intéressent au Sahara durant les années de guerres. Les grands cartels, comme Shell - présente depuis le début des années 1950 grâce à son association avec la CREPS -, la British Petroleum et la Standard Oil et les groupes pétroliers américains indépendants, comme la Sinclair Oil, la Newmount Mining Corporation, la Cities Service et la

¹²⁵ Daniel Murat, *L'intervention de l'État dans le secteur pétrolier en France*, op. cit., p. 90.

Philipps Petroleum¹²⁶, rejoignent l'activité pétrolière des sociétés françaises. Enfin, les Belges de Petrofina et les Canadiens de la Canadian Delhi participent également à l'aventure saharienne.

De plus, le CPS accorde certains avantages fiscaux à tout investisseur afin d'encourager l'activité pétrolière. Ainsi, le CPS, la constitution de l'OCRS et la création en mai 1957 d'un ministère du Sahara soulignent le désir de la Métropole de contrôler directement l'exploitation pétrolière dans cette région. La gestion des affaires sahariennes à partir de Paris signe la fragmentation de l'Algérie et des autres États sahariens frontaliers. Cette stratégie s'accorde avec la vision gaullienne d'une indépendance algérienne sous surveillance française. En détachant le Sahara de l'Algérie, privant cette dernière d'importantes recettes fiscales, la France marque son emprise sur le futur État indépendant politiquement et dépendant économiquement vis-à-vis de la Métropole.

Parallèlement à la mise en place du CPS, un plan de redressement économique et social pour l'Algérie est annoncé par les autorités françaises, le 3 octobre 1958. Le Plan de Constantine doit faire accéder l'Algérie à la modernité française. Ainsi, il comprend un vaste plan d'industrialisation, de développement des infrastructures civiles et de réorganisation du secteur agricole.

L'état de chômage permanent qui caractérise l'économie algérienne et la découverte des richesses sahariennes inspirent les deux objectifs majeurs de ces perspectives de développement : d'une part l'amélioration de l'emploi et du niveau de vie des habitants, d'autre part la mise en valeur des ressources sahariennes dans le cadre de la zone franc¹²⁷.

La place du pétrole saharien dans le Plan de Constantine est donc prépondérante. L'État français finance en partie ce plan grâce aux revenus pétroliers. De plus, la transformation des hydrocarbures sur le territoire algérien est un des éléments essentiels de ce projet de redressement économique. Dès lors, la construction d'une raffinerie à Maison Carrée et

¹²⁶ Gérard Destanne de Bernis, « Les problèmes pétroliers algériens », *Études internationales*, n°4, vol. 2, 1971, p. 577.

¹²⁷ Alain Cotta, « Les perspectives décennales du développement économique de l'Algérie et le plan de Constantine », *Revue économique*, n°6, vol. 10, 1959, p. 915-916.

d'un ensemble pétrochimique à Arzew relève de ces résolutions. Enfin, le Plan de Constantine doit permettre de réduire les écarts entre les communautés musulmanes et européennes d'Algérie. Ces attentes ne se réalisent pas puisque le règlement du conflit est proche.

Toutefois, si l'objectif avoué est de résoudre les inégalités sociales et communautaires, le résultat le plus tangible du Plan de Constantine est sans aucun doute l'accroissement de l'influence de la Métropole en Algérie. En effet, l'économie algérienne, notamment pétrolière, connaît d'importants investissements qui marquent davantage la dépendance d'Alger vis-à-vis de Paris. Ainsi, les desseins du Plan de Constantine se confondent à ceux du projet d'autonomie saharienne. En somme, il s'agit d'inscrire l'avenir de l'Algérie dans un avenir postcolonial avec la France.

C- Le compromis saharien

La fin du conflit est intrinsèquement liée à l'avenir du Sahara et à celui du pétrole exploité sur ce territoire. La France qui marque sa nette supériorité militaire sur son adversaire est paradoxalement affaiblie diplomatiquement et doit alors trouver un règlement satisfaisant avec le FLN.

La guerre de libération ne s'étend pas jusqu'au Sahara. La difficulté du terrain désertique et le faible nombre d'habitants indigènes expliquent en partie la paix relative qui règne dans cette région entre 1954 et 1962. Toutefois, dans un rapport de l'armée, daté de novembre 1958, l'inquiétude des responsables militaires quant à l'extension du conflit est notable. Le texte s'attarde sur la protection des sites pétroliers au Sahara et souligne la « préoccupation constante du commandement qui utilise au mieux les moyens dont il dispose et se tient informé des problèmes particuliers à chaque chantier par de fréquentes visites¹²⁸ ». De plus, les autorités militaires suggèrent aux sociétés pétrolières d'entreprendre certaines mesures visant à sécuriser leurs installations notamment, grâce à un contrôle plus strict des travailleurs.

¹²⁸ Archives non classées de la CFP-A / Méguillet à Amiral Lamorte : *Sécurité des centres pétroliers*.

Il est de l'intérêt général comme de l'intérêt particulier des Stés de contrôler toute la main-d'œuvre à l'échelon le plus élevé. Un tel contrôle présenterait outre l'avantage évident de la police et de la sécurité de la main-d'œuvre, celui de régulariser l'emploi et d'éliminer les éléments dangereux et non valables¹²⁹.

Si le rapport insiste sur la présence de partisans de la rébellion parmi les travailleurs algériens et plus particulièrement parmi les transporteurs¹³⁰, le FLN ne vise pas à remettre en cause les activités pétrolières au Sahara. En août 1958, il sabote plusieurs dépôts d'essence et de raffineries en Métropole. Quand il s'agit d'attaquer les intérêts pétroliers français, le mouvement nationaliste choisit de ne pas mettre en péril les installations pétrolières en Algérie, mais de cibler celles en territoire métropolitain.

La reconnaissance de l'Algérie algérienne par le général de Gaulle à partir de 1959 est paradoxalement accompagnée d'une tentative de morcellement du territoire national algérien. Les initiatives françaises qui dissocient les dossiers algérien et saharien sont systématiquement refusées par le FLN, prêt à négocier à condition de sauvegarder l'intégrité territoriale de l'Algérie. Le fait de ne pas saboter les installations pétrolières au Sahara, mais plutôt celles de la Métropole, est un message adressé par le FLN aux autorités françaises : le Sahara est une partie intégrante de l'Algérie indépendante. Les premières rencontres entre le FLN et les représentants de la France, en juin 1960, achoppent sur le statut du Sahara. Finalement, en septembre 1961, la France affirme, par la voix du général de Gaulle, sa disposition à inclure le Sahara dans une future Algérie indépendante :

Pour ce qui est du Sahara, notre ligne de conduite c'est celle qui sauvegarde nos intérêts et qui tient compte des réalités. Quels sont nos intérêts? Nos intérêts c'est la libre exploitation du pétrole et du gaz que nous avons découvert ou que nous découvririons, c'est la disposition de terrains d'aviation et le droit de circulation pour nos communications avec l'Afrique noire. Les réalités c'est qu'il n'y a pas un seul Algérien, je le sais, qui ne pense que le Sahara doit faire partie de l'Algérie et qu'il n'y aurait pas un seul gouvernement algérien quelle que soit son

¹²⁹ Archives Total non classées / Méguillet à Amiral Lamorte : Suggestion.

¹³⁰ *Idem.*

orientation par rapport à la France, qui ne doit revendiquer sans relâche la souveraineté algérienne sur le Sahara¹³¹.

Ainsi, la France est désormais disposée à négocier avec le FLN les conditions d'admissibilité de la totalité du territoire algérien à l'indépendance. Le FLN, une fois la question du Sahara réglée, se déclare prêt à discuter des intérêts stratégiques de la France en Algérie. Concernant le pétrole saharien, la France préconise la non-ingérence algérienne dans ses affaires. Cette position de la France menacerait les exigences du FLN qui n'obtiendrait alors qu'une souveraineté limitée sur le Sahara.

En somme, les accords d'Évian qui règlent le contentieux entre l'État français et le FLN se profilent grâce au compromis suivant : d'une part, l'OCRS est démantelée et la souveraineté algérienne sur le Sahara est reconnue et, d'autre part, le Code pétrolier saharien reste en vigueur, sauvegardant ainsi les intérêts des sociétés françaises implantées sur le territoire. À court terme, le sort du Sahara et celui de son pétrole se distinguent nettement.

Le Sahara est sans aucun doute au cœur du litige entre la France et le FLN. Dès 1957, cette région est dissociée de l'Algérie française. Si de Gaulle rompt avec la IV^e République en promulguant de nombreuses réformes se rapportant à l'Algérie, il demeure fermement attaché à l'autonomie du Sahara. Néanmoins, la préoccupation principale du président est de restaurer la grandeur de la France. Ne fallait-il pas accepter des compromis douloureux en Algérie ? La perte de l'Algérie et du Sahara redresseraient, selon De Gaulle, l'image de la France dans le monde et plus particulièrement, dans les pays nouvellement décolonisés.

Certes, la France a également perdu la présence d'un million d'Européens qui refusent de vivre dans une Algérie indépendante, mais elle maintient son hégémonie pétrolière au Sahara. La suprématie française ne concerne pas seulement le volet pétrolier : les accords d'Évian abordent aussi la coopération économique et culturelle entre les deux pays. Dès lors, l'avenir de l'Algérie indépendante s'articule autour d'une relation privilégiée avec l'ancienne Métropole.

¹³¹ Conférence de presse du général de Gaulle, le 5 septembre 1961.

Conclusion

Les accords d'Évian règlent les contentieux et définissent la nature des futures relations entre l'Algérie et la France. Ces deux pays tracent alors la ligne directrice de leurs rapports qui s'annoncent inédits. En effet, deux options s'offrent aux FLN : une rupture totale avec la France ou une esquisse d'une nouvelle relation avec cette dernière. Après cent trente ans de colonisation, la France assume sa défaite politique en Algérie. Par conséquent, elle doit se résoudre à reconnaître l'Algérie indépendante. Toutefois, cette nouvelle réalité n'exclut pas la mise en place d'un rapport de domination basé sur le principe de dépendance.

La paix d'Évian fait de la coopération le pilier des rapports entre les deux pays. Mal défini, ce concept vague peut être interprété de plusieurs manières, ce qui annonce les difficultés qui interviennent dès l'été 1962. Les intérêts des deux pays sont-ils conciliables à moyen et long terme ? Rien n'est moins sûr. L'Algérie socialiste peut-elle se résoudre à maintenir des rapports quasi exclusifs avec la France même si cette dernière se rapproche du camp des non alignés grâce aux manœuvres politiques du général de Gaulle ? S'extirper de la dépendance vis-à-vis de Paris devient un des objectifs prioritaires d'Alger. Le programme de Tripoli, rédigé avant même la tenue du référendum sur l'indépendance de l'Algérie de juillet 1962, appuie cette analyse : « La coopération, telle qu'elle ressort des accords, implique le maintien de liens de dépendance dans les domaines économique et culturel¹³² ». Ainsi, la diplomatie française, soupçonnée d'encourager la mise en place d'une relation néocoloniale, demeure sous pression constante. Les mois qui suivent l'indépendance confirment qu'Alger n'est pas disposée à garantir l'application de toutes les clauses d'un accord signé dans un contexte politique défavorable.

¹³² Programme de Tripoli.

Cependant, dans le domaine des hydrocarbures, les deux pays se retrouvent dans un système d'interdépendance. En 1962, l'Algérie ne dispose pas de ressources humaines capables de prendre en charge l'industrie pétrolière. La ségrégation inhérente à l'Algérie française n'avait pas favorisé l'émergence d'une élite musulmane. Pour sa part, la France doit prendre en considération la constante augmentation des importations pétrolières en provenance d'Algérie : en 1961, plus de 30% du pétrole consommé provient des gisements sahariens. Dès lors, la question qui se pose pour la France est de savoir si sa sécurité pétrolière passe par un renforcement de ses relations avec l'Algérie indépendante ou par un désengagement graduel dans le but d'approfondir sa politique de diversification.

Deuxième partie : L'indépendance de l'Algérie et la politique pétrolière de la France (1962- 1965)

Chapitre I : Une relation d'État à État

Une relation privilégiée entre la France et l'Algérie s'instaure dès la fin du conflit. L'avenir se construit sur les ruines d'une guerre qui fait désormais partie de l'histoire. Toutefois, comme l'affirme Jean-Robert Henry « le passé n'était pas vraiment encombrant », au contraire, « il était refoulé, ou du moins tenu à distance, au profit de visions prospectives du monde¹³³ ». Si l'intérêt des deux parties est d'envisager le futur sous le signe de la coopération, les premières tensions émergent alors même que l'indépendance n'est pas encore acquise. Les accords de paix d'Évian, signés en mars 1962, s'avèrent incomplets et une partie importante de leurs contenus n'est pas respectée. Le programme du congrès de Tripoli, qui se réunit quelques mois avant Évian, contredit sur plusieurs points les accords passés entre les deux pays. Plus encore, l'arrivée au pouvoir en Algérie d'une équipe dirigeante qui entend instituer de profonds changements socio-économiques sur la base du programme de Tripoli interpelle les décideurs français. En effet, la ligne dure à l'intérieur du FLN, représentée par Ben Bella, prend le pouvoir face à une opposition hétéroclite dont une partie semble plus encline à ménager les

¹³³ Jean-Robert Henry, « La genèse d'une recherche collective », *Le temps de la coopération : sciences sociales et décolonisation au Maghreb*, sous la direction de Jean-Robert Henry et Jean-Claude Vatin, Paris, Karthala, 2012, p. 16.

intérêts français dans le pays. Pour autant, dans le domaine des hydrocarbures, les premiers mois de l'indépendance sont marqués par la stabilité. Si une partie du secteur industriel et agricole tenu par des Européens est nationalisée, le pétrole et le gaz ne sont pas touchés par cette vague de réappropriation.

1- Les ambiguïtés des relations franco-algériennes

La signature des accords d'Évian en mars 1962 ne garantit pas la paix civile en Algérie. L'action des radicaux de l'Organisation armée secrète (OAS) qui s'ajoute au conflit latent à l'intérieur des structures du FLN encourage la poursuite des violences. Parallèlement, la France voit son influence en Algérie diminuer avec le départ de centaines de milliers d'Européens algériens.

A- Un pays à reconstruire

En 1962, l'Algérie est dévastée par près de huit ans d'une guerre qui a grandement affecté le potentiel économique de la jeune nation. Si les Algériens sont sortis victorieux du conflit, les sacrifices humains consentis accentuent davantage les carences de l'État en devenir. Les estimations sur les pertes humaines subies par l'Algérie sont sujettes à polémique. Néanmoins, le chiffre d'un demi-million de morts, civils et militaires, est généralement accepté par les spécialistes¹³⁴. Ce déficit démographique aura un impact direct sur la reconstruction du pays. Par ailleurs, les infrastructures, à l'exception notable des installations pétrolières, ont subi les préjudices du conflit armé. L'OAS qui refuse de se soumettre aux accords d'Évian tente par tous les moyens de torpiller les efforts de paix. Les attentats de cette organisation et sa politique de la terre brûlée redoublent d'intensité en 1962 et par conséquent, aggravent les problèmes de l'Algérie

¹³⁴ Benjamin Stora, *Les mots de la guerre d'Algérie*, Toulouse, Presse universitaire du Mirail, 2005, p. 24-25.

indépendante. Les infrastructures publiques figurent parmi les cibles privilégiées par l'OAS. Les écoles, les bâtiments de l'administration, les réseaux de communications brûlent sous l'effet des actions destructrices de l'OAS. Le mot d'ordre de l'Organisation armée secrète, « nous ne partirons pas en laissant ici ce que nous avons construit¹³⁵ », est suivi à la lettre. Outre les destructions matérielles, les manœuvres de l'OAS occasionnent une crise profonde entre les diverses communautés présentes en Algérie. La cohabitation envisagée dans le cadre des accords d'Évian devient chaque jour de plus en plus difficile à appliquer.

L'OAS porte en grande partie la responsabilité du départ massif de la population européenne au cours de l'été 1962. Le résultat de l'exode de cette main-d'œuvre qualifiée a pour effet la désorganisation des institutions et de l'économie algérienne. Marc Raffinot et Pierre Jacquemot estiment à près de 900 000 les métropolitains qui quittent l'Algérie entre 1961 et 1962. Parmi cette population, 300 000 cadres et employés fuient l'Algérie, occasionnant un vide difficile à combler¹³⁶, d'autant plus que la population arabo-berbère n'est pas en mesure d'assurer les postes laissés vacants. En 1955, sur les 73 205 cadres de décision de l'administration algérienne, 205 étaient d'origine musulmane¹³⁷. Cette émigration massive engendre également un manque à gagner pour l'État. La consommation est en chute libre, entraînant de graves répercussions pour la production locale. À la veille de l'indépendance, 40 % de cette production est absorbée par la population européenne pourtant dix fois moins nombreuse¹³⁸.

En outre, les fondements économiques de l'Algérie française qui s'articulent autour de la population européenne expliquent l'adaptation difficile des Algériens à cette nouvelle réalité. La marginalisation de la population arabo-berbère lors de la période coloniale a provoqué un retard notable, notamment dans le domaine éducatif. Sur les 5000 étudiants qui

¹³⁵ Ali Haroun, *Algérie 1962 : La grande dérive*, Paris, l'Harmattan, 2005, p.54.

¹³⁶ Marc Raffinot et Pierre Jacquemot, *Le capitalisme d'État algérien*, Paris, François Maspero, 1977, p. 49.

¹³⁷ Marc Raffinot et Pierre Jacquemot, *Le capitalisme d'État algérien, op., cit.*, p. 41.

¹³⁸ Benjamin Stora, *Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance : 1962-1988*, Paris, La Découverte, 2001, p. 10.

fréquentent l'université d'Alger à la fin des années 1950, seulement 700 sont d'origine arabo-berbère¹³⁹. De plus, à l'aube de l'indépendance, à peine 10% des enfants arabo-berbères sont scolarisés alors que depuis des décennies l'école est obligatoire en France¹⁴⁰. Quant à l'analphabétisme, il touche plus de 80 % de la population adulte¹⁴¹.

En somme, à l'aube de l'indépendance les Algériens héritent d'un pays qui présente des lacunes certaines et difficiles à combler. La reconstruction du pays devra se faire sans l'apport de la population européenne qui a façonné l'Algérie coloniale selon ses propres intérêts. Les rapports entre la France et l'Algérie sont donc appelés à évoluer. La France ne peut plus s'appuyer sur la population européenne qui devait constituer un rouage essentiel de sa politique algérienne. Pour l'Algérie, le départ des Européens annonce une radicalisation de la Révolution algérienne. L'identité arabo-musulmane de l'Algérie est désormais clairement définie. De même, la collectivisation des biens des émigrés devient un enjeu majeur pour les autorités du pays. Pour autant, la priorité des deux parties à la veille de l'indépendance est de mener à bien la période transitoire et d'instituer progressivement les premiers jalons des relations futures entre la France et l'Algérie.

B- La période transitoire

Les rapports entre nationalistes algériens et représentants de l'État français n'ont pas été suspendus durant la guerre d'indépendance. Les négociations entre les deux parties débutent dès l'année 1956 avec l'arrivée au pouvoir de Guy Mollet et s'achèvent avec la conclusion des accords d'Évian en mars 1962. L'incompréhension réciproque qui caractérise les

¹³⁹ Salah Mouhoubi, *La politique de coopération algéro-française : Bilan et perspectives*, Paris, Opu – Publisud, 1986, p. 28.

¹⁴⁰ Benjamin Stora, *Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance : 1962-1988*, op., cit., p. 11.

¹⁴¹ Salah Mouhoubi, *La politique de coopération Algéro-française : Bilan et perspectives*, op., cit., p. 27.

relations entre les deux belligérants cède la place progressivement à une attitude pragmatique qui permet d'envisager la fin du conflit.

Les accords d'Évian prévoient le maintien de la souveraineté française durant la période transitoire qui s'étale de la signature des Accords jusqu'à la consultation sur l'autodétermination qui doit entériner l'indépendance algérienne. Un haut commissaire, nommé par la France, « [...] sera dépositaire des pouvoirs de la République en Algérie, notamment en matière de défense, de sécurité et de maintien de l'ordre en dernier ressort¹⁴² ». Parallèlement, un exécutif provisoire doit suppléer le haut commissaire dans la gestion des affaires courantes. La composition de cet exécutif est hétéroclite. Des membres du FLN, des nationalistes algériens indépendants, des Européens d'Algérie et des représentants de la République française se côtoient. Cet organisme est présidé par Abderahmane Fares, présenté comme un homme modéré, tout en étant accrédité par le FLN. À travers l'exécutif provisoire, la France entend garder une certaine influence en Algérie. La représentation des Européens d'Algérie à l'intérieur de cette instance doit assurer à cette communauté un avenir dans une Algérie indépendante. Or, durant la même période, l'OAS, qui dispose de soutiens étendus à l'intérieur de la communauté européenne, tente par tous les moyens de neutraliser les efforts des uns et des autres en vue d'aboutir à une coexistence harmonieuse. Ainsi, l'objectif premier de l'exécutif provisoire est d'enrayer la violence et d'organiser le référendum pour l'autodétermination qui doit se dérouler au mois de juillet 1962.

Dans ce contexte de violence, se développe une collaboration étendue entre toutes les parties hostiles à l'OAS. En effet, cette dernière cible les deux communautés à travers des assassinats qui frappent, sans distinction, Européens et Algériens favorables à l'indépendance. Par conséquent, la lutte contre l'OAS devient un élément fédérateur. Pour la première fois, nationalistes algériens et représentants officiels français collaborent pour faire aboutir l'accord de paix face aux tentatives de sabotage du processus. Ainsi, l'article 2 de l'Accord de cessez-le-feu prévoit

¹⁴² Journal officiel de la République française, *Accord de cessez-le-feu, Déclarations gouvernementales du 19 mars 1962*, Paris, Journaux officiels, mars 1962, p.4.

« que les deux parties (algérienne et française) s'engagent à interdire tout recours aux actes de violence collective et individuelle¹⁴³ ». D'une part, le haut commissaire qui dispose des prérogatives en matière de sécurité s'emploie à lutter contre l'OAS par l'intermédiaire des forces armées et de sécurité françaises. D'autre part, à l'intérieur de l'exécutif provisoire, trois hommes membres du FLN - Belaïd Abdesselam, Chawki Mostefai et Mohammed Benteftifa - sont secrètement chargés de la répression à l'encontre de l'organisation secrète¹⁴⁴. En somme, le FLN, à partir de mars 1962 devient un partenaire dans la lutte contre l'OAS, comme l'affirme Jean Monneret : « Comme [le FLN] dominait des zones importantes de l'Algérie et des quartiers entiers d'Alger et d'Oran, il serait consulté puis graduellement associé au maintien de l'ordre¹⁴⁵ ».

Ainsi, une évolution considérable des relations entre Algériens et Français est notable à partir de mars 1962. Une note du ministère d'État aux Affaires algériennes résume la tâche des autorités françaises transitoires mises en place entre mars et juillet 1962 :

Le ministère d'État a installé ces nouvelles autorités et aménagé l'administration algérienne en conséquence. Il leur a fourni les moyens nécessaires pour remplir leur mission et a largement contribué sur le plan réglementaire, à l'organisation du référendum du 1^{er} juillet¹⁴⁶.

Dès lors, le plan de l'OAS échoue puisque les deux consultations référendaires, en France et en Algérie, approuvent à une très forte majorité les accords d'Évian. Toutefois, la stratégie de l'OAS entraîne le départ de centaines de milliers d'Européens. Par conséquent, les Européens d'Algérie représentés à l'intérieur l'Exécutif provisoire ne disposent plus de la légitimité nécessaire pour espérer influencer sur l'avenir de l'Algérie indépendante.

En somme, durant la période transitoire s'établit une collaboration entre nationalistes algériens et représentants de la France. Cependant,

¹⁴³ *Ibid.*, p. 1.

¹⁴⁴ Jean Monneret, *La phase finale de la guerre d'Algérie*, Paris, l'harmattan, 2000, p. 109.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 71.

¹⁴⁶ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux affaires algériennes – 71/ Dossier 125 / *Actions et réalisations du Ministère d'État depuis le 15 avril 1962*.

l'échec de l'exécutif provisoire et, par là même, l'affaiblissement de la position de la France en Algérie sont actés. Cet exécutif fut pour Paris, comme l'affirme Hubert Michel « [la] dernière tentative pour écarter du pouvoir ou, tout au moins, forcer à composition les tenants d'une révolution radicale, pour qui l'indépendance ne peut être que l'occasion de "dépasser" le si laborieux contrat d'Évian¹⁴⁷ ». Dès lors, le processus révolutionnaire qui s'engage dans une atmosphère chaotique occasionne les premières dissensions entre Français et Algériens.

2- Les fondements de l'Algérie indépendante

La lutte pour le pouvoir qui oppose diverses factions à l'intérieur du FLN aboutit à la victoire des radicaux. Ces derniers entendent instaurer une République socialiste qui s'inspire du combat contre le néocolonialisme. Le programme de Tripoli qui représente la plate-forme idéologique du nouveau pouvoir en Algérie s'oppose aux accords d'Évian non respectés par l'Algérie selon la France.

A- La crise de l'été 1962

L'indépendance de l'Algérie ne marque pas la fin du conflit armé qui déchire le pays. Avant même la tenue du référendum d'autodétermination, une lutte au sein des instances dirigeantes de la Révolution algérienne s'engage. Elle oppose principalement le GPRA (gouvernement provisoire de la République algérienne) signataire des accords d'Évian à l'EMG (État major général de l'Armée de libération nationale). Les militaires reprochent au GPRA d'avoir mis en péril les intérêts de l'Algérie à Évian. Par conséquent, les accords d'Évian sont menacés avant même qu'ils ne soient appliqués. La France qui ne dispose plus d'appuis notables en Algérie reste spectatrice.

¹⁴⁷ Hubert Michel, « Les institutions politiques de la République algérienne », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n°1, 1966, p. 141.

Les tensions occasionnées par cet affrontement fratricide provoquent un vide institutionnel. Le triomphe de l'EMG, dont Mohammed Ben Bella devient le représentant à la plus haute fonction de l'État, s'accompagne d'une période d'instabilité. Le chaos semble prévaloir dans une partie de l'Algérie où l'autorité du pouvoir central est contestée. Les populations européennes restées en Algérie sont visées par des mesures arbitraires contraires à l'esprit des accords d'Évian. Les enlèvements sont courants et l'intégrité des biens de cette communauté n'est plus assurée. Toute personne suspectée de collaboration avec la France durant la guerre est inquiétée, créant un climat d'insécurité que l'autorité centrale ne parvient pas à enrayer. Hervé Bourge, conseiller du président algérien Ahmed Ben Bella en fonction entre 1962 à 1965, résume bien l'ambiance qui prévaut en Algérie au lendemain de l'indépendance :

Crise économique, crise sociale, pays traumatisé : climat, alourdi encore par les relents de la crise politique qui a secoué le pays de fond en comble. Les manifestations du Willayisme¹⁴⁸ n'ont pas totalement cessé, l'ordre n'a pas triomphé : en certains endroits du territoire de petites bandes rançonnent, enlèvent, exécutent, ici une famille européenne, là des harkis, ailleurs celui qui possède une voiture ou un portefeuille bien garni¹⁴⁹.

Par conséquent, cette instabilité couronne l'œuvre de l'OAS et enterre définitivement l'espoir d'une Algérie où cohabiteraient les communautés musulmanes et européennes. Le départ massif des Européens remet en cause une des principales clauses des accords d'Évian, à savoir la « Déclaration de garanties ». Le texte prône que « nul ne peut être inquiété, recherché, poursuivi, condamné, ni faire l'objet de décision pénale, de sanction disciplinaire ou de discrimination quelconque, en raison d'actes commis en relation avec les événements politiques survenus en Algérie avant le jour de la proclamation du cessez-le-feu¹⁵⁰ ». La « Déclaration de

¹⁴⁸ Le terme « willayisme » dans le jargon de la Révolution algérienne signifie « régionalisme »

¹⁴⁹ Hervé Bourge, *l'Algérie à l'épreuve du pouvoir*, Paris, Édition Bernard Grasset, 1967, p. 55-56.

¹⁵⁰ Journal officiel de la République française, *Accord de cessez-le-feu, Déclarations gouvernementales du 19 mars 1962*, op., cit., p. 6-7.

garanties » préconise également qu'« aucune discrimination ne sera établie à l'égard des biens appartenant à des Algériens de statut civil de droit commun, notamment en matière de réquisition, de nationalisation, de réforme agraire et d'imposition fiscale¹⁵¹ ». Les actions contraires à l'esprit d'Évian révèlent la fragilité de l'État algérien en gestation. La France estime avoir respecté sa part du contrat en admettant officiellement le droit de l'Algérie à l'autodétermination. De même, elle considère que l'Algérie n'a pas honoré certaines conditions négociées en vue de l'indépendance. Une note du Quai d'Orsay datée de novembre 1962, abonde en ce sens :

La procédure prévue par les accords d'Évian en vue d'aboutir à l'autodétermination et à l'indépendance de l'Algérie en coopération avec la France a été respectée, mais, à partir du 1^{er} juillet 1962, la situation intérieure a évolué d'une manière telle que de nombreuses et importantes dispositions des Accords ont été pratiquement mises en cause. Les mesures de dépossession que les autorités algériennes ont prises ou laissées prendre ont profondément entamé le patrimoine mobilier et immobilier de la France et des Français en Algérie. Ainsi s'est instauré un état de fait, qui a entraîné le départ des trois-quarts de nos ressortissants ou les a détournés de revenir en Algérie¹⁵².

Conséquemment, toujours selon le Quai d'Orsay, « les événements de ces quatre mois ont donc fait presque entièrement disparaître l'une des principales raisons de la coopération franco-algérienne, c'est-à-dire la sauvegarde des intérêts personnels et matériels de nos ressortissants¹⁵³ ».

En somme, l'indépendance en Algérie s'accompagne d'une période d'instabilité marquée par une guerre civile larvée qui oppose différentes composantes de la société algérienne remettant en cause une partie essentielle des accords d'Évian. Ainsi, la Révolution algérienne se radicalise avec l'adoption par le FLN du programme de Tripoli dès le mois de juin 1962.

¹⁵¹ *Idem.*

¹⁵² Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux affaires algériennes – 71/ Dossier 131/ *Politique de la France à l'égard de l'Algérie, 26 novembre 1962.*

¹⁵³ *Idem.*

B- Des accords d'Évian au programme de Tripoli

L'affrontement entre le GPRA et EMG est intimement lié à la conception des relations futures entre l'Algérie et la France. Certaines clauses des accords d'Évian négociées par le GPRA sont dénoncées par l'EMG et ses alliés. Le sociologue Gauthier de Villiers évoque les dissensions entre nationalistes algériens en ces termes : « [l'EMG et Ben Bella] mettent particulièrement en cause les concessions faites aux pétroliers français et les garanties politiques et économiques données aux Français d'Algérie¹⁵⁴ ». La victoire de Ben Bella annonce donc un recadrage des relations franco-algériennes. L'équipe du GPRA qui a conclu les Accords avec les Français est exclue du pouvoir. Par conséquent, la France se retrouve face à des interlocuteurs qui ne sont pas liés à titre personnel par les accords d'Évian.

Parallèlement aux accords d'Évian signés en mars 1962, le congrès de Tripoli se réunit en mai 1962 autour de l'organe suprême du FLN, le Conseil national de la révolution algérienne (CNRA). Voté à l'unanimité en juin 1962, le programme de Tripoli contredit sur plusieurs points les accords d'Évian. Ainsi, les hommes appelés à prendre le pouvoir après l'indépendance devront s'accommoder avec deux textes officiels qui ne s'accordent pas sur les choix fondamentaux du nouvel État indépendant. Le programme de Tripoli définit les contours d'un État algérien ancré dans la lutte anticolonialiste, alors que les accords d'Évian se veulent garants d'une relation privilégiée entre une ancienne colonie et sa Métropole. Désormais, la problématique principale de l'État algérien s'articule autour du néocolonialisme. L'ambiguïté du nouveau pouvoir algérien réside dans sa volonté de s'émanciper du néocolonialisme, tout en maintenant une relation privilégiée avec l'ancien colonisateur.

Certes, le programme de Tripoli perçoit dans les accords d'Évian une victoire pour le peuple algérien : « les accords d'Évian constituent, pour le peuple algérien, une victoire politique irréversible qui met fin au régime

¹⁵⁴ Gauthier de Villiers, *L'État démiurge : Le cas algérien*, Paris, l'Harmattan, 1987, p. 29-30.

colonial et à la domination séculaire de l'étranger¹⁵⁵ ». Toutefois, la primauté des Accords est immédiatement remise en cause puisque le processus révolutionnaire né de la lutte armée et dont l'Algérie indépendante représente la continuité logique triomphe.

Cependant, cette victoire qui a été obtenue sur le plan des principes ne nous fait pas oublier qu'elle est due, avant tout, au processus révolutionnaire continu et aux faits politiques et sociaux de portée historique créés par la lutte armée du peuple algérien. Ce sont ces faits-là, dégagés au cours de la guerre libératrice, qui représentent la seule victoire durable parce qu'ils prolongent, d'une manière concrète, les acquis de la lutte armée et constituent le garant réel de l'avenir de notre pays et de notre Révolution¹⁵⁶.

Dès lors, le lien entre la lutte anticoloniale et l'avenir de l'Algérie est clairement établi. L'objectif du nouveau pouvoir algérien est de bâtir une Algérie révolutionnaire qui risque inévitablement de compromettre les intérêts de la France dans ce pays.

L'accession d'Ahmad Ben Bella à la présidence du Conseil des ministres en septembre 1962 s'effectue après plusieurs mois de guerre civile. Le discours du nouvel homme fort de l'Algérie s'articule autour de quelques idées phares inspirées du congrès de Tripoli à l'exemple du nationalisme révolutionnaire. L'objectif des nouvelles autorités est de faire de l'Algérie le laboratoire d'une expérience révolutionnaire en rupture avec les structures socio-économiques traditionnelles héritées de l'ère coloniale. Le programme du président du conseil s'esquisse autour de trois axes majeurs : la réaffirmation d'une identité culturelle menacée par la colonisation, la restauration de la souveraineté politique et la modernisation de l'économie¹⁵⁷.

En voulant restaurer la souveraineté politique et en plaçant la question identitaire au cœur du débat, Ben Bella s'attaque directement aux intérêts français. La communauté européenne d'Algérie est davantage marginalisée dans un pays qui affirme haut et fort la prédominance de la culture arabo-musulmane. La souveraineté politique ne peut s'accomplir sans une lutte

¹⁵⁵ Programme du congrès de Tripoli.

¹⁵⁶ Programme de Tripoli.

¹⁵⁷ Gauthier de Villiers, *L'État démiurge : Le cas algérien*, op., cit., p. 41.

acharnée contre les tenants des thèses néocoloniales. Pour autant, la modernisation de l'économie passe indéniablement par une collaboration fructueuse avec la France. Désormais, du côté algérien, il s'agit de trouver un équilibre efficace entre une révolution qui s'identifie au socialisme et le maintien de rapports privilégiés avec la France indispensables à l'accomplissement des objectifs socio-économiques ambitieux de la jeune République.

Les desseins de Ben Bella et de son équipe expriment parfaitement la dualité entre Évian et Tripoli. Le triomphe des radicaux en Algérie signe le début d'une nouvelle ère : la marche vers le socialisme est entamée. Un an après l'indépendance, la première constitution algérienne institutionnalise les idées révolutionnaires avancées par Ben Bella.

C- Le socialisme algérien

Les fondements idéologiques de la Révolution algérienne évoluent durant la guerre de libération. Au départ, le FLN s'identifie exclusivement au combat anticolonialiste et refuse de choisir entre les deux camps qui s'affrontent durant la guerre froide. Lors des dernières années du conflit, le socialisme devient un des points de référence du mouvement nationaliste algérien.

L'Appel au peuple algérien lancé par le FLN au 1er novembre 1954 marque le début de la guerre de libération. L'idéologie qui prime est celle de la lutte anticoloniale. L'indépendance de l'Algérie doit se faire dans un cadre nord-africain en « offrant la possibilité à tous les patriotes algériens de toutes les couches sociales, de tous les partis et mouvements purement algériens, de s'intégrer dans la lutte de libération sans aucune autre considération¹⁵⁸ ». L'objectif premier du FLN est d'asseoir sa légitimité par le biais de l'unité du peuple algérien, sans distinction de classe, dans sa lutte contre le colonisateur. Plus encore, le FLN propose « la restauration de l'État algérien

¹⁵⁸ Appel au peuple algérien adressé par le secrétariat du Front de libération nationale au peuple algérien le 1^{er} novembre 1954.

souverain, démocratique et social dans le cadre des principes islamiques¹⁵⁹ ». Ainsi, en 1954, le socialisme est absent du discours du FLN qui se réfère à l'islam et au combat conjoint de l'Afrique du Nord contre la France.

Le congrès de la Soummam qui se déroule en août 1956 sera l'occasion de tracer les contours idéologiques de la Révolution algérienne. Cette réunion à laquelle participent des représentants de l'insurrection provenant de tout le territoire algérien a pour objectif la réorganisation de l'appareil du FLN et la rédaction d'une charte définissant les fondements de la lutte anticoloniale. Une évolution idéologique est perceptible à la lecture de la Charte de la Soummam. Certes, le FLN n'adopte pas encore le socialisme, mais il entend « s'appuyer d'une façon particulière sur les couches sociales les plus nombreuses, les plus pauvres, les plus révolutionnaires, fellahs¹⁶⁰, ouvriers agricoles¹⁶¹ ». En somme, la définition de la Révolution algérienne, telle qu'introduite dans la plate-forme de la Soummam, est résumée en ces termes par l'historien Guy Pervillé :

[...] la révolution est le recours à la violence : elle s'oppose au réformisme légaliste. Cette révolution sert un but politique national. Mais il est entendu que l'État algérien restauré sera « une République démocratique et sociale », termes vagues empruntés à l'idéologie politique française, et complétés par une référence aux « principes islamiques »¹⁶².

Quelques mois avant l'indépendance, les allusions au socialisme sont de plus en plus nombreuses. Vers 1960, alors que l'indépendance de l'Algérie devient plus probable que jamais, un discours socialisant émerge. Ainsi, l'UGTA (l'Union générale des travailleurs algériens), syndicat lié au FLN, promeut dès janvier 1960 l'idée d'une transformation radicale des structures socio-économiques du futur État algérien.

¹⁵⁹ *Idem.*

¹⁶⁰ Le terme « fellahs » signifie « paysans ».

¹⁶¹ Plate forme de la Soummam : pour assurer le triomphe de la Révolution algérienne, dans la lutte pour l'indépendance nationale.

¹⁶² Guy Pervillé, « La guerre subversive en Algérie : la théorie et les faits », *Relations internationales*, n°3, juillet 1975, p. 182.

L'indépendance politique ne saurait être une fin en soi. Les masses laborieuses sont actuellement engagées dans la bataille de libération nationale qui demeure l'objectif premier et fondamental, et pour lequel toute la nation sous la direction du FLN est mobilisée. Mais ce n'est là qu'une étape, une étape nécessaire, pour la réalisation de la libération totale, qui ne peut être qu'économique et sociale¹⁶³.

Plus encore, la lutte entre les différentes factions nationalistes à la veille de l'indépendance accentue la radicalisation de la Révolution algérienne. Le programme de Tripoli de juin 1962 marque une rupture à l'intérieur du FLN et annonce le début d'une remise en question au sein du parti nationaliste. L'absence d'idéologie dominante à l'intérieur du parti est critiquée.

L'expérience de ces sept années et demie de guerre prouve que, sans une idéologie élaborée au contact de la réalité nationale et des masses populaires, il ne saurait y avoir de parti révolutionnaire. La seule raison d'être d'un parti est son idéologie. Il cesse d'exister dès qu'elle vient à lui manquer¹⁶⁴.

Ainsi, le socialisme est le modèle idéologique du FLN. L'édification de l'État algérien se fera selon les principes socialistes en opposition à toute forme de néocolonialisme, l'objectif à long terme étant la mise en place d'une économie planifiée indépendante de l'ancienne Métropole.

Les fondements du congrès de Tripoli représentent une menace pour les intérêts français en Algérie. En effet, le socialisme algérien se définit préalablement en fonction des rapports franco-algériens. Ainsi, le congrès de Tripoli est l'occasion d'émettre une première mise en garde concernant les finalités des accords d'Évian : « les impérialistes français font tout pour que le tournant tactique esquissé par le FLN à Évian se transforme en retraite idéologique et aboutisse à une renonciation pure et simple aux objectifs de la Révolution¹⁶⁵ ». Dans ce cadre, la planification économique se dresse en rempart face aux intérêts français. Les autorités françaises, conscientes de

¹⁶³ Intervention de l'UGTA à la deuxième conférence des peuples algériens à Tunis, janvier 1960, dans, André Mandouze, *La révolution algérienne par les textes*, Paris, François Maspero, 1961, p. 115.

¹⁶⁴ Projet de programme pour la réalisation de la révolution démocratique populaire (adopté à l'unanimité par le C. N. R.A. à Tripoli en juin 1962).

¹⁶⁵ *Idem*.

cette menace, entrevoient de remettre en cause la coopération entre les deux pays. Une note du Quai d'Orsay souligne l'importance que le gouvernement français accorde à la problématique économique.

Le gouvernement français ne conteste aucunement le droit de l'Algérie de se donner le régime économique de son choix. Mais ce droit ne saurait s'exercer au détriment des intérêts français sans mettre en cause, en ce qui concerne la France, les modalités de la coopération entre les deux pays¹⁶⁶.

Plus encore, grâce à la coopération, la France offre les outils nécessaires aux Algériens pour mener à bien les réformes économiques, comme le souligne une note de l'Ambassade de France en Algérie : « il ne faut pas se dissimuler que l'évolution des structures algériennes, vers une prédominance du secteur public, rend peu à peu les fonctionnaires, où qu'ils soient, auxiliaires proches ou lointains de la socialisation¹⁶⁷ ».

3- La coopération franco-algérienne

À partir de l'été 1962, l'Algérie se dote d'un gouvernement dont les objectifs en matière de politique économique contredisent certaines dispositions des accords d'Évian. Les larges prérogatives de l'État algérien dans le domaine économique tendent à limiter le rôle du secteur privé. Plus encore, l'objectif de l'État algérien de contrôler les secteurs clés de l'économie inquiète les autorités françaises. Si les aspirations des deux pays s'opposent, les fondements de la coopération franco-algérienne négociés à Évian ne sont pas pour autant menacés dans un premier temps.

¹⁶⁶ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux affaires algériennes – 71 / Dossier 125 / note du 5 avril 1963.

¹⁶⁷ Archives non classées de la CFP-A / Note du service de la coopération de l'Ambassade de France en Algérie, 31 août 1963.

A- Les fondements de la coopération

La coopération franco-algérienne représente un des fondements principaux des accords d'Évian. Sur les 43 pages des accords d'Évian, 17 concerne exclusivement la coopération. Pour la France, il s'agit de définir la nouvelle relation qu'elle cherche à établir avec l'Algérie indépendante. Toutefois, l'instabilité politique de l'Algérie durant la période transitoire est un défi à l'instauration d'une coopération qui doit tenir compte des intérêts des deux parties¹⁶⁸.

Les accords d'Évian concernent quatre domaines de coopération : l'économie et les finances, la mise en valeur des richesses du sous-sol saharien, la culture et le domaine technique. Sur le plan économique, l'Algérie a l'obligation de garantir « les intérêts de la France et les droits acquis des personnes physiques et morales¹⁶⁹ ». De même, l'exportation vers la France de certains produits algériens sera encouragée par la mise en place de tarifs préférentiels¹⁷⁰. Sur le plan financier, elle s'engage à faire partie de la zone franc. Plus encore, l'Algérie assure le libre transfert des fonds français présents dans le pays. Les modalités et les détails concernant la libre circulation des fonds seront examinés ultérieurement grâce à la mise en place d'un comité mixte dédié à cette tâche¹⁷¹. Dans le domaine des hydrocarbures, les entreprises françaises conservent leurs avantages acquis lors de la période coloniale. En échange, la souveraineté algérienne sur le Sahara et ses richesses est reconnue¹⁷². L'accord se rapportant au domaine militaire reprend les grandes lignes de l'entente sur les hydrocarbures. Ainsi, la base militaire de Mers el Kébir est mise à disposition de la France pour une période de trois ans. En contrepartie, la base militaire devient partie

¹⁶⁸ Journal officiel de la République française. *Accord de cessez-le-feu, Déclarations gouvernementales du 19 mars 1962, op., cit., p. 7.*

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 19.

¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 20.

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 21.

¹⁷² *Ibid.*, p. 24. Pour une étude approfondie de la « Déclaration de principes sur la coopération pour la mise en valeur des richesses du sous-sol du Sahara », voir chapitre II.

intégrante du territoire de l'Algérie indépendante¹⁷³. En outre, en échange des avantages concédés à la France, cette dernière s'engage à « accorder à l'Algérie son assistance technique et culturelle et à apporter au financement de son développement [...] social une contribution privilégiée que justifie l'importance des intérêts français existant en Algérie¹⁷⁴». Sur plan de l'enseignement, l'accès aux universités françaises et l'obtention de stages et de bourses par les étudiants algériens seront facilités¹⁷⁵. Finalement, dans le domaine technique, la France s'engage « à prêter à l'Algérie son appui en matière de documentation technique et à assurer aux services algériens une communication régulière d'informations, en matière d'études, de recherches et d'expérimentation¹⁷⁶ ». Par ailleurs, afin de combler le manque de cadres algériens les accords d'Évian prévoient la mise à disposition de l'Algérie de coopérants français qui fourniront une aide dans les domaines techniques et administratifs¹⁷⁷.

En effet, l'aide française reprend les grandes lignes du Plan de Constantine. Selon les modalités négociées à Évian, les Accords sont valides jusqu'en 1965, date à laquelle ils pourraient être renouvelés¹⁷⁸. Si les grandes lignes de la coopération sont tracées, les dispositions relatives aux Accords sont encore à déterminer. Dès lors, certaines interprétations divergentes se rapportant aux principes mêmes de la coopération se manifestent dès les premiers mois de l'indépendance.

B- Les objectifs contradictoires

L'indépendance de l'Algérie n'est possible que dans le cadre de la coopération ; les négociations qui aboutissent aux accords d'Évian s'articulent autour de ce principe même. Dès lors, la France et l'Algérie

¹⁷³ Journal officiel de la République française. *Accord de cessez-le-feu, Déclarations gouvernementales du 19 mars 1962, op., cit., p. 36.*

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 19.

¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 31.

¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 33.

¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 33.

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 7.

doivent définir les piliers d'une nouvelle relation. Le maintien des intérêts français en Algérie est problématique au sein d'une économie algérienne tournée vers le socialisme.

Jean François Daguzan résume les objectifs divergents de la France et de l'Algérie lors de la signature des accords d'Évian :

- Le gouvernement français avait, position légitime, établi un texte visant à préserver une partie de l'acquis (protection des intérêts des biens et des personnes de la communauté « pied-noir »), des intérêts de l'État et des entreprises (banques, usines..), et des intérêts stratégiques : militaires, d'une part (avec la poursuite des essais nucléaires au Sahara), et énergétiques, d'autre part, avec le souci d'assurer la permanence de l'approvisionnement en hydrocarbures du Sahara) ;
- Les négociateurs algériens avaient, de leur côté, signé de façon tactique pour mettre fin à la guerre le plus tôt possible¹⁷⁹.

La coopération est perçue par les Algériens comme une nouvelle forme de dépendance menant à l'instauration d'une relation basée sur le néocolonialisme. D'une part, la France dispose d'une économie développée tournée vers le monde. D'autre part, l'Algérie hérite d'une économie qui s'articule presque exclusivement autour de l'ancienne Métropole. La perspective de la fin d'un conflit qui dure depuis plus de sept ans a certainement influencé les négociateurs algériens au moment de signer les Accords. Plus encore, l'urgence de la reconstruction, évoquée ci-dessous, a également motivé le choix des Algériens. Comment se détacher de la France dans un contexte économique, social et culturel fortement dépendant ?

À moyen terme, l'Algérie envisage une banalisation progressive de ses rapports avec la France. Néanmoins, en 1962, Alger ne dispose pas des atouts nécessaires pour mener à bien cette politique et c'est dans ces circonstances que les accords d'Évian ont été paraphés. En effet, dès l'année de l'indépendance, les dirigeants algériens s'interrogent sur les desseins de la France. Ainsi, si les négociateurs algériens apposent leurs

¹⁷⁹ Jean François Daguzan, « Les rapports franco-algériens, 1962-1992. Réconciliation ou conciliation permanente ? », *Politique étrangère*, n°4, 58^e année, 1993, p. 886.

signatures aux accords d'Évian¹⁸⁰ et par conséquent, à l'indépendance dans le cadre de la coopération, le programme de Tripoli qui définit les choix politiques du FLN contredit ces accords de paix.

La coopération, telle qu'elle ressort des accords, implique le maintien de liens de dépendance dans les domaines économique et culturel. Elle donne aussi, entre autres, des garanties précises aux Français d'Algérie pour lesquels elle ménage une place avantageuse dans notre pays. Il est évident que le concept de coopération, ainsi établi, constitue l'expression la plus typique de la politique néo-colonialiste de la France. Il relève, en effet, du phénomène de reconversion par lequel le néo-colonialisme tente de se substituer au colonialisme classique¹⁸¹.

Cette ambiguïté s'explique par les luttes de pouvoir à l'intérieur de l'appareil du FLN menant à la victoire des radicaux. Par ailleurs, le choix des dirigeants algériens d'axer l'économie autour du mode de développement socialiste, ne peut qu'accentuer les divergences entre la coopération liée à la France et l'instauration d'une politique d'indépendance sur le plan économique. Ainsi, dès les premiers mois de l'indépendance, la France prend acte de la non-application par les Algériens d'une partie des accords d'Évian, comme le confirme une note du Quai d'Orsay datant de novembre 1962.

Le long recensement des violations des accords d'Évian du fait de l'Algérie révèle l'esprit des futures demandes de révision que M. Ben Bella laisse prévoir à qui veut l'entendre : ce sera une synthèse originale de l'indépendance dans la coopération consistant à réclamer l'aide de la France au nom de la coopération et à renier ses engagements au nom de l'indépendance. Ainsi s'appliquera l'une des maximes finales du programme de Tripoli : « nous ne devons pas oublier que l'acquis politique des accords d'Évian constitue le tremplin et les leviers à partir desquels nous devons agir pour passer au stade de l'indépendance réelle »¹⁸².

L'évolution de la situation depuis la signature des accords d'Évian en mars 1962 explique le non-respect d'une partie des Accords. Le Secrétariat

¹⁸⁰ Le Gouvernement provisoire de la République algérienne n'accepte les accords d'Évian que par 45 voix contre 26 voix.

¹⁸¹ Programme de Tripoli.

¹⁸² Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux affaires algériennes – 71 / Dossier 125 / *Actions et réalisations du Ministère d'État depuis le 15 avril 1962.*

d'État aux affaires algériennes recense les raisons de ce changement : « la période de violence qui a précédé et suivi l'indépendance, l'éclatement des équipes dirigeantes du FLN, l'option du nouveau gouvernement en faveur du socialisme et surtout l'exode des Européens ¹⁸³ ». L'ambassade de France en Algérie note également ce nouvel état de fait :

[...] le contexte initial a changé et il est devenu banal de constater d'une part, que les accords d'Évian étaient une déclaration unilatérale de la France dépourvue, et pour cause, d'une véritable réponse algérienne, d'autre part, que l'État algérien a pu se servir de la garantie d'indépendance qui lui a été reconnue pour en violer d'autres, enfin, que le nombre de Français de souche européenne a diminué des 9/10 depuis un an en Algérie ¹⁸⁴.

La réaction française reste mesurée dans un premier temps puisque certains avantages importants subsistent. Le Secrétariat d'État aux affaires algériennes en dénombre deux : le droit d'usage pour des raisons militaires des sites sahariens et le maintien des intérêts pétroliers français ¹⁸⁵. Plus encore, d'un point de vue géopolitique, la présence française en Algérie a pour objectif « la défense de l'Occident contre la pénétration de l'influence soviétique ¹⁸⁶ ».

En somme, les rapports franco-algériens sont intrinsèquement définis en fonction de la coopération. La détermination des limites et des finalités de cette coopération reste sujette à des interprétations multiples. La France, à partir de 1962, essaye de sauvegarder ses intérêts, tout en préparant un désengagement progressif d'Algérie. Pour l'Algérie, il s'agit principalement de profiter des compétences et du marché français en vue d'accomplir à moyen terme son projet d'indépendance économique. Dès lors, la place des hydrocarbures dans les décisions des uns et des autres paraît déterminante.

¹⁸³ Archives du Quai d'Orsay/Secrétariat d'État aux affaires algériennes – 71 / Dossier 125 / *Politique française à l'égard de l'Algérie*, 11 mai 1963.

¹⁸⁴ Archives non classées de la CFP-A / *Note du service de la coopération de l'Ambassade de France en Algérie*, 31 août 1963.

¹⁸⁵ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux affaires algériennes – 71/ Dossier 125 / *Politique française à l'égard de l'Algérie*, 11 mai 1963.

¹⁸⁶ *Idem*.

Les hydrocarbures représentent pour l'Algérie l'instrument de l'industrialisation du pays et pour la France une garantie de la sécurité des approvisionnements dans le cadre de la politique de diversification qui se met en place.

Chapitre II :

L'Algérie indépendante et la diversification pétrolière de la France

Les accords d'Évian accordent une place centrale aux hydrocarbures. L'exploitation de celles-ci est associée à la politique de coopération. L'objectif prioritaire de la France est de garder le monopole sur le pétrole et le gaz sahariens. Les sociétés pétrolières françaises soutirent plusieurs avantages considérables de ces hydrocarbures à l'heure où ces combustibles liquides et gazeux prennent une importance croissante dans la consommation globale d'énergie du pays. Le pétrole algérien est payé en franc, il participe à l'édification de la politique de diversification pétrolière et il représente pour la France un terrain propice à l'apprentissage et au perfectionnement des techniques liées à l'industrie pétrolière. Du côté algérien, les ressources fiscales liées à l'exploitation des hydrocarbures sont indispensables pour moderniser les infrastructures économiques et pour accompagner le projet d'industrialisation du pays.

1- Une période transitoire

Les intérêts français au Sahara sont désormais garantis grâce à la signature des accords d'Évian en mars 1962. Mais, la souveraineté algérienne sur les champs pétrolifères inquiète une partie de la population européenne. De ce fait, les partisans de l'Algérie française amorcent une campagne de déstabilisation sans précédent qui touche cette industrie épargnée jusqu'alors. Parallèlement, les premiers contacts officiels entre les représentants des sociétés pétrolières et le FLN sont établis.

A- Les hydrocarbures et les accords d'Évian

Le FLN avait réussi, lors des négociations d'Évian, à obtenir la souveraineté algérienne sur le Sahara. En échange, les nouvelles autorités algériennes garantissent aux sociétés françaises l'exploitation du pétrole selon les termes conclus avant les accords d'Évian. Le Code pétrolier saharien, mis en place en pleine période de guerre en 1958, demeure le texte de référence en matière de législation pétrolière : « l'Algérie confirme l'intégralité des droits attachés aux titres miniers et de transport accordés par la République française en application du code pétrolier saharien¹⁸⁷ ». Ce compromis est assorti de plusieurs clauses qui accordent aux sociétés françaises des avantages significatifs dans le domaine de l'exploitation, de l'exploration et du transport des hydrocarbures. Les points garantissent entre autres, la sécurité de l'approvisionnement pétrolier pour la France, comme le confirme le contenu de l'intitulé B de la *Déclaration de principes sur la coopération pour la mise en valeur des richesses du sous-sol du Sahara* :

Pendant une période de six ans, à compter de la mise en vigueur des présentes dispositions, l'Algérie accordera la priorité aux sociétés françaises en matière de permis de recherche et d'exploitation, à égalité d'offre concernant les surfaces non encore attribuées ou rendues disponibles¹⁸⁸.

Les accords d'Évian, paraphés en mars 1962, sont complétés par les protocoles, les conventions et les accords signés le 28 août 1962. Les ententes d'août 1962 avalisent les dispositions des accords d'Évian concernant les hydrocarbures. Ainsi, le monopole français sur le pétrole saharien est renforcé comme convenu dans la *Convention pour l'application du paragraphe 8 du titre 1^{er} de la Déclaration de principes sur la coopération pour la mise en valeur des richesses du sous-sol saharien* :

Toute demande de titre minier présentée par un pétitionnaire non français fera l'objet d'une enquête publique d'une durée minimale de trente jours sur les zones ayant fait l'objet de ladite demande

¹⁸⁷ Journal officiel de la République française. *Accord de cessez-le-feu, Déclarations gouvernementales du 19 mars 1962, op., cit., p. 24.*

¹⁸⁸ *Ibid.*, p. 26.

[...]. Au cours de cette enquête pourront être déposées ou confirmées toutes demandes totalement ou partiellement concurrentes à la demande ci-dessus. [...] Toutefois, le pétitionnaire français est dispensé de présenter des offres égales ou équivalentes à celles éventuellement présentées par le pétitionnaire non français et portant sur l'application du régime des droits acquis à ses titres miniers antérieurs¹⁸⁹.

Dans le but de définir les choix de l'Algérie dans le secteur des hydrocarbures, l'Organisme technique de mise en valeur des richesses du sous-sol saharien est créé. Un conseil d'administration formé de Français et d'Algériens veille au bon fonctionnement de l'organisme. La tâche de cet organisme est d'établir « chaque année un projet de programme de dépenses, d'études, d'entretien d'ouvrages et d'investissements neufs, qu'il soumet pour approbation aux deux pays fondateurs¹⁹⁰ ». L'organisme peut également donner « son avis sur les textes à caractère législatif et réglementaire relatifs aux régimes minier ou pétrolier, avant qu'ils ne soient édictés par l'Algérie¹⁹¹ ». Dans ce cadre, les accords franco-algériens sur les hydrocarbures attribuent à la France un droit de regard limitant davantage la souveraineté algérienne sur les ressources de son sous-sol. Cet aspect des accords signés entre les deux pays est en contradiction avec les objectifs économiques de l'Algérie. La construction du socialisme nécessite pour les Algériens un contrôle étendu sur les matières premières du pays, fer de lance de l'industrialisation. Dès lors, l'entente franco-algérienne sur les hydrocarbures ne peut satisfaire indéfiniment la partie algérienne. Pour autant, en mars 1962, les impératifs politiques priment les impératifs économiques. Belaïd Abdesselam, membre de l'exécutif provisoire et responsable des affaires économiques, analyse les accords d'Évian comme suit:

Les Français se sont arrangés de telle sorte que les mécanismes d'exploitation, de recherche, de transport et de commercialisation

¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 35.

¹⁹⁰ Journal officiel de la République française. *Accord de cessez-le-feu, Déclarations gouvernementales du 19 mars 1962, op., cit.*, p. 27.

¹⁹¹ Décret n°62-1020 du 29 août 1962 portant publication des Protocoles, Conventions et Accords signés le 28 août 1962 entre le Gouvernement de la République française et l'Exécutif provisoire algérien, p. 40.

du pétrole et du gaz fonctionnent, sous le régime de l'Algérie indépendante, dans un véritable cadre extra-territorial ! C'est comme si, à l'intérieur de l'Algérie, ils avaient placé quelque chose, une sorte d'espace juridique à part, qui échappe totalement à l'emprise du gouvernement algérien. Ils avaient organisé le statut des sociétés pétrolières, le régime minier, le régime du transport des hydrocarbures, les conditions de commercialisation, etc., par des textes et des conventions que l'Algérie devait s'engager à maintenir tels que...c'était ça le marché : « ... dans le cadre de votre souveraineté, ce système restera en place »¹⁹².

Le contentieux pétrolier est désormais résorbé pour quelque temps. Le compromis qui résulte des négociations ouvre la voie au référendum sur l'indépendance dont l'issue ne laisse plus aucun doute. L'entière souveraineté de l'Algérie sur son sous-sol est acquise dans un cadre inédit où l'influence de l'ancienne Métropole continue à s'exercer par l'entremise de ses sociétés pétrolières. Désormais, l'heure est aux premiers contacts entre les pétroliers et le FLN dans un contexte de violence où l'agitation s'étend au secteur des hydrocarbures.

B- Les sociétés pétrolières françaises à l'heure de l'indépendance algérienne

Les divers accords pétroliers de l'année 1962 sont signés entre les États algérien et français. Pour autant, ce sont les sociétés françaises qui doivent s'adapter aux nouvelles réalités. Une coordination entre les différentes sociétés françaises se met en place dès la période transitoire. Lors des nombreux entretiens qui se déroulent entre mars et juillet 1962, la question de la sécurité des installations pétrolières semble primer. Les sociétés pétrolières font face durant cette période à une instabilité chronique liée à la signature des accords d'Évian. Pour la première fois depuis le début de la guerre, les installations pétrolières sont prises pour cible. Parallèlement, une vague de grèves secoue le secteur pétrolier.

¹⁹² Mahfoud Bennoune et Ali E-Kenz, *Le Hasard et l'Histoire : Entretiens avec Belaïd Abdesselam*, tome I, Réghaïa, ENAG, 1990, p. 195-196.

Les sociétés pétrolières françaises sortent avantagées par les accords de 1962. La législation pétrolière est en grande partie maintenue et l'autonomie des groupes pétroliers vis-à-vis des autorités algériennes est fortement signalée. Toutefois, une partie des employés du secteur pétrolier affiche résolument son hostilité aux accords d'Évian. La défiance à l'égard des accords d'Évian, constatée à l'intérieur des sociétés pétrolières, ne diffère guère de celle qui prévaut dans le reste de la population européenne d'Algérie. La souveraineté algérienne acquise sur les champs de pétrole inquiète la main-d'œuvre européenne. Les travailleurs européens de la SN-REPAL refusent l'accord qui prévoit le transfert de 40% de la société d'État au gouvernement algérien. De même, ceux de la CFP-A s'interrogent sur l'avenir de la société pétrolière dans le cadre de la souveraineté algérienne. Dès lors, les tensions entre travailleurs arabo-berbères et européens s'intensifient à partir de mars 1962.

L'OAS, qui mène une campagne de déstabilisation à partir de la signature des Accords, possède un réseau bien établi à l'intérieur des sociétés pétrolières. Le sabotage de l'oléoduc d'Édjelah en mars 1962 s'inscrit pleinement dans la stratégie de l'OAS. La partie algérienne accuse nommément les Européens travaillant dans les sociétés pétrolières de complicité avec l'Organisation armée secrète. Les informations en provenance de la partie française tendent à le confirmer. Lucien Carcasses, préfet des Oasis, affirme que « toute action d'une unité de l'A.L.N., du type commando, contre les installations pétrolières, doit être formellement exclue¹⁹³ ». Selon le préfet, la menace proviendrait plutôt « des sabotages pouvant venir de l'intérieur ou de l'extérieur¹⁹⁴ ». Dès lors, Henri Carcasses préconise la mise en place « d'une demi Compagnie de Légion pour assurer la protection contre le sabotage venant de l'extérieur en collaboration avec les responsables locaux¹⁹⁵ », confirmant alors l'existence d'un réseau de

¹⁹³ Archives non classées de la CFP-A / *Compte rendu de la réunion du 19 juin 1962 à Ouargla relative à la sécurité des installations pétrolières au Sahara.*

¹⁹⁴ *Idem.*

¹⁹⁵ Archives non classées de la CFP-A / *Procès-verbal de la réunion tenue à Ouargla le 19 juin 1962 entre les représentants des principales compagnies pétrolières et l'État-major mixte de la Z.E.S.*

l'OAS implanté à l'intérieur des différentes sociétés pétrolières. Ainsi, une campagne de répression s'abat sur le personnel européen soupçonné d'être proche de l'OAS. Cette campagne est le fait des autorités françaises en collaboration avec le FLN. S'ensuit une période trouble qui perdure jusqu'au mois de juillet 1962, marquée par d'innombrables grèves du personnel face à l'insécurité. Si la direction des sociétés pétrolières se solidarise avec le personnel, elle s'inquiète également de la sécurité des installations pétrolières et de la poursuite des opérations. Dès lors, les sociétés pétrolières font appel à des gardiens armés, agissant selon leurs directives afin d'assurer la sécurité des infrastructures avec l'aide des forces armées françaises.

Pour la première fois, des contacts directs et officiels sont établis entre les sociétés pétrolières françaises et le FLN durant la période transitoire. Une réunion à la DICA datant du 3 juillet 1962, à laquelle prennent part la SN-REPAL et la CFP-A, est consacrée à la question de l'algérianisation. Le compte rendu de cette réunion évoque une rencontre entre Sbih Missoum, adjoint de Belaïd Abdesselam à l'intérieur de l'Exécutif provisoire, et Descours de la BRP. Le représentant du BRP résume les demandes de Missoum :

Le représentant de l'économie à l'Exécutif provisoire se préoccupe de l'algérianisation et il aimerait que les ingénieurs (Algériens) ayant terminé leurs études suivent des stages accélérés dans les organismes publics, para-publics ou privés avant d'être placés¹⁹⁶.

Sollicitées, les sociétés pétrolières françaises répondent favorablement aux demandes des Algériens. Pour sa part, la CFP-A s'engage à recevoir dans son institution quatre stagiaires pour compléter leur formation. Ces contacts résument bien l'état d'esprit qui prévaut à cette période. La partie algérienne se projette déjà dans l'après-guerre anticipant les difficultés à venir. Quant aux sociétés pétrolières, elles semblent privilégier la bonne entente avec les nationalistes algériens, alors même qu'une partie importante des employés

¹⁹⁶ Archives non classées de la CFP-A / *Compte rendu d'une réunion à la DICA*, 3 juillet 1962.

du secteur s'interroge sur l'avenir et la politique d'algérianisation qui doit marquer le passage à l'indépendance.

Finalement, la collaboration entre les sociétés pétrolières françaises et les représentants algériens à l'intérieur de l'Exécutif provisoire témoigne de la volonté des deux parties d'envisager l'avenir dans le cadre d'une Algérie indépendante. Les accords d'Évian avaient accordé des avantages indéniables à l'industrie des hydrocarbures expliquant ainsi l'attitude pragmatique des sociétés pétrolières. Pourtant, à l'intérieur des sociétés, cette démarche n'est pas acceptée à l'unanimité. D'une part, la peur de perdre les privilèges qui accompagnent la charge de travail dans l'industrie pétrolière encourage cette attitude de défiance. D'autre part, le sentiment de réserve à l'encontre des accords d'Évian, que partage une partie importante de la communauté européenne d'Algérie, favorise d'implantation de l'OAS au cœur de l'appareil de production pétrolier. En somme, la coopération sécuritaire entre le FLN et les autorités françaises aura permis de préserver dans son ensemble l'intégrité des installations pétrolières. Dès lors, les activités liées à l'exploitation des hydrocarbures ne seront pas affectées par l'instabilité politique qui prévaut durant les premiers mois qui suivent l'indépendance de l'Algérie.

2- Les hydrocarbures du Sahara au cœur de la politique énergétique de la France

Le pétrole saharien représente pour la France un avantage certain en ce qui concerne la diversification pétrolière. Alors que la consommation d'hydrocarbures en France est en augmentation de manière substantielle depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Algérie représente, à partir des années 1950 une alternative crédible aux huiles du Moyen-Orient. Plus encore, le pétrole algérien qui se négocie en franc assure de grandes économies à l'État et aux sociétés pétrolières. Finalement, le sous-sol algérien permet à ces sociétés d'engranger une expérience unique dans le domaine de l'industrie des hydrocarbures contrairement au Moyen-Orient où

la CFP ne participe pas directement à l'activité de recherche et d'extraction. Ainsi, l'emprise française sur le pétrole algérien est désormais intimement liée à la sécurité énergétique du pays.

A- Le principe de la diversification pétrolière

Depuis la seconde moitié des années 1940, la France s'est engagée dans une politique de diversification pétrolière. Les prospections en Algérie durant les années 1940 et 1950 s'inscrivent dans cette démarche. La fin de la Seconde Guerre mondiale marque une étape importante dans l'histoire du pétrole en France. D'une part, l'interruption de la livraison de pétrole irakien durant le conflit mondial révèle la vulnérabilité de la France en matière d'approvisionnement pétrolier. D'autre part, la dénonciation de l'Accord de la ligne rouge marque la fin de l'hégémonie de l'IPC au Moyen-Orient, et par conséquent, accentue la marginalisation de la seule société pétrolière française présente dans la région, la CFP.

À partir des années 1950, la découverte du pétrole algérien signe le début de la diversification pétrolière. Or, la remise en cause dès 1962 d'une partie des accords d'Évian devient une source de préoccupation. Le lien entre une éventuelle nationalisation du secteur des hydrocarbures et les atteintes récentes aux accords d'Évian est clairement établi par les autorités françaises. Ce rapport est confirmé par le compte rendu du colloque à l'ambassade de France à Alger. La thématique s'articule autour de la réponse du gouvernement français face aux violations algériennes des accords d'Évian.

Sur le plan des principes, on observera que la nationalisation n'est pas contraire au droit international commun, mais seulement aux accords d'Évian (garantis des droits acquis). Elle doit donc être située dans le prolongement des autres atteintes aux intérêts français et traitée dans le même esprit¹⁹⁷.

¹⁹⁷ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux affaires algériennes – 71 / Dossier 125 / *Colloque du Secrétariat d'État aux Affaires algériennes : Orientation à donner à notre action vis-à-vis de l'Algérie compte tenu de la politique du gouvernement Ben Bella et en particulier de la socialisation de l'économie algérienne*, 13 et 14 mai 1963.

Dans ce cadre, les aléas de la politique algérienne menacent la sécurité des approvisionnements français à moyen terme. Dès lors, Paris encourage les sociétés pétrolières françaises à engager de nouvelles prospections à travers le monde, d'autant plus que la place des hydrocarbures dans la consommation globale d'énergie en France augmente de manière importante durant cette période.

La politique énergétique de la France depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale s'articule autour des hydrocarbures. L'intention des autorités publiques est de remplacer progressivement, le charbon par le pétrole et le gaz. Par conséquent, la part du charbon dans la consommation globale d'énergie est appelée à diminuer progressivement. Pour autant, substituer les hydrocarbures au charbon représente un défi de taille étant donné la part globale du charbon dans la consommation d'énergie en France au sortir de la guerre. En 1950, le charbon représente 77,4% de la consommation globale d'énergie en France¹⁹⁸ comparativement à 61% dans le monde¹⁹⁹. Si la France consomme plus de charbon que le monde, son usage des hydrocarbures liquides et gazeux est inférieur. En 1950, la consommation d'hydrocarbures en France équivaut à 20,1%²⁰⁰ tandis que la consommation d'hydrocarbures dans le monde égale 37,4%²⁰¹. Au cours de la décennie 1950, la consommation d'hydrocarbure en France est en constante augmentation. En 1950 la France consomme près de 10,5 m.t. de pétrole alors qu'en 1962, sa consommation triple et atteint 33 m.t.²⁰² La consommation de gaz est également en hausse : 239 millions de m³ en 1950 comparativement à 4 835 millions de m³ douze ans plus tard. Parallèlement, la consommation globale d'énergie en France s'accroît de 50%²⁰³. Dans ce cadre, le pétrole et le gaz représentent 43,6 % de la consommation totale d'énergie en 1962 alors que la consommation de charbon est en baisse à

¹⁹⁸ Joel Darmstadter, *Energy in the World Economy : A Statistical Review of Trends in Output, Trade, and Consumption Since 1925*, Baltimore, John Hopkins Press, 1971, p. 655.

¹⁹⁹ *Ibid.*, p. 652.

²⁰⁰ *Ibid.*, p. 655.

²⁰¹ *Ibid.*, p. 652.

²⁰² *Ibid.*, p. 624.

²⁰³ *Ibid.*, p. 624.

52,9%²⁰⁴. Au vu de ces chiffres, la sécurité des approvisionnements en hydrocarbures devient une question des plus stratégiques. Pour assurer celle-ci, les autorités publiques françaises s'inspirent de trois principes, comme l'affirme l'historien Albert Broder : « la garantie d'un approvisionnement suffisant et cohérent, un coût en rapport avec les besoins de l'économie (prix, exportations) et la recherche d'une indépendance énergétique aussi complète que possible²⁰⁵ ». Or, le pétrole algérien répond à certains de ces critères recherchés. Premièrement, il garantit en partie l'approvisionnement de la France, en adéquation avec la demande. Deuxièmement, il assure une indépendance énergétique grâce à la diversification des sources d'approvisionnements. Enfin, ce pétrole payé en franc procure aux sociétés françaises un avantage économique certain.

B- L'approvisionnement pétrolier de la France à la veille de l'indépendance

En 1962, la France dispose de plusieurs sources d'approvisionnement en hydrocarbures. Le pétrole et le gaz importés en France proviennent principalement de deux zones géographiques, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Depuis la fin des années 1950, le pétrole en provenance d'Afrique est en constante augmentation alors que le pétrole moyen oriental suit une courbe inverse.

En 1959, les importations pétrolières de la France s'élèvent à près de 29 millions de tonnes.²⁰⁶ La part du Moyen-Orient dans ces entrées se situe autour de 85% avec près de 25 millions de tonnes.²⁰⁷ L'apport en pétrole de l'Afrique est, quant à lui, d'un peu moins de 5% dont la moitié est assuré par l'Algérie.²⁰⁸ À partir de 1960, l'Algérie devient un exportateur considérable.

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 655.

²⁰⁵ Albert Broder, *Histoire économique de la France au XXe siècle : 1914-1997*, Paris, Ophrys, 1998, p. 1965.

²⁰⁶ Institut national de la statistique et des études économiques. *Annuaire statistique de la France : Résultats de 1962*, Paris, INSEE, n°11, vol. 69, 1963, p. 139.

²⁰⁷ *Idem.*

²⁰⁸ *Idem.*

Cette année, le gisement de Hassi Messaoud procure la presque totalité du pétrole d'origine algérienne. Avec 6,5 millions de tonnes, le pétrole saharien alimente le marché français à hauteur de 21%.²⁰⁹ Parallèlement, les importations de pétrole extrait du Moyen-Orient sont en diminution : 21,2 millions de tonnes, soit, 68% du ravitaillement de la France en or noir pour l'année 1961.²¹⁰

Les bouleversements que vit l'Algérie en 1962 n'affectent pas l'activité pétrolière. Au contraire, les importations de pétroles sahariens sont en constante progression. Désormais, l'apport du pétrole algérien s'élève à 12,7 millions de tonnes.²¹¹ Par conséquent, l'ancienne possession assure 37% de la consommation pétrolière de la France alors que le recul du Moyen-Orient est perceptible. Cette région demeure avec 20,7 millions de tonnes le premier fournisseur de pétrole, mais n'assure plus que 56% des approvisionnements pétroliers de la France.²¹² Plus encore, en 1962 l'Algérie est le premier pays exportateur de pétrole vers la France. Avec ses 12,7 millions de barils exportés, l'Algérie dépasse largement le Koweït qui vend 8,2 millions de barils à la France.²¹³

Importations de pétrole brut par origine : 1959-1962 (en millier de tonnes)²¹⁴

	1959	1960	1961	1962
Moyen -Orient	24 837	21 157	20 368	20 690
Amérique	2 574	2 356	2 499	2 615
Afrique	1 438	7 322	12 013	13 769

²⁰⁹ *Idem.*

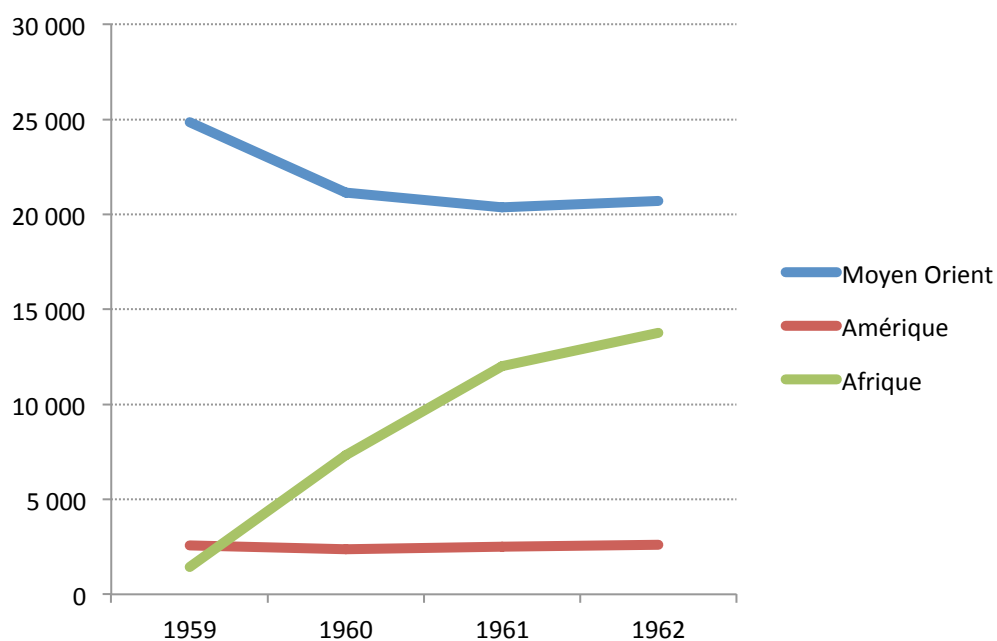
²¹⁰ *Idem.*

²¹¹ *Idem.*

²¹² *Idem.*

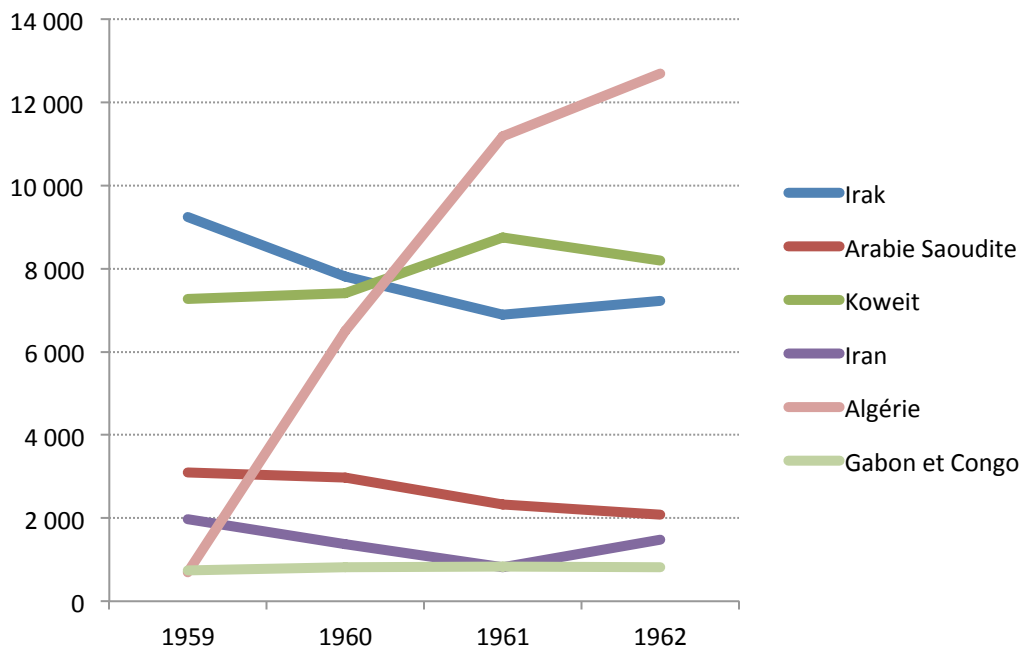
²¹³ *Idem.*

²¹⁴ Institut national de la statistique et des études économiques. *Annuaire statistique de la France : Résultats de 1962*, Paris, INSEE, n°11, vol. 69, 1963, p. 139.



	1959	1960	1961	1962
Irak	9 237	7 812	6 893	7 226
Arabie Saoudite	3 102	2 981	2 335	2 083
Koweït	7 271	7 404	8 752	8 203
Iran	1 976	1 367	814	1 478
Qatar et autres	3 251	1 593	1 574	1 700
Venezuela	2 497	2 293	2 449	2 598
Algérie	696	6 497	11 183	12 699
Gabon et Congo	742	825	830	820
États-Unis	77	63	50	17
Libye				250
URSS	125	140	113	87
Autres pays	197	48	25	
Total	29 171	31 023	35 018	37 161

Source : Direction générale des douanes



Sur les cinq sociétés pétrolières présentes en Algérie qui produisent 99% du pétrole saharien, quatre d'entre elles, la CREPS, la SN-PREPAL, la SNPA et la CEP²¹⁵, dépendent presque exclusivement de l'ancienne colonie. L'État français est actionnaire majoritaire dans les deux sociétés pétrolières les plus importantes, la CREPS et la SN-REPAL. La première a produit 10 millions de tonnes de pétrole en 1962 alors que la seconde a prélevé 5,5 millions de tonnes la même année²¹⁶. La CFP est la seule société pétrolière qui a accès à des sources d'approvisionnements diversifiées. Ainsi, sa filiale algérienne ne prélève que 3,7 millions de tonnes de pétrole en Algérie, ce qui représente une portion somme toute marginale par rapport au total de ses prélèvements se situant en grande partie au Moyen-Orient et en Iran.

²¹⁵ 50,56% des actions de la Compagnie d'exploration pétrolière (CEP) sont détenues par le BRP. Cette société produit 587 mille tonnes de brut par an, soit, 2,75% de la production totale de l'Algérie. Maurice, Brogini, *L'exploitation des hydrocarbures en Algérie de 1956 à 1971. Étude de géographie économique, op., cit., p. 136.*

²¹⁶ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux affaires algériennes – 71 / Dossier 196 / *Note sur l'activité pétrolière en Algérie : Les diverses sociétés pétrolières exerçant une activité en Algérie*, juillet 1963.

L'importance du premier partenaire de la France dans le domaine des hydrocarbures réside surtout, dans la stratégie française du pétrole franc. En 1962, 86% de la production France en devise nationale provient d'Algérie. Alors que la France privilégie fortement l'option du pétrole franc, lui permettant ainsi de faire de substantielles économies, le rôle de l'Algérie se trouve par conséquent renforcé en 1962. Plus encore, le pétrole algérien permet à la France d'équilibrer son approvisionnement pétrolier, comme indiqué dans une note du Quai d'Orsay datée d'avril 1963 : « notre intérêt pétrolier consiste à diversifier nos sources d'approvisionnement pour ne plus être tributaire du seul Moyen-Orient²¹⁷ ». Dans ce cadre, la stratégie des autorités françaises en Algérie se résume à maintenir le plus longtemps possible le monopole sur le pétrole algérien. Grâce à l'Algérie, de nouvelles perspectives de diversification sont à l'ordre du jour. Ce pays permet aux sociétés françaises de parfaire leur apprentissage, l'Algérie étant en 1962 le seul pays d'envergure où les sociétés françaises sont opératrices. Dès lors, la mainmise française sur le pétrole saharien passe par une série de mesures visant à retarder l'option de la nationalisation.

C- Prévenir une éventuelle nationalisation

La défense des intérêts français au Sahara devient la priorité du Quai d'Orsay dès 1962, d'autant plus que l'étatisation des avoirs pétroliers français est désormais envisagée par la France. Un document du Secrétariat d'État auprès du premier ministre chargé des affaires algériennes, daté du 26 avril 1963, évoque un « système de garanties à mettre en œuvre contre le risque de nationalisation, prévue par le programme de Tripoli²¹⁸ ». Une autre note du même secrétariat d'État est encore plus explicite. La réunion de ce secrétariat qui se tient le 3 mai 1963 conclut que « la nationalisation des

²¹⁷ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux affaires algériennes – 71 / Dossier 196 / *Orientation de notre action au regard du pétrole saharien*, 26 avril 1963.

²¹⁸ *Idem.*

pétroles entre dans les objectifs à moyen terme du gouvernement algérien²¹⁹ ». Par conséquent, les autorités françaises mettent en place une stratégie en prévision d'une éventuelle violation des accords pétroliers entre les deux pays. Le Quai d'Orsay dresse la liste des avantages à préserver.

Afin d'assurer notre position au Sahara, il paraît donc indispensable de défendre le maintien des garanties des droits acquis prévus par les accords d'Évian. L'inventaire de ces droits à préserver peut s'établir comme suit : droit au renouvellement des permis, droit aux concessions, droit au transport, droit à des recommandations sur le tracé des pipes-lines, priorité aux sociétés françaises (à égalité d'offres), droit au libre choix du personnel, du matériel, des fournisseurs, des entrepreneurs, droit à un régime fiscal de longue durée, droit au transfert, droit à la libre exportation, droit au rapatriement des exportations : pas d'obligation de rapatrier en Algérie, ni même en zone franc, le produit des exportations²²⁰.

La menace d'une nationalisation des hydrocarbures invite les auteurs du document à énumérer les mesures que devra prendre l'État pour préserver l'intégrité des accords d'Évian.

Pour conserver l'exercice de ces droits prévus par les accords d'Évian, il s'agit donc pour nous de rendre toute nationalisation impossible. Pour ce faire nous devons : rester maîtres des débouchés, en organisant la commercialisation, maintenir la solidarité avec les étrangers installés au Sahara, agir sur les moyens de transport²²¹.

En effet, la commercialisation du pétrole saharien représente un des atouts majeurs des autorités françaises. Ce sont des sociétés françaises qui commercialisent ce pétrole. C'est également en France que plus de la moitié du pétrole algérien est écoulé. En 1962, 65% de la production algérienne est

²¹⁹ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux Affaires algériennes - 71 / dossier 41 réservé / Secrétariat d'État auprès du premier ministre chargé des affaires algériennes / *Attitudes à tenir en cas de modifications importantes de la politique du gouvernement algérien*, 3 mai 1963.

²²⁰ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux affaires algériennes – 71 / Dossier 196 / *Orientation de notre action au regard du pétrole saharien*, 26 avril 1963.

²²¹ *Idem*.

absorbée par la France²²². Cette dernière écoule dans le Marché commun européen la presque totalité du pétrole saharien restant, soit 31%²²³. Dès lors, il s'agit de maintenir cette tendance et par conséquent, de rendre toute nationalisation impossible, faute de marché.

S'assurer de la solidarité avec les étrangers installés au Sahara paraît d'autant plus facile que la France détient un quasi-monopole sur le prélèvement du pétrole algérien. Les sociétés françaises sont responsables de 99% du pétrole extrait d'Algérie²²⁴. Parmi les grands groupes pétroliers mondiaux, seule la Royal Dutch Shell est présente en Algérie à titre d'actionnaire minoritaire de la CREPS. Pour maintenir ce monopole, les autorités françaises envisagent de bloquer l'accès du pétrole algérien à tout nouveau venu, notamment à l'italienne Ente Nazionale Idrocarburi (ENI). Le cas particulier de cette société pétrolière semble sérieusement inquiéter Paris, comme le confirme la suite du document du Quai d'Orsay.

Seul le problème de l'ENI demeure entier, car lui seul représente un danger réel. En dépit des inconvénients que cette formule risque de comporter, un traité pourrait être passé avec l'Italie au terme duquel nous obtiendrions l'assurance que l'ENI ne conclurait pas d'accord avec les Algériens²²⁵.

Finalement, le contrôle du transport des hydrocarbures est impératif pour assurer à la France une maîtrise totale sur les hydrocarbures en provenance d'Algérie. Alors que la construction d'un nouveau pipeline est à l'ordre du jour, celui déjà existant et reliant l'Algérie à la Tunisie intéresse tout particulièrement les autorités de Paris. Il s'agit pour la France de monnayer son aide financière à la Tunisie en échange de « la fermeture du pipe dans l'hypothèse où les Algériens nationaliseraient les pétroles²²⁶ ».

²²² Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux affaires algériennes – 71 / Dossier 196 / *Note sur l'activité pétrolière en Algérie : la commercialisation des produits extraits*, juillet 1963.

²²³ *Idem.*

²²⁴ *Idem.*

²²⁵ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux affaires algériennes – 71 / Dossier 196 / *Orientation de notre action au regard du pétrole saharien*, 26 avril 1963.

²²⁶ *Idem.*

L'indépendance de l'Algérie marque une rupture majeure pour la France. Sa politique de diversification pétrolière est menacée. Les signaux envoyés par le nouveau pouvoir algérien sèment le doute dans l'esprit des décideurs français. La nationalisation des hydrocarbures est envisagée par le pouvoir français à partir du début de l'année 1963, soit moins d'un an après la signature des accords d'Évian. En ce sens, la France entend défendre jusqu'au bout sa prédominance au Sahara en affirmant sa maîtrise absolue sur le cycle de l'industrie du pétrole algérien : exploration, production, transport, raffinage et commercialisation. La question qui se pose pour la diplomatie française est de savoir comment concilier les intérêts de la France avec ceux d'une l'Algérie indépendante, qui entend construire sa politique économique autour des hydrocarbures.

3- Un retard à combler

Le gouvernement algérien s'engage sur la voie de la renégociation des accords d'Évian une fois l'indépendance politique acquise. En 1963, l'équipe dirigeante autour du président Ben Bella est en voie de consolider son emprise sur les rouages de l'État. Dès lors, le développement économique devient la priorité. Après avoir introduit de grandes réformes dans les campagnes, le pouvoir algérien se penche sur la problématique de l'industrialisation. Dans cette optique, aux yeux des dirigeants algériens, l'industrie des hydrocarbures doit permettre dans un proche avenir la création d'un secteur industriel algérien qui se construit autour du concept « d'industrie industrialisante ».

A- La réforme agraire

Le vide provoqué par le départ de centaines de milliers d'Européens algériens amène les nouvelles autorités à revoir les fondements économiques du nouvel État. Le modèle économique algérien qui prend la forme d'un socialisme national et indépendant des expériences parallèles

des pays de l'Est s'articule au départ autour du secteur agricole. Le modèle de développement algérien se distingue par l'importance accordée à la réforme agraire, premier objectif de la révolution sociale en marche. Le programme du congrès de Tripoli est explicite à ce sujet : « Dans le contexte algérien la révolution démocratique populaire est d'abord une révolution agraire²²⁷ ». La priorité est de trouver une solution rapide répondant aux exigences de l'immense majorité de la population d'origine paysanne, d'autant plus que la base sociale qui soutient fermement la Révolution algérienne est formée en grande partie de paysans et d'ouvriers agricoles venus grossir les rangs de l'Armée de libération nationale (ALN). Cette réforme agraire s'articule autour de trois thèmes, selon Hamid Temmar : « accroissement de la production, développement de l'infrastructure (restauration du sol) et organisation institutionnelle (coopérative)²²⁸ ». Quant à la stratégie à adopter, l'indépendance économique face à la France reste l'objectif à moyen terme. Pour autant, aux yeux des décideurs algériens, atteindre cet objectif n'est envisageable à court terme qu'avec l'aide massive de l'ancienne Métropole.

Le choix des dirigeants algériens pour la planification économique est sanctionné alors que le socialisme devient la référence officielle du nouvel État algérien au cours de l'année 1962. La prise en charge des grands domaines agricoles qui jusqu'alors étaient exploités par les colons européens s'effectue dans le cadre d'une politique d'autogestion. D'après le programme du Congrès de Tripoli, les conditions nécessaires pour mener à bien cette entreprise sont réunies à la veille de l'indépendance : « La liquidation des bases économiques de la colonisation agraire et la limitation de la propriété foncière en général rendront disponibles les superficies nécessaires, à une réforme agraire radicale²²⁹ ». La mise en place de coopératives agricoles, au profit de la petite paysannerie, vient couronner cette réforme agraire.

Si l'objectif prioritaire de ces réformes en milieu rural est d'améliorer

²²⁷ Programme du congrès de Tripoli.

²²⁸ Hamid Temmar, *Stratégie de développement indépendant, le cas de l'Algérie : Bilan*, Paris, Éditions Publisud, 1983, p. 23-24.

²²⁹ Programme du congrès de Tripoli.

les conditions de vie de la paysannerie, dans le domaine économique, la collectivisation des terres est une condition nécessaire à l'industrialisation selon le programme du congrès de Tripoli :

Cette transformation des structures agraires doit être le point de départ pour le développement de l'infrastructure, la nationalisation du crédit et du commerce extérieur dans un premier stade, la nationalisation des richesses naturelles et de l'énergie dans un second stade. De telles mesures accéléreront l'industrialisation en grand du pays²³⁰.

L'occupation des terres se déroule en deux phases. La première, qui s'étale tout au long de l'année 1962, se distingue par l'occupation des terres dites « vacantes », abandonnées par les Européens. La reconquête du territoire national par l'ALN se conjugue alors avec la redistribution des terres. La seconde, qui prend effet en mars 1963, fait suite à la promulgation de décrets par le président Ben Bella institutionnalisant la politique d'autogestion. L'expropriation des grands domaines agricoles appartenant encore aux Européens est actée. L'exemple le plus notable reste celui du grand propriétaire terrien et sénateur français, Henri Borgeaud, déchu de son domaine de la Trappe qui s'étend sur près de 2000 hectares.

Du côté français, les grandes réformes dans les campagnes ne laissent pas indifférent. À partir du mois de mars 1963, les autorités françaises doutent des intentions du président Ben Bella. Pour la France, le pouvoir algérien ne peut plus se cacher derrière le chaos pour expliquer les atteintes aux biens des Européens comme c'était le cas au cours de l'année 1962. Désormais, le socialisme algérien qui remet en question les intérêts de l'ancienne Métropole, passe de la rhétorique à la pratique, comme le confirme une analyse du Quai d'Orsay.

Certes, de nombreuses atteintes aux personnes, aux biens, ainsi qu'aux obligations financières ont été constatées. Mais jusqu'aux mois derniers, on pouvait les expliquer par le désordre politique et administratif ayant résulté de la cessation de l'autorité française. Depuis le mois de mars, une situation nouvelle est apparue. Le gouvernement algérien qui avait affirmé à maintes reprises sa volonté de mener le pays vers le socialisme a pris en

²³⁰ Programme du congrès de Tripoli.

ce sens une série de mesures délibérément contraires à l'esprit et à la lettre des accords de coopération. Sans doute, ne sait-il pas lui-même de façon claire comment réaliser cette progression vers le socialisme. Il tient néanmoins à manifester sa fidélité à ses objectifs et à rappeler que son programme demeure celui que le Conseil National de la Révolution algérienne avait approuvé à Tripoli en juin 1962²³¹.

Ainsi, le manque d'une stratégie claire dans le domaine économique est constaté par les autorités françaises. Ces derniers avaient-ils encore espoir de retourner la situation en leur faveur ? Rien n'est moins sûr. Pour autant, cette progression vers le socialisme pouvait-elle se faire tout en sauvegardant les intérêts français ? La cohabitation entre le secteur privé et le secteur public pourrait être au service de l'ancienne Métropole. Une analyse du Quai d'Orsay abonde en ce sens :

[...] l'accent a été mis à plusieurs reprises sur la nécessité de maintenir, au moins pendant la période de transition du capitalisme au socialisme, certaines activités privées. À cet effet, l'un des procédés préconisés est celui de la constitution de sociétés d'économie mixte au sein desquelles le capital étranger et ses représentants pourront trouver à s'employer tout en servant « les intérêts réels du peuple »²³².

Si dans le domaine agricole les Algériens pouvaient se passer en partie des Européens, dans l'industrie, les manques ne pouvaient qu'être comblés par les étrangers et en premier lieu, les Français.

B- Stratégie et moyens pour l'industrialisation

Le pouvoir algérien, désormais bien établi, s'engage dans le projet d'industrialisation du pays. Si certains auteurs comme Marc Écremant affirment « que l'Algérie n'a commencé à définir sa stratégie nationale de développement qu'à partir de 1965²³³ », il est indéniable que l'idée

²³¹ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux affaires algériennes – 71 / Dossier 125 / *La politique du gouvernement algérien, son orientation actuelle, ses perspectives*, 3 mai 1963.

²³² Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux affaires algériennes – 71 / Dossier 137 / *Les formes et les étapes de la collectivisation*, 1964.

²³³ Marc Écremant, *Indépendance politique libération économique : Un quart de siècle du*

d'industrialiser le pays est dans les esprits depuis 1962. Certes, il n'existe pas encore de plan cohérent et les débats sont toujours en cours au début des années 1960. Néanmoins, Ben Bella, flanqué d'une équipe de conseillers marquée à gauche de l'échiquier politique, entend engager le pays sur d'autres voies que l'économie rurale. Pour autant, l'opposition entre agriculture et industrie n'a pas lieu d'être. La stratégie industrielle qui émerge en Algérie au début des années 1960 se veut complémentaire en intégrant le secteur agricole au secteur industriel. Le concept « d'industrie industrialisante » développé dès 1963 par l'économiste français Gérard d'Estance de Bernis va dans ce sens. Il s'agit, grâce aux ressources premières disponibles en l'Algérie, de construire une industrie moderne qui répond aux besoins premiers de la nation. Dans le cadre d'une économie introvertie et complémentaire, la modernisation de l'agriculture qui génère une augmentation globale du niveau de vie et une demande pour des « objets d'origine industrielle indispensables à toute agriculture moderne²³⁴ », représente un des moteurs de cette industrialisation. Mais, la principale interrogation concerne le financement de ce projet coûteux. Comment l'Algérie, dont l'économie est intimement liée à celle de France, envisage-t-elle d'atteindre un niveau d'industrialisation qui lui permettra de se désengager progressivement de cette dépendance ? La question reste ouverte quelques mois après l'indépendance et la démarche à suivre n'est pas clairement établie. Toutefois, les dirigeants algériens s'accordent à voir dans les accords d'Évian un frein pour l'industrialisation. Les clauses économiques, trop favorables à la France surtout au niveau de la redevance pétrolière, doivent être revues. Mais, pour le moment, l'Algérie n'a pas les moyens d'envisager une confrontation directe avec Paris.

Jusqu'en 1963, certaines sociétés appartenant aux Européens changent de mains. En 1963, 2000 entreprises industrielles et commerciales

développement de l'Algérie 1962 – 1985, Grenoble, Presse universitaire de Grenoble, 1986, p. 42.

²³⁴ Gérard Destanne de Bernis, « L'industrialisation de l'Algérie », *Revue du Tiers Monde*, tome 4, 1963, p. 132.

sont algériennes²³⁵. Par ailleurs, 400 entreprises industrielles en 1963 font partie du secteur économique soumis à l'autogestion²³⁶. Néanmoins, la rareté de la main-d'œuvre qualifiée empêche le bon développement des entreprises « algérianisées ». Le sous-financement représente un autre problème de taille que les dirigeants algériens doivent surmonter au début des années 1960. La fuite des capitaux européens, liée au contexte économique algérien, n'a pu être comblée par des capitaux algériens, privés ou publics. Ainsi, les sociétés françaises encore présentes en Algérie refusent d'engager de nouveaux capitaux, limitant l'accès de l'Algérie aux liquidités indispensables à la relance économique tant espérée. Un rapport de l'ambassade de France en Algérie confirme l'attitude attentiste des entreprises françaises.

Les perspectives de nationalisation, même à échéance lointaine, ont entraîné un arrêt à peu près total des investissements nouveaux. Certes des entreprises (laboratoire Labaz, Unilever) ont terminé, après l'indépendance, les usines dont la construction avait été entreprise. Mais l'enthousiasme a peu à peu disparu, et seules quelques grandes sociétés sont encore disposées à prendre des risques soigneusement calculés en fonction du marché qu'elles veulent ainsi se réserver (Renault, Berliet, des constructeurs de tracteurs, des laboratoires pharmaceutiques)²³⁷.

Alors que l'Algérie ne dispose que de très peu d'atouts, la perspective de relance économique ne peut se faire sans une aide constante de la part de la France. Si le discours du président algérien qui déclare en août 1964 que « cinq cents industries parmi les mille existantes ont déjà été nationalisées²³⁸ », la réalité est moins tranchée. Les entreprises nationalisées sont toujours dépendantes de l'aide de la France, notamment au niveau de la main-d'œuvre. L'incorporation de cadres hautement qualifiés en très grande partie de nationalité française pose un problème organisationnel au sein des entreprises algériennes. La formule trouvée par le pouvoir algérien pour

²³⁵ Marc Écrement, *Indépendance politique libération économique : un quart de siècle du développement de l'Algérie 1962 – 1985, op., cit.*, p. 66.

²³⁶ *Ibid.*, p. 70.

²³⁷ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux affaires algériennes – 71 / Dossier 137 / *Les formes et les étapes de la collectivisation*, 1964.

²³⁸ *Idem.*

surmonter cette difficulté est de placer auprès du comité de gestion de l'entreprise, où sont présents les cadres français, un commissaire du gouvernement algérien pour assurer la présence de l'État²³⁹. Dès lors, même dans les entreprises passées du côté algérien, l'influence de l'ancienne Métropole perdure.

Finalement, c'est l'aide française, certes limitée en terme de main-d'œuvre et d'investissements, qui permet à l'Algérie durant les premiers mois de l'indépendance d'entamer les réformes économiques d'envergure. Alors que la France est moins disposée à accorder son soutien à l'Algérie à cause des événements politiques qui secouent le pays, la nouvelle constitution algérienne du 10 septembre 1963 avalise le projet socialiste et affiche sans ambiguïté le désir d'émancipation économique. Ainsi, le préambule de la constitution déclare :

Fidèle au programme adopté par le Conseil national de la révolution algérienne à Tripoli, la République algérienne démocratique et populaire oriente ses activités dans la voie de l'édification du pays, conformément aux principes du socialisme et de l'exercice effectif du pouvoir par le peuple dont les fellahs, les masses laborieuses et les intellectuels révolutionnaires constituent l'avant-garde²⁴⁰.

Pour sa part, l'article 10 de la section « Principes et objectifs fondamentaux » de la nouvelle constitution affirme qu'un des objectifs fondamentaux de la République algérienne démocratique et populaire est « l'élimination de tout vestige du colonialisme²⁴¹ ». Or, aux yeux des Algériens, les accords d'Évian représentent un des vestiges les plus visibles du colonialisme. Dès lors, la voie choisie pour remettre en cause ces accords est celle de la renégociation. Dès le mois de novembre 1963, un mémorandum officiel présenté à la France cautionne la nouvelle stratégie des dirigeants algériens.

En somme, tout en affirmant haut et fort son désir de construire un État progressiste fondé sur les principes socialistes, l'Algérie doit adopter

²³⁹ *Idem.*

²⁴⁰ Constitution algérienne du 10 septembre 1963.

²⁴¹ Article 10 de la Constitution algérienne du 10 septembre 1963.

une attitude pragmatique. Certes, les terres et certaines entreprises appartenant à des Européens ont déjà été nationalisées vers la fin de l'année 1963. Pour autant, l'aide de la France demeure indispensable et la voie de la négociation semble prévaloir alors que des changements importants sont à intervenir. Pour l'Algérie, les revenus des hydrocarbures représentent l'alternative idéale pour remplacer l'aide de la France. De plus, un contrôle plus strict de l'État algérien sur le pétrole et le gaz représente une des conditions essentielles à tout projet industriel d'envergure. Plus que les revenus générés par ces matières premières, la mise en place d'une industrie nationale liée aux hydrocarbures permettrait à l'État de se constituer un embryon industriel qui dynamiserait l'économie du pays. Ainsi, moins de deux ans après sa signature, le volet pétrolier des accords d'Évian est contesté par les dirigeants algériens. Dès lors, il ne s'agit plus uniquement d'une dénonciation verbale, mais d'une demande de renégociation officielle présentée aux autorités françaises. Le mémorandum algérien de novembre 1963 ouvre une nouvelle ère dans les relations franco-algériennes.

Chapitre III :

Continuité ou rupture ?

Le 29 novembre 1963, l'Algérie expose ses demandes en matière d'hydrocarbures par l'entremise d'un mémorandum présenté à la France. Pour Alger, il s'agit, moins de deux ans après la signature des accords d'Évian, de revoir le volet pétrolier et gazier de ce texte. Le désir des dirigeants algériens d'entamer une industrialisation accélérée du pays nécessite des ressources financières qui vont bien au-delà des maigres revenus du jeune État. De plus, les hydrocarbures, dans le cadre de la théorie des « industries industrialisantes », sont le fer de lance de ce grand projet économique. Le 16 décembre 1963, la France présente à son tour un mémorandum en réponse aux demandes algériennes. Elle ne s'oppose pas à l'entame de négociation sur les hydrocarbures. Par contre, les pourparlers doivent impérativement se dérouler dans le cadre des accords d'Évian.

1- Les mémorandums de novembre et de décembre 1963

Le mémorandum algérien du 29 novembre 1963 aborde différentes problématiques liées à l'exploitation des hydrocarbures. Les questions du gaz et du pétrole sont présentées de manière distincte. Plus encore, le texte fait référence à tous les stades de l'exploitation des hydrocarbures. Il s'agit d'un document ambitieux qui entend remettre en cause les finalités des accords d'Évian. Premier texte algérien entièrement dédié à la problématique des hydrocarbures, ce mémorandum annonce la doctrine pétrolière de l'Algérie qu'elle s'efforcera de suivre pour les prochaines années. La France réagit par l'entremise d'un mémorandum qui prend en considération l'importance de l'industrialisation de l'Algérie via les hydrocarbures.

A- La théorie des industries industrialisantes

La faiblesse de l'économie algérienne au début des années 1960 pose d'importantes questions structurelles au nouvel État. Les débats se concentrent sur l'avenir économique du pays et, plus précisément, sur les moyens à mettre en œuvre pour parachever l'indépendance complète du pays. En effet, si l'indépendance politique est acquise à partir de 1962, l'économie, quant à elle, est par trop liée à l'ancienne Métropole. Or, la mission que se sont donnée les dirigeants algériens est de transformer une économie extravertie en une économie introvertie basée sur une industrialisation accélérée. Il ne s'agit pas ici d'opposer l'agriculture à l'industrie. Au contraire, c'est à travers l'industrialisation que la modernisation de l'agriculture doit s'accomplir et doit alors participer à l'augmentation de la productivité agricole.

L'économiste français Gérard Destanne de Bernis a eu une influence prépondérante dans les choix économiques de l'Algérie au cours des années 1960. Sa théorie des « industries industrialisantes » sera reprise par les dirigeants algériens dans la perspective de doter le pays des instruments nécessaires en vue de sortir du sous-développement. Dès 1963, Destanne de Bernis se penche sur l'état de l'économie algérienne et pose la question centrale de l'industrialisation. Alors qu'à cette époque le pays semble se diriger vers une économie basée sur l'autogestion, les résultats se font attendre. L'agriculture, qui représente encore le cœur de l'activité économique du pays, a du mal à se réorganiser après le départ des colons. Certes, les chiffres montrent une augmentation sensible de la production agricole entre 1961 et 1963 dans la production des céréales (blé dur, blé tendre et orge)²⁴². En ce sens, l'opération Labours qui débute à l'automne 1962 avec pour objectif une augmentation de la production vivrière et céréalière représente un succès certain. Pour autant, la crise frappe l'agriculture d'exportation. En effet, entre 1961 et 1963 les exportations de

²⁴² « En 1961 la production représentait 9 135 milliers de quintaux alors qu'en 1963 elle représente 24 128 milliers de quintaux. » Jean Despois, « Quelques précisions sur l'économie algérienne », *Annales de géographie*, n°402, tome 74, 1965, p. 237.

produits agricoles connaissent une chute sensible passant de 47,2% du total des exportations du pays à 30,7%²⁴³.

Il est indéniable que cette chute des exportations est en partie liée à la diminution des importations de produits agricoles qui interviennent à la même époque. Ainsi, si en 1961 l'Algérie importe des produits alimentaires d'une valeur de près 1 450 millions de dinars, en 1963 les importations ne représentent plus que 760 millions de dinars²⁴⁴. Mais, la baisse des exportations se justifie également par la diminution de moitié de l'importation par la France de certains produits stratégiques dont le plus important est le vin. Cette situation est d'autant plus critique que l'agriculture représente le second secteur d'exportation derrière les hydrocarbures. Ces difficultés sont dues à plusieurs causes. Premièrement, le manque de cadres suite à l'émigration des pieds noirs affecte la gestion des anciens domaines coloniaux. Deuxièmement, la modernisation de l'agriculture indispensable à l'augmentation de la production reste marginale dans l'Algérie post-indépendante. Troisièmement, le manque de débouchés affecte sensiblement certaines exportations dont l'exemple notable est celui du vin. Dès lors, l'option préconisée par De Bernis s'articule autour du développement du secteur agricole dans le seul cadre du marché national à condition d'élever le niveau de vie de la population rurale. L'accumulation du capital par le secteur agricole qui reste l'objectif prioritaire à moyen terme doit favoriser l'émergence de l'industrie nationale. Cette accumulation est d'autant plus nécessaire qu'elle doit représenter la principale source de financement dans l'avenir. Ainsi, Mourad Boukella affirme :

La thèse des industries industrialisantes prévoit, qu'à long terme, c'est le surplus agricole qui doit faire face au financement de l'ensemble de l'économie nationale, soit directement au moyen d'une politique fiscale organisant le prélèvement du surplus agricole, soit indirectement au moyen d'une politique des prix lorsque les paysans ou la coopérative achètent les

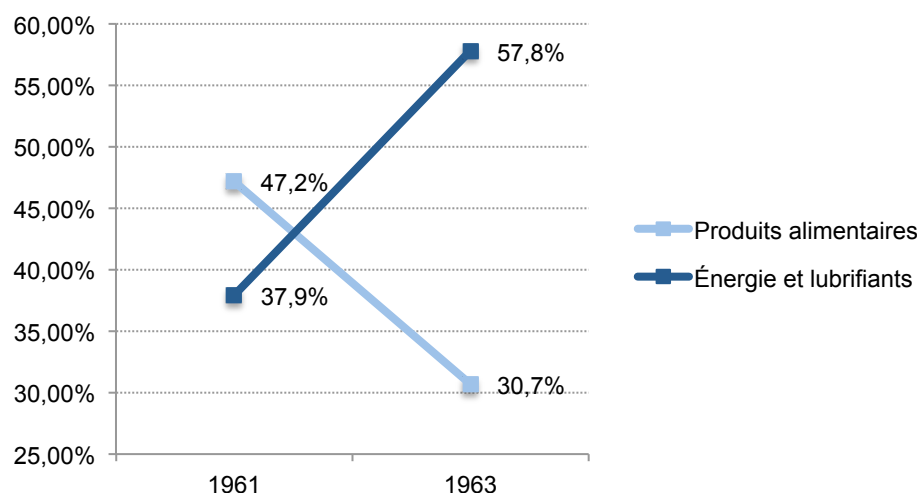
²⁴³ Hamid Mazri, *Les hydrocarbures dans l'économie algérienne*, Alger, Société nationale d'édition et de diffusion, 1975, p. 65.

²⁴⁴ *Ibid.*, p. 64.

équipements industriels²⁴⁵.

Pour arriver à cette fin, la modernisation de l'agriculture est indispensable et doit dès lors s'accompagner de l'industrialisation du travail agricole.

Pourcentage des exportations de produits alimentaires et énergétiques²⁴⁶



Cette réflexion sur l'agriculture représente le point de départ de l'analyse de De Bernis sur l'économie algérienne. En effet, la modernisation de ce secteur passe par une refonte de l'économie algérienne. Ainsi, l'auteur déclare dans son article « L'industrialisation de l'Algérie » : « de ce point de vue, nous admettons une sorte de priorité à l'agriculture à condition que, contrairement à une habitude fréquente, on accepte de dire quelles sont les conditions d'un accroissement de la productivité du travail agricole²⁴⁷ ». L'auteur note deux conditions essentielles : la réforme agraire et l'industrialisation de l'agriculture. Si la réforme agraire est entamée, l'industrialisation reste à accomplir. La dichotomie entre agriculture et industrie n'a donc pas lieu d'être. De ce point de vue, il existe des produits

²⁴⁵ Mourad Boukella « Les politiques agraires en Algérie de 1959 à 1972 : Rupture ou continuité ? », thèse de Ph. D., Université Lumière Lyon 2, U.F.R. de sciences économiques et de gestion, 1983, p. 167.

²⁴⁶ Hamid Mazri, *Les hydrocarbures dans l'économie algérienne*, op., cit., p. 65.

²⁴⁷ Gérard Destanne de Bernis, « L'industrialisation de l'Algérie », op., cit., p. 131.

industriels porteurs de progrès pour l'agriculture. Ces derniers se classent dans quatre grandes catégories : les produits sidérurgiques, métallurgiques et mécaniques, les produits à base de plastique, les engrais et le ciment.

Si l'industrialisation doit permettre le décollage de l'agriculture à travers des produits manufacturés localement, ce processus doit également prendre en compte toute la dynamique économique du pays. L'idée d'un développement économique en mode autarcique est à la base de la théorie d'industries industrialisantes. Ainsi, sachant que tous les produits manufacturés dont l'industrie agricole est consommatrice doivent être produits sur place, cet échange doit entraîner un cycle production-consommation dont l'Algérie est la seule bénéficiaire. Dès lors, l'augmentation du niveau de vie liée à l'amélioration de la productivité dans les campagnes entraîne une demande en produits nationaux manufacturés qui auront un impact direct et positif sur la baisse du chômage. Dans ce cadre, une industrie ne peut être définie d'industrialisante que si elle participe à la dynamique globale d'industrialisation du pays. Ce processus représente l'antithèse de la démarche française d'industrialisation de l'Algérie entamée à travers le Plan de Constantine et qui, comme le note Mourad Boukella, « se traduisait nécessairement par la reproduction d'une logique de fonctionnement extérieure à l'économie algérienne : elle reproduisait sa dépendance et sa domination par le capital français²⁴⁸ ».

Pour mener à bien cette entreprise, l'omniprésence de l'État doit être affirmée l'État algérien étant seul capable d'avoir une vision globale et structurée de l'économie, contrairement aux investisseurs privés dont la logique de profit reste ancrée dans le court terme. Ainsi, la planification économique représente une condition essentielle du succès de la théorie des industries industrialisantes. Par conséquent, la nationalisation à long terme des secteurs clés de l'économie doit permettre l'utilisation optimale des ressources nationales et parachever l'œuvre d'industrialisation. Toutefois, en 1963, cette option n'est pas encore à l'ordre du jour. Le démarrage industriel doit s'accomplir en prenant en compte les réalités du moment :

²⁴⁸ Mourad Boukella « Les politiques agraires en Algérie de 1959 à 1972 : Rupture ou continuité ? », *op. cit.*, p. 140.

l'omniprésence des intérêts privés étrangers dans le pays. L'intérêt immédiat du pouvoir algérien est de dégager un maximum de surplus pour atteindre les objectifs d'industrialisation à long terme. Dans ce cadre, les profits émanant du secteur des hydrocarbures sont appelés à jouer un rôle prépondérant, d'autant plus que ce secteur stratégique représente le socle sur lequel la théorie des industries industrialisantes doit prendre forme.

B- Industrialisation et hydrocarbures

Contrairement à l'accumulation du capital à travers l'agriculture, l'accumulation du capital par l'intermédiaire des hydrocarbures dépend du marché international. Si ce facteur est négatif dans la mesure où l'État ne détient pas tous les rouages de cette accumulation, le rôle des hydrocarbures reste primordial dans un premier temps. En effet, du point de vue strictement financier ce secteur d'activité est le seul en mesure de stimuler le reste de l'économie à court terme. Ainsi, son développement rapide qui doit procurer les capitaux nécessaires au développement économique du pays doit permettre à l'Algérie de se soustraire de la dépendance vis-à-vis de cette ressource qui n'est pas renouvelable. En ce sens, le rôle des hydrocarbures dans l'accumulation du capital est temporaire. Par contre, les hydrocarbures en tant qu'industrie nationale jouent un rôle beaucoup plus important à moyen terme. En effet, la fonction de cette industrie se situe au niveau de la stimulation du noyau industriel qui se construit au tour de cette ressource. En somme, en amont se retrouve le financement de l'industrialisation et, en aval, les hydrocarbures fournissent l'énergie nécessaire et les matières premières indispensables pour les autres industries implantées dans le pays.

Tournée vers l'extérieur lorsqu'il s'agit de l'accumulation du capital, l'industrie des hydrocarbures est au contraire à la base de la mise en place d'une économie introvertie grâce aux liens multiples qui sont appelés à se créer entre cette dernière et le reste du secteur industriel, comme l'affirme de Bernis :

Ainsi, les hydrocarbures ne sont pas seulement la base de la création de quelques industries nouvelles. Compte tenu de la place qu'occupent ces industries dans un tableau d'échanges interindustriels, elles contribuent à développer le nombre des liaisons internes. Dans le mouvement même qui établit des jonctions nouvelles entre les différentes branches, une réduction s'opère de la dépendance qui existait antérieurement de manière presque exclusive de chaque branche à l'égard de l'importation ou de l'exportation²⁴⁹.

Dans ce cadre, les hydrocarbures contribuent à la création d'un marché interne au profit de l'industrie nationale. Pour autant, en 1963 la première des conditions nécessaires au démarrage industriel du pays, le financement par le secteur des hydrocarbures, est trop faible. Plus encore, les techniques d'exploitation ainsi que le manque de cadres qualifiés représentent un autre frein à la mise en place de cette nouvelle politique économique²⁵⁰. Dès lors, l'intérêt immédiat de l'État algérien est de s'associer à la France. La présence française aux Sahara doit fournir les capitaux par l'entremise des redevances. Plus encore, l'algérianisation des effectifs travaillant dans l'industrie des hydrocarbures ne peut se faire sans le concours des sociétés pétrolières. Par conséquent, est-il possible en 1963 d'envisager l'industrialisation sans l'apport de la France ? Le mémorandum algérien du 29 novembre de la même année, y répond par la négative : « Quoi qu'il en soit, l'Algérie qui attend beaucoup de la mise en valeur de ses ressources naturelles, est également consciente du rôle important que peut jouer pour cette mise en valeur l'apport de la technique et du capital extérieures, spécialement en provenance de la France²⁵¹ ». Toutefois, « conçue

²⁴⁹ Destanne de Bernis, Gérard et Sid Ahmed Ghazali, « Les hydrocarbures dans l'industrialisation algérienne », *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, n°1, vol. 6, mars 1969, Cité dans Mourad Preure, « L'économie mondiale des hydrocarbures et la stratégie d'un groupe pétrolier issu d'un pays producteur », thèse de Ph. D., Université de Bourgogne, École nationale supérieure du pétrole et des moteurs, 1992, 168.

²⁵⁰ « La situation de l'emploi à l'intérieur du secteur pétrolier pour 1963 permet de constater que 99 % des cadres sont étrangers et 13 % seulement des effectifs maîtrise sont algériens; 87 % des employés sont des « nationaux » alors que 41 % des ouvriers sont étrangers. » El-Aziz Kouadri, Mohamed. « Place et rôle du secteur pétrolier dans le développement de l'économie algérienne », *Revue Tiers Monde*, n°39, vol. 10, juillet-septembre 1969, p. 639.

²⁵¹ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux Affaires algériennes - 71 / Dossier 41 réservé / Conseil des affaires algériennes du 12 décembre 1963 / *Mémorandum du 29 novembre du gouvernement algérien sur les questions relatives aux hydrocarbures*, p.5.

fondamentalement en fonction des possibilités de son marché intérieur et de ressources financières propres, cette industrialisation avancerait à un rythme nécessairement limité²⁵² ». L'objectif de l'Algérie se résume à sortir le plus rapidement possible du sous-développement. La France doit certes jouer un rôle primordial dans cette entreprise colossale, mais cela est conditionné par une refonte complète des relations entre les deux pays.

C- Le mémorandum du 29 novembre

Si l'industrialisation et, par conséquent, le développement économique sont intimement liés à la problématique des hydrocarbures, ils ne peuvent aboutir dans le cadre d'Évian. Cette analyse représente le point de départ du mémorandum algérien. Ces accords ont été signés dans un contexte particulier où la politique prévalait sur les questions d'ordre économique²⁵³. En novembre 1963, la situation a changé. L'État algérien a consolidé ses bases et renforcé sa légitimité. Dès lors, l'augmentation du niveau de vie de la population représente la priorité de l'équipe dirigeante autour de Ben Bella. Désormais, une négociation de fond sur les différentes problématiques liées aux hydrocarbures est impérative.

Deux points importants sont soulevés dans le mémorandum du 29 novembre: les redevances et le contrôle sur les sociétés pétrolières. Les redevances pétrolières préoccupent particulièrement les Algériens qui perçoivent un lien direct entre celles-ci et l'industrialisation du pays.

Les hydrocarbures jouent un rôle vital tant pour l'économie du pays producteur que pour celle des pays consommateurs. Dans le premier cas, les revenus pétroliers occupent une place prépondérante dans le budget d'équipement qui conditionne toute la politique de développement du pays²⁵⁴.

²⁵² *Idem.*

²⁵³ *Ibid.*, p.1.

²⁵⁴ *Ibid.*, p.3.

Or, pour l'année 1963, l'Algérie a perçu 370 millions de dinars à titre fiscal²⁵⁵. Ce chiffre représente à peine 7,6% du budget global de l'État qui est de 4830 millions de dinars²⁵⁶. Si nous considérons les recettes fiscales de l'État algérien, le secteur des hydrocarbures ne représente que 11,9% de celles-ci²⁵⁷. Dès lors, ces ressources financières sont insuffisantes pour permettre un réel décollage économique.

L'absence de contrôle étatique sur les sociétés pétrolières présentes en Algérie représente également un problème central. Exception faite de la SN-REPAL, le mémorandum souligne le caractère privé de ces sociétés pétrolières. Souhaitant sortir de son rôle de pays uniquement exportateur de pétrole, l'Algérie entend par conséquent, être associée à tous les cycles de l'économie pétrolière. Or, il est indéniable que pour l'Algérie l'initiative privée représente une barrière pour son entrée dans l'industrie des hydrocarbures. Par conséquent, les Algériens envisagent les négociations à venir uniquement sous une optique étatique : « Aussi, tous les problèmes concernant la production, le transport, la commercialisation et les réserves des hydrocarbures gageraient-ils à être traités dans le cadre de conventions engageant uniquement les États intéressés²⁵⁸ ». Cette requête obéit à la logique économique de l'État algérien qui vers la fin de l'année 1963 a clairement choisi l'option socialiste. Dès lors, la coopération d'État à État serait selon les Algériens le meilleur moyen d'envisager l'économie des hydrocarbures.

Les intérêts de la France sont nommément cités dans le mémorandum. La signature d'une nouvelle convention sur les hydrocarbures doit permettre selon les Algériens d'assurer la sécurité des investissements français réalisés au Sahara, celle de l'approvisionnement de la France et la

²⁵⁵ Gérard Destanne de Bernis, « Les problèmes pétroliers algériens », *Études internationales*, n°4, vol. 2, 1971, p. 580.

²⁵⁶ Tableau financement de l'industrialisation 1963-1971. Destanne de Bernis, Gérard, « Les industries industrialisantes et les options algériennes », *Revue Tiers Monde*, n°47, vol. 12, juillet-septembre 1971, p. 563.

²⁵⁷ Brogini, Maurice, *L'exploitation des hydrocarbures en Algérie de 1956 à 1971. Étude de géographie économique, op., cit.*, p. 362.

²⁵⁸ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux Affaires algériennes - 71 / Dossier 41 réservé / Conseil des affaires algériennes du 12 décembre 1963 / *Mémorandum du 29 novembre du gouvernement algérien sur les questions relatives aux hydrocarbures*, p.3.

poursuite de la collaboration pétrolière entre les deux pays²⁵⁹. Plus encore, une entente entre les deux pays aura une répercussion positive sur les relations futures entre la France et le tiers-monde. D'autant plus que les deux pays partagent une proximité géographique stratégique à la charnière de l'Europe et de l'Afrique²⁶⁰.

Également, la révision des accords d'Évian représente pour les Algériens un objectif prioritaire. Le document est explicite à ce sujet. Pour Alger, les relations pétrolières franco-algériennes ne peuvent plus obéir à « des dispositions fixées par des accords issus du rapport de force existant entre nos [les] deux pays au moment de la conclusion de ces accords²⁶¹ ». Ce point épineux est omniprésent dans le mémorandum. Les accords d'Évian sont présentés dans le texte comme ayant permis à « la phase transitoire de se dérouler sans difficulté²⁶² ». À présent, un régime stable est en place à Alger justifiant ainsi la caducité des accords. Si les Français n'envisagent l'avenir que dans le cadre d'Évian, les Algériens seraient appelés à prendre des mesures unilatérales selon les rapports de forces en présence : « il est évident que notre action tendra alors à essayer d'améliorer nos positions chaque fois que l'évolution du rapport de force qui sous-tend la situation actuelle se traduira par une modification en notre faveur²⁶³ ».

En général, le ton de ce mémorandum est particulièrement offensif. Il s'agit de mettre la pression sur les négociateurs français en restant ferme sur certains principes dont le principal est la révision des accords d'Évian. Pour autant, l'Algérie met également en avant sa volonté de sauvegarder les intérêts stratégiques de la France. Ceux-ci ne pourront être garantis que dans la mesure où un nouvel accord entre les deux pays est signé. Au-delà de la question pétrolière, le mémorandum conclut en mettant en avant la singularité de la relation franco-algérienne et pose l'avenir de celle-ci : « La réponse qui sera donnée au problème posé par l'Algérie à propos de l'exploitation de ses ressources en hydrocarbures permettra de juger si nos

²⁵⁹ *Ibid.*, p. 2.

²⁶⁰ *Ibid.*, p. 5.

²⁶¹ *Ibid.*, p. 4.

²⁶² *Ibid.*, p. 1.

²⁶³ *Ibid.*, p. 4.

deux pays sont en mesure cette fois-ci ensemble, de donner au monde un exemple à suivre²⁶⁴ ».

La renégociation des accords d'Évian n'est certainement pas souhaitée par la France, d'autant plus que les demandes algériennes ne se limitent pas à la problématique des redevances. En effet, en voulant ouvrir le dossier de la participation algérienne à l'économie des hydrocarbures, la France ne perdrait-elle pas définitivement le monopole sur les ressources sahariennes ? De plus, la participation algérienne ne représente-t-elle pas une étape décisive vers une nationalisation accélérée ? Ces questions préoccupent les instances dirigeantes à Paris et de par son importance, le contenu du mémorandum sera discuté dans les plus hautes sphères de l'État français lors d'une rencontre préparatoire tenue le 12 décembre 1963 et présidée par le général de Gaulle. Lors de cette réunion, entièrement consacrée au mémorandum algérien, la formule choisie par la France est d'adopter « une attitude intermédiaire dictée par le souci de ne pas rompre, sans compromettre nos intérêts fondamentaux²⁶⁵ ».

D- Le mémorandum français du 16 décembre 1963

La réponse française au mémorandum algérien est présentée aux autorités algériennes le 16 décembre 1963. Si le document français accepte en principe l'idée d'entamer des négociations « sur l'avenir de la coopération franco-algérienne dans le domaine des hydrocarbures²⁶⁶ », les pourparlers sont conditionnés par le strict respect de la part de l'Algérie des accords passés entre les deux pays. Dans son mémorandum du 29 novembre 1963, l'Algérie pose la question suivante :

[...] le régime actuel tel qu'il découle des accords d'Évian est-il en mesure de donner une solution satisfaisante aux problèmes qui préoccupent les responsables des économies algérienne et

²⁶⁴ *Ibid.*, p. 5.

²⁶⁵ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux Affaires algériennes - 71 / Dossier 41 réservé / Conseil des affaires algériennes du 12 décembre 1963 / *Proposition sur le fond et sur la procédure*, p. 4.

²⁶⁶ Formule reprise du texte du mémorandum français du 16 décembre 1963.

française, face à l'avenir, lorsque l'on considère l'exploitation des richesses pétrolières de l'Algérie²⁶⁷ ?

La France répond par l'affirmatif en développant l'idée suivante :

[...] le gouvernement français doit attirer l'attention du gouvernement de la République algérienne sur le fait qu'il ne pourrait se prêter à une discussion de la question des hydrocarbures en faisant, comme paraît le suggérer le mémorandum, table rase du passé, en considérant les structures actuelles comme à priori périmées et en mettant en doute le fait que les accords d'Évian constituent un cadre encore valable engageant les deux gouvernements²⁶⁸.

Le document intitulé « Proposition sur le fond et sur la procédure²⁶⁹ », rédigé suite à la réunion du Conseil des affaires algériennes du 12 décembre 1963, analyse le mémorandum algérien et pose les bases d'une réponse aux demandes algériennes. Si la France admet le bien-fondé de certaines demandes algériennes, la question qui se pose est de savoir qu'elle sera l'orientation des pourparlers²⁷⁰. Pour satisfaire la volonté des Algériens d'acquérir de l'expérience dans l'industrie pétrolière, la France est prête par l'entremise de l'Institut français du pétrole et du Bureau de recherche de pétrole à former des ingénieurs et des techniciens algériens. De plus, les négociateurs français pourraient accepter l'idée d'une aide sous la forme d'une assistance technique délivrée à un organisme public algérien se consacrant à la recherche d'hydrocarbures. Cet organisme algérien pourrait le cas échéant, s'associer aux sociétés françaises dans des opérations de recherche. Cette formule, susceptible de faire l'objet de négociations, réserve le rôle d'opérateur à la France. Toutefois, comme le confirme le document, la condition essentielle pour que ses propositions aboutissent, reste la sauvegarde des accords d'Évian : « Une grande liberté existe pour négocier

²⁶⁷ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux Affaires algériennes - 71 / Dossier 41 réservé / Conseil des affaires algériennes du 12 décembre 1963 / *Mémorandum du 29 novembre du gouvernement algérien sur les questions relatives aux hydrocarbures*, p.1.

²⁶⁸ Archives personnelles de Belaïd Abdesselam / 3°/ *Copie de la réponse datée du 16 décembre 1963 du Gouvernement français au mémorandum algérien*.

²⁶⁹ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux Affaires algériennes - 71 / Dossier 41 réservé / Conseil des affaires algériennes du 12 décembre 1963 / *Proposition sur le fond et sur la procédure*.

²⁷⁰ *Idem*.

ce genre d'accord entre établissements publics sans craindre leur extension rapide aux concessions déjà existantes, s'il s'agit de nouvelles opérations de recherche, négociée cas par cas²⁷¹».

Le mémorandum remis à l'Algérie le 16 décembre ne discute pas des points de détails qui ponctuent la réunion du Conseil des affaires algériennes. Il s'agit d'un document général qui expose la vision française des négociations à venir. Le texte s'attache également à répondre à quelques points polémiques qui ont suscité le débat lors de la rencontre du 12 décembre. Le mémorandum français est catégorique sur un sujet : la France refuse de faire table rase du passé. Par contre, elle est d'accord pour prendre en considération certaines demandes algériennes. Premièrement, le principe d'une industrialisation accélérée par l'entremise des hydrocarbures reçoit l'approbation entière de Paris. De plus, la France est disposée à aider le gouvernement algérien à trouver des débouchés en Europe pour ses produits industriels. Deuxièmement, dans la pure tradition gaulliste, la France déclare qu'elle « n'a pas d'objection à l'idée selon laquelle, dans les États modernes, les principes de la politique pétrolière doivent être arrêtés par les gouvernements et ne pas être laissés à la discrétion des sociétés²⁷² ». Troisièmement, le mémorandum français appuie l'idée que les relations franco-algériennes doivent être un exemple pour le reste du monde.

En conclusion du document, les Français opposent une vision basée sur le rapport de force à une autre qui prend en considération les rapports de droit. Dès lors, Paris affirme à plusieurs reprises qu'il est impératif que les sujets susceptibles de faire l'objet de discussions soient définis d'un commun accord et qu'un ultimatum de la part de l'Algérie ne peut être envisagé.

Le mémorandum du 16 décembre, qui reprend les idées développées lors des deux réunions du Conseil des affaires algériennes du 17 septembre et du 12 décembre 1963, est approuvé par le général de Gaulle qui accorde une attention particulière aux relations franco-algériennes et, plus précisément, à sa dimension pétrolière. Le contenu du document émanant

²⁷¹ *Idem.*

²⁷² Archives personnelles de Belaïd Abdesselam / 3°/ Copie de la réponse datée du 16 décembre 1963 du Gouvernement français au mémorandum algérien.

de la rencontre du 17 septembre 1963 prouve que la France a prévu plusieurs mois à l'avance une éventuelle négociation pétrolière avec les Algériens. Le chef de l'État français est d'avis qu'une rupture avec l'Algérie ne peut être envisagée à l'aube de l'année 1964. La France est encore trop dépendante des hydrocarbures algériens. La politique de diversification n'est qu'à ses débuts et les économies de devises sont beaucoup trop importantes pour justifier une rupture dans les approvisionnements de pétrole algérien, comme le confirme une note du Secrétariat aux affaires algériennes de septembre 1963.

Pour la France, la production saharienne a économisé en 1962 environ 280 millions de dollars. Le calcul a montré qu'une rupture brutale des nos approvisionnements sahariens coûterait pendant quelques années 550 à 650 millions de dollars par an, soit nettement plus que l'économie actuellement réalisée, car un réaménagement de nos conditions d'approvisionnement dans les autres zones productrices, en raison des conséquences très probables d'une telle rupture sur nos relations avec les États du Moyen-Orient, ne pourrait conduire instantanément aux solutions les plus économiques en devises, par rapport auxquelles le chiffre de 280 millions a été estimé²⁷³.

Si, le chiffre de 550 à 650 millions de dollars est retenu par les autorités françaises, il représente entre 0,65 et 0,75% du total du PIB de la France pour l'année 1963²⁷⁴. Dans ces conditions, la stratégie de la France s'articule autour de la sauvegarde de certains avantages acquis grâce à Évian alors que, pour d'autres qui ne remettent pas en question ses intérêts fondamentaux, un compromis avec les Algériens pourrait être envisagé.

Dans les conditions actuelles d'application des accords d'Évian l'intérêt économique du pétrole saharien, l'économie en devises qu'il procure, l'indépendance qu'il nous assure vis-à-vis d'intérêts étrangers, incitent à continuer cet effort d'autant que les besoins de pétrole de la France, tant que l'atome n'aura pas pris le relais doivent croître très rapidement. Les besoins totaux de 1985 sont

²⁷³ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux Affaires algériennes - 71 / Dossier 41 réservé / Conseil des Affaires algériennes du 13 septembre 1963 / *Données de fait sur la situation des intérêts pétroliers français en Algérie*, p. 2.

²⁷⁴ Selon les chiffres de la banque mondiale, le PIB de la France pour l'année 1963 était de près de 85,5 milliards de dollars.

estimés entre 120 et 165 M.T.²⁷⁵.

Le projet à long terme d'indépendance économique à travers les hydrocarbures ne s'accorde pas avec les intérêts de la France. Pour autant, comme l'affirme Ahmed Nakkache, le tiers-monde, donc l'Algérie, a besoin dans un premier temps de ce capital étranger.

Quelle que soit la volonté d'indépendance économique des pays du tiers-monde, les formules diverses de coexistence avec le capital étranger sont nécessaires, l'essentiel étant que cette coexistence ne soit pas considérée comme un état définitif, mais comme un processus dynamique, en tant qu'étape vers une libération progressive des divers secteurs de production²⁷⁶.

Le capital français n'est pas remis en cause par l'Algérie, comme le démontre le mémorandum. Il est perçu comme faisant partie de cette dynamique globale qui doit permettre à l'Algérie d'asseoir son indépendance économique. Dès lors, pour l'Algérie, la France peut jouer un rôle positif dans le développement industriel du pays. Faut-il encore que la France soutire suffisamment d'avantages pour accepter cette mission. Est-il dans l'intérêt de l'ancienne Métropole de contribuer à l'indépendance économique de l'Algérie et, par conséquent, de perdre sa position stratégique dans le pays ? Cette question sera au cœur des débats à Paris.

2- Les dossiers stratégiques

Alors que le mémorandum du 16 décembre 1963 officialise la position de la France lors des négociations futures avec l'Algérie, deux réunions en amont sont consacrées à l'analyse de l'avenir des intérêts pétroliers français en Algérie. Ces rencontres qui se déroulent sous l'égide du Conseil des affaires algériennes ont pour objectif de tracer les grandes lignes de la politique pétrolière française. Si la réunion du 17 septembre 1963 se penche

²⁷⁵ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux Affaires algériennes - 71 / Dossier 41 réservé / Conseil des Affaires algériennes du 13 septembre 1963 / *Évolution future de la situation des intérêts pétroliers français au Sahara*.

²⁷⁶ Ahmed Akkache, *Capitaux étrangers et libération économique: l'expérience algérienne*, Paris, François Maspero, 1971, p. 68.

sur la défense des intérêts français au Sahara en cas de rupture avec l'Algérie, celle du 12 décembre est consacrée à la réponse à apporter au mémorandum algérien. En effet, si certaines demandes algériennes focalisent sur des questions purement fiscales, d'autres s'attaquent aux fondements mêmes des relations pétrolières entre les deux pays. Également, faut-il voir de la part d'Alger une tentative de réviser les principes qui régissent l'exploitation des hydrocarbures dans le monde ? En somme, la France par la voie de sa diplomatie analyse la situation comme suit : « En résumé, l'Algérie joue sur deux plans : elle désire à la fois mettre fin aux libertés traditionnelles dont jouit l'industrie pétrolière chez elle comme dans d'autres pays exportateurs, et augmenter les avantages financiers et économiques qu'elle retire de l'exploitation de ses ressources "naturelles"²⁷⁷ ».

A- Le conseil des affaires algériennes du 17 septembre 1963 : une négociation préparée

Le 12 décembre 1963, le Conseil des Affaires algériennes se réunit sous présidence du général de Gaulle. Le Premier ministre George Pompidou, le ministre de l'Industrie Maurice-Bokanowski, le ministre des Finances et des Affaires économiques Valéry Giscard d'Estaing sont également présents à cette réunion consacrée entièrement à la problématique des hydrocarbures. Du côté des représentants du monde pétrolier se retrouve Pierre Guillaumat, président de l'Union générale des pétroles (UGP)²⁷⁸. Dès lors, il s'agit de déterminer les domaines susceptibles de faire l'objet d'une modification de la situation antérieure. Peut-on affirmer que les dirigeants français ont été pris de court ? Rien n'est moins sûr. Une rencontre au sommet, qui se déroule quelques mois plus tôt fait déjà mention d'une éventuelle demande de renégociation de la part des Algériens. Celle-

²⁷⁷ Archives non classées de la CFP-A / *Point de vue français concernant le mémorandum du 29 novembre 1963*, décembre 1963.

²⁷⁸ L'UGP est une société publique créée en 1960 avec comme objectif de concurrencer les *Majors* et la CFP dans les domaines du raffinage et de la distribution du pétrole algérien.

ci, toujours sous la présidence du général de Gaulle, a lieu le 17 septembre 1963.

Paradoxalement, alors que la France envisage déjà la nationalisation à moyen terme des hydrocarbures, les relations pétrolières font partie des rares motifs de satisfaction selon Paris. En effet, si la campagne de collectivisation des terres et de certaines entreprises françaises bat son plein, les sociétés françaises présentes au Sahara ne sont pas inquiétées. Pour autant, Paris est d'avis que dans un futur proche une évolution sensible est à prévoir : « il est certain que l'Algérie s'efforcera, comme le font normalement tous les autres pays producteurs, d'améliorer ses revenus et d'augmenter son influence²⁷⁹ ». Ainsi, le Conseil des affaires algériennes de septembre 1963 s'intéresse au passé, faisant le bilan de l'activité pétrolière au Sahara depuis les années 1950. Quant à l'avenir, son incertitude pose un défi majeur. L'exploitation des ressources gazières et pétrolières du Sahara est analysée notamment sous l'angle d'une éventuelle modification des termes actuels conclus à Évian. Le document qui découle de cette réunion, consacrée presque exclusivement aux hydrocarbures²⁸⁰, démontre tout l'intérêt que les plus hautes sphères du pays accordent à cette question. Dès lors, outre la dimension purement économique, Paris s'intéresse tout particulièrement au rôle stratégique que revêt la présence française au Sahara, en témoigne la présence du chef de l'État, du Premier ministre et des ministres de l'Industrie, des Affaires étrangères, des Finances et des Affaires économiques.

Dans le document intitulé *Évolution future de la situation des intérêts pétroliers français au Sahara*, il est mentionné que les « Algériens ont depuis un an fait des progrès frappants dans la connaissance et l'appréciation des données du pétrole et du gaz sahariens, et de l'économie mondiale de ces

²⁷⁹ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux Affaires algériennes - 71 / dossier 41 réservé / Conseil des Affaires algériennes du 13 septembre 1963 / *Évolution future de la situation des intérêts pétroliers français au Sahara*.

²⁸⁰ 25 pages sont consacrées aux hydrocarbures sur un total de 37 pages.

produits²⁸¹ ». Par conséquent, l'Algérie serait appelée prochainement à vouloir renégocier les accords pétroliers. Quatre scénarios plausibles susceptibles d'affecter les intérêts français sont envisagés par les autorités françaises : premièrement, l'établissement par l'Algérie d'un contrôle des changes sur les activités pétrolières, deuxièmement, la mise en place de diverses mesures pour aggraver la pression fiscale, troisièmement, nouer des contacts avec des intérêts pétroliers étrangers non français et quatrièmement, l'ouverture à la concurrence internationale du marché des biens et services liés à l'industrie des hydrocarbures. La question qui se pose désormais est de savoir si « le gouvernement français doit prendre l'initiative d'une révision des termes des accords d'Évian concernant le pétrole, ou même l'accepter²⁸² ». En septembre 1963, les autorités françaises n'envisagent pas de remettre en cause les accords d'Évian. Cette décision est actée en décembre 1963 lors de la remise du mémorandum aux Algériens. Préférentiellement, la France préconise de séparer les dossiers susceptibles de faire l'objet d'une renégociation. Dans ce cadre, les conditions de l'exploitation du gaz pourraient être différentes de celle du pétrole. Le gaz dont la mise en valeur représente une des priorités pour les Algériens pourrait dans cette éventualité, faire l'objet d'une législation plus souple. En contrepartie, la France doit rester ferme sur les conditions d'exploitation actuelles du pétrole. Ainsi, l'idée d'assurer le passé - c'est-à-dire Évian - tout en considérant à l'avenir certaines réformes mineures est déjà envisagée par les décideurs français en septembre 1963.

Les accords d'Évian sont assez souples pour permettre aux Algériens d'affaiblir la position de la France dans le domaine pétrolier. Cette problématique est particulièrement préoccupante selon Paris. En effet, légalement, les Algériens peuvent modifier le rapport de force. Le document de la réunion est explicite à ce sujet :

En fait les accords d'Évian et leurs conventions d'application

²⁸¹ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux Affaires algériennes - 71 / dossier 41 réservé / Conseil des Affaires algériennes du 13 septembre 1963 / *Évolution future de la situation des intérêts pétroliers français au Sahara.*

²⁸² *Idem.*

n'enserrent pas le gouvernement algérien dans un cadre rigide : d'une part les règles du Code pétrolier saharien entraînent la libération à périodes fixes de surfaces disponibles pour l'octroi de nouveaux permis de recherche, d'autre part les dispositions fiscales présentent une souplesse interne suffisante pour permettre de répondre à d'éventuelles demandes d'augmentation de recettes fiscales de l'Algérie en diminuant corrélativement le rythme de réinvestissement²⁸³.

L'État français dispose donc d'une marge de manœuvre réduite lors de négociations futures avec le gouvernement algérien. Plus encore, une contradiction majeure est perceptible dans la position française. D'une part, Paris ne peut s'opposer aux demandes algériennes qui s'accordent avec les accords d'Évian. D'autre part, les autorités françaises refusent toute atteinte aux mêmes accords.

Le rôle dévolu à l'État français dans les négociations est moins prépondérant. S'agissant de l'augmentation des recettes fiscales, le document de septembre 1963 précise que « les sociétés sont donc en mesure de renégocier avec l'Algérie, quand les circonstances le justifieront, de telles modalités²⁸⁴ ». Plus encore, le rôle de l'État n'est pas de dicter, mais plutôt recommander la voie à suivre aux sociétés pétrolières :

[La France doit] suivre le montant des versements faits par les sociétés pétrolières sahariennes à l'Algérie en les comparant à ceux versés à d'autres pays producteurs, pour déterminer si les différences constatées s'expliquent par la seule rentabilité intrinsèque des exploitations et le délai écoulé depuis les investissements initiaux, et ne pas laisser apparaître des écarts non justifiables sans recommander aux sociétés pétrolières françaises de prendre l'initiative des mesures appropriées²⁸⁵.

Sur ce point, la position française évolue comme le confirme le mémorandum français qui accepte l'idée avancée par l'Algérie de négociations d'État à État marginalisant alors les sociétés pétrolières françaises.

En somme, la question qui se pose déjà en septembre 1963 est de savoir comment contrecarrer les velléités algériennes dans le domaine pétrolier et gazier. Le monopole sur le pétrole saharien doit rester coute que

²⁸³ *Idem.*

²⁸⁴ *Idem.*

²⁸⁵ *Idem.*

coute sous la domination des sociétés françaises. Si la fiscalité et la question des transferts financiers liés aux activités pétrolières peuvent faire l'objet de modifications, celles-ci doivent rester mesurées et prendre en considération les intérêts français à l'extérieur du Sahara. De septembre à décembre 1963, les comptes rendus des réunions du Conseil des affaires algériennes démontrent qu'aucune évolution tangible dans la position de la France n'est perceptible sur ces différents sujets.

B- La question stratégique du monopole

Sauvegarder le monopole des sociétés françaises sur les activités gazières et pétrolières revêt un intérêt stratégique. Toute la politique pétrolière de la France, qui s'articule autour de la diversification des sources d'approvisionnement, dépend de cet impératif. Pour contrecarrer les velléités algériennes qui consistent à trouver de nouveaux interlocuteurs, le document de septembre 1963 précise que la France doit rester maîtresse de toutes les activités liées aux hydrocarbures. Or, du côté algérien, la recherche de nouveaux partenaires est d'une importance vitale. La concurrence permettrait d'augmenter les profits liés aux activités sahariennes et pourrait assurer à l'Algérie un rôle d'opérateur dans le cadre d'une joint-venture. Ainsi, l'objectif premier de la France n'est pas d'empêcher les sociétés étrangères de s'installer au Sahara. Elle doit renforcer son rôle d'intermédiaire et apparaître comme le partenaire privilégié aux yeux des sociétés non françaises intéressées par des investissements au Sahara. Par contre, la France entend garder le monopole sur le secteur stratégique des biens et services liés à l'industrie pétrolière. Dans ce domaine, la situation semble plus compliquée selon les décideurs français. La marge de manœuvre de l'Algérie est plus grande. La législation pétrolière issue du Code pétrolier saharien et des accords d'Évian qui favorisent les sociétés françaises ne s'applique pas à ces activités.

Selon les autorités françaises, l'implantation d'intérêts étrangers non français au Sahara est tout à fait envisageable dans le cadre d'Évian. Les termes du Code pétrolier saharien prévoient l'obtention de nouveaux permis

de recherche qui pourraient échapper aux intérêts français. Toutefois, ces accords stipulent également qu'à égalité d'offre, les Algériens sont dans l'obligation de choisir la société française. Néanmoins, en faisant preuve d'innovation, l'Algérie pourrait se soustraire à cette exigence. En effet, la constitution d'une société d'État algérienne en collaboration avec des sociétés étrangères n'est pas contraire à Évian. Cette menace est réelle vers la fin de l'année 1963 et des sociétés étrangères ont déjà entrepris des contacts en ce sens. Ces approches ne sont pas le fait de *Majors*. Le document évoque le refus d'Esso et Shell de la mise en place d'une joint-venture avec les Algériens, contrairement aux Italiens de l'ENI²⁸⁶.

Cette situation est d'autant plus problématique que l'histoire récente de la société italienne prouve qu'elle est disposée à accorder aux États producteurs des avantages inédits contrairement aux *Majors*, qui refusent de remettre en cause l'ordre pétrolier mondial. En effet, la société italienne propose dès le milieu des années 1950, une coopération pétrolière avec les États pétroliers du Proche-Orient. Elle s'engage à garantir une présence des pays producteurs dans la recherche et la production d'hydrocarbures. Dès lors, le rapport de force dans le cadre d'une éventuelle renégociation serait à l'avantage de l'Algérie. Cette dernière pourrait évoquer la présence de l'ENI au Sahara pour renforcer ces arguments, d'autant plus que les politiques avant-gardistes de l'ENI ont déjà eu une incidence en Algérie. En effet, lors des négociations en cours entre la France et l'Algérie pour la construction du troisième oléoduc, Paris a proposé à Alger une participation de 20% dans la société. Cette démarche est directement inspirée de l'ENI qui a conclu ce genre de contrat au Moyen-Orient. Plus encore, l'ENI entend également participer à la construction d'une raffinerie à Alger. Celle-ci aurait une capacité de production de 1,3 million de tonnes par an, et devrait fournir 50% du marché algérien. Par conséquent, elle serait en concurrence directe avec la future raffinerie franco-algérienne en cours de construction. Finalement, dans le domaine de la recherche et de l'exploitation des hydrocarbures, les Français déclarent « qu'il est probable que l'Algérie et l'ENI discutent la constitution d'une société de recherche et d'exploitation associant leurs

²⁸⁶ *Idem.*

intérêts sur de nouveaux permis²⁸⁷ ». En somme, dans le domaine pétrolier, l'ENI semble être en mesure de gêner considérablement les sociétés françaises.

La société italienne s'intéresse également au gaz algérien. Cette dernière entend trouver une alternative au gaz de la vallée du Pô dont les quantités sont insuffisantes pour faire face à l'augmentation de la consommation interne. Ainsi, le document de septembre 1963 fait part d'une démarche de l'ENI auprès du gouvernement algérien pour la livraison de trois milliards de m³ de gaz²⁸⁸. Ces événements récents invitent le pouvoir français à réfléchir aux conditions d'exploitation des gisements gaziers du Sahara. Cela est d'autant plus vrai, qu'en « l'absence d'initiatives prises par la France, le risque est grand de voir les Algériens disposer directement des gisements de gaz dont les sociétés françaises sont concessionnaires²⁸⁹ ». Jusqu'à présent, le gaz est perçu par la France comme étant une ressource secondaire. Toutefois, le potentiel gazier de l'Algérie est immense. En effet, les spécialistes estiment que l'Algérie dispose de 2 000 milliards de m³ soit 8% des réserves mondiales. Pour autant, en 1963 seulement 1,5 milliard de m³ de gaz ont été exportés. Cette sous-exploitation du gaz inquiète particulièrement les Algériens qui estiment que la récente découverte de gaz hollandais représente une menace pour le gaz national appelé à être exporté en Europe. Devant l'urgence de la situation la solution proposée par les autorités françaises est d'engager des négociations directes avec l'ENI : « il paraît nécessaire qu'un contact discret soit pris très rapidement avec l'ENI pour étudier avec les Italiens une solution qui leur donne satisfaction et leur évite la tentation de traiter directement avec le gouvernement algérien en ignorant les producteurs français²⁹⁰ ». Or, pour satisfaire rapidement les demandes italiennes, des investissements onéreux sont à prévoir. En effet, la construction d'un gazoduc qui traverse le détroit de Gibraltar nécessiterait

²⁸⁷ *Idem.*

²⁸⁸ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux Affaires algériennes - 71 / Dossier 41 réservé / Conseil des Affaires algériennes du 13 septembre 1963 / *Exportation du gaz saharien en Europe.*

²⁸⁹ *Idem.*

²⁹⁰ *Idem.*

2 milliards de francs. Ainsi, alors que la France n'envisage pas de débloquer des fonds pour l'industrie gazière, l'interférence de l'ENI en Algérie pousse les autorités françaises à changer de stratégie. Or, cet investissement ne rapporterait des dividendes que dans un avenir très éloigné. Dès lors, l'objectif n'a aucun intérêt financier à court ou moyen terme et vise plutôt à contrer les tentatives algériennes de sortir du tête-à-tête pétrolier avec la France.

Le monopole français sur le marché des biens et services en lien avec l'industrie des hydrocarbures est primordial. Trois types d'activité sont directement liés aux hydrocarbures sahariens : le forage, la géophysique et le transport. Les sociétés françaises sont prédominantes dans ces secteurs d'activité. Elles détiennent près de 77% du total des capitaux des sociétés intéressées par ces activités. Il est à noter que les capitaux privés sont représentés à hauteur de 47,3%, les capitaux publics à hauteur de 29,6% le reste des capitaux étant détenu par des sociétés non françaises²⁹¹. Au regard de ces chiffres, l'État français considère ce secteur d'activité central, comme le démontre le document de septembre 1963 : « c'est à notre position de fournisseur que sont liées à moyen et à long terme les économies de devises et l'intérêt économique liés à la fourniture de pétrole saharien²⁹² ». Ainsi, pour l'année 1963, les sociétés françaises ont fourni pour près de 700 millions de dollars de biens et de services à l'industrie pétrolière en Algérie²⁹³. Plus encore, en décembre 1963, les autorités françaises évaluent l'économie de devises réalisée grâce aux sociétés de biens et services à 165 millions de dollars²⁹⁴. Ce chiffre représente la moitié des économies en devises liées à l'industrie des hydrocarbures présentes au Sahara²⁹⁵. Or, garder la mainmise sur ce secteur de l'économie devient de plus en plus compliqué à cause de

²⁹¹ Brogini, Maurice, *L'exploitation des hydrocarbures en Algérie de 1956 à 1971. Étude de géographie économique, op., cit.*, p. 104.

²⁹² Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux Affaires algériennes - 71 / Dossier 41 réservé / Conseil des Affaires algériennes du 13 septembre 1963 / *Évolution future de la situation des intérêts pétroliers français au Sahara.*

²⁹³ *Idem.*

²⁹⁴ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux Affaires algériennes - 71 / Dossier 41 réservé / Conseil des affaires algériennes du 12 décembre 1963/ *Éléments de jugement du dossier.*

²⁹⁵ *Idem.*

certains avantages qu'offrent les sociétés étrangères. Par exemple, contrairement aux sociétés françaises, la concurrence étrangère accorde de longs délais de paiement²⁹⁶. Plus encore, la question sensible des transferts financiers a un impact direct sur le marché des biens et services. En effet, si dans un futur proche la limitation des transferts s'opère, de nombreuses sociétés françaises perdront tout intérêt dans le Sahara faute d'avoir un libre accès aux dividendes. Le document ne mentionne pas de mesure concrète pour assurer la prédominance française dans ce domaine. Il est simplement fait état de mesures nécessaires à prendre dans le domaine du commerce extérieur avec l'Algérie pour pallier toute éventualité²⁹⁷. Par contre, cette question semble en partie liée à l'aide que la France accorde à l'Algérie, comme le confirme la note du conseil des affaires algériennes du 17 septembre 1963, intitulée « Utilisation de l'aide liée en 1963²⁹⁸ ». Dans cette dernière, il est indiqué que l'aide liée à l'Algérie pour l'année 1963 d'un montant de 113 millions a été accordée « en priorité aux équipements industriels et aux fournitures de matériel qui sont les plus intéressants pour l'économie française, mais où la concurrence internationale des pays vendeurs de matériel est devenue très vive²⁹⁹ ». Ainsi, à travers l'aide liée, accordée sous condition, l'État français entend assurer aux sociétés françaises une part de marché considérable.

La position hégémonique de la France est remise en question un an seulement après la signature des accords d'Évian. D'un côté, l'ENI s'efforce de conclure des accords avec Alger et, d'un autre côté, l'Algérie entend ouvrir à la concurrence le secteur des biens et services. Dans ce cadre, l'État français est dans l'obligation de jouer un rôle de plus en plus prééminent pour tenter de sauvegarder les intérêts français au Sahara. Ainsi, l'État est appelé à mener les négociations avec l'ENI. C'est également à travers le

²⁹⁶ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux Affaires algériennes - 71 / Dossier 41 réservé / Conseil des Affaires algériennes du 13 septembre 1963 / *Évolution future de la situation des intérêts pétroliers français au Sahara.*

²⁹⁷ *Idem.*

²⁹⁸ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux Affaires algériennes - 71 / Dossier 41 réservé / Conseil des Affaires algériennes du 13 septembre 1963 / *Utilisation de l'aide liée en 1963.*

²⁹⁹ *Idem.*

financement public que la mainmise des sociétés françaises sur le marché des biens et services doit être assurée. Cette tendance s'applique également à la fiscalité pétrolière et aux transferts de fonds qui feront l'objet d'une analyse approfondie de la part des plus hautes instances de l'État français.

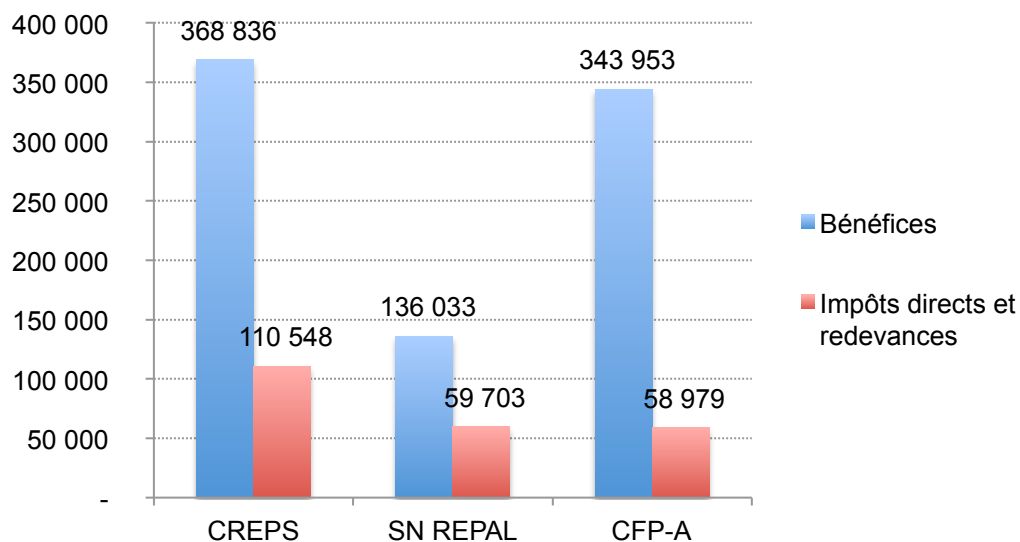
C- La fiscalité pétrolière

Selon les autorités françaises, une aggravation de la fiscalité pétrolière aura un impact sur l'industrie pétrolière dans son ensemble. L'augmentation du coût d'exploitation du pétrole algérien compromet la mise en valeur de nouveaux permis de recherche. Une telle décision aura pour incidence la perte de nombreux contrats de recherche au profit de la concurrence étrangère. Plus graves encore, les pressions fiscales retardent l'amortissement des investissements des sociétés pétrolières au Sahara. De même, la mise en place d'une politique restrictive en matière de transfert pose un problème de taille pour les sociétés pétrolières françaises. De toute évidence, pour les autorités françaises la fiscalité pétrolière est intimement liée à la politique de diversification qui ne peut avoir d'existence que dans la mesure où les profits générés par l'exploitation du pétrole algérien demeurent substantiels.

Les revenus que l'Algérie touche des sociétés pétrolières se divisent en deux catégories : les redevances et l'impôt sur les bénéfices. Si le calcul de la redevance est fixé à 12,5% de la valeur prix départ champ, la fiscalité évolue selon les revenus déclarés des sociétés pétrolières. Certes, l'impôt sur les bénéfices est de 50%, mais le calcul des bénéfices selon le Code pétrolier saharien est assez souple pour permettre aux sociétés pétrolières de soustraire à l'imposition une partie de ces derniers. Ainsi, les fonds des sociétés consacrés aux amortissements, à la reconstitution des gisements et aux réserves spéciales et facultatives ne sont pas soumis à l'impôt dès lors qu'ils ne dépassent pas 27,5% de la valeur départ champ du pétrole extrait. L'imposition peut ainsi être reporté pendant cinq ans au terme desquelles, les sociétés devront se soumettre au fisc algérien. Plus encore, la redevance est soustraite au montant que les sociétés pétrolières doivent s'acquitter à

travers l'impôt sur les bénéfices. Selon Maurice Brogini, cette situation fait de la redevance un crédit d'impôt³⁰⁰. Ainsi, si on considère les exonérations et la soustraction de la redevance de l'impôt sur les bénéfices, les sociétés pétrolières sortent fortement avantagées au niveau fiscal. Les chiffres de l'année 1963 le démontrent. Par l'exemple, la CREPS a déclaré un bénéfice de 368 835 544 nouveaux francs en 1963. Parallèlement, elle a déboursé la somme de 110 548 390 nouveaux francs sous forme de redevances et d'impôts directs, ce qui représente 30% de l'ensemble des bénéfices de la société. La CFP-A, qui a déclaré plus de 175 000 000 NF³⁰¹ à titre d'amortissements soit plus de 50% de ses bénéfices. Cela explique le faible montant payé par cette société à l'État algérien. Finalement, la SN REPAL dont les bénéfices sont près de trois fois moindres que ceux de la CFP-A a payé plus d'impôts et de redevances que cette dernière à l'Algérie. La présence de représentants de l'État algérien à l'intérieur de la SN-REPAL a sans nul doute joué un rôle majeur dans cette décision.

Bénéfices *versus* redevances et impôts directs payés par les sociétés pétrolières françaises, en milliers de francs³⁰²



³⁰⁰ Maurice Brogini, *L'exploitation des hydrocarbures en Algérie de 1956 à 1971. Étude de géographie économique, op., cit.*, p. 211.

³⁰¹ Hamid Mazri, *Les hydrocarbures dans l'économie algérienne, op., cit.*, p. 90.

³⁰² *Idem.*

Sociétés	Pourcentag es
CREPS	30%
SN REPAL	44%
CFP-A	17,20%

Dans ce cadre, les sociétés pétrolières disposent de la possibilité d'augmenter ou de diminuer les sommes qu'elles déboursent à l'État algérien. Plus encore, le document issu de la réunion du 13 septembre 1963 du Conseil des affaires algériennes indique que les autorités françaises sont conscientes de la latitude qu'offre le Code pétrolier saharien : « les dispositions fiscales présentent une souplesse interne suffisante pour permettre de répondre à d'éventuelles demandes d'augmentations de recettes fiscales de l'Algérie en diminuant corrélativement le rythme de réinvestissement³⁰³. » Si ces dispositions ne sont pas contraires à Évian, elles n'ont aucun intérêt économique pour la France. Le Conseil des affaires algériennes de décembre 1963 est catégorique à ce sujet :

C'est ainsi qu'à politique d'investissement inchangée, l'alignement de la fiscalité saharienne sur celle du Moyen-Orient entraînerait une élévation de fait du taux de l'impôt de 50 % à 80 % et la seule suppression des avantages en trésorerie du Code pétrolier saharien (amortissement rapide de la recherche et existence du fonds de reconstitution des gisements) porterait ce taux de 50 % à 65 %, retardant de nombreuses années la date à laquelle le capital engagé au Sahara sera récupéré³⁰⁴.

Si les autorités françaises invitent les sociétés à négocier de leur propre chef sans s'aligner sur la fiscalité moyen-orientale³⁰⁵, une coordination avec les autorités publiques françaises demeure indispensable. En effet, le contexte pétrolier global doit être pris en considération et dans ce domaine, c'est l'État qui a la charge de superviser et d'édifier la politique pétrolière de

³⁰³ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux Affaires algériennes - 71 / Dossier 41 réservé / Conseil des Affaires algériennes du 13 septembre 1963 / *Évolution future de la situation des intérêts pétroliers français au Sahara.*

³⁰⁴ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux Affaires algériennes - 71 / Dossier 41 réservé / Conseil des affaires algériennes du 12 décembre 1963/ *Proposition sur le fond et sur la procédure.*

³⁰⁵ « Une aggravation de la fiscalité est concevable dans la limite du prix de revient du pétrole saharien [...] » *Ibid.*

la France. Dès lors, les circonstances qui justifient une éventuelle renégociation sont liées au contexte pétrolier international. Ainsi, le pétrole saharien doit être envisagé par rapport aux autres intérêts français dans le monde et plus particulièrement au Moyen-Orient. D'un côté, une augmentation de la fiscalité dans cette région aurait inévitablement une répercussion sur l'Algérie. De même, une remise en cause du système des redevances serait une atteinte au Code pétrolier saharien. D'un autre côté, le Conseil des affaires algériennes de septembre 1963 juge que « la portée et les modalités de concessions à l'Algérie devront toujours être soigneusement pesés au regard des précédents créés et des répercussions qui résulteront sur [leurs] intérêts au Moyen-Orient, où sont localisés tous [leurs] autres intérêts pétroliers³⁰⁶ ». Par conséquent, toujours selon le document, il s'agit d'harmoniser le plus possible les fiscalités pétrolières et prévoir une augmentation éventuelle en Algérie³⁰⁷.

Il existe également une autre manière d'aggraver la fiscalité pétrolière sans se dissocier des textes qui régissent l'exploitation du pétrole saharien. Les accords d'Évian stipulent que les champs, dont l'exploitation débuterait après l'indépendance de l'Algérie, ne seraient pas liés au Code pétrolier : « Le régime applicable sera celui défini par la législation algérienne en vigueur³⁰⁸ ». Dans ce cadre, serait-il profitable pour les sociétés pétrolières d'engager de nouvelles recherches ? L'attitude à adopter dépend de deux facteurs. Premièrement, le Code pétrolier doit continuer de s'appliquer aux anciennes concessions. Cela aurait pour effet la coexistence de deux législations pétrolières. Deuxièmement, que les nouvelles conditions d'exploitations restent suffisamment avantageuses pour justifier la mise en valeur des nouvelles concessions. Dans l'état actuel des choses, les sociétés pétrolières n'envisagent pas de demander de nouveaux permis. Les sociétés

³⁰⁶ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux Affaires algériennes - 71 / Dossier 41 réservé / Conseil des Affaires algériennes du 13 septembre 1963 / *Évolution future de la situation des intérêts pétroliers français au Sahara*.

³⁰⁷ *Idem*.

³⁰⁸ Journal officiel de la République française, *Accord de cessez-le-feu, Déclarations gouvernementales du 19 mars 1962*, op., cit., p. 26.

sont confortées dans leur décision par les autorités françaises³⁰⁹. Pour autant, l'intérêt financier immédiat pourrait remettre en cause la suprématie française au Sahara. En effet, l'exemple de l'ENI démontre qu'une société étrangère serait disposée à investir au Sahara alors même que les conditions d'exploitation sont moins intéressantes que celles prévues par le Code pétrolier saharien.

D- Le contrôle des transferts

L'établissement d'un contrôle des transferts pour les activités pétrolières représente le dernier point susceptible de faire l'objet d'une renégociation. Pour faire face à la fuite des capitaux qui s'accélèrent depuis la fin des années 1950, le gouvernement algérien instaure le 19 octobre 1963 le contrôle des transferts financiers vers la France. Si en 1959, les transferts vers la France représentent 430 milliards d'anciens francs en 1962, ils ont presque doublé pour atteindre le chiffre de 712 milliards³¹⁰. La réunion, qui se tient le 13 septembre 1963, soit près d'un mois avant le blocage des transferts, se penche sur une telle éventualité.

La question des transferts vers la France est abordée de manière ambiguë dans les accords d'Évian. Certes, le texte affirme que « les transferts à destination de la France bénéficieront d'un régime de liberté³¹¹ ». Mais, ce point est atténué par la phrase qui suit et qui stipule que « le volume global et le rythme des opérations devront néanmoins tenir compte des impératifs du développement économique et social de l'Algérie ainsi que du montant des recettes en francs de l'Algérie tirées notamment de l'aide financière consentie par la France³¹² ». Ainsi, comment juger l'impact des transferts sur le développement économique de l'Algérie ? Cette

³⁰⁹ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux Affaires algériennes - 71 / Dossier 41 réservé / Conseil des Affaires algériennes du 13 septembre 1963 / *Évolution future de la situation des intérêts pétroliers français au Sahara*.

³¹⁰ René Gallissot, *L'économie de l'Afrique du Nord*, Paris, PUF, 1978, p. 65. Cité par Marc Raffinot et Pierre Jacquemot, *Le capitalisme d'État algérien, op., cit.*, p. 35.

³¹¹ Journal officiel de la République française, *Accord de cessez-le-feu, Déclarations gouvernementales du 19 mars 1962, op., cit.*, p.21.

³¹² *Idem*.

question sera au cœur des divergences entre les deux pays. Un document entier est consacré à cette question lors de la rencontre du 13 septembre 1963. Ce texte, intitulé, *Conséquences d'un blocage des transferts entre la France et l'Algérie pour les sociétés pétrolières et les entreprises françaises de services pétroliers*, affirme que « l'Algérie pourra s'estimer en droit de prescrire des limites quantitatives à ces transferts³¹³ ». La légalité d'une telle mesure n'est donc pas remise en cause par la France. Pour autant, des conséquences fâcheuses sont à prévoir.

Selon le document, les autorités françaises auraient reçu des renseignements de sources officieuses les informant que la loi sur les transferts limiterait les transferts de dividendes à 10% du capital des sociétés engagées en Algérie. Ce contrôle affecterait particulièrement les sociétés privées qui financent les activités pétrolières en Algérie. Ces sociétés sont divisées en deux catégories : les sociétés de Recherche et d'exploitation pétrolière (REP)³¹⁴, dont le capital est détenu majoritairement par de petits actionnaires et les sociétés de portefeuille. Or, la dépendance de ces sociétés à l'égard des investissements au Sahara est trop importante pour assurer leur viabilité en cas de limitation des transferts.

Plus généralement, un lien direct existe entre la mise en place d'un contrôle des transferts et les investissements au Sahara. Le document mentionne qu'une loi sur le rapatriement des dividendes aura pour effet un tarissement des investissements des sociétés pétrolières en Algérie. En effet, la fin des investissements des sociétés de financement s'accompagnerait inévitablement d'un recul des activités pétrolières françaises en Algérie. Outre les problèmes que cela peut engendrer avec les autorités algériennes, cette situation aura également un effet direct sur les sociétés de services qui fournissent les producteurs de pétrole. Ainsi, la

³¹³ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux Affaires algériennes - 71 / Dossier 41 réservé / Conseil des Affaires algériennes du 13 septembre 1963 / *Conséquences d'un blocage des transferts entre la France et l'Algérie pour les sociétés pétrolières et les entreprises françaises de services pétroliers*.

³¹⁴ Il existe quatre sociétés dites REP : la FINAREP (société financière des pétroles), la COFIREP (Compagnie de financière de recherche pétrolière), la GENAREP (Compagnie générale de recherches pétrolières) et la REPFRANCE (Compagnie française pour le financement de la recherche et de l'exploitation pétrolière).

limitation des investissements aura un impact direct sur les commandes faites auprès des sociétés de services. Selon les décideurs français, les conséquences financières d'une telle démarche entraîneraient la perte de plusieurs milliards de francs³¹⁵. Dès lors, la concurrence étrangère sur le marché des hydrocarbures se trouverait renforcée et de la prédominance française ne pourrait être maintenue que grâce à un rôle accru de l'État français plus enclin à investir sans se soucier de récolter les dividendes à court terme.

Cette question est également abordée lors de la réunion du 12 décembre 1963. Un mois après la décision algérienne d'instaurer un contrôle des transferts sur les activités pétrolières, les autorités françaises évoquent le danger d'une telle mesure : « le contrôle des transferts serait le levier qui permettrait à l'Algérie d'orienter cas par cas toute la politique de réinvestissement des sociétés³¹⁶ ». Les protestations françaises n'ont pas fait reculer le gouvernement algérien. Un statu quo de fait s'est installé présageant un avenir incertain. Plus encore, les autorités françaises notent le caractère inédit d'une telle décision. Dans le monde pétrolier « il est admis que les fonds sont librement détenus et utilisés à l'étranger, et il n'est jamais exigé que les exploitants pétroliers rapatrient des fonds dépassant les impôts, taxes et dépenses à acquitter sur place en monnaie locale³¹⁷ ». La France peut-elle prendre le risque d'accepter une décision qui plus est, remet en question la solidarité qui existe de fait entre les pays occidentaux et les sociétés occidentales ? Rien n'est moins sûr. En 1963, la politique d'indépendance de la France vis-à-vis du bloc occidental n'est pas encore affirmée. Plus encore, la France aurait besoin du soutien occidental si la crise pétrolière avec l'Algérie prenait plus d'ampleur. Cette position est affirmée sans ambiguïté dans le compte rendu du Conseil des affaires algériennes de décembre 1963 : « dans toutes les occasions, la France a

³¹⁵ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux Affaires algériennes - 71 / Dossier 41 réservé / Conseil des Affaires algériennes du 13 septembre 1963 / *Conséquences d'un blocage des transferts entre la France et l'Algérie pour les sociétés pétrolières et les entreprises françaises de services pétroliers.*

³¹⁶ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux Affaires algériennes - 71 / Dossier 41 réservé / Conseil des affaires algériennes du 12 décembre 1963 / *Les demandes algériennes.*

³¹⁷ *Idem.*

manifesté sa solidarité avec les intérêts pétroliers occidentaux dans tous les pays producteurs ou nos intérêts étaient engagés ; elle est ainsi en droit d'attendre la réciprocité de la part des États occidentaux qui sont ses alliés³¹⁸ ».

Finalement, un lien direct est établi entre la liberté des transferts et l'implantation de sociétés pétrolières étrangères au Sahara : « le maintien des libertés d'exploitation qui permettent à une société productrice de réinvestir dans un autre pays est cependant indispensable au pays producteur lui-même, s'il désire que d'autres investisseurs pétroliers s'intéressent à son territoire³¹⁹ ». Si, la diversification est incompatible avec un blocage des transferts, la présence de sociétés étrangères l'est également. Cette situation engendre une contradiction pour les dirigeants français. La position française qui consiste à prévenir toute atteinte à la liberté des transferts par souci de diversification est incompatible avec le maintien du monopole français sur le pétrole algérien. Par contre, accepter les réformes algériennes sur les transferts, c'est également s'assurer que la concurrence étrangère ne pénètre pas en Algérie. Ainsi, l'aggravation des conditions d'investissements permet à la France de demeurer l'interlocuteur pétrolier de l'Algérie.

En janvier 1964, les Algériens n'ont toujours pas répondu au mémorandum français. Olivier Wormser, directeur des affaires économiques et financières au Quai d'Orsay, n'est pas optimiste quant à l'avenir des relations pétrolières franco-algériennes. Alors qu'il se trouve en Algérie pour procéder à des négociations concernant la construction du troisième pipeline, Wormser déclare :

Le gouvernement algérien n'a pas répondu à notre mémorandum, mais ce silence ne signifie aucunement qu'il soit d'accord avec nous en ce qui concerne les droits acquis. Il est indéniable qu'il souhaite les remettre en cause, car pour lui ce

³¹⁸ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux Affaires algériennes - 71 / Dossier 41 réservé / Conseil des affaires algériennes du 12 décembre 1963 / *Éléments de jugement du dossier*.

³¹⁹ *Idem*.

qui se passe sur le territoire algérien doit être contrôlé par le gouvernement algérien. En d'autres termes, son objectif lointain est de s'emparer d'une façon ou d'une autre de la majorité dans les affaires existantes³²⁰.

Si, comme le confirme cette note, les Français envisagent la nationalisation des hydrocarbures à long terme, la question qui se pose est de savoir comment atténuer les effets d'une telle décision. Il s'agit de préserver le plus longtemps possible les accords passés avec l'Algérie avant l'indépendance. Dans ce cadre, l'avantage essentiel des hydrocarbures sahariens est l'économie de devises. Ainsi, les négociateurs français auront comme consigne de rester fermes sur cette question, alors qu'une souplesse relative peut être envisagée concernant les nouveaux investissements de la France au Sahara.

En somme, cette économie de devise doit servir la doctrine pétrolière de la France qui s'articule autour de la diversification, comme le confirme le document du Conseil des affaires algériennes du 12 décembre.

L'effort de diversification supplémentaire de nos approvisionnements entrepris depuis trois ans hors de la zone franc (Espagne, Italie, Nigéria, Turquie, Canada, Australie et peut-être Mer du Nord, Syrie, Libye, etc...) ne donnera ses fruits que s'il peut être poursuivi et amplifié pendant une dizaine d'années. Cela suppose que les sociétés françaises continuent de disposer des ressources financières issues de l'exploitation saharienne, afin de supporter la concurrence que se livrent dans le monde entier les sociétés désireuses d'acquérir de nouveaux titres miniers³²¹.

La tâche qui incombera aux négociateurs est de préserver cet avantage financier stratégique. Pour ce faire, ces derniers imaginent une formule révolutionnaire qui voit deux systèmes pétroliers se superposer : l'un donnant satisfaction aux Algériens et l'autre donnant l'avantage aux sociétés françaises.

³²⁰ Archives du Quai d'Orsay / Dossier 10748 / Papiers du Directeur Olivier Wormser / Vol. 86 / Note du 19 janvier 1964.

³²¹ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux Affaires algériennes - 71 / Dossier 41 réservé / Conseil des affaires algériennes du 12 décembre 1963 / *Éléments de jugement du dossier*.

Chapitre IV :

Les négociations et la signature de l'accord

Avant même le début des négociations, deux dossiers stratégiques préoccupent les décideurs français : la décision algérienne de construire l'oléoduc Hassi Messaoud-Arzew indépendamment des sociétés françaises et la liberté des transferts. Pendant plusieurs mois, ces deux dossiers sont l'objet de nombreuses discussions. Parallèlement, la constitution de la SONATRACH, qui passe inaperçue dans un premier temps, laisse présager dans un deuxième temps une intervention accrue de la part de l'Algérie dans les affaires pétrolières. Finalement, le 11 mai 1964, les négociations concernant les demandes algériennes formulées dans le mémorandum débutent. Les entretiens aboutissent en juin 1965 à un accord global. La France obtient satisfaction sur les dossiers importants, puisque les accords passés entre les deux pays restent d'actualité. Quant à l'Algérie, sa volonté de participer aux activités pétrolières est satisfaite avec la création de l'Association coopérative (ASCOOP).

1- Le contexte des négociations

Pour la diplomatie française, le rôle de l'Algérie dans la politique étrangère de la France est primordial. L'ancienne colonie doit permettre à la France de consolider sa position dans le monde particulièrement, dans les pays en voie de développement. Ainsi, la coopération entre les deux nations représente un exemple pour le monde extérieur. Toutefois, les premières velléités d'indépendance de la part de l'Algérie se manifestent alors que les négociations pour la révision des accords d'Évian doivent débiter. La construction du troisième oléoduc par la SONATRACH marque la volonté de

l'Algérie d'entamer la constitution d'une industrie pétrolière qui exclut l'ancienne Métropole.

A- La construction de l'oléoduc Hassi Messaoud-Arzew

Après des négociations particulièrement difficiles, les Algériens décident de construire le troisième oléoduc sans la participation de la France. Les autorités algériennes créent lors la SONATRACH. Cette décision, contraire aux accords d'Évian, a un impact négatif sur les négociations franco-algériennes. Alors que ces dernières n'ont pas encore débuté, la France réalise que les Algériens veulent bel et bien être associés aux activités pétrolières.

Les négociations pour la construction du troisième oléoduc, d'une dimension de 24 pouces en partance de Haoud el Hamra vers Arzew, débutent au courant de l'année 1963. Le 13 juin 1963, la TRAPAL est créée. Cette société regroupe dix-sept sociétés actionnaires dont les principales sont de nationalité française. Si le gouvernement algérien est admis à participer à la construction de ce pipeline, il ne peut détenir plus de 10% des actions de la TRAPAL. Le document, « Négociations relatives à la canalisation TRAPAL », présent dans le dossier du Conseil des affaires algériennes du 12 décembre, renseigne sur les demandes algériennes au début des négociations.

Dès le 25 mai 1963, l'Algérie avait demandé que TRAPAL ait son siège social en Algérie, qu'un appel d'offres international soit effectué sous le double timbre de TRAPAL et de l'Algérie, et que le schéma de financement soit précisé pour permettre à l'Algérie de proposer un taux de participation³²².

En juillet, la société TRAPAL refuse les demandes algériennes relatives au siège social et à l'appel d'offres. De plus, le pourcentage des parts algériennes reste toujours problématique. En effet, l'Algérie voudrait 33% des

³²² Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux Affaires algériennes - 71 / Dossier 41 réservé / Conseil des affaires algériennes du 12 décembre 1963/ *négociations relatives à la canalisation TRAPAL*.

parts d'ici un an et la TRAPAL ne propose que 13%³²³. La rupture entre les deux parties à l'instigation de l'Algérie a lieu en août 1964, lorsque cette dernière ne délivre aucune réponse à la nouvelle proposition de TRAPAL qui se dit prête à augmenter la participation algérienne à hauteur de 20%³²⁴. À partir de cette date, la décision de construire une canalisation propriété de l'État algérien est prise. Le 25 janvier 1964, Boumaza, ministre algérien de l'Économie, officialise lors d'une conférence de presse la prise de position du gouvernement. Ce projet sera confié à une société d'État, la SONATRACH, créée le 31 décembre 1963 pour l'occasion.

Les sociétés françaises et l'État français ont été pris de court par la décision algérienne. D'après les archives, à aucun moment ils n'ont envisagé que l'Algérie puisse court-circuiter les intérêts français. Si dans un premier temps, les autorités françaises font prévaloir les accords d'Évian pour justifier leur décision de contester devant les tribunaux la mise à l'écart de TRAPAL, dans un deuxième temps, ils tentent de s'associer au projet algérien. À ce sujet, il n'y a pas de consensus parmi les décideurs français du monde pétrolier et politique, comme le confirme une lettre du 29 février de Maurice Couve de Murville, ministre français des Affaires étrangères, à Jean de Broglie, secrétaire d'État auprès du premier ministre chargé des affaires algériennes :

Ici même, des divergences d'opinions se sont manifestées entre les partisans du maintien de notre position juridique, la conduite dût-elle ne jamais être construite, et ceux qui souhaitent que le pétrole découvert soit amené à la mer dans les délais les plus brefs possible³²⁵.

Couve de Murville privilégie une option intermédiaire. Le ministre suggère de maintenir la menace du recours à un tribunal arbitral si les Algériens n'acceptent pas les conditions que propose la France. Cette dernière est prête à renoncer au projet TRAPAL sous plusieurs conditions :

³²³ *Idem.*

³²⁴ *Idem.*

³²⁵ Archives du Quai d'Orsay / Dossier 10748 - Papiers du Directeur Olivier Wormser - Vol. 86 / *Lettre de Maurice Couve de Murville destinée à Jean de Broglie 29 février 1964*, 29 février 1964.

premièrement, les autorités algériennes doivent accorder des garanties à long terme aux sociétés françaises productrices sur le droit de passage et sur les tarifs, deuxièmement, la TRAPAL doit être consultée lors de la construction du tuyau, troisièmement, des commandes doivent être faites auprès de sociétés françaises de biens et de services lors des travaux et finalement, la gestion de l'ouvrage doit se faire de manière paritaire entre l'État algérien et les utilisateurs de l'oléoduc³²⁶.

Ainsi, la France est prête à abandonner le projet TRAPAL contre des garanties aléatoires sur le droit de passage des huiles et un profit immédiat pour certaines sociétés françaises. Couve de Murville justifie cette décision :

Je ne vois pas, d'autre part, l'intérêt que nous avons à investir en Algérie 40 milliards d'anciens francs pour avoir la satisfaction d'être propriétaire de la conduite. La propriété d'une conduite, dans un État gouverné comme l'est l'Algérie, ne constitue malheureusement pas en elle-même une garantie³²⁷.

Ces propos démontrent que l'Algérie n'est pas considérée par la France comme une terre d'avenir en matière d'hydrocarbures. Plus encore, les Algériens refusent certaines exigences françaises, dont celle de faire appel à des sociétés françaises pour la construction et la gestion du projet de canalisation.

Alors même que le ministre des Affaires étrangères voulait éviter le recours aux tribunaux, la France est dans l'obligation de saisir le tribunal arbitral international le 9 avril 1964. Pour autant, l'Algérie, qui fait appel à une société britannique pour la construction du pipeline sans l'aide de capitaux français, avait évincé non seulement les sociétés pétrolières françaises regroupées au sein de la TRAPAL, mais également les sociétés de biens et de services qui perdent un marché lucratif. La diplomatie française a aussi échoué dans ses tentatives de faire pression sur le gouvernement britannique en invoquant la solidarité de l'Ouest face aux prétentions algériennes qui risquent, de par leurs caractères inédits, de compromettre les intérêts des grands groupes pétroliers dans le monde. Pourtant, dans cette

³²⁶ *Idem.*

³²⁷ *Idem.*

affaire, la France avait obtenu le soutien des *Majors* dont la SHELL, comme le confirme Couve de Murville dans sa lettre à de Broglie³²⁸. Dans son allocution prononcée à Laghouat le 28 septembre 1964 à l'occasion de l'inauguration des travaux de pose du troisième oléoduc, le président Ben Bella résume parfaitement l'état d'esprit des sociétés françaises :

En vérité, ce qu'elles ne prenaient pas au sérieux, c'était notre volonté d'aller jusqu'au bout de notre résolution et surtout notre capacité de réunir les moyens de réaliser par nous-mêmes le projet. Elles s'attendaient ainsi à nous voir capituler et nous satisfaire en fin de compte d'un strapontin représentant 12 % des actions³²⁹.

Enfin, cette affaire, qui se déroule quelques semaines avant le début officiel des négociations globales sur le pétrole entre les deux pays, marque profondément la diplomatie française. Elle renforce la volonté de cette dernière à accélérer sa politique de diversification grâce au pétrole algérien. Désormais, il s'agit de défendre les avantages financiers liés aux activités pétrolières, tout en acceptant l'idée de perdre d'importantes prérogatives dans le domaine d'exploitation, de la prospection, du raffinage et du transport.

B- Les prémices des négociations

Les négociations entre la France et l'Algérie débutent en mai 1964. Jusqu'à cette date, les contacts entre les deux gouvernements sont nombreux : Alger et Paris tentent de trouver un consensus concernant les dossiers prioritaires à aborder. Pour les dirigeants français, deux dossiers sont prioritaires : le gaz et la liberté des transferts. Les Algériens tardent à présenter un texte exhaustif qui comprend les revendications détaillées.

Les premiers contacts directs ont lieu en janvier 1964. Plus précisément, le 30 janvier, Lamine Khène, coprésident de l'Organisme

³²⁸ *Idem.*

³²⁹ Archives personnelles de Belaïd Abdesselam / 6% Copie du discours prononcé par le Président BEN BELLA le 28 septembre 1964 à Laghouat. Le Président de la République algérienne y trace les grandes lignes et les objectifs de la politique que l'Algérie redevenue indépendante entendait suivre en matière pétrolière.

saharien, s'entretient avec de Broglie et Wormser. L'Algérie n'ayant pas encore défini une politique claire concernant les négociations, Khène propose une discussion informelle. Ces entretiens confirment les intentions algériennes présentées dans le mémorandum de novembre. Ainsi, aucune évolution n'est perceptible d'un côté comme de l'autre. Wormser refuse d'une part la mise en place d'un contrôle des transferts, d'une part, toute participation algérienne aux sociétés pétrolières françaises actuellement opératrices en Algérie. Quelques mois plus tard, en avril 1964, un second document de 27 pages intitulé, *Notes sur l'organisation de la mise en valeur des hydrocarbures*³³⁰, est remis aux autorités françaises. Si le contenu de ce dernier ne diffère guère de celui de novembre 1963, il contient néanmoins une liste plus détaillée des revendications algériennes. Le texte est analysé par Wormser qui présente la vision française à la veille des négociations. Un point en particulier inquiète le directeur des affaires économiques et financières. Les Algériens affirment que « les sociétés exploitantes doivent se trouver sous contrôle algérien, ce qui implique la possession par l'Algérie de la majorité des actions³³¹ ». Wormser juge que cette demande est impossible à appliquer sans le concours de la France, ce qui est inconcevable pour le moment. Pour autant, dans l'hypothèse d'une éventuelle nationalisation, ce dernier affirme :

[...] la situation ne serait pas tellement plus mauvaise que si nous avons accepté ses propositions. Le gouvernement algérien se trouvera dans la nécessité d'écouler son pétrole. Nous pourrions à notre convenance, l'acheter à bas prix, en acquitter le prix en exportant des marchandises françaises – ce qui est, en définitive, l'essentiel – et, au besoin, établir un prélèvement à la tonne importée pour indemniser les actionnaires spoliés³³².

Toutefois, faut-il refuser catégoriquement les demandes algériennes dans ce domaine ? À cette question, Wormser répond en opposant les demandes

³³⁰ Archives personnelles de Belaïd Abdesselam / 4°/ Copie de l'aide-mémoire algérien sur la mise en valeur des hydrocarbures sahariens, aide-mémoire transmis au Gouvernement français à la suite de l'ouverture à Alger des négociations algéro-françaises sur les hydrocarbures.

³³¹ *Idem.*

³³² Archives du Quai d'Orsay / Dossier 10748 - Papiers du Directeur Olivier Wormser - Vol. 86 / Note du 25 avril 1964.

algériennes se rapportant aux contrôles des sociétés françaises et les demandes purement financières. Un refus catégorique signifie des concessions considérables dans le domaine fiscal et dans celui des redevances. En définitive, quelle est la priorité pour la France ? S'agit-il d'un contrôle strict des sociétés ou d'une protection des avantages financiers ? Répondre à cette question nous amène à traiter des fondements de la doctrine pétrolière française à la veille des négociations. Celle-ci a sensiblement évolué depuis l'Affaire TRAPAL. Il est indéniable que la France est désormais convaincue que sa domination sur le secteur pétrolier algérien arrivera à son terme dans un avenir rapproché. Dès à présent, il s'agit de présenter des garanties à la partie algérienne concernant un désengagement à terme. Ainsi, Wormser évoque trois conditions essentielles que les Algériens doivent remplir. Premièrement, les Algériens doivent s'engager à régler définitivement toutes les autres questions abordées dans le document d'avril 1964 et, notamment, celles qui touchent à l'argent³³³. Deuxièmement, ils doivent renoncer à toute autre revendication dans le domaine pétrolier³³⁴. Troisièmement, les sociétés pétrolières françaises doivent récupérer leur investissement avant de se désengager d'Algérie. Ce dernier point préoccupe particulièrement les Français. La problématique des amortissements est abordée par le général de Gaulle lors d'une entrevue avec Ben Bella en mars 1964, au château de Champs-sur-Marne. La note de Wormser, qui s'inspire des idées développées par De Gaulle lors de sa rencontre avec le président algérien, fait mention, pour la première fois, d'une date précise qui pourrait être présentée aux Algériens lors des négociations et au terme de laquelle les avoirs français au Sahara pourraient être transférés à l'État algérien. Ainsi, si lors des négociations la France accepte l'idée d'un contrôle sur les sociétés pétrolières, cette concession sera conditionnée.

Acceptations par les Algériens d'un échancier comportant pour toutes les sociétés un *standstill* jusqu'au 1er janvier 1970 et calculé de telle façon que chacune des quatre grandes sociétés

³³³ *Idem.*

³³⁴ *Idem.*

ou chacun des quatre groupes de sociétés, à savoir : CREPS, S.N. REPAL, CFP (A), groupe TRAPAP, ait achevé ses amortissements [...] en attendant, les conditions générales d'exploitation, la fiscalité et les conditions afférentes au transport – une fois équitablement fixées – ne devraient pas être aggravées³³⁵.

Les conditions financières de l'exploitation des hydrocarbures sont définitivement privilégiées par les Français. Une accumulation accélérée du capital est clairement recherchée par les autorités françaises.

Cependant, des impératifs extérieurs à la relation franco-algérienne viennent compliquer la situation. Comme l'explique Wormser, accepter la demande serait « un déplorable exemple de faiblesse et l'effet de contagion sur [les] intérêts [français] au Moyen-Orient et sur ceux de [leurs] alliées serait immédiat³³⁶ ». Parallèlement, Wormser est conscient de l'évolution rapide de la diplomatie française qui s'attache à trouver des partenaires à l'extérieur du monde occidental.

Or, la leçon à tirer de l'affaire de la canalisation d'Hassi-Messaoud Arzew (TRAPAL) n'est-elle pas qu'il vaut mieux faire, d'emblée, la part du feu que d'engager avec le gouvernement d'Alger une épreuve de force, en elle-même désastreuse pour les rapports franco-algériens et qui risquerait de compromettre nos rapports avec le Tiers Monde³³⁷ ?

Ainsi, la délégation française devra prendre en considération ces intérêts, évoqués par Wormser. L'évolution de la politique extérieure de la France au milieu des années 1960 aura donc un impact décisif sur les négociations franco-algériennes.

C- L'Algérie, vitrine de la politique de coopération

Certes, l'année 1966, qui voit Paris quitter le commandement intégré de l'OTAN, marque une rupture dans l'histoire récente des relations internationales de la France. Mais, les prémisses de l'évolution de la

³³⁵ *Idem.*

³³⁶ *Idem.*

³³⁷ *Idem.*

diplomatie française remontent au début des années 1960. L'Algérie a joué un rôle primordial dans la stratégie internationale de la France et les relations franco-algériennes, comme le démontrent les archives du Quai d'Orsay, représentent une porte d'entrée pour la France dans le tiers-monde.

C'est autour du concept d'indépendance nationale que se construit la politique étrangère de la France à partir de 1958. Or, en cette année, la France ne dispose pas des moyens de son ambition. Englué dans les guerres coloniales, l'objectif du général de Gaulle est d'accélérer le processus de décolonisation afin de réaliser la politique d'indépendance. À partir de 1962, après la signature des accords d'Évian, la diplomatie française connaît une évolution accélérée. Cette dernière, à la demande du général de Gaulle, s'applique à faire du concept « d'indépendance nationale » sa nouvelle matrice. En somme, la France, en adoptant une politique étrangère indépendante, représente la meilleure garante de la préservation de l'indépendance des pays nouvellement décolonisés.

La politique souverainiste gaullienne s'appuie à la fois sur l'instrument militaire, économique et géopolitique. Premièrement, dans le domaine militaire, la France priorise la constitution d'un arsenal nucléaire. L'autonomie de la France face à l'OTAN et plus généralement vis-à-vis des États-Unis représente l'objectif ultime. Deuxièmement, le renforcement de la présence de l'État dans certaines industries considérées stratégiques devient un objectif prioritaire. L'industrie des hydrocarbures représente un parfait exemple. Le général de Gaulle, par l'entremise de son homme de confiance Pierre Guillaumat, consolide le rôle du BRP au tournant des années 1950. Finalement, « L'indépendance nationale » signifie la distanciation de la France vis-à-vis des deux blocs antagonistes dans le cadre de la guerre froide. Concrètement, il s'agit de s'opposer à l'hégémonie américaine dans le camp occidental et plus particulièrement sur le terrain européen. Dès lors, pour accomplir cette politique ambitieuse, la France souhaite dans un premier temps renforcer sa prédominance en Europe à travers le partenariat franco-allemand. Dans un second temps, la diplomatie française s'évertue à diversifier ses contacts à l'étranger avec une attention particulière accordée aux pays en voie de développement et nouvellement indépendants. La

politique souverainiste de la France se met en place au courant de l'année 1963.

La période janvier 1963 - janvier 1964 est bien l'année des défis. Écarter l'Angleterre du marché commun, rejeter l'offre de fusée américaine, faire de l'Allemagne un allié privilégié, préconiser une Europe indépendance des États-Unis, envisager un règlement européen englobant la Russie, refuser de s'associer à un premier pas dans la modération nucléaire, reconnaître la Chine, autant de facettes d'une grande querelle intentée par De Gaulle aux Américains – plus qu'une querelle, une guerre froide³³⁸.

Selon les préceptes de De Gaulle, l'expansion de la France dans le tiers-monde doit s'effectuer à travers la coopération. Grâce à cette dernière, l'image négative de la France est appelée à s'effacer graduellement. En théorie, la coopération prend en considération les intérêts nationaux des deux États. Elle marque une rupture dans le système des relations internationales grandement influencé par la guerre froide. Dès lors, la France se présente comme une alternative crédible face aux deux puissances mondiales dont les démarches diplomatiques sont fondamentalement égoïstes. En se démarquant du système des sphères d'influence, Paris tente ainsi de s'attirer une partie des non-alignés. Dans ce contexte, le renforcement des relations franco-chinoises, concrétisé par la reconnaissance de la République populaire de Chine le 27 janvier 1964, représente une avancée majeure pour la diplomatie française. Pour parvenir à attirer les pays du groupe des non-alignés, la France met en avant la coopération. Selon Philip Naylor, la politique de coopération représente pour la France gaulliste du début des années 1960, le moyen de parachever sa résurgence d'un point de vue international³³⁹. En effet, de Gaulle, dans sa conférence de presse du 31 janvier 1964, évoque la question de la coopération en ces termes :

[...] si ces [pays en voie de développement] en commun avec le

³³⁸ Guy de Carmoy, *La politique étrangère de la France 1944-1966*, Paris, La table ronde, 1967, p. 356.

³³⁹ Phillip C. Naylor, *France and Algeria : A History of Decolonization and Transformation*, Gainesville, University Press of Florida, 2000, p. 49.

nôtre, bâtissent une œuvre utile à tous les hommes, alors indépendamment de l'avantage qu'ils en retirent eux, notre propre rayonnement et nos moyens d'action ne manqueront pas d'en être étendus et c'est par là, que la coopération a des buts très élevés et des motifs très forts, et c'est par là, qu'elle dépasse le cadre africain³⁴⁰.

Cette coopération débute dès l'année 1960 avec l'indépendance des anciennes colonies d'Afrique subsaharienne. En 1962, elle s'étend à l'Algérie par l'entremise des accords d'Évian. Finalement, un an après l'indépendance de l'Algérie, le Rapport Jeanneney intitulé, *La Politique de coopération avec les pays en développement*³⁴¹, définit la politique de coopération de la France et l'élargit aux pays ne faisant pas partie de l'ancien empire colonial. Cette entreprise s'inspire de la coopération franco-algérienne qui prend alors une importance particulière. Elle est la vitrine à travers laquelle la France entend démontrer son bien-fondé d'autant plus qu'en 1963, 42% de l'aide française est prodiguée à l'Algérie³⁴². Ainsi, au mois d'avril de la même année, le Secrétariat d'État aux affaires algériennes se penche sur ce rapport³⁴³ en apportant « le fruit de ses réflexions », comme mentionné dans le préambule de la note. Les responsables de la coopération avec l'Algérie définissent le but de la politique de coopération. Ils considèrent avant tout que la France doit chercher son profit au meilleur prix, « c'est-à-dire, le profit matériel bien sûr, mais aussi les avantages politiques, stratégiques, culturels et moraux³⁴⁴ ». Pour les responsables du Secrétariat d'État aux affaires algériennes, la France tire un avantage conséquent en Algérie sur les plans économique et politique alors que, sur le plan stratégique, l'avenir s'annonce moins reluisant. D'un point de vue économique, avec ses dix millions de consommateurs, le pays représente un marché plus que lucratif pour les

³⁴⁰ Archives de l'INA / *Conférence de presse du 31 janvier 1964*.

³⁴¹ Jean Marcel Jeanneney, *La Politique de coopération avec les pays en voie de développement*, Paris, La Documentation française, 1964, 191 pages.

³⁴² Éric Kocher-Marboeuf, « Un plaidoyer pour une remise à plat de la politique de coopération », *Le Patricien et le Général. Jean-Marcel Jeanneney et Charles de Gaulle 1958-1969. Volume II* [en ligne], Vincennes, Institut de la gestion publique et du développement économique, 2003, disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/igpde/2515>>. ISBN : 9782821828476.

³⁴³ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux Affaires algériennes - 71 / Dossier 125/ *Colloque du Secrétariat d'État aux affaires algériennes – Ambassade de France à Alger*.

³⁴⁴ *Idem*.

produits français. Plus encore, l'industrialisation accélérée est étroitement liée à la France qui exporte vers l'Algérie les équipements nécessaires à cette entreprise économique. Également, ce pays offre des produits complémentaires, tels que les agrumes, le phosphate et les hydrocarbures³⁴⁵. À ces avantages économiques s'ajoute la dimension politique : « Une Algérie profrançaise est le plus sûr garant d'un Maghreb uni à la France. Un Maghreb associé à la France garantit de toute contagion anti-française les pays d'Afrique noir et francophone³⁴⁶ ».

Du point de vue stratégique, l'Algérie procure une sécurité à la France dans le cas où cette dernière préserverait ses bonnes relations avec ce pays³⁴⁷. Pour autant, selon la note, l'instabilité politique et le radicalisme qui prend de l'ampleur ne permettent pas d'envisager l'avenir de manière positive. Dès lors, la sécurité de la France serait compromise. Conséquemment, il serait logique de « reporter une partie des moyens en principe réservés à l'Algérie au profit du Maroc, par exemple, ou même de la Tunisie³⁴⁸ ». Dès lors, il paraît clair qu'aux yeux des responsables français la relation de coopération avec l'Algérie présente des limites. Les avantages qu'elle procure ne s'inscrivent pas dans le long terme, ce qui explique l'intérêt de la France pour les autres pays du Maghreb francophone. De Gaulle envoie un message indirect en ce sens lors de sa conférence du 31 janvier 1964 :

[Si certains pays qui bénéficient de la coopération avec la France] se dilapident eux-mêmes en agitation ou en surenchère extérieure ou intérieure, alors l'univers n'y verra bientôt plus autre chose que des terrains de rivalités, et un jour des champs de bataille. Pour les ambitions impérialistes d'aujourd'hui et de demain, et dans ce cas là, il va de soi que la France transporterait ailleurs son espérance et son aide³⁴⁹.

³⁴⁵ *Idem.*

³⁴⁶ *Idem.*

³⁴⁷ *Idem.*

³⁴⁸ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux Affaires algériennes - 71 / Dossier 125/ *Colloque du Secrétariat d'État aux affaires algériennes – Ambassade de France à Alger.*

³⁴⁹ Conférence de presse du 31 janvier 1964 / Archives de l'INA.

Cette menace à peine voilée s'inscrit dans un contexte particulier qui fait suite au refus algérien de voir la France construire le troisième oléoduc. En effet, une semaine avant la conférence de presse du général, Boumaza officialise la position algérienne quant à l'oléoduc Hassi Messaoud-Arzew. Outre le fait que la France ne contrôlera pas la canalisation, elle perd également un marché lucratif pour ses entreprises. Ce marché représente, comme le confirme la note du secrétariat d'État aux affaires algériennes, un profit considérable pour la France. Sachant que pour cette dernière « la priorité doit être donnée aux formes de coopération les moins onéreuses pour le maximum de profit³⁵⁰ », la question qui se pose désormais est de savoir si l'Algérie demeure suffisamment rentable pour que la France maintienne son aide. Les négociateurs devront garder à l'esprit cette question centrale. Également, ils devront prendre en considération l'apport de l'Algérie dans la politique extérieure de la France. Ainsi, les deux volets traités lors des négociations - les avantages financiers du pétrole algérien et la coopération pétrolière - traduisent par excellence les deux principales préoccupations françaises citées ci-dessus. Une note de l'ambassadeur de France en Algérie, George Gorse, datée de juillet 1964, expose le dilemme de la France en Algérie et pose la problématique d'un désengagement éventuel :

[...] devient-il assez clair que les Algériens entendent nous faire payer cher leur renonciation à obtenir dès à présent le contrôle des sociétés exploitantes. Si ces prétentions devaient être maintenues jusqu'au bout le gouvernement français devrait apprécier, compte tenu des éléments économiques et financiers et des facteurs politiques, si ces hydrocarbures algériens ne deviennent pas trop coûteux et si, par conséquent, le jeu en vaut la chandelle³⁵¹.

³⁵⁰ Archives du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux Affaires algériennes - 71 / Dossier 125/ *Colloque du Secrétariat d'État aux affaires algériennes – Ambassade de France à Alger.*

³⁵¹ Archives du Quai d'Orsay / Dossier 10748 - Papiers du Directeur Olivier Wormser - Vol. 86/ *Note du 22 juillet 1964.*

2- Un compromis stratégique

Les négociations officielles s'ouvrent à partir du mois de mai 1964. Les deux parties pensent trouver un compromis rapide qui permettrait de satisfaire les demandes algériennes. Si sur les questions du gaz, de l'aide à l'industrialisation et de l'Association coopérative, les délégations françaises et algériennes trouvent un terrain d'entente, la fiscalité et le sort des sociétés pétrolières concessionnaires retardent les pourparlers. Les Français refusent d'accorder aux Algériens une fiscalité similaire à celle pratiquée au Moyen-Orient et des parts minoritaires à l'intérieur des sociétés pétrolières. Ainsi, l'Accord du 29 juillet 1965 respecte les vues formulées par le Conseil des Affaires algériennes de septembre et de décembre 1963. Les acquis du passé sont préservés alors que le futur s'inscrit dans la coopération pétrolière.

A- Le gaz

Les premiers mois de négociations sont en grande partie consacrés au dossier du gaz. L'Algérie désire développer l'industrie gazière grâce à l'aide de la France et celle-ci est prête à accorder des avantages inédits en matière de gaz.

La question relative à l'exploitation du gaz est prioritaire au départ. Les deux délégations s'accordent sur ce point. Dans une lettre officielle, datée d'avril 1964 et transmise par l'Ambassade de France au Ministère algérien des Affaires étrangères, la France fait part de son intérêt pour le gaz algérien. Elle souhaite signer un accord avant le mois d'octobre 1964³⁵². Par ailleurs, la France reçoit des propositions de la Libye et des Pays-Bas, mais elle privilégie le gaz saharien. De même, l'Angleterre, l'Espagne et surtout l'Italie proposent à l'Algérie d'importer du gaz saharien. Pour des raisons de concurrence et en vue de conclure un accord rapidement, une note confidentielle datée du 30 avril 1964 préconise que la France doive être plus

³⁵² Archives du Quai d'Orsay / Dossier 10748 - Papiers du Directeur Olivier Wormser - Vol. 86/ *Note du 30 avril 1964.*

souple au sujet du gaz qu'à celui du pétrole³⁵³. Ainsi, les délégations française et algérienne semblent disposées à conclure rapidement un accord sur le gaz. Si les négociations traînent en longueur sur les autres sujets abordés, dès novembre 1964, un document³⁵⁴ fait état d'avancées notables dans les négociations sur le gaz. La France est prête à accorder à l'Algérie des prix préférentiels pour le gaz départ champ. Également, elle entend aider l'Algérie à développer une industrie nationale gazière. Les raisons de la souplesse de la position française est évoquée quelques jours plus tard dans une note datée du 14 décembre 1964 transmise à Couve de Murville et Pompidou :

La France, partant du fait que les réalisations dans le domaine du gaz sont moins importantes que dans celui du pétrole, et que les investissements pétroliers doivent être protégés par priorité, ne s'est pas retranchée derrière les accords d'Évian et les stipulations du Code pétrolier pour rejeter a priori les prétentions algériennes³⁵⁵.

Ainsi, pour la France, la stratégie consiste à accorder aux Algériens des avantages inédits en matière de gaz et par conséquent, faire accepter à la partie adverse un accord plus conciliant dans le domaine pétrolier.

Si la question du gaz semble réglée à la fin du mois de décembre 1964, aucun accord sur le sujet n'est encore signé. La délégation française essaye de gagner du temps toujours en vue d'obtenir le meilleur accord possible dans le domaine du pétrole. Une note du ministère des Affaires étrangères adressée au ministère de l'Industrie, datée d'avril 1965, abonde dans ce sens : « Je vous demande à cet égard de ne pas perdre de vue que l'objectif essentiel du gouvernement, lorsque cette négociation s'est ouverte il y a quinze mois, était de gagner du temps, ce qui a été fait, et de préserver

³⁵³ Archives du Quai d'Orsay / Dossier 10748 - Papiers du Directeur Olivier Wormser - Vol. 86/ *Note du 14 décembre 1964.*

³⁵⁴ Archives du Quai d'Orsay / Dossier 10748 - Papiers du Directeur Olivier Wormser - Vol. 86/ *Note du 26 novembre 1964.*

³⁵⁵ Archives du Quai d'Orsay / Dossier 10748 - Papiers du Directeur Olivier Wormser - Vol. 86/ *Note du 7 avril 1964.*

les concessions de pétrole existantes³⁵⁶ ». Dès lors, pour retarder la signature d'un accord sur le gaz, deux exigences algériennes sont âprement négociées par les Français. Alger, pour des questions d'industrialisation, entend acquérir le monopole sur son l'achat du gaz à la sortie des puits. Les Algériens souhaitent également l'ouverture complète du marché français au gaz saharien. La France rejette ces demandes faisant valoir que les sociétés françaises ne puissent être cantonnées à un rôle d'opérateur. Elle finit par accepter un compromis qui satisfait les Algériens. Cette entente, décrite dans le texte présenté aux parlementaires français en vue de la ratification de l'accord franco-algérien, est analysée comme suit : « le droit de l'Algérie d'acquérir au départ du champ les quantités de gaz qu'elle demande porte sur le gaz sec et non pas sur le gaz humide chargé de ses condensats qui sont et demeurent au titre de l'accord un produit liquide traité comme tel³⁵⁷ ». Concernant l'approvisionnement en gaz du marché français, une société d'État franco-algérienne, dont le capital est partagé de manière égale entre les deux pays, obtient le monopole sur cette activité. Si les négociations concernant le gaz se sont déroulées sans accrocs majeurs, il en est tout autrement pour les questions relatives à la fiscalité et à la participation de l'Algérie à l'exploitation des hydrocarbures.

B- La fiscalité pétrolière

La fiscalité pétrolière est abordée par les deux délégations à partir de la fin de l'année 1964. Les Algériens demandent la révision de l'ensemble du système fiscal lié à l'industrie pétrolière. Leur priorité est d'aligner la fiscalité sur celle pratiquée au Moyen-Orient. En effet, dans cette région, la fiscalité est calculée sur la base des prix postés, c'est-à-dire des prix fixes négociés d'avance. Cette formule est plus favorable pour l'Algérie dont la fiscalité est basée sur les prix réels. Or, les prix réels sont particulièrement avantageux

³⁵⁶ Archives du Quai d'Orsay / Dossier 10748 - Papiers du Directeur Olivier Wormser - Vol. 86 / *Note du 2 avril 1964.*

³⁵⁷ Archives du Quai d'Orsay / Dossier 10749 - Papiers du Directeur Olivier Wormser – Vol. 87 / *Exposé des motifs du projet de loi autorisant la ratification de l'Accord du 29 juillet 1965 entre la France et l'Algérie, 28 septembre 1965.*

pour les sociétés pétrolières, car ils sont calculés selon les prix pratiqués sur le marché français particulièrement profitable à cette époque.

Le 9 décembre 1964, les Français proposent d'introduire deux systèmes fiscaux, l'un pour l'Association coopérative et l'autre pour les anciennes concessions pétrolières. Pour l'Association coopérative, la France propose que la fiscalité soit fixée sur la base des prix réels décidés en commun accord. Plus encore, les négociateurs français se déclarent disposés à accepter une imposition légèrement supérieure à 50%. Pour les anciennes concessions, la délégation française déclare : « Le problème est différent pour les sociétés existantes, dont il convient de ne pas paralyser le fonctionnement par une fiscalité excessive³⁵⁸ ». Abdesselam, qui assiste aux conversations, se déclare ouvert à l'idée d'une double fiscalité. Le second problème traité concerne celui des amortissements. Les Algériens exigent la fin du régime des crédits d'impôt liés aux amortissements et plus spécifiquement au Fond de reconstitution des gisements qui pénalise le fisc algérien. Les Français se déclarent disposés à passer des amortissements dégressifs aux amortissements linéaires, mais ils refusent d'annuler le FRG. En février 1965, leur position évolue quant aux amortissements. Ils proposent, sans aucune rétroactivité, une formule unique pour l'Association coopérative et pour les anciennes concessions³⁵⁹. Par ailleurs, les points de vue des deux parties se rapprochent sur la question fiscale. Si, le calcul sur la base des prix réels, fixés en coopération avec les Algériens, continue à être privilégié, une clause de renégociation pour inclure partiellement la redevance dans le coût de façon progressive est prévue. La délégation française affirme que ces propositions ont été bien reçues par Abdesselam et Boumaza, tous deux présents à la table des négociations. En effet, ces derniers proposent une formule sensiblement équivalente. Ils préconisent la mise en place d'un prix conventionnel, « inférieur au prix posté, mais équivalent au prix pratiqué actuellement, de façon que l'Algérie ait "son mot

³⁵⁸ Archives du Quai d'Orsay / Dossier 10748 - Papiers du Directeur Olivier Wormser - Vol. 86 / *Note de l'Ambassade de France en Algérie du 9 décembre 1964.*

³⁵⁹ Archives du Quai d'Orsay / Dossier 10748 - Papiers du Directeur Olivier Wormser - Vol. 86 / *Note sur les négociations franco-algériennes sur le gaz et le pétrole (24-27 février 1965) du 1 mars 1965.*

à dire” si les prix réels venaient à baisser et si la France demandait que le prix conventionnel soit ajusté en baisse³⁶⁰ ». La proposition algérienne est perçue de manière positive par les Français qui attendent que les Algériens annoncent le prix conventionnel exigé. Le 19 mai 1965, les Algériens annoncent qu'ils sont prêts à négocier sur la base d'un prix de 2,65 \$ avec un taux de partage des bénéfices de 50/50³⁶¹. La délégation française répond le 20 mai en proposant un règlement global en quatre points sur les questions fiscales³⁶². Le prix serait basé sur un prix conventionnel de 2,07 \$ le baril et appelé à être augmenté en cas de hausse des cours du pétrole. Ce prix concernerait l'ensemble des activités pétrolières françaises, soit pour l'Association coopérative et pour les anciennes concessions. Le taux d'imposition serait de 55% pour l'Association coopérative et 50% pour les anciennes concessions. Les offres des deux parties divergent. Le 22 mai, les négociateurs français adoptent alors un ton alarmiste, comme le confirme une note qui fait le bilan des négociations en matière de fiscalité : « Le problème de la fiscalité à appliquer dans le cadre de l'association coopération ainsi qu'aux sociétés existantes est un des seuls, peut-être le seul, qu'il reste à régler et qui puisse mettre en jeu le sort de la négociation³⁶³ ». Les Français préconisent de rester ferme sur l'offre transmise aux Algériens le 20 mai. Tout au plus, Wormser propose d'accepter un prix 2,07\$ avec un taux d'imposition de 55% pour l'ensemble des activités des sociétés pétrolières françaises ou un prix de 2,16\$ avec un taux d'imposition de 50%, bien inférieur au prix de 2,65\$ demandé par les Algériens. En cas de refus, Wormser est autorisé à suspendre les négociations. Les Algériens, déçus par la fermeté française, refusent dans un premier temps d'accepter les conditions proposées. Le coup d'État du colonel Boumediene, intervenu le 19 juin 1965, infléchit la fermeté d'Alger. Désireux de conclure au plus vite les négociations, les Algériens acceptent

³⁶⁰ *Idem.*

³⁶¹ Archives du Quai d'Orsay / Dossier 10748 - Papiers du Directeur Olivier Wormser - Vol. 86 / Note du 19 mai 1965.

³⁶² Archives du Quai d'Orsay / Dossier 10748 - Papiers du Directeur Olivier Wormser - Vol. 86 / Note du 20 mai 1965.

³⁶³ Archives du Quai d'Orsay / Dossier 10748 - Papiers du Directeur Olivier Wormser - Vol. 86 / Note du 22 mai 1965.

les conditions de la France présentées comme suit : le taux d'imposition passe de 50% à 53% pour les exercices 1965, 1966 et 1967, à 54% pour l'année 1968 et à 55% pour les années suivantes. La fiscalité sera calculée sur la base d'un prix conventionnel. Celui-ci est de 2,08\$ le baril pour le pétrole au départ de Bougie, de 2,04\$ pour celui au départ de Skhirra et de 2,095\$ au départ d'Arzew. La redevance reste de l'ordre de 12,5% alors que pour les amortissements, le FRG est supprimé. Enfin, l'accord prévoit le réexamen du prix retenu pour la fiscalité en 1969.

Certes, la fiscalité est plus avantageuse pour les Algériens que celle qui prévalait avant les Accords de 1965, mais elle reste bien en deçà de leur attente. Cette mésentente sur le dossier fiscal est l'une des prémisses de la crise pétrolière franco-algérienne qui débute en 1969. Néanmoins, grâce à l'accord sur l'Association coopérative et l'industrialisation, les Algériens obtiennent le statut d'opérateur dans le domaine des hydrocarbures.

C- Industrialisation, coopération et insertion de l'Algérie dans l'économie pétrolière

À partir du mois de juin 1964, la question de la coopération pétrolière à travers la mise en place de l'Association coopérative est inscrite à l'ordre du jour des négociations. L'objectif de celle-ci est d'assurer un cadre nouveau pour les activités pétrolières et gazières à venir tout en maintenant le statut des sociétés concessionnaires intact. Si dans un premier temps, les Algériens acceptent de négocier sur cette base, dans un deuxième temps, ces derniers exigent une participation à l'intérieur des sociétés concessionnaires. Paris refuse de prendre en considération les demandes algériennes, mais accepte de transformer la SN-REPAL en société mixte franco-algérienne.

Lors de la première rencontre entre Français et Algériens qui se déroule le 11 mai 1964, la participation algérienne aux activités pétrolières ne figure pas à l'ordre du jour à la demande d'Alger. Lors de la séance de négociation suivante qui se déroule du 15 au 18 juin 1964, la délégation française suggère qu'un point intitulé « Schéma concret pour une association

coopération » fasse partie de l'ordre du jour³⁶⁴. Le 17 juin, Wormser expose les vues françaises sur la participation algérienne aux affaires pétrolières à Djamel Houhou, directeur des Affaires françaises au ministère algérien des Affaires étrangères. Wormser déclare que la France s'oppose à la participation de l'Algérie à l'intérieur des sociétés pétrolières françaises, comme c'est exprimé dans les différents documents remis au gouvernement français. Plus encore, le négociateur français insiste sur le fait que le maintien des prétentions algériennes conduirait inévitablement à une rupture dans les négociations. Wormser fait également le lien entre la participation algérienne à l'intérieur des sociétés concessionnaires et la question du gaz qui représente à cette période la priorité dans les négociations. Ce dernier affirme « que le problème du gaz ne pouvait être résolu que par des investissements et que ceux-ci étaient exclus si les prétentions algériennes étaient maintenues³⁶⁵ ». Côté algérien, la question de la participation n'est pas encore tranchée. Houhou déclare qu'il existe à l'intérieur du gouvernement deux visions contradictoires. Une partie des décideurs algériens, partisans de l'option socialiste, souhaite la nationalisation des hydrocarbures, tandis qu'une autre qui privilégie la mise en place d'une économie mixte accepte le maintien du statut des sociétés concessionnaires. Au cours de la même session de négociation, Abdesselam déclare que l'Algérie est prête à renoncer à sa demande si elle obtient satisfaction sur le dossier de la coopération pétrolière franco-algérienne³⁶⁶. Afin de concilier les vues des délégations, il est décidé d'un commun accord de mettre en place un groupe de travail dédié à la question de l'Association coopérative. Ainsi, les Algériens, dès le mois de juin, acceptent d'envisager le futur sous le signe de la coopération, tout en maintenant les acquis des sociétés pétrolières françaises actuellement opératrices. Dès lors, il s'agit de définir les modalités de la coopération pétrolière.

³⁶⁴ Archives du Quai d'Orsay / Dossier 10748 - Papiers du Directeur Olivier Wormser - Vol. 86 / Note du 4 juin 1964.

³⁶⁵ Archives du Quai d'Orsay / Dossier 10748 - Papiers du Directeur Olivier Wormser - Vol. 86 / Note du 27 juin 1964.

³⁶⁶ Archives du Quai d'Orsay / Dossier 10748 - Papiers du Directeur Olivier Wormser - Vol. 86 / Note du 19 juin 1964.

Les discussions de novembre 1964 sont l'occasion d'introduire la problématique de l'aide à l'industrialisation. La question de la coopération est sommairement traitée sans que des propositions concrètes soient formulées de part et d'autre. Si les deux délégations s'accordent sur la nécessité d'une aide française à l'industrialisation, les Algériens souhaitent une autonomie complète dans le choix des investissements. Plus encore, ils refusent que l'aide à l'industrialisation soit soustraite à l'aide classique déjà prodiguée par l'État français dans le cadre des accords d'Évian et demandent que la production industrielle algérienne puisse être exportée en France³⁶⁷. George Gorse affirme dans une note qui résume la teneur des négociations de novembre 1964 que les vues respectives concernant l'aide à l'industrialisation sont très éloignées³⁶⁸. Plus précisément, Gorse évoque deux dossiers litigieux : l'entrée sur le marché français des produits algériens manufacturés et la liberté de décision des Algériens.

Lors de la phase suivante des négociations, qui se déroule du 7 au 10 décembre, des propositions concrètes d'ordre technique concernant l'Association coopérative sont formulées par la délégation française³⁶⁹. Ces propositions se rapportent au droit minier applicable à l'Association coopérative et au financement des projets pétroliers dans le cadre de cette association. Si l'Algérie accepte d'étudier les demandes françaises, il apparaît selon le document qu'elle n'est prête à se prononcer définitivement sur ces questions que lorsque la commercialisation du pétrole et la fiscalité dans le cadre de l'Association coopérative seraient débattues. Alors que l'avenir de la coopération pétrolière reste incertain, une note du 14 décembre 1964 qui résume l'état des négociations évoque les raisons qui invitent l'Algérie à s'engager dans l'Association coopérative : « L'Algérie a accepté de suivre notre raisonnement à la condition que le nouveau régime soit assez original et donc attrayant et à la condition qu'il constitue un jour une

³⁶⁷ Archives du Quai d'Orsay / Dossier 10748 - Papiers du Directeur Olivier Wormser - Vol. 86 / *Note du 21 novembre 1964.*

³⁶⁸ Archives du Quai d'Orsay / Dossier 10748 - Papiers du Directeur Olivier Wormser - Vol. 86 / *Note du 25 novembre 1964.*

³⁶⁹ Archives du Quai d'Orsay / Dossier 10748 - Papiers du Directeur Olivier Wormser - Vol. 86 / *Note du 11 décembre 1964.*

structure éventuelle d'accueil pour les anciennes sociétés³⁷⁰ ». Ainsi, les décideurs français sont d'avis que les avantages des sociétés pétrolières déjà opératrices ne soient pas garantis à l'avenir. Dès lors, il s'agit à travers l'Association coopérative « d'écarter, du moins de noyer les demandes algériennes³⁷¹ ».

Concernant l'aide à l'industrialisation, la délégation française propose à ce stade des négociations la livraison à l'Algérie d'usines clés en main sans associer des capitaux français aux projets industriels. Lors de la séance de négociations du 24 au 27 février, la France fait une offre concrète sur cette aide³⁷². Celle-ci serait de 200 millions de francs par an sur cinq ans. 20% du montant maximal pourrait se faire sous forme de dons. Les projets réalisés doivent faire être approuvés par un comité mixte franco-algérien. Cette proposition satisfait globalement les Algériens. Pour autant, ces derniers désirent régler la question des exportations industrielles vers la France. Ainsi, les Algériens proposent que les Français les aident « à ne pas être purement et simplement en concurrence avec les industries françaises », c'est-à-dire « à obtenir que des firmes françaises prennent une participation dans les entreprises créées ou se prêtent à un partage des marchés pour éviter des "contradictions"³⁷³ ». La délégation française n'est pas mesurée de donner une réponse claire. Elle affirme que c'est l'Algérie qui doit créer un climat propice aux investissements et des industries compétitives pour pouvoir exporter ses produits en France ou en Europe. L'accord sur l'aide à l'industrialisation reprend les grandes lignes développées lors de ces entretiens. La France réussit donc à prémunir son marché intérieur des exportations algériennes et s'accorde un droit de regard sur les investissements industriels en territoire algérien.

À la surprise de la délégation française, les Algériens abordent de nouveau lors des discussions du 24 au 27 février la question de la

³⁷⁰ Archives du Quai d'Orsay / Dossier 10748 - Papiers du Directeur Olivier Wormser - Vol. 86 / Note du 14 décembre 1964.

³⁷¹ *Ibid.*

³⁷² Archives du Quai d'Orsay / Dossier 10748 - Papiers du Directeur Olivier Wormser - Vol. 86 / Note du 1 mars 1965.

³⁷³ *Idem.*

participation algérienne dans les sociétés pétrolières françaises. Abdesselam déclare que l'Algérie n'a pas renoncé à ses revendications initiales et demande ainsi une participation minoritaire dans les sociétés françaises à l'exception de la SN-REPAL qui doit passer sous le contrôle de l'Algérie. Cette annonce de Abdesselam, faite lors d'un entretien en privé avec Wormser, ne semble pas partagée par les autres membres de la délégation algérienne. En effet, Boumaza n'évoque pas cette question lors de ses entretiens avec la délégation française. Ainsi, pour les négociateurs français, « il est impossible de savoir si, au dernier moment, l'Algérie exigera ou n'exigera pas quelque chose dans ce domaine³⁷⁴ ». Donc, les Français doivent se « préparer et réfléchir à ce qu'il conviendrait de faire³⁷⁵ ». Dès lors, si une participation minoritaire à l'intérieur des sociétés pétrolières françaises avec des capitaux privés est exclue, le cas de la SN-REPAL pourrait faire l'objet de négociation et faire partie de l'Association coopérative. Cette question n'est pas soulevée lors de la série de négociations qui se déroule du 9 au 26 avril. À la satisfaction de la délégation française, qui affirme que les négociations de ce mois « ont permis de constater que les Algériens adoptent une position plus constructive³⁷⁶ », les quatre-vingt-dix-neuf premiers articles concernant l'Association coopérative ont été adoptés par les deux parties. Le principal point de litige concerne la fiscalité à l'intérieur de l'Association coopérative. Ce volet fiscal doit faire partie d'un règlement global du dossier fiscal qui concerne toutes les activités pétrolières. Toujours au mois d'avril, la question de la participation algérienne aux sociétés françaises refait surface. Lors d'un entretien entre Abdesselam et Wormser, qui se déroule le 23 avril 1965, le négociateur algérien réitère ses déclarations du mois de février de la même année³⁷⁷. Des demandes chiffrées sont proposées par Abdesselam un mois plus tard. Lors de la session de négociations du 19 mai, Abdesselam réclame 51% du capital de

³⁷⁴ *Idem.*

³⁷⁵ *Idem.*

³⁷⁶ Archives du Quai d'Orsay / Dossier 10748 - Papiers du Directeur Olivier Wormser - Vol. 86 / Note du 20 avril 1965.

³⁷⁷ Archives du Quai d'Orsay / Dossier 10748 - Papiers du Directeur Olivier Wormser - Vol. 86 / Note du 23 avril 1965.

SN-REPAL, 25% de la CREPS et 10% de la CFP-A.³⁷⁸ Si aucun accord n'est possible quant au dossier des sociétés concessionnaires, une contreproposition française concernant la SN-REPAL est acceptée par l'Algérie. Les grandes lignes de cette nouvelle SN-REPAL sont les suivantes : les actions sont partagées à égalité entre l'Algérie et la France, chacune des parties retire sa part de pétrole au prix de revient, le président et le directeur de la société doivent être de nationalité différente.³⁷⁹ À deux mois de la signature des accords franco-algériens en juillet 1965, les principaux points de litige qui concernent l'aide à l'industrialisation, l'association coopérative et le statut de la SN-REPAL sont réglés. Deux dossiers importants restent sujets à négociation : la fiscalité de l'Association coopérative et la participation algérienne à l'intérieur des sociétés concessionnaires. Le premier sera réglé à la toute fin des négociations par un accord global sur la fiscalité pétrolière, alors que les Algériens n'obtiennent pas satisfaction pour le second.

La France, grâce à l'accord sur l'Association coopérative, a réussi à préserver les acquis du passé. Les sociétés concessionnaires continueront à exploiter leurs gisements selon les modalités des accords d'Évian. Dans ce cadre, les instructions du général de Gaulle, soumises lors du Conseil des affaires algériennes de décembre 1963, ont été respectées. La France accorde une aide à l'industrialisation dont 80% sont délivrés sous forme de prêt. Cette aide avantage les sociétés françaises de services. De plus, la France accepte la transformation de la SN-REPAL en société franco-algérienne d'État. Par conséquent, l'image de la France à l'international est renforcée. Les Algériens ont obtenu satisfaction dans le domaine de l'industrialisation grâce à l'aide financière de la France et à leur rôle d'opérateur dans le cadre de l'Association coopérative. Pour autant, à l'exemple du dossier fiscal, le refus catégorique d'une participation algérienne minoritaire à l'intérieur des sociétés concessionnaires risque

³⁷⁸ Archives du Quai d'Orsay / Dossier 10748 - Papiers du Directeur Olivier Wormser - Vol. 86 / Note du 19 mai 1965.

³⁷⁹ *Ibid.*

d'exacerber les conflits alors même que l'Accord franco-algérien de juillet 1965 vient juste d'être signé.

Conclusion

L'application des accords d'Évian est plus difficile que prévu. La guerre civile algérienne, la victoire des radicaux qui s'ensuit et le départ de la grande majorité des Européens affaiblissent la position de la France en Algérie. Sur le plan économique, l'influence de la France s'amenuise graduellement. La nationalisation d'une bonne partie des entreprises françaises annonce la mise en place d'un régime socialiste qui entend faire de la lutte contre le néocolonialisme une de ses priorités. Si dans un premier temps, les intérêts pétroliers français ne sont pas concernés par ce mouvement, dans un deuxième temps, les dirigeants algériens accentuent les attaques verbales contre ce qu'ils considèrent comme étant une émanation du passé colonial. L'administration française, qui prend acte des bouleversements socio-économiques en Algérie, envisage dès les premiers mois de l'année 1963 la nationalisation des hydrocarbures. Dès lors, la doctrine pétrolière de la France en Algérie s'articule autour de ce risque.

La diversification pétrolière représente le moyen le plus sûr d'envisager l'avenir. Pour ce faire, une stratégie cautionnée par le général de Gaulle se met en place. Il s'agit de préserver le plus longtemps possible les acquis pétroliers des accords d'Évian. Grâce à l'accord de juillet 1965, la France obtient les garanties nécessaires pour parachever l'amortissement de ses investissements au Sahara. Plus encore, la mise en place d'une politique de coopération pétrolière avec l'Algérie annonce la signature de nouveaux contrats pétroliers dans le monde influencés par l'accord de juillet 1965.

Ainsi, alors que de nouvelles négociations débutent avec l'Algérie en 1969, la France a déjà partiellement réussi sa politique de diversification. Ces pourparlers débutent dans un contexte bien différent de ceux de 1965, car la dépendance de la France envers les hydrocarbures sahariens s'est atténuée.

Troisième partie :

De l'échec de la coopération à la nationalisation (1965-1971)

Chapitre I :

Le tournant de l'année 1965

L'année 1965 est marquée par plusieurs événements importants qui ont une incidence directe sur les relations pétrolières franco-algériennes. Le coup d'État du colonel Boumediene de juin 1965 annonce un changement de cap dans la politique algérienne. Si certains dirigeants de première importance sont maintenus au pouvoir et si les négociations pétrolières franco-algériennes ne sont pas affectées, le nouvel homme fort entend redresser l'économie nationale en faisant de l'industrialisation son objectif principal. Parallèlement, la conclusion des accords de juillet de 1965 provoque certaines critiques en France. Une partie de la presse française dénonce les concessions faites à l'Algérie et regrette que la France doive désormais acheter son pétrole algérien au prix fort, remettant en cause sa compétitivité sur le marché international. Également, la classe politique ne partage pas l'enthousiasme de l'exécutif. Ainsi, la ratification par le Sénat de l'accord de juillet 1965 n'est obtenue qu'après la troisième lecture. Sur la scène pétrolière internationale, l'année 1965 débute avec la signature du premier accord entre l'OPEP et les *Majors*, annonçant la place de plus en plus importante que prendra à l'avenir ce cartel de pays producteurs. Si l'Algérie n'est pas encore membre de l'OPEP, les actions de cette

organisation, notamment dans le domaine de l'augmentation de la fiscalité et du prix du brut, auront une influence sur son industrie des hydrocarbures.

1- Boumediene au pouvoir

Le « redressement révolutionnaire » qui intervient au mois de juin 1965 est le point culminant d'une lutte de pouvoir à l'intérieur des sphères dirigeantes. C'est grâce à Boumediene que Ben Bella prend le pouvoir en 1962³⁸⁰. À l'époque, l'armée algérienne avait joué un rôle central dans cette lutte entre les différentes factions du FLN. Dès lors, profitant de la crise économique et sociale qui secoue le pays, Boumediene prend le pouvoir sans rencontrer de réelles oppositions. Le colonel n'entend pas bouleverser l'ordre des choses et désire simplement rationaliser et rendre plus efficace l'action de l'État. Sur le plan international, aucun changement notable n'est à signaler et les relations avec la France ne subissent pas les contrecoups du coup d'État. Du côté de Paris, un optimisme mesuré est à noter. La France entend profiter du changement de dirigeant, pour renforcer sa position en Algérie.

A- La nouvelle équipe au pouvoir

Le coup d'État du colonel Boumediene intervient alors que les négociations pétrolières sont sur le point d'aboutir. L'étonnement des milieux les plus avertis est alors presque unanime. Les chancelleries des deux côtés du rideau de fer et les journalistes qui suivent au quotidien les affaires algériennes expriment leur surprise. Se pose alors la question de l'évolution de la politique extérieure et intérieure du nouveau pouvoir.

Ben Bella et Boumediene avaient formé une alliance après l'indépendance avec pour objectif la prise du pouvoir. Ben Bella installé aux commandes du pays, des tensions entre les deux hommes se manifestent. Boumediene, qui occupe le poste de ministre de la Défense, contrôle l'armée et les nombreux services de sécurité. Alors que le régime de Ben Bella

³⁸⁰ Voir *supra*, « Les fondements de l'Algérie indépendante », p. 82-90.

évolue progressivement vers un système autocratique, la puissance du ministre de la Défense commence à poser problème. À partir de l'année 1964, les divergences entre les deux hommes forts de l'Algérie s'accroissent. L'objectif de Ben Bella est d'affaiblir son rival en écartant les ministres et les hommes influents qui lui sont fidèles. Ainsi, tour à tour, le ministre de l'Intérieur Ahmed Medeghri, le ministre du Tourisme Ahmed Kaid et le ministre de l'Orientation nationale Cherif Belkacem sont écartés du pouvoir. À l'approche de la Conférence afro-asiatique qui se tient à Alger au mois de juin 1965, le colonel Boumediene passe à l'action. Le 19 juin de la même année, un putsch renverse le régime Ben Bella et le remplace par un Conseil de la révolution, dirigé par Boumediene.

Ce coup d'État s'est déroulé sans encombre. Les quelques résistances sporadiques sont vite écrasées et les derniers partisans de Ben Bella sont arrêtés et jetés en prison. La ligne politique suivie par le colonel Boumediene ne déroge pas à celle qui prévaut depuis 1962. En effet, se distancier des choix idéologiques défendus par le gouvernement de Ben Bella équivaut à remettre en cause sa propre participation à celui-ci en tant que ministre de la Défense. La proclamation du Conseil de la révolution du 19 juin 1965 est explicite à ce sujet : « Il va de soi que les options fondamentales sont irréversibles et les acquis de la révolution inaliénables³⁸¹ ». Ainsi, le nouveau pouvoir entend rester fidèle aux textes fondamentaux esquissés entre 1962 et 1964 : « conformément aux options fondamentales du F.L.N., notre diplomatie, qui se veut efficace et réaliste, s'inspirera sans discontinuer de tous les principes énoncés dans le programme de Tripoli et réaffirmés par la Charte d'Alger³⁸² ». En somme, le coup d'État de juin 1965 ne représente pas une rupture. Au contraire, le Conseil de la révolution confirme les choix idéologiques de la nouvelle nation.

La politique extérieure de l'Algérie est confortée par le nouveau pouvoir. La proclamation du Conseil de la révolution abonde en ce sens

³⁸¹ Houari Boumediene, « Proclamation du conseil de la révolution », *Le monde diplomatique*, octobre 1965, p. 7.

³⁸² *Idem.*

: « Plus que jamais, sur le plan externe, notre pays se fera un devoir impérieux d'honorer loyalement et dans tous les domaines les engagements à ce jour contractés³⁸³ ». Le ministre des Affaires étrangères, Abdelaziz Bouteflika, et les ambassadeurs algériens en poste à l'étranger restent en fonction. Toutefois, le nouveau gouvernement s'attache à rééquilibrer les relations de l'Algérie, d'une part, avec les pays de l'Est et, d'autre part, avec les pays occidentaux. Ben Bella entretenait de bons rapports avec l'URSS. L'éviction du pouvoir de ce dernier est perçue à Moscou comme un revers pour sa politique extérieure. Rachid Boumaza souligne le 30 juillet 1965 que « l'Algérie regrette certains jugements "hâtifs" proférés contre elle après le changement de régime du 19 juin 1965³⁸⁴ ». Par ailleurs, dans le même discours, le ministre évoque l'avenir des relations algéro-américaines. Il rappelle que l'Algérie « entend suivre "sans complexe", une politique réaliste à l'égard des États-Unis³⁸⁵ ». Pour sa part, le Quai d'Orsay fait le lien entre l'évolution de la politique extérieure et la stabilisation de la politique intérieure en Algérie :

D'une façon générale, on constate donc un certain assagissement de la politique extérieure de l'Algérie, qui semble révéler une conscience plus réaliste des intérêts véritables du pays. Il reste que la voie d'une plus grande modération ne pourra être suivie que si le régime se stabilise suffisamment pour n'avoir pas à redouter sur sa gauche un débordement qui le conduirait à recourir à la démagogie, notamment sur le plan international³⁸⁶.

Concernant la politique intérieure, Boumediene reproche à Ben Bella ses méthodes dans l'exercice du pouvoir et les piètres résultats obtenus depuis 1962. L'homme fort du Conseil de la révolution énumère les dysfonctionnements de son prédécesseur :

Le pouvoir personnel, aujourd'hui consacré, toutes les institutions nationales et régionales du Parti et de l'État se trouvent à la merci d'un seul homme qui confère les responsabilités à sa

³⁸³ *Idem.*

³⁸⁴ *Combat*, 31 juillet et 1^{er} août 1965.

³⁸⁵ *Idem.*

³⁸⁶ Archive du Quai d'Orsay / Dossier 159 / Budget 1966-Dossier du ministre / *La politique extérieure de l'Algérie*, fin 1965.

guise, fait et défait selon une tactique malsaine et improvisée les organismes dirigeants, impose les options et les hommes selon l'humeur du moment, les caprices et le bon plaisir³⁸⁷.

Par ailleurs, si Boumediene reste fidèle au socialisme, il se distingue de son prédécesseur en affirmant son attachement à la construction d'une économie socialiste et non au socialisme « verbal », tel que pratiqué par Ben Bella³⁸⁸. Dans les faits, ce sont les pratiques « gauchistes » que le Colonel Boumediene reproche à Ben Bella. Alors que l'économie algérienne est en crise et que la politique d'autogestion n'atteint pas résultats escomptés, Ben Bella mène une politique personnelle et aventuriste sur le plan international. Pour le président, l'économie socialiste est un des piliers fondamentaux à l'avènement d'une Algérie stable et prospère.

Les relations franco-algériennes, quant à elles, ne sont pas sujettes à un bouleversement. Le nouveau gouvernement maintient les rapports basés sur une coopération d'État à État telle qu'entérinée par l'accord de juillet 1965. Plus encore, la France qui se félicite du caractère « modéré » du nouveau régime aura intérêt à faciliter, voire à encourager, la stabilité en Algérie.

B- L'impact du coup d'État sur les relations franco-algériennes

Avec l'arrivée au pouvoir du colonel Boumediene, le renforcement du rôle de l'État dans l'économie devient la priorité du gouvernement. Cette évolution aura un impact certain sur les relations internationales de l'Algérie, notamment sur la politique de coopération avec la France. Dans ce cadre, la signature de l'accord de juillet 1965 devrait instaurer une nouvelle ère dans les relations entre les deux pays dont les rapports économiques sont plus que jamais marqués par l'influence de la politique étatiste du nouveau pouvoir.

Lors des premiers mois de son gouvernement, Boumediene rectifie certaines méthodes de gouvernance. Le « redressement révolutionnaire »,

³⁸⁷ Houari Boumediene, « Proclamation du conseil de la révolution », *op. cit.*, p. 7.

³⁸⁸ Phillip C. Naylor, *France and Algeria : A History of Decolonization and Transformation*, *op. cit.*, p. 74.

expression utilisée par Boumediene pour qualifier son coup d'État, doit permettre à l'Algérie de se moderniser et d'accéder au progrès économique. Les nouvelles mesures prises par le Conseil de la révolution sont notées par le Quai d'Orsay :

La signature de l'accord franco-algérien sur les hydrocarbures, le 29 juillet 1965, les appels réitérés aux investissements privés, algériens et étrangers, l'accent mis sur la nécessité d'une remise en ordre du secteur autogéré avant tout nouveau pas en avant dans la construction du socialisme, et même la restitution de certaines entreprises à leur ancien propriétaire (NORCOLOR), donnent à penser que les difficultés quasi insurmontables que traverse le pays depuis 3 ans ont, pour l'instant, amené les dirigeants algériens à préférer le sérieux et le réalisme à la compétition avec les autres pays socialistes et à l'improvisation³⁸⁹.

Grâce à l'action du nouveau gouvernement algérien, un renforcement des relations franco-algériennes est désormais envisageable. Pour y parvenir, le Quai d'Orsay a l'intention d'apporter son soutien au nouveau régime. Les convictions socialistes de Boumediene ne représentent pas un obstacle à l'amélioration des relations entre les deux pays. Au contraire, la consolidation du rôle central de l'État algérien dans l'économie, même si elle se fait sous l'égide du socialisme, signifie une accentuation de la coopération avec la France. En effet, le nouveau régime algérien doit impérativement relancer l'économie et, par conséquent, faire appel aux compétences françaises.

Certes, l'Algérie essaye d'attirer les investissements privés afin de mener à bien ses réformes. Mais, le Quai d'Orsay reste sceptique quant au succès d'une telle démarche. L'ingérence de l'État algérien dans les affaires des sociétés privées n'encourage pas les investissements. Les agents du gouvernement, présents à l'intérieur des comités d'administration des grandes sociétés privées, disposent d'un droit de regard étendu sur la gestion des affaires courantes. Plus encore, les engagements sur les indemnisations issues des nationalisations pris par le gouvernement algérien lors des années précédentes n'ont pas été respectés. Alors que la situation économique désastreuse ne permet pas à l'Algérie de régler ce contentieux,

³⁸⁹ Archive du Quai d'Orsay / Dossier 159/ Budget 1966-Dossier du ministre / *Les formes et les États de la collectivisation*, fin 1965.

l'afflux de capitaux privés semble plus que compris. Pour autant, la stratégie de l'État français est-elle de favoriser l'afflux à court et moyen termes de capitaux privés en Algérie ? Rien n'est moins sûr. La politique de coopération d'État à État reste privilégiée par la France. Cette ligne d'action, défendue par le gouvernement français depuis l'acceptation de la renégociation des accords d'Évian en décembre 1963 n'est donc pas remise en cause après les événements de juin 1965.

Quelques mois après le coup d'État, une note du Secrétariat d'État aux affaires algériennes évoque les risques d'une déstabilisation de l'Algérie.

La situation en Algérie est caractérisée sur le plan politique, par une incertitude qui a pour conséquence un certain immobilisme et, sur le plan économique, par la persistance du marasme et une sorte d'incapacité à exercer des choix. L'intérêt de la France est de ne rien faire qui accroisse les difficultés de l'Algérie, mais au contraire d'entreprendre ce qui dépend d'elle pour que diminuent aussi bien dans le domaine politique que dans le domaine économique les risques de crises. Une évolution sans à-coups, de ce pays, vers une situation plus stable devrait permettre en effet le développement des relations franco-algériennes à l'avantage des deux pays [...] ³⁹⁰.

Pour favoriser la stabilité de l'Algérie, le Quai d'Orsay envisage de prendre des mesures qui soulageraient la situation économique. Ainsi, si les indemnisations des biens nationalisés demeurent un objectif pour la France, une certaine souplesse quant aux remboursements est envisagée. Il est préconisé, entre autres, qu'un étalement dans le temps des indemnisations serait la solution la plus appropriée ³⁹¹.

En somme, la France, plus que jamais, entend s'engager en Algérie par le biais de l'État. Les investissements pétroliers par l'entremise de l'ASCOOP et l'aide à l'industrialisation sont ainsi dévolus au pouvoir public. La réussite de la politique de coopération avec l'Algérie est impérative pour la France. En effet, le pétrole prend une importance de plus en plus grande dans la consommation énergétique de la France. Plus que jamais, les

³⁹⁰ Archive du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux affaires algériennes / Dossier 41 – réservé / Conseil des affaires algériennes 8 mars 1966 / *Note du ministère des Affaires étrangères*, 8 mars 1966.

³⁹¹ *Idem.*

hydrocarbures algériens doivent jouer un rôle central dans la politique de diversification et d'indépendance pétrolière à l'égard des groupes pétroliers anglo-saxons.

2- Le pétrole dans la politique énergétique de la France

La diversification s'intensifie au milieu des années 1960 avec comme perspective le remplacement à moyen terme du charbon par le pétrole. Les sociétés d'État pétrolières se regroupent en 1966 pour mettre en œuvre la politique pétrolière d'État. Si l'Afrique et le Moyen-Orient demeurent le lieu privilégié des prospections, ces sociétés accentuent leur effort en dehors de ces deux régions.

A- Assurer la sécurité des approvisionnements

Trois ans après l'indépendance de l'Algérie, la politique énergétique de la France continue sa mutation. En 1965, le pétrole devient la première source d'énergie consommée en France. Certes, le IV^e plan de développement économique et social (1962-1965) préconise une augmentation de la consommation de pétrole au détriment du charbon. Toutefois, les prévisions sont largement dépassées. Ainsi, pour l'année 1965, les prévisions du Commissariat au plan concernant la consommation de charbon se situent autour 82 millions de tonnes et de 58 millions de tonnes d'équivalent charbon pour le pétrole³⁹². La consommation réelle est toute autre : 69 millions de tonnes de charbon et 75 millions de tonnes d'équivalent charbon pour le pétrole³⁹³. La part globale du pétrole dans la consommation d'énergie de la France est de l'ordre de 45% et celle du charbon de 41%. La part du gaz reste stable entre 1962 et 1965 et se situe autour de 5%. Ainsi, en 1965, les hydrocarbures représentent près de 50% de la consommation globale d'énergie.

³⁹² Michel Vilain, *La politique de l'énergie en France : De la seconde guerre mondiale à l'horizon 1985*, Paris, Éditions Cujas, 1969, p. 56.

³⁹³ Institut national de la statistique et des études économiques, *Annuaire statistique de la France : Résultats de 1970*, Paris, INSEE, n°19, vol. 77, 1972, p. 193.

L'objectif du V^e plan de développement économique et social (1966-1970) est « d'asseoir sur des bases solides la capacité concurrentielle de notre économie, en vue de préserver son indépendance, d'assurer son expansion dans l'équilibre et de faire d'elle le support d'un progrès social réel et durable³⁹⁴ ». Dans le domaine énergétique, l'objectif principal est « l'approvisionnement de l'économie le moins coûteux pour la Nation, compatible avec une sécurité raisonnable et une indépendance suffisante à l'égard des puissances politiques ou économiques qui contrôlent certaines ressources³⁹⁵ ». Le remplacement à terme du charbon par le pétrole pose la question de la sécurité des approvisionnements. En effet, les sources d'approvisionnement ne se trouvent plus en France, comme pour le charbon, mais à l'extérieur du pays. Or, en 1965, compte tenu du poids de l'Algérie dans les importations pétrolières de la France et de l'évolution des structures socio-économiques, ce pays représenterait la principale inconnue pour la sécurité pétrolière de la France.

En 1965, la production française en Algérie représente 26.015 millions de tonnes de pétrole³⁹⁶. Parallèlement, la France importe durant la même année 58.555 millions de tonnes³⁹⁷. La part algérienne dans les importations de pétrole représente quant à elle, 17.384 millions de tonnes soit, 29.68 % des importations totales. En comparaison, l'Irak, deuxième fournisseur de pétrole, livre 9.8 millions de tonnes³⁹⁸. Ainsi, 8.63 millions de tonnes extraites d'Algérie, soit 33.2 % de la production algérienne, ne sont pas destinées au marché national.

³⁹⁴ Michel Vilain, *La politique de l'énergie en France : De la seconde guerre mondiale à l'horizon 1985*, op. cit., p. 71.

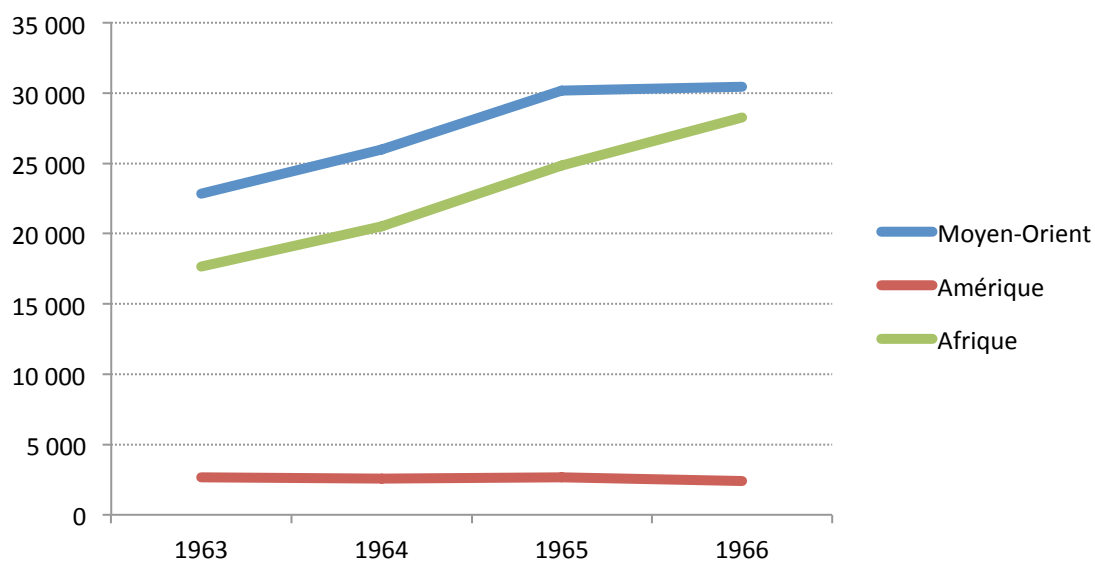
³⁹⁵ *Idem.*

³⁹⁶ Institut national de la statistique et des études économiques, *Annuaire statistique de la France : Résultats de 1965 et 1966*, Paris, INSEE, n°15, vol. 73, 1967, p. 309.

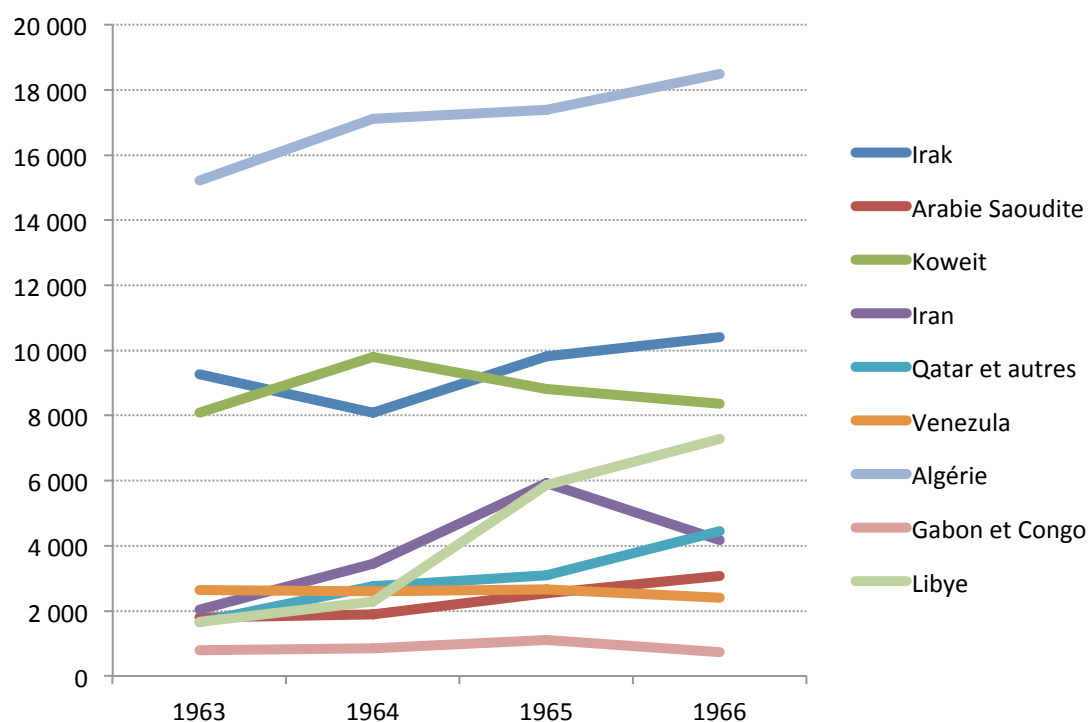
³⁹⁷ *Idem.*

³⁹⁸ *Idem.*

Importations de pétrole brut par origine : 1963-1966 (en millier de tonnes)³⁹⁹



	1963	1964	1965	1966
Moyen-Orient	22 835	25 969	30 191	30 452
Amérique	2 649	2 595	2 668	2 402
Afrique	17 660	20 536	24 860	28 245

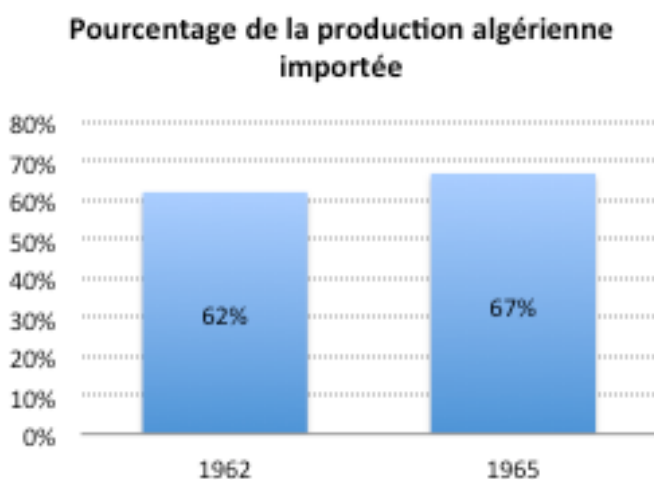


³⁹⁹ *Idem.*

	1963	1964	1965	1966
Irak	9 260	8 079	9 814	10 401
Arabie Saoudite	1 793	1 889	2 546	3 071
Koweït	8 084	9 799	8 814	8 357
Iran	2 038	3 438	5 923	4 169
Qatar et autres	1 660	2 764	3 094	4 454
Venezuela	2 649	2 595	2 668	2 402
Algérie	15 215	17 113	17 384	18 492
Gabon et Congo	784	860	1 114	725
Libye	1 661	2 290	5 863	7 280

Source : Direction générale des douanes

En 1962, la France importait 37.161 millions de tonnes⁴⁰⁰. Les sociétés françaises produisaient 20.497 millions de tonnes en Algérie et l'État en importait 12.699 millions de tonnes soit, 34.17 % des importations totales du pays⁴⁰¹. Ainsi, entre 1962 et 1965, le pourcentage de la production algérienne importée vers la France augmente : 62% en 1962⁴⁰² et 67% en 1965⁴⁰³.



Pour autant, la part de l'Algérie dans les importations globales de pétrole tend à diminuer durant la même période. Si en 1965, le pétrole

⁴⁰⁰ Institut national de la statistique et des études économiques, *Annuaire statistique de la France : Résultats de 1964*, Paris, INSEE, Vol. 71, No. 13, 1965, p. 223.

⁴⁰¹ *Ibid.*, p. 223.

⁴⁰² *Ibid.*, p. 223.

⁴⁰³ Institut national de la statistique et des études économiques, *Annuaire statistique de la France : Résultats de 1965 et 1966, op. cit.*, p. 309.

algérien représente 29.68%⁴⁰⁴ du total des importations, en 1962 celui-ci représentait était de 34.2%⁴⁰⁵.

Production algérienne importée vers la France⁴⁰⁶

	1962	1965
Productions algériennes en millions de tonnes	20,497	26,015
Importations algériennes en millions de tonnes	12,699	17,384

Ainsi, l'objectif de la France à partir de 1966 est d'atténuer davantage sa dépendance vis-à-vis du pétrole en provenance d'Algérie, tout en développant le secteur pétrolier étatique. Par conséquent, il s'agit d'encourager une « indépendance suffisante à l'égard des puissances politiques ou économiques qui contrôlent certaines ressources⁴⁰⁷ », comme l'indiquent les experts du plan, d'autant plus que ces derniers prévoient une augmentation de la part des hydrocarbures dans la consommation globale d'énergie pour atteindre en 1970 56%⁴⁰⁸. Pour y parvenir, une restructuration des sociétés pétrolières d'État est indispensable. La fusion de plusieurs sociétés d'État doit permettre au pouvoir public d'atteindre ses objectifs en matière de diversification.

B- Assurer l'indépendance pétrolière à travers l'action de l'État

Quelques mois après la signature de l'accord de juillet 1965 avec l'Algérie, le BRP et la RAP fusionnent le 1er janvier 1966 pour former une seule et même société : l'Entreprise de recherche et d'activités pétrolières (l'ERAP). Cette dernière est appelée, comme expliqué dans un document

⁴⁰⁴ *Ibid.*, p. 309.

⁴⁰⁵ Institut national de la statistique et des études économiques, *Annuaire statistique de la France : Résultats de 1964*, *op. cit.*, 223.

⁴⁰⁶ Institut national de la statistique et des études économiques, *Annuaire statistique de la France : Résultats de 1964*, *op. cit.*, p. 223, et, Institut national de la statistique et des études économiques, *Annuaire statistique de la France : Résultats de 1965 et 1966*, *op. cit.*, p. 309.

⁴⁰⁷ Michel Vilain, *La politique de l'énergie en France : De la seconde guerre mondiale à l'horizon 1985*, *op. cit.*, p. 71.

⁴⁰⁸ *Ibid.*, p. 72.

interne de l'ERAP, à compléter l'œuvre de la CFP, jugée trop associée aux *Majors*, bras pétroliers des puissances politiques et économiques :

L'ERAP est plus libre de sa politique à l'égard des Groupes internationaux que la CFP qui, pour l'essentiel (environ les 4/5) de ses productions, est l'associé minoritaire des Groupes, sans participer elle-même aux activités de recherche dans l'IPC en Irak et à Qatar (23,75%) sur le gisement marin d'Abu Dhabi (33%) et en Iran (6%). On peut dire que dans le monde du pétrole, les origines des deux Groupes sont destinés l'un à assurer la défense des intérêts français en association avec les groupes internationaux – ce qu'il a toujours fait avec vigilance et efficacité – et l'autre (l'ERAP) en cavalier seul, en position d'entreprise indépendante⁴⁰⁹.

L'Algérie représente la troisième source d'approvisionnement de la CFP. En 1965, le pétrole saharien représente à peine 20,6 % des ressources pétrolières de la CFP avec 7 millions de tonnes. La deuxième source d'approvisionnement provient des pays du golfe Persique, dont l'Iran avec une production de 11 millions de tonnes et 33,4 % de la production globale de la société pétrolière. Le pétrole irakien arrive en première position avec 16 millions de tonnes et 47% de la production totale de la CFP⁴¹⁰. Ainsi, la diversification de la CFP est en partie accomplie grâce à l'Algérie qui, depuis la fin des années 1950, atténue la dépendance de la CFP vis-à-vis de l'Irak et plus généralement du Moyen-Orient. Par contre, les sociétés d'État sont presque exclusivement dépendantes du pétrole algérien en 1965.

Certes, les gisements en Afrique noire francophone, essentiellement au Gabon et au Congo, qui sont exploités par la société d'État française⁴¹¹, Société des pétroles d'Afrique équatoriale (SPAFA), commencent à produire du pétrole. Pour autant, leur part ne représente en 1965 que 2% des importations de la France avec 1,11 million de tonnes de brut⁴¹². Quant au

⁴⁰⁹ Archives pour l'histoire du groupe Elf-Aquitaine / Boîte 15 / Dossier 1'« ERAP-Elf et politique énergétique / Extrait du document : *l'ERAP : description, utilité, problème*. Cité dans Karima Bakka (2009), *Elf Erap en Irak, de 1969 à 1977*, (Mémoire de Maîtrise), Université de Montréal, Montréal, p. 19.

⁴¹⁰ Archives TOTAL / 1 pres – 4 / *Situation pétrolière de la France en 1965*, 29 mars 1965.

⁴¹¹ La SPAFA est associée aux deux *Majors*, Mobil et Shell, dans la prospection pétrolière dans des deux États africains.

⁴¹² Institut national de la statistique et des études économiques, *Annuaire statistique de la France : Résultats de 1965 et 1966*, op. cit., p. 309.

Nigeria, pays d'Afrique anglophone, la Société anonyme française de recherche et d'exploitation de pétrole (SAFRAP), filiale commune du BRP et de la RAP, dispose d'une production de l'ordre de 0,5 million de tonnes ne représentant guère plus de 1% des importations françaises de pétrole pour l'année 1965⁴¹³. Dans ce cadre, la diversification représente le premier objectif de la nouvelle société d'État française, comme l'affirme son PDG Pierre Guillaumat : « Dans le domaine de la recherche et de la production, le programme d'investissement a essentiellement pour objet de permettre la diversification de nos ressources en pétrole⁴¹⁴ ». Ainsi, dès 1965, l'État français enchaîne les initiatives dans ce domaine. L'effort le plus important est entrepris en Iran. En effet, le 19 janvier 1965, un accord est conclu entre le BRP et la RAP, d'une part, et la National Iranian Oil Company (NIOC), d'autre part. Il s'agit d'un contrat associant les intérêts français et iraniens sur un permis *offshore*. Un an et demi plus tard, un second contrat est signé entre la NIOC et la nouvelle ERAP portant sur des domaines d'exploitation plus vastes. Il ne s'agit plus d'une association entre les deux sociétés, mais d'un contrat d'entreprise. Le rôle de l'ERAP est celui d'entrepreneur, alors que la NIOC, propriétaire des champs prospectés, collecte une partie des dividendes en cas de recherches fructueuses.

Les démarches du gouvernement français au Moyen-Orient et plus particulièrement en Irak se poursuivent jusqu'au milieu des années 1960. Ainsi, avec le rétablissement des relations diplomatiques avec l'Irak en septembre 1963, les intérêts pétroliers de la France dans ce pays se trouvent confortés. Certes, dans un premier temps, ce rapprochement avantage la CFP. Son représentant à l'intérieur de l'IPC, Jean Duroc-Danner, devient le négociateur principal entre l'IPC et le gouvernement irakien. Les pouvoirs publics jouent également un rôle essentiel dans la promotion des intérêts de la société française. Une coordination entre la diplomatie française et la CFP est soulignée, comme le confirme une note de la CFP datée du 20 mars 1965 : « L'appui que la C.F.P. a reçu de la représentation diplomatique

⁴¹³ *Ibid.*, p. 309

⁴¹⁴ Pierre Guillaumat, « L'E.R.A.P. dans la politique pétrolière française », *Bulletin du PCM*, n°1, 64^e année, janvier 1967, p. 14.

française à Bagdad a été très efficace⁴¹⁵ ». Par ailleurs, les sociétés d'État entendent bien profiter du retour de la France au Moyen-Orient. Cette région est la plus stratégique en vue d'une implantation à long terme, comme le confirme une note du BRP datée de mai 1963 :

Compte tenu des réserves disponibles et des coûts probables d'obtention de nouvelles réserves, il est certain qu'une concurrence illimitée entre les différentes sources mondiales de pétrole brut conduirait très vite à la suppression de toute exploration et sans doute de toute production ailleurs qu'au Moyen-Orient : une telle concurrence conduirait automatiquement à leur ruine les sociétés pétrolières ne disposant pas de réserves suffisantes au Moyen-Orient et corrélativement mettrait les États qui ne disposent pas de ce type d'approvisionnement dans une situation économiquement difficile sur le plan de leur approvisionnement énergétique⁴¹⁶.

Plus encore, si l'État encourage les démarches de la CFP, il est également prêt à concurrencer cette dernière pour accéder un marché qui jusqu'alors était entièrement détenu par les *Majors*. Cette politique est concrétisée quelques années plus tard lorsque l'ERAP sera préférée à la CFP lors de la signature d'un contrat entre la société d'État française et l'Iraq National Oil Company (INOC).

Parallèlement, pour contrebalancer les efforts en Afrique et au Moyen-Orient, l'État français décide d'envoyer une autre société à capitaux publics, la Société nationale des pétroles d'Aquitaine, prospecter sur les continents où la France était jusqu'alors absente. Alors que la production française se situe dans des pays souvent instables, la diversification exige une prise en compte du climat social et politique des pays producteurs. Ainsi, au Canada, la SNPA crée en 1964 la société Aquitaine Company of Canada qui débute les forages dans la région de l'Alberta. Les recherches aboutissent au début de l'année 1965 à la découverte d'un petit gisement prénommé Rainbow. D'autres régions du monde sont prospectées par la société d'État au début des années 1960 : « La SNPA explore encore le golfe du Mexique par le

⁴¹⁵ Archive TOTAL / 1 Pres – 4 / Correspondances et notes du Président Victor de Metz / *Situation pétrolière de la France en 1965 et les perspectives*, 29 mars 1965.

⁴¹⁶ Archives pour l'histoire du groupe Elf Aquitaine / Boîte 15- Dossier 1 / *Rapport du BRP du 17 mai 1963*. Cité dans Karima Bakka (2009), *Elf Erap en Irak, de 1969 à 1977*, op. cit., p. 44-55.

biais de sa filiale Aquitaine Oil Corporation. L'Australie, avec la création d'Australian Aquitaine Petroleum en 1962, Bornéo après 1963 et la Nouvelle-Zélande à partir de 1964 entraînent un peu plus loin le découvreur de Lacq dans le monde⁴¹⁷ ». Finalement, vers la fin des années 1960, les sociétés d'État en collaboration avec la CFP s'engagent dans la prospection *offshore* en mer du Nord.

La signature de l'accord de juillet 1965 entre la France et l'Algérie a certainement encouragé le développement des relations pétrolières entre les sociétés d'État et certains pays producteurs. Ainsi, le contrat d'entreprise signé entre l'ERAP et l'État iranien confirme les volontés de la société de continuer sur les bases de l'accord franco-algérien. La France prend conscience au milieu des années 1960 que la diversification des sources d'approvisionnement n'est possible qu'à travers ce modèle de contrat qui procure aux États exportateurs des avantages inédits. En affirmant sa volonté d'encourager les relations pétrolières d'État à État, la France se donne alors les moyens de concurrencer les *Majors* et par conséquent, d'assurer son indépendance. Certes, les accords pétroliers avec l'Iran et l'Irak sont plus onéreux. Pour autant, les risques financiers sont moins élevés dans la mesure où les réserves de pétroles sont immenses. Dès lors, un retour sur investissement rapide est plus probable. Pour les sociétés d'État qui disposent d'un *cash flow* très limité, cet impératif est indispensable. De plus, l'approvisionnement à moindre coût représente un des objectifs énumérés dans le cadre du V^e plan de développement économique et social. Le prix du pétrole saharien devient donc un sujet de débat après la signature de l'accord de 1965.

3- Le pétrole algérien est-il plus cher ?

Le gouvernement français doit justifier l'accord devant le parlement alors qu'il fait face à l'opposition et à une partie de la presse française qui lui reprochent d'avoir capitulé devant les revendications algériennes. Le prix du pétrole saharien est une des questions qui provoquent des divergences de

⁴¹⁷ Gisela Blanc dir., *Elf Aquitaine des origines à 1989*, *op. cit.*, p. 135.

vues. Le pétrole algérien semble au premier abord plus onéreux que ses concurrents moyen-orientaux. Cependant, il présente des avantages certains et son prix ne peut être analysé sans prendre en considération l'ensemble de l'accord de juillet 1965.

A- Assurer un approvisionnement à moindre coût

Le dernier objectif assigné dans le cadre du V^e plan de développement économique et social est lié au coût des ressources énergétiques, la priorité étant donnée aux ressources les moins onéreuses. Cela explique en grande partie la baisse du charbon au détriment du pétrole. Michel Vilain fait comprendre que cette tendance est appelée à s'amplifier : « les prix des produits pétroliers [sont] orientés à la baisse sous l'effet de la surproduction mondiale, le prix du charbon au contraire, constitué à concurrence de 60% par les charges de main-d'œuvre, [tend] à s'accroître⁴¹⁸ ». Le pétrole est alors plus économique que le charbon. Quel est le prix pétrole algérien par rapport à ceux des pétroles concurrents? Que représente pour la France la politique de pétrole franc en 1965?

À première vue, le prix du pétrole algérien est plus élevé que celui des autres pays exportateurs. La comparaison peut se faire avec les pétroles du Moyen-Orient qui fournissent 30,2 millions de tonnes à la France et pour une moindre mesure, le pétrole libyen qui pour sa part fournit en 1965, 5,9 millions de tonnes⁴¹⁹. En Irak, le prix affiché en 1965 est de 1,72\$ par baril de pétrole ; en Libye, il est de 2,21\$; alors qu'en Algérie le prix affiché est de 2,35\$⁴²⁰. Ainsi, si on prend en considération seulement le prix affiché, le pétrole algérien est plus cher que les autres pétroles importés. Or, ce prix ne prend pas en compte le « calcul des différentiels », c'est-à-dire, le coût du fret et la qualité du pétrole brut. Par exemple, le prix posté pour le baril de

⁴¹⁸ Michel Vilain, *La politique de l'énergie en France : De la seconde guerre mondiale à l'horizon 1985*, op. cit., p. 102.

⁴¹⁹ Institut national de la statistique et des études économiques, *Annuaire statistique de la France : Résultats de 1965 et 1966*, op. cit., p. 309.

⁴²⁰ Banque nationale d'Algérie, « Pétrole-Algérie », *Revue trimestrielle des hydrocarbures*, n°2, 3^e trimestre, 1971, p. 19.

brut irakien au départ de Basrah est de 1,72\$ alors que le même baril, une fois qu'il a transité par la Syrie pour arriver à Baniyas ou par le Liban à destination de Tripoli, vaut désormais 2,21\$, soit, 0,14\$ de moins que le baril de brut algérien en partance du port de Bougie⁴²¹. De plus, le pétrole algérien est plus léger que celui en provenance du Moyen-Orient et contient donc moins de soufre, ce qui le rend plus facile à raffiner. Son coût est ainsi valorisé de 0,15\$ par baril⁴²². Paradoxalement, cet avantage représente un inconvénient pour la France dont les installations de raffinage et les demandes du marché interne sont compatibles avec un pétrole plus lourd.

Or, de 1 t de pétrole de Hassi Messaoud on obtient 120 kg de fuel, 280 kg d'essence et 430 kg de gas-oil ; c'est 370, 170 et 330 pour le pétrole irakien. Malgré l'emploi accru de l'essence, c'est la part du fuel qui augmente dans la consommation de pétrole de la France à mesure qu'il remplace le charbon à des fins industrielles et de chauffage. Il s'ensuit que l'atout principal du brut algérien, entraînant une sous-utilisation des raffineries du pays, appelle une reconversion des installations de « cracking »⁴²³.

Cependant, la France a doublé entre 1964 et 1965 ses importations de brut en provenance de Libye, passant de 2,29 millions de tonnes à 5,86 millions de tonnes⁴²⁴. Or, ce pétrole dispose des mêmes attributs que celui provenant d'Algérie. Quant à son coût, il est sensiblement le même si on additionne le prix posté et le « calcul des différentiels⁴²⁵ ». Ainsi, il paraît évident qu'au milieu des années 1960, le pétrole algérien constitue toujours une matière première estimée sur le marché français des hydrocarbures.

⁴²¹ Pierre Clair, « La structure des prix postés pétroliers. Perspectives et statistiques. », *Revue économique*, n°3, vol.17, 1966, p. 489.

⁴²² *Ibid.*, p. 469.

⁴²³ Samir Saul, « Politique nationale du pétrole, sociétés nationales et "pétrole franc" », *op. cit.*, p. 369.

⁴²⁴ Institut national de la statistique et des études économiques, *Annuaire statistique de la France : Résultats de 1965 et 1966*, *op. cit.*, p. 309.

⁴²⁵ Selon l'étude de la Banque d'Algérie citée précédemment, il faut rajouté au prix posté de 2.21\$ départ El Brega un différentiel de fret de 0.06\$ et un différentiel de densité de 0.08\$. Ainsi, si on additionne le prix posté et le « calcul de différentiels » on arrive au montant de 2.35\$ qui égale au prix posté du baril de brut algérien départ Bougie. Banque Nationale d'Algérie, « Pétrole-Algérie », *op. cit.*, p. 20.

En outre, l'accord de juillet 1965 remet en cause certaines dispositions de la zone franc en Algérie. Désormais, Alger pourrait convertir dans la devise de son choix les francs acquis grâce aux exportations de produits locaux vers la France. En d'autres termes, l'Algérie aura la liberté d'importer des produits provenant de pays à l'extérieur de la zone franc en payant avec des devises fortes. La presse s'est intéressée à la question et a tiré la sonnette d'alarme. Dans le journal *Combat*, Daniel Renard s'émeut « qu'une telle entorse au système monétaire de la zone-franc puisse contenir en germe de très graves menaces pour l'économie française qui – du fait de la concurrence étrangère – peut se voir à brève échéance privée d'une grande partie des débouchés algériens qui normalement devraient lui être réservés⁴²⁶ ». Dans le même ordre d'idées, lors du débat parlementaire en vue de la ratification de l'accord franco-algérien, George Bonnet, du Rassemblement démocratique, affirme à son tour que la fin de la politique du pétrole franc est « une menace grave pour l'économie française privée ainsi du débouché algérien qui lui revient de droit⁴²⁷ ». Il ajoute qu'« il y aurait un singulier optimisme à affirmer que l'Algérie n'utilisera pas cette possibilité, après avoir jusqu'à présent toujours outrepassé ses droits⁴²⁸ ».

Ces affirmations sont-elles pour autant justifiées ? En théorie, la convertibilité des francs acquis grâce aux exportations vers la France met effectivement en péril les importations françaises. Toutefois, cette question ne peut être traitée séparément du reste de l'accord de juillet 1965, notamment de l'aide à l'industrialisation. Cette aide prévoit la mise en place d'un Organisme de coopération industrielle (OCI) appelé à prendre la relève de l'Organisme technique de mise en valeur des richesses du sous-sol saharien. La fonction de l'OCI est de gérer le budget d'aide alloué par la France. Or, cette dernière détient 50% du pouvoir de décision à l'intérieur de l'OCI, ce qui lui donne un droit de regard sur la mise en place des futurs projets industriels. L'article 36 prévoit, entre autres, que l'organisme doit « se prononcer le cas échéant, pour des considérations techniques, sur

⁴²⁶ *Combat*, 4 août 1965.

⁴²⁷ Deuxième séance parlementaire du 14 octobre 1965.

⁴²⁸ *Idem*.

l'utilisation d'une partie de la contribution prévue à l'article 32 pour régler des matériels et services autres que français ou algériens⁴²⁹ ». Ainsi, l'aide française à l'industrialisation est liée aux achats de produits et de services français. L'imbrication des deux économies demeure alors actuelle. Plus encore, les Algériens qui peuvent se fournir ailleurs qu'en France seront liés à une stratégie industrielle grandement influencée par l'ancienne Métropole. Dès lors, il est possible d'affirmer qu'au-delà des projets industriels de l'OCI, l'industrialisation de l'Algérie sera très dépendante de la France, de ses produits et de ses services.

Enfin, la France peut continuer à payer son pétrole en franc, ce qui, tout compte fait, représente un des avantages financiers les plus sûrs. Dans une analyse de l'accord de juillet 1965, la revue hebdomadaire *Révolution africaine*, organe central du FLN, souligne l'importance de ce facteur.

La progression de la part du pétrole algérien dans la couverture des besoins a correspondu à une économie de devises qui se chiffrait à 1 milliard de dollars pour la période 1959-1963, et qui est estimée à 1.5 milliard pour la fin de l'année en cours. En d'autres termes, sur les 5 milliards de dollars qui constituent les réserves d'or et de devises de la France, plus de 20% sont dus à l'approvisionnement en pétrole algérien⁴³⁰.

Ainsi, aux yeux des dirigeants algériens, la compétitivité du pétrole national doit se mesurer à l'aune des économies de devises réalisées par la France. Dès lors, cet avantage justifie les concessions faites par la France dans le domaine de l'association coopération et surtout de la fiscalité. Côté français, cette position n'est pas partagée par une partie de la presse nationale. Cette dernière estime qu'outre les concessions faites à l'Algérie concernant la zone franc, la question de l'augmentation des redevances et de leur calcul sur la base d'un prix conventionnel pose problème.

⁴²⁹ Journal officiel de la République française, *Accord pétrolier franco-algérien*, Paris, Journaux officiels, décembre 1965, p.21.

⁴³⁰ *Révolution africaine*, n°148, 27 novembre au 4 décembre 1965, p. 12.

B- Le calcul de la fiscalité sur la base d'un prix conventionnel?

Le calcul des redevances est devenu, au fil des négociations franco-algériennes, un des principaux points de litige, si ce n'est le plus important. L'exposé d'Olivier Wormser sur les résultats des négociations aborde cette problématique. Ce dernier reste prudent concernant la compétitivité du pétrole algérien suite à la mise en place de la nouvelle fiscalité.

Cette fiscalité nouvelle, indubitablement plus lourde, ne devrait pas avoir en elle-même pour effet de mettre en cause la compétitivité du pétrole algérien. Mais elle fait peser sur les sociétés un risque incontestable qui pourrait se concrétiser si les conditions de commercialisation du pétrole algérien tant sur le marché français que sur le marché libre devraient dans l'avenir se détériorer⁴³¹.

Par ailleurs, une partie de la presse française juge sévèrement le volet fiscal de l'accord de juillet 1965. La revue spécialisée *Bulletin d'information pétrolière (BIP)* s'étonne de la signature d'un accord contraignant au niveau fiscal et, par la même, juge sévèrement les propos cités de Wormser.

La question qui se pose alors de savoir comment les négociateurs français ont pu donner leur accord sur le nouveau régime fiscal en sachant les risques que celui-ci comporte. Ils ne pouvaient ignorer la tendance mondiale du brut qui est baissière au point que les membres de l'OPEP eux-mêmes cherchent à s'imposer des restrictions de production. Ils ne pouvaient ignorer la concurrence de plus en plus forte du pétrole libyen, rival direct du Sahara, aussitôt que les nouveaux gisements très riches seront commercialement exploités. [...] À notre avis, [la fiscalité] risque de compromettre finalement l'ensemble des accords, si les deux États ne réussissent pas à trouver une formule qui pallie à ces inconvénients⁴³².

Georges Bonnet lors du débat sur la ratification de l'accord franco-algérien s'interroge sur les avantages du nouvel accord pour la France:

⁴³¹ Archives du Quai d'Orsay / Dossier 10749 - Papiers du Directeur Olivier Wormser – Vol. 87 / *Exposé des motifs du projet de loi autorisant la ratification de l'Accord du 29 juillet 1965 entre la France et l'Algérie*, 28 septembre 1965.

⁴³² *Bulletin d'information pétrolière*, 6 octobre 1965.

Qu'apporte à la France ce nouvel accord ? Nous achèterons le pétrole à un prix supérieur aux cours mondiaux de 25% - 87F la tonne au lieu de 66 [...]. Comme le producteur sera obligé jusqu'en 1969 de payer un impôt de 55% calculé sur le prix de 2 dollars 09, toute baisse accentuée des prix aurait pour effet de l'obliger à vendre à perte ou d'arrêter l'extraction⁴³³.

La principale préoccupation concerne donc la question de la compétitivité du pétrole algérien à l'avenir. Le calcul de la redevance sur la base d'un prix conventionnel de 2,08\$ semble risqué. Entre 1958 et 1960, les prix postés du brut ont chuté passant de 2,04\$ à 1,78\$ en Iran, de 1,98\$ à 1,72\$ en Irak, de 1,85\$ à 1,59\$ au Koweït et de 2,49\$ à 2,17\$ en Arabie saoudite⁴³⁴. En 1965, les prix postés dans ces pays sont les mêmes que ceux évoqués pour l'année 1960. Le cas de l'Algérie est singulier. Alors qu'entre 1958 et 1960 le prix du baril de brut suit le court mondial et passe de 2,90\$ à 2,65\$, une seconde baisse intervient en 1964 situant le baril à 2,35\$⁴³⁵. Sachant que le prix conventionnel protège l'Algérie contre la chute des cours du pétrole, une tendance baissière est-elle possible au milieu des années 1960 ?

À partir de 1960, les prix du brut se stabilisent. Certes, le marché pétrolier reste excédentaire, ce qui pourrait entraîner une baisse des prix. Pour autant, les changements importants ont déjà eu lieu au début des années 1960 : entrée de l'URSS sur le marché mondial, fermeture du marché américain, concurrence accrue suscitée par l'importance grandissante des sociétés d'État et des indépendants qui tentent de briser le monopole des *Majors*. Dans ce cadre, la création de l'OPEP en 1960 est une réaction à la baisse des prix du brut. De par son importance, cette organisation sera appelée dans les années qui suivent à jouer un rôle de première importance⁴³⁶. Dans sa première résolution, l'OPEP affirme que ses membres « feront tout ce qui est possible pour ramener le niveau des prix à ce qu'il était avant le mouvement de baisse [en exigeant] que les

⁴³³ Deuxième séance parlementaire du 14 octobre 1965.

⁴³⁴ Banque Nationale d'Algérie, « Pétrole-Algérie », *op. cit.*, p. 19.

⁴³⁵ *Idem.*

⁴³⁶ « Les cinq pays qui composent l'OPEP en 1960 « contrôlent » ensemble 82% des exportations mondiales de pétrole brut, répartis ainsi : Venezuela 30%, Koweït 18%, Arabie Saoudite 14%, Irak et Iran 10% chacun. » Pierre Terzian, *L'étonnante histoire de l'OPEP*, Turin, les éditions Jeune Afrique, 1983, p. 65.

compagnies pétrolières maintiennent la stabilité des prix et préservent ceux-ci de toute fluctuation⁴³⁷ ». Si les États membres n'arrivent pas à s'entendre sur la baisse de la production pour influencer les prix du brut, c'est à travers la fiscalité qu'ils obtiendront gain de cause. Ainsi, l'accord de décembre 1964 sur l'augmentation des redevances, signé entre l'OPEP et les *Majors*, aboutit indirectement à contrer la baisse du prix du brut⁴³⁸. Les redevances sont désormais considérées comme une dépense et non plus comme une déduction, augmentant ainsi les revenus des pays membres de l'OPEP. Dès lors, le calcul de la redevance en Algérie basé sur un prix conventionnel ne représente pas un risque réel pour la France. En évoquant le rôle de l'OPEP, René Granier de Lilliac, secrétaire général de la CFP, défend cette thèse en 1966.

La conclusion de ces premiers accords avec les pays membres de l'OPEP en dehors du fait qu'ils ont alourdi de plusieurs cents par baril, les impôts payés aux États, a eu sur les prix postés, un effet de stabilisation. La protestation vigoureuse des États a empêché les compagnies désireuses d'abaisser les prix postés pour réduire l'impôt payé sur un bénéfice qui s'amenuisait, de le faire : cet effet est probablement durable⁴³⁹.

À l'Assemblée nationale, l'accord franco-algérien est ratifié lors de la première lecture. Cependant, plusieurs députés s'opposent vigoureusement à l'accord. Ainsi, lors du débat à l'assemblée le 14 octobre 1965, René Pleven du groupe parlementaire Centre démocratique, souligne le coût élevé que l'accord ferait peser sur l'économie française : 40 milliards de francs par an pour l'aide à l'industrialisation, 15 milliards de francs pour la prospection pétrolière et une augmentation du prix de revient⁴⁴⁰. Arthur Notebart du groupe socialiste fait également part de son rejet de l'accord en justifiant les incohérences et les reculades du pouvoir français dans le dossier algérien depuis les accords d'Évian. Jean de Broglie répond aux critiques des

⁴³⁷ Jean Marie Chevalier, *Le nouvel enjeu pétrolier*, Paris, Calmann-Levy, 1973, p. 56.

⁴³⁸ C'est en tout cas, la thèse défendue par l'économiste britannique George Polanyi, « The Taxation of Profits From Middle East Oil Production: Some Implications for Oil Prices and Taxation Policy », *The Economic Journal*, n° 304, Vol. 76, décembre 1966, pp. 768-785.

⁴³⁹ René Granier de Lilliac, « L'évolution des prix du pétrole », *Annales des mines*, septembre 1966, p. 741.

⁴⁴⁰ Deuxième séance parlementaire du 14 octobre 1965.

différents groupes parlementaires en démontrant chiffres à l'appui que le pétrole algérien reste compétitif malgré les concessions françaises.

Je voudrais tout d'abord en finir avec les allégations inexactes qui ont cours sur le prix du pétrole saharien ; elles fleurissent dans une certaine presse, selon son tempérament, de bien étranges, de bien singulières ou de bien suspectes. [...] Le prix de la tonne étant actuellement, à Bougie, de 79F, le traité n'aura comme conséquence que de réduire dans un prix inchangé la part des bénéfices et d'y accroître celle de l'impôt. La situation fiscale reste cependant plus favorable en Algérie qu'au Moyen-Orient – 24F au lieu de 30F par tonne. Ce qui est significatif, ce n'est pas le prix de vente apparent du pétrole brut – négocié dans 85% des cas entre sociétés mères et filiales –, c'est la différence entre le prix d'achat aux groupes étrangers et le prix de revient pour l'économie française. Le pétrole français du Moyen-Orient est d'un prix de revient moins élevé – l'extraction est moins coûteuse, les frais de recherches sont amortis, – mais le pétrole saharien supporte des frets et des impôts moins lourds et sa composition est supérieure. Tous les calculs effectués soigneusement, établissent la parité de valeur du brut du Moyen-Orient rendu à Marseille⁴⁴¹.

Finalement, « marquant ainsi clairement, une fois de plus, la solidarité de la classe ouvrière française envers le peuple algérien⁴⁴² », seuls les communistes, par la voix de leur député Louis Odru, votent en faveur de la ratification de l'accord avec leurs homologues gaullistes. L'accord franco-algérien est adopté avec 298 votes pour et 165 contre. Par contre, au Sénat, ce n'est qu'à la troisième lecture que le texte est reçu favorablement.

Alors qu'en France l'opposition critique le projet d'accord, au motif qu'ils accorderaient trop d'avantages financiers à l'Algérie, à Alger, l'accord sur la fiscalité n'est accepté que parce qu'il contient un volet sur l'aide à l'industrialisation et la coopération pétrolière. Du point de vue algérien, la fiscalité liée à l'accord de juillet 1965 reste en deçà de celle pratiquée au Moyen-Orient. En échange d'une fiscalité plus généreuse, l'Algérie doit obtenir une aide à l'industrialisation et une intégration complète dans l'économie pétrolière dans le cadre de la coopération. La réussite de ces

⁴⁴¹ *Idem.*

⁴⁴² *Idem.*

deux éléments de l'accord sera essentielle pour le maintien d'une relation franco-algérienne privilégiée.

Chapitre II :

L'échec de l'application de l'accord de juillet 1965

Alors que l'accord de juillet 1965 fait face à de nombreuses critiques, les deux pays s'engagent à partir de 1966 dans une politique de coopération pétrolière inédite qui se veut exemplaire. Les objectifs à moyen terme des deux partenaires sont ambitieux, mais foncièrement contradictoires. Pour l'un, il s'agit de prendre le contrôle le plus rapidement possible de l'industrie pétrolière et pour l'autre, il s'agit de retarder la nationalisation des hydrocarbures. Pour ce faire, les Algériens entendent profiter pleinement de la coopération à tous les niveaux afin de se forger une industrie capable d'assurer l'indépendance économique du pays. Par contre, la partie française, qui prend de plus en plus conscience de l'imminence d'une nationalisation des hydrocarbures, s'engage a minima dans cette coopération alors que l'avenir des sociétés françaises en Algérie est plus qu'incertain. Ainsi, dès le départ, la coopération d'État à État est vouée à l'échec. Le maigre bilan de l'ASCOOP, de la coopération gazière et de l'aide à l'industrialisation démontre la justesse de cette analyse.

1- Le contexte de la coopération

De part et d'autre, les pressions s'accroissent pour que l'accord de juillet 1965 soit appliqué selon les intérêts stricts de chacune des parties en présence. Les décideurs censés appliquer la politique de coopération doivent prendre en considération les forces profondes qui auront une influence certaine sur le bon déroulement du processus. Dans ce sens, les contradictions inhérentes à chacun des deux pays sont importantes pour que la coopération se déroule dans un climat serein.

A- La coopération à travers le texte

La coopération franco-algérienne concerne trois grands domaines : le pétrole, le gaz et l'industrialisation. Dans le domaine pétrolier, c'est l'ASCOOP qui doit contribuer au développement de la coopération. Dans le domaine gazier, cette tâche est dévolue à une société dont le capital est détenu à parts égales entre la France et l'Algérie. Cette firme a pour objectif « d'étudier et de promouvoir la réalisation de tous les projets industriels de liquéfaction et de transport maritime par bateaux méthaniers du gaz algérien destiné au marché français ⁴⁴³ ». Finalement, l'Organisme de coopération industriel (OCI), financé intégralement par la France, doit contribuer au développement des projets industriels sur le territoire algérien.

Selon les termes de l'accord pétrolier franco-algérien de 1965, l'ASCOOP doit remplir trois objectifs⁴⁴⁴. Premièrement, il s'agit d'unir les efforts des deux parties dans les domaines de la recherche et de l'exploitation des hydrocarbures, et, le cas échéant, de partager les produits des découvertes aux prix de revient. Deuxièmement, le but de l'Association coopérative est d'assurer à l'Algérie un rôle d'opérateur. Troisièmement, il s'agit de faciliter le financement des activités d'exploitation de l'Algérie et de coopérer avec cette dernière pour la commercialisation des produits issus des découvertes. Pour ce faire, chacune des deux parties en présence doit déléguer une société qui représentera ses intérêts à l'intérieur de l'ASCOOP. Côté algérien, c'est la SONATRACH, présentée dans l'accord de juillet 1965 sous la dénomination de société « A », qui exécutera cette tâche. Côté français, c'est la société « F », Société pétrolière française en Algérie (SOPEFAL), qui accomplira le travail. La SOPEFAL, qui voit le jour 24 décembre 1965, est formée par la RAP et le BRP. Ces deux sociétés possèdent chacune 50% du capital de la SOPEFAL. Une semaine plus tard, la fusion de ces deux sociétés au sein de l'ERAP fera de cette dernière la

⁴⁴³ Journal officiel de la République française, *Accord pétrolier franco-algérien*, *op. cit.*, p.12.

⁴⁴⁴ *Ibid.*, p. 4.

propriétaire à 100% de la SOPEFAL. Ainsi, conformément au souhait de l'Algérie, c'est l'État français qui est responsable de la coopération pétrolière.

Dans le domaine gazier, l'accord offre à l'Algérie la possibilité d'acheter toutes les quantités de gaz souhaitées, et ce, au prix de revient. La coopération entre les deux pays ne concerne que les activités liées à la liquéfaction, à la commercialisation et au transport du gaz vers la France⁴⁴⁵. Pour ce faire, une société franco-algérienne devra être créée. Pour autant, l'Algérie n'est théoriquement pas dans l'obligation de consulter le partenaire français lorsqu'elle désire exploiter le gaz sur son territoire, ce qui n'est pas le cas pour le pétrole ou l'aide à l'industrialisation. Cela représente une avancée majeure pour les Algériens désireux de faire du gaz la base de leur politique industrielle. Cependant, si ces projets industriels liés à l'exploitation du gaz se concrétisent dans le cadre de l'Organisme de coopération industrielle, la France aura un droit de regard, ce qui peut, le cas échéant, limiter la souveraineté de l'Algérie sur cette ressource stratégique.

L'appui de la France à l'industrialisation de l'Algérie prend plusieurs formes. Côté financier, la France s'engage à fournir à l'Algérie une aide de 200 millions de francs répartie entre un don de 40 millions de francs et un prêt de 160 millions de francs avec un taux d'intérêt de 3% remboursable sur 20 ans. Une aide technique et une aide à la formation professionnelle sont également fournies par la France. Finalement, la France accorde à l'Algérie, « un accès des produits, dans les meilleures conditions possibles, sur le marché français et, si cela s'avère utile, une assistance technique en matière de commercialisation⁴⁴⁶ ». Théoriquement, tout est alors réuni pour qu'une coopération élargie dans le domaine de l'industrialisation prenne forme le plus rapidement possible, tel que souhaité par les Algériens.

L'accord de juillet 1965 se caractérise avant tout par la volonté des deux États de créer des institutions paritaires appelées à mettre en application la coopération. En effet, le conseil de direction de l'ASCOOP est formé de douze membres. Chacune des sociétés est représentée par six délégués. Si le président du conseil de direction est choisi parmi la

⁴⁴⁵ *Ibid.*, p. 11-12.

⁴⁴⁶ *Ibid.*, p. 19.

délégation algérienne, son pouvoir est limité. Il ne peut en aucun cas forcer une décision qui n'a pas été approuvée à la majorité des deux tiers. Par ailleurs, le vice-président, de nationalité française, dispose des mêmes prérogatives que le président algérien. Pour étudier les décisions du conseil de direction, un comité technique est constitué. Il est organisé de la même manière que le conseil de direction, avec un président algérien et un vice-président français qui disposent du même pouvoir. Pour encadrer ces deux institutions, une commission mixte gouvernementale est créée. Elle a pour objectif de régler les différends qui interviennent entre les sociétés pétrolières. En somme, cette commission mixte vise à confirmer la prééminence de la coopération d'État à État. En effet, comme le confirme Madjid Benchikh, juriste et spécialiste de la question des hydrocarbures en Algérie, « il s'agit donc bien d'une commission politique chargée de veiller à la conformité des actions des sociétés pétrolières aux buts de l'accord⁴⁴⁷ ».

De même, la société gazière franco-algérienne, appelée à prendre en charge les projets de liquéfaction, de commercialisation et de transport du GNL par méthanier vers la France doit être paritaire. Celle-ci, créée deux ans après la signature de l'accord de juillet 1965, après d'âpres négociations⁴⁴⁸, fonctionne selon les mêmes termes que l'ASCOOP.

L'aide à l'industrialisation s'organise autour de l'OCI qui replace l'Organisme technique de mise en valeur des richesses du sous-sol saharien. Les structures de l'OCI sont calquées sur celles de l'Organisme saharien, déjà paritaire au moment de la constitution de ce dernier en 1962. Pour autant, la mission de l'Organisme de coopération est différente de celle de l'organisme saharien : « [l'OCI] est l'instrument exceptionnel chargé de traduire dans les faits la volonté affirmée par les deux États dans le préambule de l'accord, d'instituer une coopération exemplaire⁴⁴⁹ ».

En somme, la parité entre les deux partenaires représente le socle sur lequel la coopération franco-algérienne doit se construire. Si cette formule

⁴⁴⁷ Madjid Benchikh, *Les instruments juridiques de la politique algérienne des hydrocarbures*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1973, p. 215.

⁴⁴⁸ Voir *Infra* « La coopération gazière », p. 220-224.

⁴⁴⁹ Madjid Benchikh, *Les instruments juridiques de la politique algérienne des hydrocarbures*, *op. cit.*, p.265.

reflète la volonté d'instituer une coopération inédite et égalitaire d'État à État appelée à servir d'exemple, dans les faits elle sera à la base de nombreux blocages qui surviennent à partir de 1966, date d'application de l'accord de juillet 1965. Le climat délétère qui s'institue à partir de 1966 sera exploité par les intérêts divergents à l'intérieur des deux pays qui tendent vers une remise en cause de la coopération franco-algérienne.

B- Les forces profondes en France

La coopération selon les termes d'Évian est rejetée par l'Algérie quelques mois après la signature des accords de paix lors du congrès de Tripoli. À l'époque, les Algériens perçoivent la coopération comme étant un moyen pour la France de maintenir sa domination par l'entremise de la dépendance économique⁴⁵⁰. L'objectif principal de l'accord de juillet 1965 est de résoudre les contradictions issues des accords d'Évian. Or, le succès du nouvel accord est lié à plusieurs facteurs structurels et conjoncturels. Comme l'affirment les deux théoriciens des relations internationales, Pierre Renouvin et Jean-Baptiste Duroselle, « l'homme d'État, dans ses décisions ou dans ses projets, ne peut pas [...] négliger [ces facteurs]; il en subit l'influence, et il est obligé de constater quelles limites [ils] imposent à son action⁴⁵¹ ». Ces forces profondes doivent être prises en considération autant par De Gaulle que par le colonel Boumediene. Dans le contexte de l'accord de juillet 1965, deux forces profondes sont prédominantes. Il s'agit de l'opinion publique de l'opposition politique et des intérêts économiques publics et privés des deux côtés.

Une partie de l'opinion publique et de l'opposition politique en France s'opposent frontalement à l'accord de 1965. Ce faisant, ils mettent une pression constante sur l'exécutif. D'une part, les Algériens attendent une application stricte de l'accord et, d'autre part, l'opposition parlementaire et une partie de la presse française scrutent attentivement les premiers

⁴⁵⁰ Voir *Supra* « La coopération franco-algérienne », p. 90-95.

⁴⁵¹ Pierre Renouvin et Jean-Baptiste Duroselle, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, Armand Colin, 1991, p.2.

déboires de la nouvelle coopération entre les deux pays. Le pouvoir gaulliste doit prendre en considération ces deux impératifs. Cette politique d'équilibrisme est exposée dans une note du Quai d'Orsay du 8 mars 1966 qui concerne les négociations franco-algériennes de Paris. Ces conversations qui suivent celles qui ont mené à l'accord de juillet 1965 visent à aplanir le reste des contentieux entre les deux pays. Dans cette note préparatoire au Conseil des affaires algériennes, les responsables de la politique étrangère française affirment :

Nous connaissons la disposition qui existe entre la valeur des créances publiques et privées de la France sur l'Algérie et les facultés contributives de ce pays, et nous sommes décidés en tenir compte. Mais de là à rayer d'un trait tout ce contentieux il y a une marge que nous ne pouvons pas franchir, et il est souhaitable que les Algériens comprennent que notre incapacité de le faire ne porte en rien atteinte à notre volonté de les aider. [...] Si nous le faisons nous créerions un précédent très dangereux sur le plan des relations internationales. En outre, nous contreviendrions aux engagements pris par le Gouvernement devant le Parlement et devant les rapatriés⁴⁵².

L'opposition a interrogé le gouvernement français au sujet de ces créances lors des débats sur la ratification de l'accord de 1965. Le sénateur socialiste Édouard Le Bellegou lie la question des indemnisations à celle du succès de l'accord de 1965 : « Les problèmes de nos relations avec l'Algérie font nécessairement réapparaître les problèmes toujours évoqués des spoliations, des indemnisations et toutes ces questions qui ne sont pas résolues et qui, tant qu'elles ne le seront pas, feront que le climat de la coopération avec l'Algérie sera toujours trouble et empoisonné⁴⁵³ ».

Les spoliations qu'évoque Bellegou concernent la communauté pied-noir dont le sort n'est pas mentionné dans l'accord de juillet 1965. Or, ce groupe qui dispose de relais politiques et médiatiques non négligeables s'oppose à toute forme de coopération avec l'Algérie. Prenant le relais des revendications des rapatriés d'Algérie, René Pleven, lors du débat à l'Assemblée nationale du 14 octobre 1965, affirme que la solution à cette

⁴⁵² Archive du Quai d'Orsay / Secrétariat d'État aux affaires algériennes / Dossier 41 - réservé / Conseil des affaires algériennes 8 mars 1966 / *Note du ministère des Affaires étrangères*, 8 mars 1966.

⁴⁵³ Séance du Sénat du 6 novembre 1965.

question qui sera proposée par le gouvernement « déterminera très largement notre vote sur le budget du Secrétariat aux affaires algériennes⁴⁵⁴ ».

Ce problème des rapatriés aura un impact sur les relations économiques entre les deux pays, notamment sur les importations de vin algérien, comme l'affirme Naylor⁴⁵⁵. En effet, les exportations algériennes sont tombées de 8 355 641 hl en 1966 à 3 510 334 hl en 1967⁴⁵⁶. Pourtant, la France s'était engagée à acheter une quantité de vin plus importante. L'opposition des viticulteurs aux importations de vins algériens s'est également manifestée. D'importantes manifestations de vigneron se déroulent durant l'année 1967, notamment au mois de mars 1967. Lors d'une rencontre entre la direction Afrique du Nord du Quai d'Orsay et certains ministres algériens, les responsables français font état devant leur interlocuteur « des difficultés économiques et politiques dont témoignent les récentes manifestations de l'Aude [et de] la nécessité pour l'Algérie d'envisager soit une reconversion progressive de son vignoble, soit la recherche de nouveaux débouchés⁴⁵⁷ ». Ce problème du vin ressurgit durant la campagne électorale de 1968. Une note de la CFP-A fait état d'une possible inflexion de la France après les élections confirmant ainsi l'impact néfaste que peut avoir cette question centrale sur le choix des électeurs : « Le gouvernement français serait disposé à acheter une partie de la récolte de vin après élections⁴⁵⁸ ». Pour l'Algérie, l'exportation de produits viticoles est stratégique. Le vin représente la deuxième ressource en importance exportée vers la France. Dès lors, la limitation des importations sera une des principales raisons de la remise en cause des accords de coopération par les Algériens au milieu de l'année 1968. Cette problématique essentielle qui

⁴⁵⁴ Deuxième séance parlementaire du 14 octobre 1965.

⁴⁵⁵ Phillip C. Naylor, *France and Algeria : A History of Decolonization and Transformation*, *op. cit.*, p. 80.

⁴⁵⁶ Hildebert Isnard, « L'Algérie ou la décolonisation difficile », *Méditerranée*, n°3, 10^e année, 1969, p. 326.

⁴⁵⁷ Paul Vaisse dir., Commission des archives diplomatiques, *Documents diplomatiques français 1967*, tome I, Bruxelles, Pie Peter Lang, 2008, p. 347.

⁴⁵⁸ Archives non classées de la CFP-A / *Situation politique en Algérie – coopération franco-algérienne*.

empoisonnera les rapports entre les deux pays est directement liée aux groupes de pression hostiles à la coopération avec l'Algérie.

Le gouvernement doit également faire face à l'hostilité d'une partie de la presse. En effet, plusieurs journaux, autant de droite que de gauche, mènent une campagne médiatique contre l'accord de 1965 et ses conséquences dramatiques sur l'économie française. *Combat* et *L'Aurore* sont à l'avant garde de l'opposition. *Le Figaro*, réputé plutôt favorable aux milieux gaullistes, adopte une posture critique, quoique moins prononcée. De même, les publications spécialisées comme le *Bulletin d'information pétrolière* et *Pétrole information* s'évertuent de démontrer les inconséquences de l'accord de 1965. Cette hostilité de la presse aura un impact sur l'opinion publique. Par ailleurs, à plusieurs reprises, le journal algérien *El Moudjahid*, porte-voix du pouvoir algérien, fait part des campagnes de presse qui, selon lui, sont hostiles à la coopération entre les deux pays. En juin 1967, le journal note que « certains commentaires de la presse étrangère [française] nous ont amenés maintes fois à faire les mises au point qui s'imposait⁴⁵⁹ ». Cette bataille par presse interposée débute, en effet, dès le début de l'année 1966 et prend par moment, une tournure assez violente. Par contre, les milieux d'affaires qui possèdent des intérêts en Algérie ont tout intérêt à la réussite de cet accord.

Pour une partie de la bourgeoisie, l'Algérie représente un marché important. Si les nationalisations ont touché les capitaux français, les liens économiques entre les deux pays restent très importants. Les sociétés françaises implantées en Algérie ou faisant du commerce avec l'Algérie sont nombreuses. Les plus importantes sont celles liées à l'industrie des hydrocarbures. Mais, il existe également de nombreuses sociétés qui s'intéressent à des pans entiers de l'économie algérienne qui ne sont pas liés aux hydrocarbures. Les exportations de l'Algérie sont constituées presque exclusivement de deux produits, le vin et les hydrocarbures, alors que les exportations de la France sont beaucoup plus diversifiées et, par conséquent, intéressent un grand nombre d'entreprises privées. En effet, la France en 1965 est la première nation exportatrice de produits vers l'Algérie.

⁴⁵⁹ *El Moudjahid*, 3 juin 1967.

Cette même année, sa part dans les importations totales de l'Algérie est de 70% alors que la part de l'Algérie dans les exportations totales de la France est de 4,9% en 1965⁴⁶⁰. Ce chiffre est certes en baisse par rapport à 1960 - 16% des exportations de la France étaient à destination de l'Algérie⁴⁶¹-, mais il représente tout de même une portion importante du commerce extérieur de la France. L'accord de 1965 donne plus de garanties aux exportateurs français.

Malgré la situation exceptionnelle due à l'existence de courants d'échange depuis longtemps établis, le besoin s'est fait sentir de protéger explicitement les exportations françaises vers l'Algérie. En même temps la limitation générale des importations algériennes, qu'implique le contingentement, signifie que le marché algérien, tout en restant protégé pour les exportateurs français, n'est plus libre⁴⁶².

Ainsi, d'un point de vue économique, l'Algérie pourrait avoir des difficultés à s'émanciper d'une relation exclusive avec la France. Le succès de l'accord de 1965 représente un moyen efficace de maintenir, voir d'amplifier, les activités des entreprises françaises avec l'Algérie. Dans le cas contraire, une réorientation des sources d'approvisionnement de l'Algérie est plus qu'envisageable. À partir de 1966, les relations entre Alger et Moscou se développent graduellement et s'expliquent, entre autres, par les difficultés rencontrées dans l'application de l'accord de 1965. Grandement intéressée par l'expérience industrielle algérienne, l'URSS est prête à fournir une aide matérielle à l'Algérie qui, le cas échéant, peut concurrencer certains produits d'exportation français.

En somme, il existe en France deux courants qui apprécient de manière contradictoire les accords de 1965. Une partie de l'opposition politique et de la presse, prenant en considération le sort des rapatriés, critique les concessions faites par l'exécutif à un régime socialiste qui n'a pas respecté ses engagements passés. Pour leur part, les entreprises qui font affaire avec l'Algérie souhaitent la réussite de l'accord signé entre les deux

⁴⁶⁰ Inga Brandell, *Les rapports franco-algériens depuis 1962 : Du pétrole et des hommes*, *op. cit.*, p.168.

⁴⁶¹ *Idem.*

⁴⁶² *Ibid.*, p. 33.

pays. À l'heure où l'Algérie se lance dans une politique d'industrialisation ambitieuse, les exportations françaises seront appelées à s'amplifier et à profiter à ces entreprises. Dès lors, l'exécutif, à partir de 1966, doit prendre en considération ces deux forces profondes. Sa marge de manœuvre est d'autant plus limitée qu'il doit également envisager l'accord de 1965 du point de vue de l'Algérie qui est aux prises avec ses propres contradictions en interne.

C- Les forces profondes en Algérie

En Algérie, l'opposition à l'accord de 1965 ne se manifeste pas de la même manière qu'en France. L'Algérie est dirigée par un parti unique qui se veut le seul représentant légitime des intérêts de la nation dans toute sa diversité. Les dirigeants de ce parti sont sujets à des pressions diverses qu'ils doivent prendre en considération. Au début, la ligne officielle adoptée par le parti unique est optimiste, mais mesurée. Le sentiment anticolonialiste est très présent chez une partie non négligeable de la population et des hommes qui détiennent le pouvoir. Toutefois, certains décideurs sont plus enclins à ménager les intérêts français et par conséquent, à poursuivre la coopération. Cela étant, les pressions économiques appellent à une application stricte de l'accord et au développement de la coopération entre les deux pays.

La presse officielle se félicite de la signature d'un accord qui renforce la coopération entre les deux pays, mais l'application de cette entente soulève quelques interrogations. Ainsi, dans l'article de *Révolution africaine* daté du 24 juillet 1965 - soit une semaine avant la signature officielle de l'accord - et intitulé « Un nouvel équilibre dans le marché du pétrole », une question est posée en guise de conclusion : « Demain [...] saurons-nous mettre à nu les lacunes, corriger à temps les inévitables erreurs, ajuster la trajectoire de la vraie coopération ?⁴⁶³ ». Pour les Algériens la réponse à cette question est liée à celle de la souveraineté nationale. Bouteflika déclare sans ambiguïté une semaine plus tard, lors d'un discours officiel en présence

⁴⁶³ *Révolution africaine*, n°130, 24 juillet 1965, p. 11.

de De Broglie, à l'occasion de la signature de l'accord que les intérêts français doivent être pris en considération à condition qu'ils « ne portent pas préjudice à notre développement économique, à la conservation de notre patrimoine, au respect de notre souveraineté et de notre intégrité territoriale et à nos options fondamentales telles qu'elles découlent du programme de Tripoli et de la Charte d'Alger⁴⁶⁴ ». Le rappel des deux textes officiels qui forment le corpus idéologique de la jeune République algérienne est un message clair adressé à la France et aux Algériens : la nouvelle équipe dirigeante n'est pas prête à transiger avec les intérêts néo-colonialistes. De la sorte, le ministre des Affaires étrangères fait appel à un sentiment largement répandu en Algérie qu'il doit impérativement prendre en considération.

Par ailleurs, le journal *Combat* du 28 et 29 mai 1966 évoque une tendance radicale au sein du pouvoir algérien. Il l'explique par la volonté de certains dirigeants, liés au nouveau régime de Boumediene, de légitimer le coup d'État⁴⁶⁵. Certains décideurs algériens soutiennent un point de vue plus modéré. En effet, le négociateur en chef de la délégation algérienne lors des pourparlers préalables à la conclusion de l'accord pétrolier de 1965, Belaïd Abdesselam, évoque les pressions subies tout au long des longs mois de négociation. Ce dernier parle de l'ambiguïté de certains responsables politiques algériens « qui d'un côté veulent se donner vis-à-vis de notre opinion l'image et l'envergure de nationalistes intransigeants et de révolutionnaires radicaux et, vis-à-vis de la France, s'efforcent d'apparaître comme des modérés acquis à la coopération avec les intérêts français⁴⁶⁶ ». Alors que les tensions franco-algériennes vont en grandissant, les contradictions à l'intérieur du pouvoir algérien s'accroissent. L'ambassadeur de France en Algérie depuis 1967, Bruno de Leusse, reprenant les propos de Bouteflika, évoque l'opposition de la quasi-totalité des ministres algériens à la campagne de nationalisation de 1968 menée par Abdesselam.

⁴⁶⁴ *Algérie presse service*, « spécial pétrole », *Bulletin économique*, n°50, 1^{er} août 1965.

⁴⁶⁵ *Combat*, 28 et 29 mai 1966.

⁴⁶⁶ Mahfoud Bennoune et Ali E-Kenz, *Le Hasard et l'Histoire : Entretiens avec Belaïd Abdesselam*, tome I, *op. cit.*, p. 341.

La question principale est naturellement celle des relations avec la France, c'est-à-dire pour ces deux derniers mois, des conséquences de la politique M. Abdesselam. C'est ainsi que les récentes nationalisations auraient été vivement critiquées notamment par le ministre des Finances et le ministre de l'Intérieur. Seul M. Kaid Ahmed aurait soutenu les initiatives du ministre de l'Industrie⁴⁶⁷.

Abdesselam revient également sur cet événement central qui marque l'échec de la politique de coopération. Le ministre de l'Industrie affirme que Bouteflika « n'était pas au courant de l'affaire⁴⁶⁸ ». De plus, il ajoute :

Je devais apprendre, plus tard, qu'au mois de février de cette même année [1968] [qu'] une promesse avait été faite aux Français que leurs intérêts ne seraient jamais plus touchés en Algérie. Donc, il y avait là un jeu que je ne connaissais pas. Il y avait eu des gens qui s'étaient engagés en disant aux Français que leurs intérêts ne seraient plus touchés en Algérie, qu'il n'y aurait plus jamais de nationalisation en Algérie, alors que le Président lui-même préparait son coup sans crier gare à personne⁴⁶⁹.

La lutte de pouvoir entre les tenants d'une ligne radicale vis-à-vis de la France, représentée par Abdesselam, et une ligne plus modérée, représentée par Bouteflika, aura un impact direct sur la politique algérienne des hydrocarbures. Hocine Malti souligne l'hostilité entre les deux hommes en affirmant :

[Les relations d'Abdesselam] très tendues, pour ne pas dire exécrables, avec Abdelaziz Bouteflika, ministre des Affaires étrangères de 1965 à 1978, étaient de notoriété publique. Cet antagonisme aura d'ailleurs des retombées directes sur la conduite des affaires de l'État, notamment sur les négociations algéro-françaises sur les hydrocarbures de 1970⁴⁷⁰.

En somme, le ministre de l'Industrie peut se targuer d'avoir la pleine confiance de Boumediene. Toutefois, ce dernier doit également prendre en considération l'avis de son cabinet ministériel, notamment de l'influent

⁴⁶⁷ Paul Vaïsse dir., Commission des archives diplomatiques, *Documents diplomatiques français, 1968*, Tome II, Bruxelles, Pie Peter Lang, 2010, p. 43.

⁴⁶⁸ Mahfoud Bennoune et Ali E-Kenz, *Le Hasard et l'Histoire : Entretiens avec Belaïd Abdesselam*, tome I, *op. cit.*, p. 380.

⁴⁶⁹ *Idem.*

⁴⁷⁰ Hocine Malti, *Histoire secrète du pétrole algérien*, *op. cit.*, p. 52.

ministre des Affaires étrangères, Abdelaziz Bouteflika qui est en contact permanent avec la partie française.

En outre, par anticolonialisme, le mouvement syndical algérien s'oppose frontalement aux sociétés pétrolières françaises accusées de perpétuer des pratiques issues de l'époque coloniale. L'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) dispose encore jusqu'à la fin des années 1960 d'une certaine autonomie vis-à-vis du parti et du nouveau régime. Plus encore, le syndicat, sous l'influence de militants de gauche, entend peser sur les décisions de l'exécutif. La principale revendication concerne l'épineuse problématique de l'algérianisation de l'industrie pétrolière qui pose un problème existentiel aux sociétés françaises. D'un côté, cette mesure représente pour les travailleurs algériens le meilleur moyen d'acquérir l'expérience nécessaire en vue de prendre le contrôle de ces sociétés. Elle permet également de lutter contre le chômage qui frappe lourdement la société algérienne. D'un autre côté, l'application de cette mesure menace la présence des employés français de cette industrie travaillant en Algérie et rend encore plus difficile son maintien sous le contrôle de la France.

Du point de vue socio-économique, la réussite de la stratégie algérienne de développement est intimement liée à l'application de l'accord de 1965. Contrairement à la France, ce n'est pas le secteur privé qui a intérêt à voir l'accord de 1965 réussir, ce sont plutôt les grands commis d'État qui réfléchissent depuis quelques années sur l'avenir de l'économie algérienne. Ces derniers ont pour objectif à moyen terme la mise en place d'une économie intravertie et moins dépendante de la France. Ils n'excluent pas alors une coopération à court terme qui doit permettre d'accomplir les objectifs socio-économiques de l'Algérie. Dès lors, au départ, ils considèrent la coopération comme étant le moyen le plus rapide par lequel l'Algérie doit parvenir à la libération économique, d'autant plus que, sur le plan social, cette coopération doit également permettre de résorber le problème du chômage.

En somme, les forces profondes économiques dans les deux pays ont intérêt à voir l'accord de juillet 1965 réussir. L'Algérie est consciente de l'importance de cet accord pour le développement économique du pays. De

son côté, l'intérêt de la France est lié à la sauvegarde du marché algérien à l'heure où certains pays tentent de la concurrencer. Cela dit, est-il possible de concilier ces intérêts économiques des deux côtés de la méditerranée ? Rien n'est moins sûr. Alors que l'Algérie tente à travers l'accord de juillet 1965 de se dégager de son tête-à-tête avec la France, cette dernière a comme objectif principal le maintien de son hégémonie. De plus, les pressions politiques constituent dès le départ un obstacle de taille à la mise en application de l'accord de juillet 1965. La guerre d'Algérie et ses séquelles sont encore présentes des deux côtés de la Méditerranée. Ainsi, n'est-il pas étonnant qu'aux premières difficultés les vieux démons ressurgissent et que l'esprit de coopération laisse place à la méfiance réciproque ? Finalement, l'urgence sociale en Algérie ne peut qu'aboutir à un conflit frontal avec les sociétés françaises. Ces dernières pourront-elles prétendre à rester maîtresses des champs pétrolifères alors que les autorités algériennes encouragent une algérianisation accélérée du personnel qui vise notamment à résoudre le problème du chômage ? Dans ce cadre, l'application de l'accord dans le temps, devient un sujet de conflit permanent. D'un côté, l'Algérie désire accélérer la coopération alors que d'un autre côté, la France temporise et essaye de gagner du temps.

2- L'échec de la coopération pétrolière

Le bilan de l'accord de juillet 1965 est globalement négatif. Dans presque tous les domaines, la coopération n'a engendré que des résultats somme toute limités. L'ASCOOP, qui avait pour objectif d'introduire une relation pétrolière inédite, s'est heurtée aux divergences de vues inconciliables entre les deux parties. De même, dans le domaine industriel, le fonctionnement de l'OCI pose problème dès le départ. La structure paritaire de l'organisme a tendance à bloquer les projets les plus importants et révèle au grand jour les contradictions profondes qui existent entre les deux partenaires. Finalement, si un accord sur le gaz est trouvé deux ans après la signature de l'accord de juillet 1965, son application s'avère plus compliquée que prévu.

A- Les débuts difficiles de l'ASCOOP : 1966-1967

Les négociations concernant le fonctionnement de l'ASCOOP débutent en février 1966. Deux mois plus tard, ces pourparlers aboutissent à un accord. Le budget de l'Association coopération est fixé à 175 millions de francs par an sur deux ans. Ce chiffre qui prend en considération le point de vue français est en deçà des espérances de l'Algérie⁴⁷¹. Par contre, pour le partenaire français au sein de l'ASCOOP, la SOPEFAL, qui finance les travaux de l'ASCOOP à hauteur de 96%⁴⁷², il s'agit avant tout de limiter les risques encourus.

Les premières difficultés font surface un mois après la signature de l'accord sur le fonctionnement de l'ASCOOP. La partie algérienne par l'intermédiaire d'*El Moudjahid* et d'*Algérie presse service* (APS) est la première à les rendre publiques. L'article d'*El Moudjahid* du 24 mai 1966 évoque la « contradiction flagrante qui existe entre l'attitude ambiguë des pétroliers français et celle de leurs dirigeants au niveau de l'État⁴⁷³ ». La principale critique se rapporte aux appels d'offres. Selon la partie algérienne, la société algéro-américaine de forage Alfor⁴⁷⁴ subit une discrimination face à ses concurrentes françaises. La réaction de la partie algérienne face à ce problème qui peut sembler à première vue mineur est caractéristique de l'atmosphère délétère qui sous-tend les relations entre la SONATRACH et la SOPEFAL. Ainsi, cet article met en avant la volonté algérienne de régler les problèmes pétroliers au niveau des États et non des sociétés pétrolières que l'Algérie juge hostiles à l'accord de 1965 et qui semblent « peu se soucier des dispositions communes des deux États et en particulier des intérêts algériens⁴⁷⁵ ». Plus encore, l'Algérie, en dévoilant au grand jour les désaccords dans la presse, met une pression supplémentaire sur la partie

⁴⁷¹ *Le Monde*, 25 avril 1966

⁴⁷² Selon les chiffres de Paul Fabra publiés dans *le Monde*, la SOPEFAL financera 60% de la part algérienne qui ne devrait pas dépasser les 10% du budget total de recherches, *le Monde*, 25 avril 1966.

⁴⁷³ *El Moujahid*, 24 mai 1966.

⁴⁷⁴ Cette société est constituée en février 1966 par la SONATRACH qui détient 51% d'Alfor et de la texane South Eastern Drilling Company actionnaire à 49%.

⁴⁷⁵ *El Moujahid*, 24 mai 1966.

française. Le texte qui émane de l'agence de presse nationale a également été lu à la radio, ce qui renforce le message du gouvernement algérien. Cette pratique, qui sera suivie au cours des années suivantes, marque la volonté des dirigeants algériens de traiter des problèmes pétroliers sur la place publique. La réunion de la commission de conciliation au début du mois de juin 1966, avec à sa tête de Olivier Wormser côté français et Belaïd Abdesselam côté algérien, réglera le contentieux à l'intérieur de l'ASCOOP. Ainsi, les premiers forages, au nombre de sept, débiteront le 1^{er} août 1966. Cinq seront effectués par quatre sociétés françaises⁴⁷⁶ et Alfor obtiendra le contrat de forage sur les deux sites restants. Les problèmes qui ont surgi à l'intérieur de l'ASCOOP ont retardé de plusieurs mois les activités pétrolières franco-algériennes. Ce n'est qu'un an après la signature de l'accord de juillet 1965 que les premiers forages débiteront. Si, à la fin de l'année 1966, les prospections de l'ASCOOP s'avèrent plus ou moins fructueuses avec la découverte de deux champs pétroliers⁴⁷⁷, l'année 1967 annonce de nouvelles difficultés à l'intérieur de l'Association coopération. En effet, les découvertes vont vite s'avérer décevantes au niveau de la production pétrolière : jusqu'en 1968, les découvertes sont équivalentes à 20 millions de tonnes de réserves récupérables⁴⁷⁸.

Le Quai d'Orsay avance l'idée qu'au « sein même de l'ASCOOP, les rapports entre administrateurs français et algériens manquent de confiance et de chaleur⁴⁷⁹ ». Il est certain que les rapports entre les deux partenaires qui ont radicalement changé suite à la signature de l'accord de juillet 1965 se sont détériorés. Les cadres des sociétés françaises, habitués à travailler sans entrave au Sahara, se retrouvent du jour au lendemain obligés de collaborer avec des interlocuteurs bien décidés à comprendre le fonctionnement de l'industrie pétrolière saharienne. Au sein de la SN-REPAL, société pourtant propriété à 50% de l'Algérie, les choses ne furent

⁴⁷⁶ Il s'agit des sociétés Casifor, Forasol, Forex et Languedocienne.

⁴⁷⁷ Le champ de De Guellala est découvert par la SOPEFAL et celui de Oued Noumer par la SONATRACH.

⁴⁷⁸ Pascal Valberg, « Cinq ans après. Bilan des accords franco-algériens de coopération industrielle et pétrolière du 29 juillet 1965 », *op. cit.*, p. 76.

⁴⁷⁹ Paul Vaïsse dir., Commission des archives diplomatiques, *Documents diplomatiques français. 1967*, Tome I, *op. cit.*, p. 348

pas meilleures. Malti parle même de « véritable citadelle » pour qualifier cette société au passé colonial⁴⁸⁰. Le journal *El Moudjahid* évoque en mars 1967 la question de la collaboration franco-algérienne au sein de l'ASCOOP en ces termes :

L'expérience vécue depuis le 1^{er} janvier 1966 a confirmé, une fois de plus, l'importance du rôle des hommes dans le succès d'une politique. La plus belle construction juridique peut se révéler inefficace si les personnes chargées de la mettre en application n'y croient pas ou y sont opposées⁴⁸¹.

Cet article écrit d'un ton menaçant reflète bien la réalité des relations pétrolières entre les deux pays deux ans après la signature de l'accord de juillet 1965. Pour les Algériens, l'attitude des cadres français s'explique par la volonté des sociétés pétrolières de sauver ce qui reste à sauver, car « l'Algérie n'a jamais caché sa volonté de prendre le contrôle de ses richesses en hydrocarbures⁴⁸² ».

En somme, les tensions entre les deux partenaires sont perceptibles dès les premières semaines de collaboration. L'année 1967 confirme les difficultés qui ont surgi lors de l'affaire Alfor. Pour autant, si l'ASCOOP ne satisfait pas les Algériens, la France s'accommode parfaitement d'une structure globalement inefficace qui lui permet toutefois de maintenir sa présence au Sahara dans les anciennes concessions pétrolières dépendantes du Code pétrolier saharien. Les critiques algériennes au courant de l'année 1968 seront encore plus véhémentes et augureront une détérioration des relations de coopération pétrolière.

B- Le tournant de l'ASCOOP : 1968

Les découvertes d'huiles récupérables lors des années suivantes ne seront pas plus fructueuses qu'en 1966 et 1967, alimentant la frustration des Algériens. Pour ces derniers, ces résultats médiocres s'expliquent par le budget insuffisant de l'ASCOOP qui incombe en grande partie à la France,

⁴⁸⁰ Hocine Malti, *Histoire secrète du pétrole algérien, op, cit.*, p. 114.

⁴⁸¹ *El Moudjahid*, 30 mars 1967.

⁴⁸² *El Moudjahid*, 30 mars 1967.

comme l'affirmera Sid Ahmed Ghozali, président de la SONATRACH en 1970⁴⁸³.

La mésentente entre les deux parties est profonde et résulte d'une conception de l'ASCOOP diamétralement opposée. Les Algériens veulent explorer le plus de territoires possible à l'intérieur du périmètre de recherche de l'ASCOOP, alors que la partie française, pour des raisons de rentabilité économique, désire limiter l'exploration aux territoires jouxtant les champs pétroliers déjà découverts. Selon les chiffres d'*El Moudjahid*, entre 1965 et 1967, 585 000 millions de mètres de forage d'exploration et de développement ont été effectués en Algérie alors que 1 985 000 de mètres l'ont été en Libye⁴⁸⁴. Plus encore, durant la même période, la Tunisie dont la production ne représente qu'une fraction infime de celle de l'Algérie a enregistré 24 forages d'exploration pour 58 en Algérie⁴⁸⁵. Pourtant, toujours selon les Algériens, le pourcentage de découverte comparativement aux puits d'exploration forés est plus important en Algérie que dans tout autre pays d'Afrique du Nord. En effet, en 1967, l'Algérie enregistre 35,3% de succès comparativement à 19,5% en Libye et 30% en Tunisie⁴⁸⁶. En somme, pour l'Algérie, la politique pétrolière française se résume à drainer le plus de pétrole possible sans se soucier de l'avenir pétrolier du pays. Encore une fois, cette affirmation est faite chiffres à l'appui par la partie algérienne. Faisant le bilan des trois années de coopération pétrolière, les Algériens affirment que le revenu des sociétés françaises s'est élevé à 3 500 millions de dinars. Parallèlement, les investissements effectués dans la recherche pétrolière par ces mêmes sociétés se sont élevés à 170 millions de dinars⁴⁸⁷. Ainsi, si les sociétés pétrolières françaises ont produit 80 millions de tonnes durant la même période, elles n'ont découvert, dans le cadre de l'ASCOOP, que 20 millions de tonnes⁴⁸⁸.

⁴⁸³ Cité dans, Pascal Valberg, « Cinq ans après. Bilan des accords franco-algériens de coopération industrielle et pétrolière du 29 juillet 1965 », *op. cit.*, p. 76.

⁴⁸⁴ *El Moudjahid*, 14 décembre 1968.

⁴⁸⁵ *Idem.*

⁴⁸⁶ *Idem.*

⁴⁸⁷ *Idem.*

⁴⁸⁸ *Idem.*

Ces critiques du quotidien officiel algérien qui font état du faible bilan de l'ASCOOP reflètent entièrement le point de vue du ministre de l'Industrie et de l'Énergie, Abdessalam Belaïd. En effet, lors d'une rencontre avec Jean-Pierre Brunet, le directeur des Affaires économique et financière du ministère français des Affaires étrangères, qui se déroule quelques mois avant la parution de l'article, le ministre algérien affirme :

Dans le domaine des hydrocarbures, le bilan est négatif. Si à Paris, malgré certains griefs, on s'estime globalement satisfait, l'Algérie a de nombreuses raisons d'être déçue. On a cru possible en 1965 d'isoler le domaine des hydrocarbures qui devait constituer un secteur où la coopération aurait un champ d'application privilégié. Trois ans après la signature du traité, l'Algérie se demande si elle ne s'est pas trompée⁴⁸⁹.

Concernant plus particulièrement l'ASCOOP, Abdessalam fait état des résultats médiocres de la coopération pétrolière en mettant en avant le manque d'investissement dans l'exploration. En effet, ce dernier estime les investissements inférieurs à 300 millions de francs dont les deux tiers représentent des avances de fonds à la SONATRACH⁴⁹⁰. Pour surmonter toutes les difficultés de l'ASCOOP, le ministre préconise une refonte complète des relations de coopération entre les deux pays qui passe inévitablement par la renégociation de l'accord de juillet 1965.

Au contraire, dans ce même entretien, Brunet se dit plutôt satisfait des rapports de la coopération pétrolière. Il est d'avis que si des problèmes réels existent, les contentieux peuvent être réglés au sein d'une commission mixte, et ce, sans remettre en cause l'accord de juillet 1965. Il affirme que « si sur certains points précis des difficultés avaient pu apparaître, ceci ne devait pas masquer tout ce qu'avait de positif pour les deux pays la coopération dans le domaine pétrolier et qu'elle est appliquée dans le cadre de l'accord de 1965⁴⁹¹ ». Concernant les activités de l'ASCOOP, le directeur des Affaires économiques et financières souligne que le financement français de l'Association a excédé de 25% le minimum exigé. Également, Brunet remet

⁴⁸⁹ Archives non classées de la CFP-A / *Compte rendu de l'entretien du 12 juin 1968 de J.P. Brunet avec M. Abdessalam, ministre algérien de l'Industrie.*

⁴⁹⁰ *Idem.*

⁴⁹¹ *Idem.*

en cause le comportement des dirigeants de la SONATRACH qu'il juge trop fermes et manquant de diplomatie. Ainsi, trois ans après la signature de l'accord de juillet 1965, la coopération pétrolière est définitivement défailante. Reste à savoir quelles sont les raisons qui expliquent l'éclatement de la crise à ce moment précis, c'est-à-dire au milieu de l'année 1968.

En mars 1968 se tiennent plusieurs réunions de haut niveau entre les représentants des deux pays. Ces rencontres qui doivent aboutir à un accord commercial global entre la France et Algérie échouent le 21 mars 1968. Le principal sujet traité concerne la question de l'importation du vin algérien. L'arrêt de l'importation de vin, contraire à l'accord signé entre les deux pays en 1964, représente d'après le Quai d'Orsay le point de départ « du durcissement de l'attitude des autorités algériennes⁴⁹² ». Parallèlement, le gouvernement français décide de limiter l'immigration algérienne en France à un contingent de 1000 travailleurs par mois à compter du 1^{er} juillet 1968⁴⁹³. Cette décision affecte substantiellement le pouvoir d'achat d'une partie de la population algérienne dépendante de ces entrées de devises. C'est dans ce contexte qu'au plan interne, un mois après l'échec des négociations de mars 1968, le régime algérien fait face à une série de manœuvres de déstabilisation qui culmine avec l'attentat manqué du 24 avril 1968 contre le colonel Boumediene. Si, quelques jours après, l'ambassadeur de France en Algérie, Bruno de Leusse, juge qu'il est prématuré d'affirmer que cet événement préfigure une radicalisation du régime⁴⁹⁴, en juillet 1968, les experts du ministère des Affaires étrangères font désormais un lien direct entre l'attentat et la crise qui secoue les relations franco-algériennes.

La dégradation de nos rapports avec l'Algérie apparaît également comme la conséquence d'une certaine perte de vitesse du régime du 19 juin 1965 : face aux oppositions dont le putsch manqué du colonel Zbiri et l'attentat du 25 avril ont démontré la virulence, le colonel Boumediene et son

⁴⁹² Paul Vaïsse dir., Commission des archives diplomatiques, *Documents diplomatiques français. 1968*, Tome II, *op. cit.*, p. 100.

⁴⁹³ La décision de limiter l'immigration algérienne est notifiée à l'Algérie le 17 juin 1968.

⁴⁹⁴ Paul Vaïsse dir., Commission des archives diplomatiques, *Documents diplomatiques français. 1968*, Tome I, Bruxelles, Pie Peter Lang, 2009, p. 722.

gouvernement se sont efforcés de susciter un courant de sympathie populaire en reprenant à leur compte certaines mesures préconisées par la gauche et qui ne pouvaient être que contraires à nos intérêts⁴⁹⁵.

Par conséquent, si jusqu'alors, à l'exception de la prise de contrôle des mines, le gouvernement issu du coup d'État du 19 juin 1965 n'entreprend pas de nationalisations d'envergures, à partir du mois de mai 1968, l'Algérie connaît une vague de mesures de socialisation. Les nationalisations sont effectuées en trois phases. La première concerne le domaine de la distribution d'hydrocarbures. Le 14 mai 1968, dix sociétés, dont huit de nationalité française, sont touchées. La seconde phase concerne les secteurs de la construction mécanique, des engrais et de la métallurgie qui sont nationalisés le 21 mai. Sur les 27 sociétés nationalisées, la majorité est française. Leur chiffre d'affaires est de 170 millions de dinars et elles employaient 4200 ouvriers⁴⁹⁶. Finalement, le 14 juin, ce sont 18 sociétés spécialisées, à majorité française, opérant dans le domaine de la chimie, la mécanique, le ciment et l'alimentation qui sont nationalisées. Ces sociétés qui emploient 2800 travailleurs ont un chiffre d'affaires cumulé de 311 millions de dinars.⁴⁹⁷ À partir du 14 juin 1968, les intérêts français en Algérie, à l'exception de ceux présents dans le secteur des hydrocarbures, ont été nationalisés. Les importations françaises sont également touchées par la crise franco-algérienne. Les organismes dépendants de l'État algérien sont priés de s'approvisionner à l'extérieur du marché français. Cette mesure s'avère efficace, entraînant, selon une note du Quai d'Orsay, la rupture des importations, exception faite pour deux entreprises d'État qui continuent à s'approvisionner en France : la Société nationale d'édition et de diffusion et la Pharmacie centrale⁴⁹⁸.

En somme, il existe un lien direct entre la remise en cause de la coopération pétrolière par les Algériens et la crise globale des relations

⁴⁹⁵ Paul Vaïsse dir., Commission des archives diplomatiques, *Documents diplomatiques français. 1968*, Tome II, *op. cit.*, p. 100.

⁴⁹⁶ *Ibid.*, p. 101.

⁴⁹⁷ *Idem.*, p. 101.

⁴⁹⁸ Paul Vaïsse dir., Commission des archives diplomatiques, *Documents diplomatiques français. 1968*, Tome II, *op. cit.*, p. 1005.

franco-algériennes. Dans ce contexte, la vague de nationalisation qui touche plusieurs dizaines de sociétés françaises confirme que le nouveau régime entend suivre la voie socialiste initiée par Ben Bella. Plus encore, la reprise en main par les Algériens des sociétés françaises se fait parallèlement aux difficultés qui touchent l'autre pendant de la coopération entre les deux pays : la coopération gazière et industrielle. En effet, dans ces deux domaines, la coopération prend du temps à s'installer. Comme dans le cadre de l'ASCOOP, les négociations aboutissent après plusieurs mois de négociations interminables sans satisfaire pleinement les Algériens.

C- La coopération gazière

Toute la stratégie industrielle de l'Algérie dépend de la réussite de la coopération industrielle et gazière. Ce faisant, les Algériens placent de grands espoirs dans cette entreprise censée doter le pays d'une industrie moderne basée sur les ressources du sous-sol national. Dans le domaine du gaz, un accord tardif et limité est trouvé entre les deux pays. S'il faut attendre un an avant que l'ASCOOP ne commence ses travaux, il en faudra deux pour qu'un accord sur le gaz soit trouvé. En effet, ce n'est qu'à l'été 1967 qu'un accord sur le prix, la quantité annuelle de gaz exporté vers la France et la constitution d'une société mixte de commercialisation prend forme.

La question du gaz, abordée lors des accords de 1965, n'a été que partiellement réglée. Les deux parties se sont accordées sur les grandes lignes, mais ce sont les détails de la mise en place de l'accord gazier qui posent problème. Les raisons de la lenteur des négociations sont liées à l'implication de plusieurs acteurs dans les projets de développement du gaz algérien : « Les difficultés étaient accrues par la complexité et l'opposition des intérêts en présence – non seulement algériens et français, mais français entre eux – à chacun des stades : essentiellement français et pétroliers au départ champ, uniquement algérien dans le transport terrestre, franco-algérien au stade de la liquéfaction, uniquement français mais gazier

et non plus pétrolier au stade de la livraison à Fos⁴⁹⁹ ». De plus, de part et d'autre, les objectifs sont, encore une fois, aux antipodes. Si l'Algérie pense à long terme, la France, qui ne voit pas dans le gaz algérien une ressource d'avenir, entend négocier un accord qui prend en considération ses intérêts à court terme.

La coopération gazière se fait en coordination avec certaines sociétés privées, ce qui n'était pas le cas pour l'ASCOOP. La CFP-A, qui dispose de gaz sur certains de ses champs en exploitation, est intégrée en amont au projet. Dans une note d'avril 1967, cette dernière expose son point de vue à Brunet concernant l'exploitation du gaz sur le champ de Hassi R'mel. La CFP-A considère le gaz algérien comme étant, peu rentable comparativement au gaz libyen ou à celui extrait de la mer du Nord. En effet, pour la société française, le gaz algérien est de moins bonne qualité et est plus éloigné de la côte que celui extrait en Libye. Plus encore, l'accord de juillet 1965 qui préconise une remise spéciale à la partie algérienne « rend la création de marchés stables pour ce produit de qualité très spéciale pratiquement impossible⁵⁰⁰ ». Par conséquent, toujours selon la note de la CFP-A, l'intérêt de la France serait de limiter les projets gaziers en Algérie et de se concentrer en aval sur la commercialisation de ce gaz uniquement pour le marché français. L'analyse de la CFP-A est très pessimiste, car d'après la société pétrolière « l'ensemble de la chaîne de liquéfaction reste peu rentable⁵⁰¹ ». Dès lors, il est inévitable d'obtenir certaines concessions financières de la part de l'Algérie puisqu'il s'agit d'un « projet onéreux, pas économique, incertain quant à sa gestion, mais sans doute inévitable⁵⁰² ». Le point de vue de la CFP-A rejoint celui de l'État français et se distingue nettement de la position des négociateurs algériens.

Pour les Algériens, le gaz qui représente la ressource d'avenir est d'autant plus important que le pays est impliqué dès le départ dans tous les

⁴⁹⁹ Pascal Valberg, « Cinq ans après. Bilan des accords franco-algériens de coopération industrielle et pétrolière du 29 juillet 1965 », *op. cit.*, p. 80.

⁵⁰⁰ Archives Total / 1 Pres - 4 - Correspondances et notes du président Victor de Metz / *Note à propos du gaz de Hassi R'mel*, 13 avril 1967.

⁵⁰¹ *Idem.*

⁵⁰² *Idem.*

stades de son exploitation, exception faite de l'extraction : la transformation par l'entremise de la liquéfaction, le transport en gazoducs et méthaniers et la commercialisation. Plus encore, ce modèle d'exploitation qui représente l'avenir est appelé à se généraliser en englobant l'industrie pétrolière. L'opinion algérienne sur le déroulement des négociations est exposée dans un article d'*El Moudjahid*, daté du 3 juin 1967, qui prend la forme d'un long dossier de quatre pages. Les Algériens rejettent de manière véhémement le point de vue français. La question du prix du gaz représente le problème central. En effet, étant opératrices, les sociétés françaises doivent vendre le gaz au départ champ à la SONATRACH qui le vend à son tour à la société mixte franco-algérienne qui le liquéfie et le transporte par méthaniers à Fos pour être vendu à Gaz de France. Pour la partie algérienne, il s'agit de démontrer, dans un premier temps, que le gaz algérien est rentable une fois arrivé à Fos, contrairement aux supputations de la partie française. La partie française aurait surestimé les coûts de transport, de stockage et de regazéification en France⁵⁰³. Par conséquent, le prix d'achat demandé par Gaz de France, de l'ordre de 0,78 centime la thermie, serait trop bas. Selon les Algériens, le pétrole libyen est acheté par Gaz de France au prix de 0,85 centime, alors que celui en provenance de Hollande coûte 0,96 centime. Dans ce cadre, l'Algérie qui estime que son gaz doit être vendu au prix de 0,99 centime a accepté de baisser ses prétentions et réclame désormais 0,83 centime.

L'attitude française lors des négociations qui se rapporte au prix d'achat par Gaz de France est expliquée par la volonté de l'entreprise publique de faire un « super profit qui lui permettrait de compenser les super bénéfices qu'il a accepté de donner au Cartel en achetant au prix fort le gaz hollandais⁵⁰⁴ ». L'article s'attaque dans un deuxième temps aux prétentions des concessionnaires qui, d'après la partie algérienne, ont falsifié de manière volontaire le coût de leurs investissements d'exploitation des champs gaziers. Le prix demandé par les concessionnaires serait beaucoup trop élevé ; il est injustifié aux yeux de l'Algérie. En exagérant les investissements

⁵⁰³ *El Moudjahid*, 3 juin 1967.

⁵⁰⁴ *Idem*.

gaziers, les concessionnaires se placent dans l'illégalité du point de vue de l'accord de juillet 1965 : « le concessionnaire n'a le droit qu'au remboursement des frais et des capitaux réellement engagés et à la rémunération de son activité d'opérateur agissant à la demande de l'Algérie⁵⁰⁵ ». Par conséquent, les problèmes d'interprétation des prix du gaz au départ champ et à Fos deviennent le prétexte d'une attaque en règle de la coopération franco-algérienne : « quelles que soient les formes sous lesquelles elles s'effectuent, les relations de cette nature, même affublées du nom de coopération, ne sont qu'une nouvelle version du vieux pacte colonial⁵⁰⁶ ».

Un premier accord sur la commercialisation et la transformation du gaz est finalement signé le 16 juin 1967. Gaz de France devra déboursier 80 centimes la thermie de gaz saharien, ce qui représente, d'après les chiffres d'*El-Moudjahid* cités plus haut, un compris entre les deux parties. Cependant, en ce qui concerne la cession du gaz par les sociétés concessionnaires à la SONATRACH, les sociétés françaises n'ont pas obtenu le chiffre souhaité, de l'ordre de 0,7-0,8 centime le m³⁵⁰⁷. La société d'État algérienne achètera le gaz au prix de 0,46 centime le m³. Également, la France s'engage à acheter 3,5 milliards de m³ de gaz algérien. Le 15 juillet 1967, un second accord est conclu afin de créer une société mixte franco-algérienne, la SOMALGAZ. L'ERAP et la CFP-A détiennent 50% de la société alors que la SONATRACH dispose de l'autre moitié. Pour autant, tous les problèmes n'étaient pas encore réglés. Plus d'un an après la signature des accords, la construction de l'usine de liquéfaction n'a pas encore débuté et aucun accord entre Gaz de France et l'Algérie concernant l'indexation du prix du gaz n'a été trouvé. Lors de la rencontre le 12 juin 1968 avec Jean Pierre Brunet, Abdesselam se plaint à son interlocuteur de la lenteur d'exécution des projets en cours. Plus encore, le ministre algérien affirme que « jamais on ne veut traiter l'Algérie en partenaire majeur, qu'il

⁵⁰⁵ *Idem.*

⁵⁰⁶ *Idem.*

⁵⁰⁷ Pascal Valberg, « Cinq ans après. Bilan des accords franco-algériens de coopération industrielle et pétrolière du 29 juillet 1965 », *op. cit.*, p. 81.

s'agisse du concessionnaire d'Hassi R'Mel, de l'achat par Gaz de France ou de la construction de l'usine⁵⁰⁸ ».

En somme, pour les sociétés françaises, les accords gaziers ne sont pas satisfaisants. D'une part, Gaz de France « ne manque pas une occasion de dire que ce contrat lui a été imposé, que les prix sont excessifs⁵⁰⁹ ». D'autre part, les sociétés concessionnaires sont liées aux exigences algériennes en matière de prix. Sachant que certaines d'entre elles ne voient pas d'avantages financiers dans l'opération, l'avenir semble plus qu'incertain. Plus encore, la violence des critiques algériennes démontre un manque de confiance flagrant entre les deux parties. Ainsi, malgré la signature de cet accord, plus que jamais, la coopération ne représente plus l'avenir pour les Algériens. Le discours de Boumediene lors de l'inauguration des travaux du gazoduc Hassi R'mel-Skikda qui prend la forme d'un réquisitoire à l'encontre des sociétés concessionnaires est prémonitoire. Le président algérien, qui s'exprime le 28 octobre 1968, affirme que « la récupération de telles richesses, leur exploitation dans l'intérêt du peuple conformément à notre politique d'indépendance est en effet une nécessité aussi impérieuse qu'urgente⁵¹⁰ ». Ce discours, prononcé à la fin de l'année 1968, n'est que la suite logique des difficultés survenues quelques mois plus tôt à l'intérieur de l'ASCOOP. Si l'accord gazier règle à priori les problèmes du prix et de la commercialisation, il ne résout pas le problème de l'exploitation des gisements gaziers qui restent sous le contrôle des sociétés concessionnaires. Ainsi, près d'un an après la signature des accords de juin-juillet 1967, l'heure est à la récupération totale de l'industrie gazière qui est indispensable à l'élaboration de la politique industrielle de l'Algérie.

D- La coopération industrielle

Des trois volets de la coopération franco-algérienne, l'industrialisation est celui qui sera le plus difficile à mettre en place. La structure paritaire de

⁵⁰⁸ Archives non classées de la CFP-A / *Compte rendu de l'entretien du 12 juin 1968 de J.P. Brunet avec M. Abdessalam, ministre algérien de l'Industrie.*

⁵⁰⁹ *Idem.*

⁵¹⁰ *El Moudjahid*, 29 octobre 1968.

l'OCI provoque, tout au long des trois premières années de coopération, des problèmes insurmontables. Comme l'affirme Hocine Malti, l'OCI ne pouvait satisfaire les Algériens, car elle « se substituait à l'État algérien dans l'élaboration de sa politique de développement industriel; il était une sorte de maître d'ouvrage délégué, l'Algérie n'étant que le récipiendaire des ouvrages réalisés⁵¹¹ ». Plus encore, les projets de coopération menés à l'extérieur de l'OCI n'apportent pas les résultats escomptés.

En janvier 1966, lors d'une des premières rencontres de travail entre Gorse et Abdessalam, en présence du président algérien de l'OCI, Lamine Khene, le problème de l'exécutif est posé par les Algériens. Ces derniers souhaitent augmenter les attributs du président algérien de l'OCI au détriment du directeur général de nationalité française⁵¹². Khene expose alors « "la différence de philosophie" qui apparaît entre la conception française d'une collaboration entre deux équipes distinctes ayant chacune son animateur et la conception algérienne d'une équipe d'autant mieux intégrée qu'elle serait placée tout entière sous l'autorité du Président⁵¹³ ». Cette divergence n'ayant pu être réglée au sein des instances de l'OCI, c'est au niveau gouvernemental qu'elle devra être traitée. Alors même que l'accord de juillet 1965 est entré en vigueur quelques mois plus tôt, les Algériens désirent déjà modifier une clause fondamentale de son volet sur la coopération industrielle. À l'époque, les Algériens avaient accepté, sans être convaincus, la formule de l'OCI. Sa remise en cause dès janvier 1966 prouve que, pour la partie algérienne, l'accord sur l'OCI ne fut accepté que dans la perspective de débloquer les négociations. Par conséquent, le refus de la partie française de modifier les statuts de l'OCI alimentera les frustrations de la partie algérienne lors des deux années à venir.

Le bilan de l'OCI lors des trois premières années de fonctionnement est maigre. Alors que pour l'Algérie cet organisme devait être l'instrument de l'industrialisation accélérée du pays pour la France, il devait avant tout permettre à l'industrie française de renforcer son rôle de premier fournisseur

⁵¹¹ Hocine Malti, *Histoire secrète du pétrole algérien, op, cit.*, p.83.

⁵¹² Paul Vaïsse dir., Commission des archives diplomatiques, *Documents diplomatiques français. 1966*, Tome II, Bruxelles, Pie Peter Lang, 2006, p. 148.

⁵¹³ *Ibid.*, p. 149.

de produits manufacturés. Par ailleurs, les deux visions économiques étaient intrinsèquement opposées. La rentabilité économique à court terme recherchée par la France est incompatible avec la construction d'une économie socialiste tournée vers le marché intérieur. Dès lors, il n'est pas étonnant que les crédits de l'OCI ne fussent pas utilisés dans leur totalité. En effet, en 1969, le montant des fonds inutilisés de l'OCI s'élevait à 350 millions de francs⁵¹⁴. Plus encore, la part accordée à l'industrie des hydrocarbures ne concerne qu'un peu plus que la moitié des crédits de l'OCI⁵¹⁵. Sur les 1125 millions de francs français accordés à cette industrie, 675 millions de francs français sont alloués à la construction de l'usine de liquéfaction de Skikda dont la mise en place est prévue par l'accord de juin 1967 sur le gaz et qui appartient à la SOMALGAZ dont la France est actionnaire à 50%⁵¹⁶. Du point de vue français, l'OCI a accompli sa mission. Les projets financés par l'organisme de coopération ont été confiés dans leur grande majorité à l'industrie française. L'exemple le plus important reste la construction de l'usine de liquéfaction de Skikda confiée à l'entreprise française TECHNIP. L'échec partiel de l'OCI, quelques semaines après la réorganisation de sa structure interne, souligne que cette organisation « n'est pas devenue le lieu géométrique ni la locomotive de la coopération »⁵¹⁷ tant espéré par les Algériens.

La volonté algérienne de construire un grand complexe lié aux hydrocarbures - usine de liquéfaction, usine d'ammoniac, usine d'éthylène et usine de polyéthylène - n'aboutira pas dans le cadre de la coopération franco-algérienne. Pourtant, en avril 1966, la SONATRACH et la SNPA envisagent conjointement l'étude du projet. Or, les contradictions liées à la stratégie économique des deux groupes empêchent la réalisation du projet. Dans ce cadre, la question de la rentabilité économique domine encore une

⁵¹⁴ Pascal Valberg, « Cinq ans après. Bilan des accords franco-algériens de coopération industrielle et pétrolière du 29 juillet 1965 », *op. cit.*, p. 63.

⁵¹⁵ Madjid Benchikh, *Les instruments juridiques de la politique algérienne des hydrocarbures*, *op. cit.*, p. 268.

⁵¹⁶ *Idem.*

⁵¹⁷ Émile Auron, « La coopération industrielle franco-algérienne », *Projet*, n°29, novembre 1968, p. 1073.

fois les débats. Dans son article dressant le bilan de la coopération industrielle et pétrolière de juillet 1965, Valberg note:

[...] une telle collaboration ne saurait intéresser une firme internationale que si un certain nombre d'avantages qui lui sont consentis : droits de licence, rémunération de l'assistance technique, préférence commerciale pouvant aller jusqu'au monopole et concertation entre la planification de la firme et celle du pays producteur. Or de telles prétentions sont apparues « exorbitantes » à l'Algérie⁵¹⁸.

Parallèlement, la France s'engage dans nombreux projets pétrochimiques en France et à l'étranger provoquant l'incompréhension de la partie algérienne. *El Moudjahid* note « qu'au lendemain de son offre, on apprenait la construction en France, et notamment par des filiales de l'ERAP, d'usines d'ammoniac et d'éthylène au Havre, en Lorraine et à Feyzin : tandis que la même SNPA qui avait abandonné le projet envisagé en Algérie offrait à la Libye la construction d'une usine d'ammoniac, en contrepartie de l'octroi d'un permis de recherche⁵¹⁹ ». Alors que la France se désintéresse de ce projet, l'Algérie saura trouver des partenaires.

La révision du mode de fonctionnement de l'OCI a lieu en 1968 alors que les relations entre les deux pays sont au plus mal⁵²⁰. Trois ans après avoir demandé plus de pouvoir au sein de l'organisme, les Algériens obtiennent gain de cause. Désormais, c'est le président algérien qui détient l'essentiel du pouvoir, c'est-à-dire le budget et la gestion des services. Quant au directeur général français, il est remplacé par un administrateur délégué, toujours de nationalité française, dont le pouvoir n'entrave plus celui du président algérien. Finalement, cette réorganisation n'est-elle pas survenue trop tard puisqu'entre 1966 et 1968, l'Algérie a su diversifier ses relations commerciales et industrielles, notamment en ce qui concerne les hydrocarbures ? La SONATRACH profitera du savoir des Soviétiques et des Américains pour devenir une société majeure présente à tous les stades de l'industrie des hydrocarbures.

⁵¹⁸ Pascal Valberg, « Cinq ans après. Bilan des accords franco-algériens de coopération industrielle et pétrolière du 29 juillet 1965 », *op. cit.*, p. 66.

⁵¹⁹ *El Moudjahid*, 14 décembre 1968.

⁵²⁰ Voir *Supra* « Le tournant de l'ASCOOP : 1968 », p. 215-219.

Chapitre III :

Des négociations vouées à l'échec

L'échec de la coopération s'explique avant tout par les stratégies pétrolières foncièrement incompatibles. Le renforcement de la SONATRACH représente une menace pour les concessions pétrolières françaises dépendantes du Code pétrolier saharien. Dans ce cadre, l'échec de l'ASCOOP peut s'expliquer par le manque de volonté de la part de la France de renforcer une société concurrente algérienne. Pour autant, la SONATRACH est devenue en 1969 un des plus gros producteurs d'Algérie grâce, en grande partie, à la diversification de ses partenaires pétroliers. Pour la France, la politique de diversification pétrolière est en progression grâce aux profits engrangés par son industrie pétrolière en Algérie. En effet, les événements pétroliers survenus sur la scène internationale et en premier lieu, la fermeture du canal de Suez, renforcent la compétitivité du pétrole algérien. C'est dans ce contexte que débute, en 1969, la renégociation des accords de juillet 1965. D'un côté, le rapport de force entre les deux partenaires a grandement évolué. Désormais, forte de son expérience pétrolière acquise tout au long de ces quatre années, l'Algérie aborde cette nouvelle phase de discussions avec des atouts qui seront déterminants pour l'avenir. D'un autre côté, la France est convaincue que le pétrole algérien ne représente plus l'avenir. En somme, l'esprit de compromis qui prévalait lors des négociations menant à l'accord de juillet 1965 n'existe plus quatre ans plus tard.

1- La SONATRACH : outil de l'indépendance pétrolière

Entre 1964 et 1969, la SONATRACH se développe à un rythme accéléré. D'une société présente exclusivement dans le secteur du transport, elle est désormais active dans tous les stades de l'industrie des

hydrocarbures. Ce faisant, elle tend à écarter progressivement les sociétés pétrolières étrangères présentes sur son territoire. Ainsi, les permis de recherche sont accordés au compte-gouttes. Plus encore, de nouvelles formules de partenariat sont mises en place permettant une participation majoritaire à la SONATARCH. Cette dernière, qui dispose désormais de sa propre équipe d'ingénieurs formés aux quatre coins du globe, s'émancipe graduellement et tend de plus en plus à collaborer avec des États et des sociétés pétrolières étrangères qui prennent en considération sa doctrine pétrolière.

A- L'extension du domaine d'intervention de la SONATRACH

Par le décret numéro 66-296 du 22 septembre 1966, la « Société nationale de transport et de commercialisation des hydrocarbures » devient la « Société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures ». Cette nouvelle dénomination s'explique par les différents champs de compétence désormais dévolus à la SONATRACH et par l'évolution de la doctrine pétrolière algérienne à partir du coup d'État du colonel Boumediene. Ainsi, entre 1966 et 1969, la position de la SONATRACH dans le paysage des hydrocarbures évolue de manière spectaculaire.

Au départ, la SONATRACH est conçue pour n'être qu'une simple entreprise de transport et de commercialisation. Sa création est étroitement liée à la construction du troisième oléoduc et le pouvoir algérien n'envisage pas l'extension de ses compétences aux autres domaines de l'industrie des hydrocarbures. Pour Ben Bella, la SONATRACH ne devait être qu'une société nationale parmi d'autres, chacune devant être spécialisées dans un domaine spécifique du cycle d'exploitation des hydrocarbures. En effet, Ben Bella avait prévu de créer deux autres sociétés : la première serait spécialisée dans la distribution et la seconde, dans la recherche et l'exploitation⁵²¹. Toutes ces entreprises devaient être chapeautées par la Direction de

⁵²¹ Brogini, Maurice (1972). *L'exploitation des hydrocarbures en Algérie de 1956 à 1971. Étude de géographie économique, op., cit.,* p. 271.

l'énergie et des carburants (DEC), appelée à devenir l'instrument de la politique pétrolière de l'Algérie. Selon Brogini, « la création de la SONATRACH apparaît donc moins comme la conséquence de perspectives politiques à long terme que comme celle d'une situation momentanément liée à une faiblesse technologique » et « c'est l'accroissement de ses pouvoirs qui apparaît, par contre, comme le résultat d'un choix politique »⁵²². En effet, après le coup d'État de Boumediene, la SONATRACH obtient le monopole sur les activités pétrolières exercées par l'Algérie. De plus, la société prend en charge l'élaboration de la politique pétrolière algérienne en étroite collaboration avec le ministère de l'Industrie, c'est-à-dire avec Belaïd Abdesselam. Enfin, le rôle de la DEC devient exclusivement administratif.

Dans un premier temps, la SONATRACH se développe grâce à l'accord de juillet 1965. Cette société devient la représentante algérienne au sein de l'ASCOOP et par la même, décuple son budget qui passe de 40 millions de dinars à 400 millions de dinars. Grâce à l'accord de coopération, elle obtient ses premiers permis de recherche. Ainsi, en 1967, le territoire de prospection qui lui est entièrement dédié s'étale sur 31 000 km². Si l'on additionne son territoire de prospection exclusif à celui qu'elle partage avec ses autres partenaires, la SONATRACH détient effectivement 124 000 km² en 1967⁵²³. Par comparaison, le territoire de la SOPEFAL durant cette même année est de 93 000 km²⁵²⁴. Cette tendance est appelée à s'amplifier lors les années suivantes alors que la crise au sein de l'ASCOOP devient de plus en plus prégnante. En 1968, la SONATRACH détient un périmètre de recherche de 140 000 km² alors que l'année suivante, ce dernier passe à 174 000 km²⁵²⁵. Parallèlement, le territoire alloué à la SOPEFAL passe de 94 000 km² en 1968 à 76 000 km² en 1969⁵²⁶.

Dans le domaine de la prospection, la SONATRACH devient rapidement une des sociétés les plus actives. En effet, en 1966, les activités de recherche de la SONATRACH représentent 21% des recherches totales

⁵²² *Ibid.*, p. 282-283.

⁵²³ *Ibid.*, p. 298.

⁵²⁴ *Ibid.*, p. 300.

⁵²⁵ *Ibid.*, p. 298.

⁵²⁶ *Idem.*

menées en Algérie⁵²⁷. Quant aux sociétés françaises dans leur ensemble, leur part dans la recherche cette même année équivaut à 69%⁵²⁸. Trois ans plus tard, la SONATRACH est la société la plus active dans la prospection avec 60% des recherches totales⁵²⁹. La part des sociétés françaises ne représente plus que 39%⁵³⁰. Cette tendance est également perceptible dans les activités de forage. Pour autant, faute de moyens, la part de la SONATRACH dans les forages augmente plus lentement. En effet, en 1966, les activités de forage des sociétés françaises représentent 88% de l'effort total⁵³¹. Une diminution est perceptible en 1969. Cependant, ces sociétés demeurent les plus actives avec 76% de l'ensemble des forages entrepris en Algérie⁵³². Parallèlement, la part de la SONATRACH passe de guère plus de 1% en 1966 à 22% en 1969⁵³³. Cette augmentation plus lente des activités de forage s'explique par le peu d'appareils mis à la disposition de la SONATRACH.

Durant la même période, la production d'hydrocarbures connaît une augmentation de près de 25% : elle passe de 33,8 millions de tonnes en 1966 à 44,7 millions de tonnes en 1969⁵³⁴. La SONATRACH ne produit pas de pétrole à proprement dit avant 1969, date à laquelle elle commence à extraire les huiles découvertes sur ses surfaces de recherche. C'est également cette année qu'elle commence à exploiter les ressources des sociétés pétrolières américaines nationalisées, ce qui lui permet de produire près de 3 millions de tonnes, soit 6,8% de la production totale de pétrole en Algérie⁵³⁵. Et c'est grâce à ses intérêts à l'intérieur des associations de recherche et à sa part à l'intérieur de la SN-REPAL qu'elle détient du pétrole dès 1966. Si cette année elle ne possède que de 10 millions de tonnes de brut, trois ans plus tard, elle dispose déjà de 7,3 millions de tonnes soit, près de

⁵²⁷ *Ibid.*, p. 303.

⁵²⁸ *Idem.*

⁵²⁹ *Idem.*

⁵³⁰ *Idem.*

⁵³¹ *Ibid.*, p. 307.

⁵³² *Idem.*

⁵³³ *Idem.*

⁵³⁴ *Ibid.*, p. 321.

⁵³⁵ *Idem.*

16% de l'ensemble de la production algérienne⁵³⁶. Ainsi, trois ans après le début de l'ASCOOP, la SONATRACH est l'une des sociétés qui possèdent le plus de pétrole en Algérie. Dans le domaine de la production du gaz, il faut attendre l'année 1970 pour que la SONATRACH devienne une des sociétés les plus importantes. Avant cette date, ce sont les sociétés françaises qui exploitent dans leur grande majorité les gisements gaziers. La nationalisation de la société américaine Sinclair en avril 1969 permet à la SONATRACH de produire des quantités substantielles de gaz. Dès lors, la production du champ de Rhourde el Baguel est multipliée par 80 en l'espace d'un an. En effet, ce champ, qui ne produit que près de 7 millions de m³ de gaz en 1969 devient le champ le plus prolifique en 1970, avec une production de 5 320 millions de m³⁵³⁷. Grâce à cette production qui représente plus de 30% de la totalité du gaz extrait en Algérie, la SONATRACH se classe à la première place parmi les sociétés actives dans le domaine gazier⁵³⁸.

Trois grands oléoducs et un gazoduc sont actifs en Algérie en 1969. L'oléoduc le plus important, celui faisant le trajet Haoud el Hamra-Arzew, appartient à 100% à la SONATRACH. En 1968, il transporte 17,85 millions de tonnes soit, 42% de la production totale⁵³⁹. Le second en importance, qui relie Haoud el Hamra à Bougie, est la propriété de la SOPEG dont 25% des parts appartiennent à la SONATRACH. La SOPEG achemine 36% de la production nationale en 1968⁵⁴⁰. Le dernier oléoduc, In-Amenas-La Skhirra, est détenu pas la Compagnie de Transport par pipeline au Sahara (TRAPSA). Depuis 1968, la SONATRACH est actionnaire à hauteur de 35% dans la société exploitant cet oléoduc qui achemine 22% du pétrole algérien vers la côte⁵⁴¹. Un quatrième oléoduc en cours de construction doit relier Haoud el Hamra à Skikda. De par sa capacité de transport de 30 millions de tonnes par an, cet oléoduc, qui appartient intégralement à la SONATRACH, est appelé à devenir le plus important de tous les réseaux de transport de

⁵³⁶ *Ibid.*, p. 319.

⁵³⁷ *Ibid.*, p. 326.

⁵³⁸ *Idem.*

⁵³⁹ Pascal Valberg, « Cinq ans après. Bilan des accords franco-algériens de coopération industrielle et pétrolière du 29 juillet 1965 », *op. cit.*, p.70.

⁵⁴⁰ *Idem.*

⁵⁴¹ *Idem.*

pétrole actif en Algérie. Ainsi, la SONATRACH peut évacuer en 1969 26,46 millions de tonnes de pétrole⁵⁴². Ce chiffre représente 59% de l'ensemble du pétrole transporté par oléoduc. Cette position privilégiée de la SONATRACH sera renforcée une fois la construction du quatrième oléoduc terminée à la date prévue de 1972. En outre, dans le domaine gazier, le seul gazoduc opérationnel en 1969 est exploité par la Société du transport du gaz de Hassi R'Mel (SOTHRRA), détenue à hauteur de 51% par la SONATRACH. Sa capacité d'évacuation de 2,8 milliards de m³ est trop peu importante étant donné la production gazière de l'Algérie. Ainsi, un second gazoduc détenu par la SONATRACH est en construction depuis 1967. Il doit permettre d'acheminer vers la mer en 1971 12,2 millions m³ de gaz.

Le développement du secteur de la commercialisation par la SONATRACH est lié à la quantité de brut dont elle dispose. Ainsi, en 1969, la SONATRACH a commercialisé 8 millions⁵⁴³ de tonnes de brut alors qu'elle en dispose de 7,3 millions. Le fait le plus important dans la vente du pétrole durant cette période concerne le marché interne. En effet, entre 1967 et 1968, la SONATRACH récupère toutes les sociétés de distribution en Algérie. De ce fait, elle détient désormais un monopole. La SONATRACH dispose également d'un monopole sur l'achat du gaz à la sortie du champ, sa vente sur le marché intérieur et extérieur à l'exception de la France. Plus encore, à travers la société mixte franco-algérienne, SOMALGAZ, la SONATRACH commercialise 50% du gaz exporté vers la France.

Le contrôle des secteurs de transformation des produits issus des hydrocarbures représente une des conditions essentielles pour le développement industriel de l'Algérie. Ainsi, la SONATRACH devient progressivement la plus importante société pétrolière dans le secteur du raffinage. Si en 1966 elle ne raffine que 10% du pétrole transformé en Algérie, en 1968 cette part augmente à 56%⁵⁴⁴. La SONATRACH est

⁵⁴² Maurice Brogini, *L'exploitation des hydrocarbures en Algérie de 1956 à 1971 : Étude de géographie économique, op., cit.*, p. 337.

⁵⁴³ Pascal Valberg, « Cinq ans après. Bilan des accords franco-algériens de coopération industrielle et pétrolière du 29 juillet 1965 », *op. cit.*, 78.

⁵⁴⁴ Maurice Brogini, *L'exploitation des hydrocarbures en Algérie de 1956 à 1971 : Étude de géographie économique, op., cit.*, p. 396.

également présente dans le secteur de la liquéfaction du gaz naturel. Elle dispose en 1969 de 26% des parts dans l'usine de liquéfaction d'Arzew, exploitée par la Compagnie algérienne de méthane liquide, CAMEL. L'usine de liquéfaction de Skikda qui, en 1969, est en cours de construction par la SOMALGAZ appartient à 50% à la SONATRACH.

Le développement rapide de la SONATRACH se fait au détriment des sociétés pétrolières étrangères présentes en Algérie. À travers les nationalisations et les contrats attribués à la SONATRACH, l'Algérie est désormais présente à tous les stades de l'économie des hydrocarbures. Si l'accord de juillet 1965 permet à la SONATRACH d'étendre ses prérogatives en matière d'hydrocarbures, ce sont les accords conclus avec ses nouveaux partenaires qui lancent la société pétrolière sur le chemin de l'indépendance. D'une part, elle noue des rapports stratégiques avec l'URSS et d'autre part, elle s'engage dans une collaboration étendue avec des sociétés étrangères privées.

B- Le rôle crucial de l'URSS dans la diversification des relations pétrolières et industrielles de l'Algérie

À partir de 1966, les relations entre l'Algérie et l'Union soviétique se renforcent. Dans le domaine pétrolier, la coopération entre les deux pays s'installe durablement. L'URSS tend à remplacer la France dans plusieurs secteurs de l'économie algérienne. En effet, alors que l'option socialiste en Algérie se confirme, l'URSS devient un partenaire naturel. Cette dernière joue alors un rôle indispensable dans le processus de nationalisation qui s'étend de 1966 à 1968 et qui touche principalement les intérêts français.

Les liens pétroliers algéro-soviétiques datent de l'ère Ben Bella. En effet, en octobre 1964, parallèlement à la collaboration avec la firme anglaise dans la construction du troisième oléoduc, le Centre africain des hydrocarbures et du textile (CAHT) est créé grâce à l'aide de l'URSS. Cet institut qui a comme objectif la formation des futurs cadres algériens et africains de l'industrie pétrolière devient le principal vivier de la SONATRACH. Avec l'arrivée de Boumediène au pouvoir, les rapports entre

les deux pays prennent une autre dimension. La visite du colonel en URSS en décembre 1965 est l'occasion de renforcer les relations économiques entre les deux pays et de développer la coopération, notamment dans le domaine pétrolier. À partir de ce moment, la collaboration pétrolière algéro-soviétique s'accroît et la doctrine pétrolière algérienne se clarifie grâce à l'apport des Soviétiques. Cette doctrine qui prend en considération le mode d'exploitation économique de type socialiste trouve naturellement un écho favorable du côté de Moscou. Dès lors, elle tend à s'opposer progressivement aux conceptions françaises qui ne prennent en considération que l'économie de marché, comme l'affirme Belaïd Abdesselam :

Le contact avec les Soviétiques nous conforta dans nos idées, parce que les Soviétiques, comme nous, produisent pour eux-mêmes, en fonction des besoins de leur économie, alors que les Français, en Algérie, calculent tout, en fonction de la rentabilité financière de leurs investissements pétroliers. [...] C'est en 1966 que tout cela se passait⁵⁴⁵.

Dès lors, les deux partenaires tentent d'appliquer sur le terrain leur conception de l'industrie des hydrocarbures en s'attaquant frontalement aux intérêts français.

Au mois d'avril 1966, alors que les relations franco-algériennes à l'intérieur de l'ASCOOP sont dans l'impasse, une imposante délégation soviétique formée d'une soixantaine d'experts dans le domaine pétrolier arrive en Algérie. Dans ce cadre, plusieurs techniciens soviétiques sont détachés au sein de la SONATRACH. En 1967, ce sont déjà 200 Soviétiques qui travaillent dans la société nationale algérienne dont 30 dans le département de l'exploration⁵⁴⁶. De plus, les Soviétiques sont présents dans le secteur du raffinage et de la distribution⁵⁴⁷. La coopération avec ces derniers va donc au-delà de la formation et englobe désormais les secteurs clés de l'industrie des hydrocarbures, alors qu'au même moment, le rôle de la SONATRACH à l'intérieur de l'industrie des hydrocarbures se renforce. En

^Mahfoud Bennoune et Ali E-Kenz, *Le Hasard et l'Histoire : Entretiens avec Belaïd Abdesselam*, tome I, *op. cit.*, p. 366.

⁵⁴⁶ *El Moudjahid*, 26 septembre 1967.

⁵⁴⁷ *Idem.*

échange de l'aide soviétique, les Algériens s'engagent à acheter du matériel pétrolier. Ainsi, en juin 1966, suite à la visite d'une délégation algérienne à Moscou présidée par Abdesselam, il est décidé de l'achat par la SONATRACH d'appareils de forage. Ces derniers seront opérationnels à partir de 1967 sur les champs exploités par la société nationale algérienne. Le rôle des Soviétiques ne s'arrête pas là : ils sont aussi chargés de la surveillance des sociétés pétrolières étrangères⁵⁴⁸. Dans ce cadre, la présence des Soviétiques en Algérie rencontre l'hostilité des Français qui, jusqu'à présent, considéraient le pétrole algérien comme une chasse gardée. En somme, les méthodes de travail des Français sont remises en cause par les Soviétiques et les réactions françaises dénotent alors un certain étonnement et surtout une crainte imminente de nationalisation.

Les études des experts soviétiques démontrent aux Algériens que les ressources du sous-sol algérien sont sous-exploitées par les sociétés françaises. Le manque d'investissement est la cause principale de cette situation. Les sociétés françaises, étant responsables en grande partie des investissements dans le domaine, subissent alors les attaques des dirigeants algériens. Plus particulièrement, les Soviétiques se sont concentrés sur l'important champ de Hassi-Messaoud dont les modes d'exploitation sont étudiés par leurs experts depuis 1966. Ainsi, ils arrivent à la conclusion que la production du champ pouvait être augmentée substantiellement, ce que les sociétés pétrolières françaises et en particulier la CFP-A se refusaient de faire. Dès lors, les tensions entre les deux parties sont perceptibles lors des rencontres qui réunissent, d'une part, des représentants de la DEC et des experts soviétiques et, d'autre part, les sociétés pétrolières qui exploitent le champ de Hassi-Messaoud donc la SN-REPAL et la CFP-A⁵⁴⁹. Ces réunions qui débutent au mois de janvier 1970 voient les deux délégations s'affronter sur la nécessité d'injecter du gaz pour augmenter la productivité des puits. Les discussions longues et laborieuses qui durent pendant plusieurs mois se concluent avec la prise en considération de l'opinion soviétique. Il est décidé

⁵⁴⁸ Gérard Viratelle, « La coopération entre Alger et Moscou se renforce surtout dans le domaine des échanges économiques », *Le Monde diplomatique*, décembre 1968.

⁵⁴⁹ Archives non classées de la CFP-A / *Résumé des réunions DEC/SN. REPAL/CFP(A)*, 8 janvier 1971.

alors d'augmenter les injections de gaz pour arriver à une production de 26 millions de tonnes en 1971 par rapport au 19 millions que produit le champ à l'époque⁵⁵⁰. L'intrusion des Soviétiques dans les affaires des sociétés pétrolières ne s'arrête pas à la question de l'augmentation de la production. Les archives de la CFP-A évoquent des visites à l'improviste de trois techniciens soviétiques et d'un ingénieur de la SONATRACH sur le champ de Hassi Messaoud durant les mois de juillet et d'août 1970. Les objectifs des visites sont précisés dans le document de la CFP-A : « demande de documents (analyses et plans des installations), visite complète du champ et des unités, prise de photos et d'adresses de fournisseurs relevées sur le matériel⁵⁵¹ ». Pour sa part, Christian Rederon, directeur technique de la CFP-A sur le champ de Hassi-Messaoud, résume en ces termes l'objet des visites :

En résumé, on peut s'inquiéter de ces visites ainsi que de la teneur des demandes. Celles-ci sortent du cadre de l'étude de développement du champ [...] et font penser à la constitution d'un dossier permettant un remplacement rapide de l'équipe CFP(A) par une équipe dirigée par des techniciens soviétiques⁵⁵².

La crainte de Rederon est d'autant plus justifiée qu'au cours des dernières années, les Soviétiques ont fourni une aide indispensable aux Algériens lors des nationalisations de 1966 et 1968.

La coopération algéro-soviétique qui s'institue durablement à partir de 1966 englobe plusieurs domaines qui vont au-delà de l'industrie des hydrocarbures. En effet, une note du quai d'Orsay fait part de la présence de 3000 coopérants soviétiques dès 1966⁵⁵³. Les années suivantes, la coopération s'accroît, comme le prouve le voyage en 1968 d'une grande délégation algérienne à Moscou formée des représentants des grandes sociétés nationales algériennes industrielles et présidée par Belaïd

⁵⁵⁰ Hocine Malti, *Histoire secrète du pétrole algérien*, op. cit., p. 116.

⁵⁵¹ Archives non classées de la CFP-A / *Visite spécialiste soviétique à HM. N demande de documents DEC*, 31 août 1970.

⁵⁵² *Idem.*

⁵⁵³ Paul Vaïsse dir., Commission des archives diplomatiques, *Documents diplomatiques français. 1967*, Tome I, p. 4.

Abdesselam. Cette visite, comme toutes celles qui la précèdent, a pour objectif de compléter, voir de remplacer sur certains projets, la coopération industrielle franco-algérienne. Or, si les Algériens sont prêts à s'engager avec les Soviétiques sur le long terme et sur des projets coûteux et stratégiques comme la construction du complexe sidérurgique d'Annaba, c'est qu'il existe désormais une complicité entre les deux parties qui prend forme à des moments charnières. En effet, plusieurs exemples démontrent aux Algériens que les Soviétiques sont prêts à prendre le relais des Français. La nationalisation des entreprises minières françaises en mai 1966 est possible grâce à l'aide soviétique. Plus encore, selon Belaïd Abdesselam qui mène cette opération, les Soviétiques étaient au courant de la nationalisation avant même que le processus ne soit engagé⁵⁵⁴. Ce dernier évoque l'importance des Soviétiques dans deux domaines liés à la nationalisation : « d'abord, par le concours des experts soviétiques, on avait la certitude de ne pas tomber en panne dans l'exploitation des mines ; ensuite, les Soviétiques nous ont donné un coup de main en matière de commercialisation⁵⁵⁵ ». Deux ans plus tard, l'URSS sera également d'une aide précieuse. Premièrement, elle participe activement à la nationalisation des dernières unités industrielles françaises en mai et juin 1968 en mettant à la disposition de l'Algérie des experts « installés dans l'heure dans les cimenteries et dans toutes les installations importantes⁵⁵⁶ ». Deuxièmement, l'URSS ouvre son marché au vin algérien. À la suite de longues négociations qui débutent au mois de juin 1968, les Soviétiques s'engagent à acheter une partie du vin destiné au marché français, alors même que l'URSS ne dispose pas des installations nécessaires pour prendre en charge ce produit⁵⁵⁷.

En somme, entre 1966 et 1969, la coopération algéro-soviétique devient primordiale pour l'Algérie. L'URSS participe activement au renforcement de la SONATRACH et à la socialisation de l'économie

⁵⁵⁴ Mahfoud Bennoune et Ali E-Kenz, *Le Hasard et l'Histoire : Entretiens avec Belaïd Abdesselam*, tome I, *op. cit.*, p. 372.

⁵⁵⁵ *Ibid.*, p. 374

⁵⁵⁶ *Ibid.*, p. 381.

⁵⁵⁷ Gérard Viratelle, « La coopération entre Alger et Moscou se renforce surtout dans le domaine des échanges économiques », *op. cit.*, p 2.

algérienne. Parallèlement, les échanges commerciaux entre les deux pays s'accroissent et se diversifient. Outre les produits industriels et le vin, les échanges concernent l'armement. L'Algérie s'équipe presque exclusivement en URSS qui, en échange, a ouvert son marché à divers produits comme les produits sidérurgiques, le bois, le matériel d'équipement et les biens de consommation soviétiques⁵⁵⁸. Certes, en 1968, le commerce avec l'URSS ne représente que 10 % du volume total, contre 60% pour la France. Néanmoins, depuis 1967 l'évolution est tangible : 190 millions de dinars en 1967, 274 millions en 1968 et près de 500 millions en 1969⁵⁵⁹. Ainsi, à l'heure où l'accord de juillet 1969 doit être renégocié, l'Algérie dispose d'un allié solide disposé à aider le pays dans la construction de son économie socialiste au détriment des intérêts français, notamment ceux pétroliers. Dans le domaine des hydrocarbures, l'Algérie ne se contente pas de l'appui des Soviétiques. Elle cherche également à renforcer ses relations avec certaines firmes occidentales dans le secteur des services et de la recherche/production.

C- La *joint-venture* ou la coopération algéro-américaine

La SONATRACH s'intéresse à la diversification de ses relations pétrolières avec les firmes privées occidentales dès l'année de sa création. En effet, le premier projet de la SONATRACH s'élabore en collaboration avec une société privée non française. Il s'agit de la société britannique John Brown qui prend en charge la construction du troisième pipeline pour le compte de la SONATRACH. Pour autant, il faudra attendre l'année 1966 et l'élargissement des prérogatives de la SONATRACH pour que cette dernière confirme sa stratégie d'indépendance pétrolière vis-à-vis des sociétés françaises. Ainsi, le partenariat avec les Américains dans la société de forage Alfor, qui intervient au début de cette année, n'est pas une exception et représente plutôt une tendance appelée à s'amplifier. Parallèlement,

⁵⁵⁸ Paul Vaïsse dir., Commission des archives diplomatiques, *Documents diplomatiques français. 1969*, Tome II, Bruxelles, Pie Peter Lang, 2012, p. 395.

⁵⁵⁹ *Idem.*

l'Algérie nationalise progressivement les sociétés pétrolières non françaises présentes dans les domaines de la recherche, de la production et de la distribution des hydrocarbures. Si la grande majorité de ces sociétés quittent l'Algérie, la société américaine Getty Petroleum Company décide de collaborer avec la SONATRACH selon les conditions de cette dernière. Cet événement représente une avancée significative pour l'Algérie et aura des conséquences sur les intérêts pétroliers français.

La première mission de la SONATRACH aux États-Unis intervient en octobre 1964. La délégation algérienne, à la tête de laquelle se trouve le président de la SONATRACH de l'époque, Belaïd Abdesselam, rencontre pendant une dizaine de jours des firmes et des experts du monde pétrolier à New York, à Londres et à Genève. La mission se voit assignée trois objectifs : « rechercher des concours pour réaliser les affaires concernant le gaz », « rechercher le concours d'experts et de sociétés d'études pour la préparation techniques concernant la politique pétrolière » et « relancer les affaires de la pétrochimie notamment l'usine d'engrais azotés »⁵⁶⁰. Si aucun accord ne fut signé lors de ce voyage, un premier contact a été établi. Le contexte de ce déplacement n'est pas propice à la conclusion d'accords. En effet, les sociétés privées désireuses d'investir en Algérie sont dans l'expectative de la conclusion des négociations franco-algériennes débutées au début de l'année. De la conclusion de ces négociations dépend les conditions futures d'investissement. De plus, les sociétés privées désirent avant de s'engager que l'Algérie signe avec le gouvernement américain un traité garantissant leurs investissements⁵⁶¹. Le contexte économique en Algérie ne permet pas la signature d'un tel accord, alors que les sociétés françaises sont progressivement nationalisées et que l'économie algérienne s'engage dans la voie du socialisme. Un an plus tard, une seconde mission est effectuée aux États-Unis, cette fois-ci par l'intermédiaire du futur président de la SONATRACH appelé à remplacer Belaïd Abdesselam, Sid

⁵⁶⁰ Archives personnelles de Belaïd Abdesselam / 10°/ Copie d'un compte-rendu sur la mission effectuée en octobre 1964 aux États-Unis par la Direction de la SONATRACH.

⁵⁶¹ *Idem.*

Ahmed Ghozali⁵⁶². À la veille de l'application de l'accord de juillet 1965, cette mission a un tout autre objectif. Il s'agit d'aborder avec certaines sociétés américaines des projets concrets dans les domaines suivants : l'industrialisation, le financement des projets par les banques, la participation des sociétés américaines à la coopération pétrolière et la signature de contrats de services. Ce dernier point intéresse tout particulièrement les Algériens. En effet, l'accord de juillet 1965 préconise que l'ASCOOP aura recours prioritairement, le cas échéant, à des sociétés de services de nationalité algérienne. Ainsi, la formule de *joint-venture* est privilégiée par les Algériens, comme le confirment les archives d'Abdesselam :

Sociétés mixtes avec l'Algérie autant que possible majorité algérienne pour donner un caractère algérien incontestable à l'entreprise, quitte à donner au statut de l'entreprise ou s'arranger sur partage du bénéfice, rapatriement – donc souligner qu'une chance est ouverte aux sociétés nouvelles de s'implanter en Algérie si elles sont compétitives et disposées à s'entendre avec l'Algérie⁵⁶³.

De la sorte, par l'entremise de tels partenariats, l'Algérie garantit les investissements privés dans la mesure où elle est l'actionnaire majoritaire dans les sociétés appelées à se constituer. Toute nationalisation future étant écartée, les sociétés de services américaines pourront bénéficier de la protection de l'État algérien et, parallèlement, faire bénéficier la SONATRACH de leur expertise indispensable. À partir de l'année 1966, plus d'une dizaine de sociétés de services seront créées sur la base de cette formule. La SONATRACH sera associée avec des firmes américaines, exception faite pour deux sociétés formées l'une, avec un partenaire français et l'autre, avec un partenaire roumain⁵⁶⁴. Par contre, les sociétés pétrolières non françaises dont l'Algérie est exclue du capital subiront les mesures de socialisation.

⁵⁶² Archives personnelles de Belaïd Abdesselam / 11 °/ *Copie d'une note directives remises à Monsieur GHOZALI à l'occasion d'une mission qu'il accomplit aux États-Unis en novembre 1965 avant son installation à la tête de la direction de la SONATRACH.*

⁵⁶³ *Idem.*

⁵⁶⁴ Hocine Malti, *Histoire secrète du pétrole algérien, op, cit.,* p. 74-75

Présentes en Algérie depuis les années 1950, les sociétés pétrolières privées étrangères n'ont jamais connu le succès rencontré par leurs homologues françaises. Après 1962, les autorités algériennes se méfient de ces sociétés qui, selon une note d'Abdesselam, « même après l'indépendance, [...] se sont toujours comporté comme solidaires des intérêts français⁵⁶⁵ ». Ainsi, selon les aléas de la politique américaine et britannique dans la région, elles devront se plier aux exigences du pouvoir algérien. L'option pro-israélienne choisie par les États-Unis et le Royaume-Uni durant la guerre des Six Jours représente un tournant pour ces sociétés. Le 6 juin 1967, l'Algérie rompt ses relations diplomatiques avec les États-Unis et le Royaume-Uni. Conséquemment, elle place les sociétés anglo-saxonnes sous le contrôle de l'État algérien. Il ne s'agit pas encore d'une nationalisation, mais la mise sous contrôle de l'État signifie qu'un commissaire représentant l'État algérien est détaché à l'intérieur de ces sociétés. Si ce dernier ne se mêle pas des affaires courantes, il le peut lorsque les intérêts supérieurs de l'État sont en danger⁵⁶⁶. Un an plus tard, les sociétés de distribution anglo-saxonnes sont nationalisées lors de la première grande vague de nationalisation de mai 1968. Il faudra attendre deux ans pour que les sociétés de recherche et de production soient à leur tour nationalisées. La grande majorité des sociétés étaient peu productives, elles acceptent les mesures algériennes en échange d'indemnités conséquentes, ce qui, selon les dires de Malti, « fut apprécié à Washington⁵⁶⁷ ». En outre, la société Getty Petroleum Company, qui dispose de parts dans les champs de Rhourde el Baguel et Messdar, décide de négocier avec l'État algérien en vue d'arriver à une solution lui permettant de rester partenaire minoritaire dans le cadre d'un accord de coopération. Ces négociations, qui se concluent par un accord entre les deux parties le 21 octobre 1968, marquent une nouvelle ère pour l'Algérie. Pour la première fois, l'Algérie est majoritaire dans une *joint-venture* avec une société pétrolière privée non française de recherche et de production. Plus encore,

⁵⁶⁵ Archives personnelles de Belaïd Abdesselam / 10% Copie d'un compte-rendu sur la mission effectuée en octobre 1964 aux États-Unis par la Direction de la SONATRACH.

⁵⁶⁶ Hocine Malti, *Histoire secrète du pétrole algérien*, op, cit., p. 100.

⁵⁶⁷ *Ibid.*, p. 103

les termes de l'accord, beaucoup plus favorables pour la partie algérienne que ceux négociés dans le cadre de l'accord de juillet 1965, serviront de points de référence pour les Algériens lors des négociations franco-algériennes de 1969.

Dans le domaine du gaz, un contrat portant sur la livraison de 10 milliards de m³ de gaz sur 25 ans est signé en octobre 1969 entre la SONATRACH et la société américaine El Paso Natural Gas. Profitant ainsi du monopole que dispose la SONATRACH sur l'achat du gaz à la tête de puits, l'Algérie accède au marché américain. Les usines, les gazoducs et autres installations nécessaires à la mise en route de ce contrat permettront à l'Algérie d'accélérer son industrialisation sans l'apport de la France.

En somme, les rapports pétroliers entre l'Algérie et les sociétés privées occidentales non françaises se renforcent à partir de 1966. Les sociétés algéro-américaines de services permettent à la SONATRACH d'acquérir une expérience dans plusieurs domaines clés de l'industrie des hydrocarbures. Certes, à partir de 1967 les intérêts privés dans le secteur de la recherche, de la production et de la distribution du pétrole sont placés sous le contrôle de l'État et sont éventuellement nationalisés. Mais, cela n'affecte pas la coopération entre les sociétés privées occidentales et la SONATRACH. L'accord entre Getty Petroleum Company et la société nationale algérienne en est un exemple. Pour les sociétés françaises, il représente la fin de la solidarité des pétroliers occidentaux en Algérie. Les inquiétudes sont nombreuses, comme le confirme une note de la CFP-A adressée à Victor de Metz une semaine après la signature de l'accord. En transposant les termes de l'accord à la CFP-A, la société française arrive à la conclusion suivante :

Pour CFP(A) dont la production au titre du Code Pétrolier est en arrondi de 10 500 000 T. par an, ramenée à 5 250 000 par an après cession, le chiffre à investir atteint 67.2 M. US\$ par an, soit 332 MF par an. [...] Il résulte donc de l'examen ci-dessus que l'accord Getty, transposé sans nuance à CFP(A) serait catastrophique⁵⁶⁸.

⁵⁶⁸ Archives non classées de la CFP-A / *Accord Getty/SONTRACH*, 30 octobre 1968.

2- Les différentes étapes des négociations

En novembre 1969, l'Algérie soumet un mémorandum au gouvernement français annonçant sa volonté d'entamer des négociations sur la révision de la fiscalité pétrolière conformément à l'article 27 de l'accord de juillet 1965. La première phase des négociations se termine en juin 1970 avec le refus de la partie algérienne de prendre en considération une offre française qu'elle juge insuffisante. La seconde phase débute à l'automne 1970 et s'achève avec la nationalisation des hydrocarbures. Parallèlement, le contexte pétrolier international semble favorable aux demandes algériennes. L'OPEP, dont l'Algérie devient membre en juillet 1969, négocie plusieurs accords qui débouchent sur une augmentation sensible de la fiscalité pétrolière. La partie française devra prendre en considération ces ententes scellées entre sociétés concessionnaires et États producteurs.

A- Les revendications algériennes

L'article 27 de l'accord de juillet 1965 préconise la renégociation des clauses fiscales quatre ans après leur signature. Ainsi, en novembre 1969, à la demande du gouvernement algérien, les négociations débutent. La révision de la fiscalité pétrolière intervient dans un contexte plutôt favorable pour la partie algérienne. En effet, outre le renforcement de la SONATRACH depuis 1966, le contexte pétrolier national et international avantage les revendications algériennes.

L'accord Getty/SONATRACH, signé en octobre 1968, annonce le début de l'offensive algérienne en matière de fiscalité. Cette entente définit un prix posté de 2,65\$ le baril et un prix de référence de 2,19\$ le baril. Toutefois, pour les sociétés françaises, le prix posté reste de 2,35\$ le baril et le prix de référence de 2,08\$ le baril, comme défini dans l'accord de juillet 1965. En mars 1969, quelques mois avant l'ouverture des négociations franco-algériennes, l'Algérie décide d'augmenter le prix posté pour les sociétés françaises de manière unilatérale : il passe à 2,65\$ le baril. Mais, le prix de référence est maintenu à 2,08\$ le baril. Ainsi, à l'aube de l'ouverture

des négociations, en novembre 1969, l'Algérie a déjà fait valoir sa volonté de discuter la fiscalité pétrolière en fonction d'un nouveau prix posté.

L'article 27 de l'accord de juillet 1965 définit les facteurs qui influencent l'évolution de la fiscalité pétrolière :

Au cours de cet examen, il sera tenu compte des conséquences, sur la compétitivité du pétrole algérien, des changements qui pourraient être intervenus en ce qui concerne les pétroles concurrents. Les différentiels de fret, de qualité et la fiscalité en vigueur seront notamment pris globalement en considération. Il sera également tenu compte de l'évolution des prix de revient du pétrole algérien⁵⁶⁹.

Le gouvernement algérien entend également ajouter le bilan de la coopération pétrolière entre les deux pays. En effet, pour la partie algérienne, les enjeux de la fiscalité favorable consentie aux sociétés concessionnaires ne peuvent être appréhendés qu'en considérant la globalité de l'accord de juillet 1965. Dès lors, le bilan étant négatif du point de vue algérien, le mémoire sur la révision de la fiscalité pétrolière remis à la partie française en novembre 1969 indique qu'« il est logique de revenir à l'idée de prélever sur les revenus des sociétés concessionnaires une fiscalité comparable à celle perçue par les autres pays producteurs⁵⁷⁰ ».

La fermeture du canal de Suez suite à la guerre israélo-arabe de juin 1967 représente l'événement le plus important qui tend à influencer le prix du pétrole algérien. À partir de cette date, une partie importante du pétrole du Moyen-Orient ne transite plus par le canal. La route de substitution qui longe le cap augmente sensiblement le prix du fret. Certes, une autre partie du pétrole du Moyen-Orient est acheminée par voie d'oléoducs aux ports de Baniyas en Syrie, de Tripoli au nord Liban et de Saïda au Sud Liban. Pour autant, le sabotage récurrent de ces canalisations rend plus qu'aléatoire le transport du brut par ces voies terrestres et tend à favoriser l'augmentation des primes d'assurance. Une étude algérienne sur la révision des

⁵⁶⁹ Journal officiel de la République française, *Accord pétrolier franco-algérien*, *op. cit.*, p. 18.

⁵⁷⁰ Archives personnelles de Belaïd Abdesselam / 12°/ *Copie du mémoire sur la révision de la fiscalité pétrolière applicable aux sociétés concessionnaires françaises à la veille de l'ouverture en 1969 des négociations avec le Gouvernement français sur cette révision.*

dispositions fiscales de l'accord de juillet 1965 note qu'une partie substantielle du prix du brut du Moyen-Orient est liée au fret⁵⁷¹. Ainsi, le transport d'un baril de brut du Moyen-Orient ayant transité par le Cap coûte 77 cents à la France. Parallèlement, le coût de transport d'un baril en provenance d'un port oriental de la Méditerranée vers un port français sur la Méditerranée coûte près de 18 cents. Toutefois, le coût de transport d'un baril de pétrole saharien vers un port français de Méditerranée est de 9 cents. Les tarifs de transport du brut algérien sont donc nettement plus compétitifs. Plus encore, selon la partie algérienne, la demande pour un pétrole léger et non sulfureux, une des qualités intrinsèques du pétrole saharien, est en augmentation en Europe.

Concernant le prix de revient, les Algériens affirment qu'il a diminué de moitié depuis la signature de l'accord de juillet 1965. Premièrement, les sociétés pétrolières ont amorti la presque totalité de leurs investissements au Sahara⁵⁷². Deuxièmement, ces sociétés ont très peu investi dans la recherche et la production pétrolière. Les deux exemples les plus notables se rapportent à l'exploitation des champs pétroliers de Zarzaitine et de Hassi Messaoud. Dans *El Moudjahid*, les Algériens accusent les sociétés françaises d'exploiter de manière intensive le gisement de Zarzaitine « où l'opérateur, indifférent aux saines pratiques de conservation reconnues sur le plan international a dépassé de près de 1 million de tonnes le rythme de production autorisé par l'Administration en 1967, ce qui a entraîné, comme on le sait, la fermeture d'un certain nombre de puits⁵⁷³ ». Par contre, lorsque des investissements conséquents sont nécessaires pour augmenter la production de pétrole, comme sur le champ de Hassi Messaoud, les sociétés pétrolières refusent de s'engager. Ainsi, comparativement aux pays du Moyen-Orient où les dépenses incombent aux sociétés concessionnaires, en

⁵⁷¹ Archives non classées de la CFP-A / *La révision des dispositions fiscales de l'accord algéro-français de juillet 1965*.

⁵⁷² Archives personnelles de Belaïd Abdesselam / *12°/ Copie du mémoire sur la révision de la fiscalité pétrolière applicable aux sociétés concessionnaires françaises à la veille de l'ouverture en 1969 des négociations avec le Gouvernement français sur cette révision*.

⁵⁷³ *El Moudjahid*, 14 décembre 1968.

Algérie c'est la SONATRACH qui est responsable de ces charges⁵⁷⁴. De ce fait, les avantages fiscaux concédés aux sociétés pétrolières françaises ne sont plus justifiés.

Dès lors, il est logique que soient prélevés sur les revenus des sociétés qui détiennent des concessions d'exploitation sur les plus grands gisements sahariens, les moyens nécessaires au financement de l'exploration et de sa reconstitution des réserves, car, on est fondé à considérer que les autres pays producteurs, qui n'assument quasiment aucune responsabilité financière dans les efforts consacrés à la prospection et au développement des réserves, laissent aux sociétés, sur le plan fiscal, un avantage qui se justifie de moins en moins en Algérie⁵⁷⁵.

Les sociétés françaises retirent un bénéfice certain du point de vue fiscal sans réelle contrepartie. Alors que les pays de l'OPEP ont augmenté leurs revenus fiscaux entre 1965 et 1969, l'Algérie, conformément à l'accord de 1965, n'a pas connu un accroissement de sa fiscalité pétrolière. La formule fiscale appliquée dans les pays de l'OPEP est plus avantageuse que celle signée dans le cadre de l'accord de juillet 1965. L'Algérie, qui adhère à l'OPEP en juillet 1969, demande que la fiscalité pétrolière soit désormais calculée de la même manière que dans les pays membres de l'organisation. La redevance dans le cadre de l'accord de juillet 1965 est considérée comme une avance sur l'impôt, alors que, dans les pays de l'OPEP, elle représente une charge⁵⁷⁶. De plus, l'Algérie réclame que la fiscalité soit désormais calculée sur la base du prix posté comme dans le reste des pays de l'OPEP, ce qui rendrait caduc l'article 24 de l'accord de juillet 1965. Ainsi, le prix posté de 2,65\$ le baril, en vigueur depuis mars 1969, est retenu. Par contre, le taux d'imposition de 55% exigé par le gouvernement algérien reste supérieur à celui en vigueur dans les pays de l'OPEP qui est de 50%.

Enfin, quatre ans après la signature de l'accord de juillet 1965, tous les avantages fiscaux consentis aux sociétés françaises sont remis en cause

⁵⁷⁴ Archives personnelles de Belaïd Abdesselam / 12°/ *Copie du mémoire sur la révision de la fiscalité pétrolière applicable aux sociétés concessionnaires françaises à la veille de l'ouverture en 1969 des négociations avec le Gouvernement français sur cette révision.*

⁵⁷⁵ *Idem.*

⁵⁷⁶ Brogini, Maurice, *L'exploitation des hydrocarbures en Algérie de 1956 à 1971 : Étude de géographie économique, op., cit.,* p. 355.

par le gouvernement algérien. Ce dernier est certain que la compétitivité du pétrole saharien s'est grandement améliorée depuis l'accord de juillet 1965. Désormais, le maintien du Code pétrolier saharien pour les anciennes concessions pétrolières ne se justifie plus au regard de l'échec de la coopération. Suivant l'accord de juillet 1965, ces sociétés déboursent à l'Algérie un montant de 73,5 cents par barils⁵⁷⁷. L'application de la formule OPEP avec un prix posté de 2,65\$ le baril augmenterait la fiscalité de 36,25 cents, soit de plus de 50%. L'impact financier pour les sociétés pétrolières françaises est donc considérable.

B- La phase fiscale des négociations

Les événements de mai 1968 bouleversent le paysage politique en France. Alors que de Gaulle semble reprendre en main la situation à partir de juin 1968⁵⁷⁸, le non au référendum du 27 avril 1969 sur la réforme du Sénat et la régionalisation mène le Général vers la sortie. Le nouveau président de la République, George Pompidou marginalise la frange du mouvement gaulliste favorable au maintien d'une relation privilégiée avec l'Algérie. Parallèlement, les relations franco-algériennes se détériorent. Pour la première fois, des intérêts pétroliers français sont nationalisés en mai 1968. Abdesselam, qui a encadré cette opération depuis le début, affirme avoir profité des troubles en France pour lancer les nationalisations.

Ce programme a été mis au point dans le courant du premier semestre de l'année 1968. On en prévoyait la mise en œuvre toujours - c'était devenu une sorte de rituel – pour la veille du 19 juin, pour marquer l'anniversaire d'un événement politique. Au mois d'avril 1968, tout était prêt ; il fallait attendre le moment propice... et il y a eu, en France, les événements de mai 1968⁵⁷⁹.

Certainement, ces nationalisations ont des conséquences directes sur l'avenir des relations entre les deux pays. Les liens de confiance sont plus

⁵⁷⁷ Archives non classées de la CFP-A / *La révision des dispositions fiscales de l'accord algéro-français de juillet 1965*.

⁵⁷⁸ La manifestation de soutien au général de Gaulle du 30 mai 1968 regroupe plusieurs centaines de milliers de personnes et sonne le glas du mouvement protestataire.

⁵⁷⁹ Mahfoud Bennoune et Ali E-Kenz, *Le Hasard et l'Histoire : Entretiens avec Belaïd Abdesselam*, tome I, *op. cit.*, p. 379.

que jamais rompus. Quelques mois plus tard, la signature de l'accord SONATRACH/GETTY et la modification du prix posté en mars 1969 affirment davantage la nouvelle politique pétrolière algérienne de plus en plus indépendante. La réponse de la France à ces événements et au mémoire algérien de novembre 1969 est prudente. La diplomatie française refuse d'obtempérer aux demandes algériennes, mais elle décide de s'engager dans les négociations. Il s'agit de la dernière manifestation de la stratégie pétrolière française en Algérie qui consiste à gagner du temps afin de retarder une nationalisation désormais imminente.

Les négociations sur la fiscalité pétrolière des sociétés concessionnaires débutent quelques jours après la remise du mémorandum. La première série de négociations se déroule du 24 au 27 novembre 1969. Les deux délégations sont menées respectivement par Belaïd Abdesselam et par Jean-Pierre Brunet. Afin de trouver une base commune pour les négociations, l'on décide de former une commission d'experts français et algériens pour étudier les problèmes évoqués dans le mémorandum. Ces réunions qui se déroulent sur plusieurs mois n'obtiennent aucun résultat tangible. Concernant tous les éléments qui doivent déterminer le prix du brut saharien selon l'article 27, les points de vue sont divergents. Si la partie française confirme la légalité de la demande algérienne de révision de la fiscalité sur la base de l'article 27, elle refuse de négocier sur la base du prix posté en 1965. En effet, selon les calculs de l'Algérie, les différentiels entre les pétroles concurrents et le pétrole algérien depuis 1965 doivent être rajoutés au prix posté de 2,35\$ le baril en vigueur en 1965. Par contre, pour la délégation française, ces différentiels doivent améliorer le prix fiscal conventionnel de l'Algérie, reconnu par les deux parties en 1965, c'est-à-dire, 2,08\$. Pendant plusieurs mois, ce problème central ne permet pas aux deux délégations d'experts d'arriver à une entente. Lors d'une réunion au mois de mai 1970 entre Abdesselam et Brunet, il est décidé que la France soumettra une offre aux Algériens. En effet, « [Brunet] ajoute que pour sa part il est prêt à oublier provisoirement les divergences des deux délégations sur la notion de la compétitivité et que pour sortir de l'impasse il propose que soit défini un prix d'objectif auquel les Français pourraient accepter de parvenir par paliers

progressifs⁵⁸⁰ ». La France soumet une offre le 12 juin 1970 prenant en considération la qualité du pétrole saharien et le prix du transport, mais toujours sur la base du prix conventionnel de 2,08\$ le baril⁵⁸¹. Ainsi, la France accepte une hausse de 23 cents par baril échelonnée jusqu'en 1975 et consent à s'aligner sur la fiscalité en vigueur dans les pays de l'OPEP.

La réaction de l'Algérie à l'offre française est des plus négatives. Le jour suivant la remise de la proposition française au gouvernement algérien, une réunion entre Brunet et Abdesselam a lieu à Alger à la demande de ce dernier. Le compte rendu de la rencontre fait état de la « diatribe la plus violente qu'il ait jamais été donné à M. Brunet d'entendre de la part d'un interlocuteur qu'il connaît bien, qui est certes très difficile, mais malgré tout habituellement accessible au raisonnement⁵⁸² ». Abdesselam déclare que la proposition représente une insulte faite à l'Algérie et, par conséquent, qu'il ne fera pas de contreproposition⁵⁸³. Le ministre de l'Industrie conteste la représentativité des pétroles concurrents choisis par la France. De plus, il reprend un des arguments de la France qui consiste à opposer le pétrole libyen au pétrole algérien. Or, jusqu'alors, la France avait tenté de faire du pétrole libyen un concurrent meilleur marché que celui extrait du Sahara. Depuis l'arrivée au pouvoir de Kadhafi, des négociations avec les sociétés pétrolières se déroulent parallèlement aux négociations franco-algériennes. La nouvelle Libye a déjà démontré sa volonté de renégocier en sa faveur les contrats pétroliers, notamment en décidant de diminuer la production nationale. Ainsi, ce sont maintenant les Algériens qui regardent du côté de Tripoli avec comme objectif de s'aligner sur la nouvelle fiscalité issue des négociations entre le gouvernement libyen et les sociétés concessionnaires.

Le refus des Algériens de prendre en considération l'offre française de juin 1970 incite les deux gouvernements à engager des négociations

⁵⁸⁰ Archives non classées de la CFP-A / *Négociations franco-algériennes – Réunions des négociateurs des 25 et 26 mai 1970.*

⁵⁸¹ Archives personnelles de Belaïd Abdesselam / 13°/ *Copie de la proposition du Gouvernement français pour le règlement de la fiscalité pétrolière, proposition formulée en juin 1970 après 8 mois de négociations.*

⁵⁸² Archives du Quai d'Orsay / Dossier P17466 / Secrétariat général Entretiens et messages / Vol. 43-44 / *Entretien entre M. Brunet et M. Abdesselam à Alger, 13 juin 1970.*

⁵⁸³ *Idem.*

globales qui visent à redéfinir l'accord de juillet 1965. Désormais, la fiscalité n'est plus qu'un des éléments des négociations qui abordent, pour la première fois, l'entrée de l'Algérie dans les anciennes concessions pétrolières françaises. Parallèlement, plusieurs événements survenus dans le domaine des hydrocarbures à la fin de l'année 1970 et au début de l'année 1971 engagent le gouvernement algérien à adopter une attitude plus radicale qui mène à la nationalisation des hydrocarbures le 24 février 1971.

C- La phase politique des négociations

La première offensive lancée par les Algériens intervient le 20 juillet 1970. À partir de cette date, le gouvernement algérien fixe de manière unilatérale le nouveau prix de référence imposable pour les sociétés pétrolières. Celui-ci sera dorénavant de 2,85\$ le baril. Cette décision obtient l'appui de l'OPEC. Ainsi, avant même d'attendre l'issue des négociations entre la Libye et les sociétés concessionnaires, comme le présentait Brunet⁵⁸⁴, l'Algérie a pris une décision lourde de sens. Au mois d'août 1970, pour sortir de l'impasse et régler une fois pour toutes les différents litiges entre les deux pays, Pompidou lance l'idée d'une révision des accords de juillet 1965 à condition que l'Algérie suspende l'application de l'augmentation du prix de référence de 2,85\$ le baril. Cette proposition est aussitôt acceptée par le Boumediene.

Le choix des deux négociateurs est dicté par la volonté des deux présidents d'aborder ces négociations dans la perspective d'une future coopération globale. En effet, Pompidou désigne un homme de confiance, François Xavier Ortoli, ancien chef de son cabinet et ministre du Développement industriel et de la Recherche scientifique. Boumediene nomme Abdelaziz Bouteflika, ministre des Affaires étrangères, pour présider la délégation algérienne. Ce choix, qui peut surprendre à première vue, s'explique par le fait que Belaïd Abdesselam, le négociateur habituel, n'a de prérogatives que dans le domaine des hydrocarbures. Pour autant, son influence sur les négociations est notable. Durant les mois de négociations,

⁵⁸⁴ *Idem.*

son activité sur la scène pétrolière internationale renforcera la position de la délégation algérienne.

Les prémices des négociations se déroulent entre août et septembre 1970. Il s'agit de déterminer les dossiers prioritaires à traiter. D'abord, les hydrocarbures seront au cœur des discussions. De plus, les délégations examineront les problématiques liées à l'achat du vin algérien par la France, à la main-d'œuvre algérienne en France et à l'aide globale de la France à l'Algérie. Les négociations débutent effectivement le 5 octobre 1970 et s'achèvent avec la nationalisation partielle des hydrocarbures, le 24 février 1971. Seraient-elles d'emblée vouées à l'échec dans la mesure où les Algériens avaient déjà décidé la nationalisation des hydrocarbures et que les Français refusaient de négocier les termes de celle-ci ? Le 16 juillet 1970, à l'occasion du lancement des travaux du terminal de Misdar-Skikda, Boumediene rappelle que l'objectif de l'Algérie est la nationalisation des hydrocarbures.

De même que les mines qui étaient hier entre les mains de sociétés étrangères sont revenues aujourd'hui à leurs légitimes propriétaires les banques qui dépendaient du capital étranger sont aujourd'hui nationales tout comme l'économie est au service de l'intérêt général, il en sera également de même pour le pétrole et le gaz qui doivent être en premier lieu au service de l'Algérie et de ses habitants⁵⁸⁵.

De plus, Abdesselam note dans un document daté du mois d'août 1970 et intitulé « Nos objectifs et notre stratégie en ce qui concerne les hydrocarbures dans le cadre des négociations algéro-françaises » : il est primordial pour l'Algérie d'acquiescer « la majorité des intérêts français au sein des sociétés françaises (au sens des accords de 1965) concessionnaires de gisements de pétrole brut, la part de ces intérêts laissée à la France étant limitée à un maximum de 49 %⁵⁸⁶ ». Par ailleurs, la délégation française s'engage dans les négociations pour retarder le plus possible la

⁵⁸⁵ *El Moudjahid*, 17 juillet 1970.

⁵⁸⁶ Archives personnelles de Belaïd Abdesselam / 15° Copie d'un document établi à l'intention exclusive du Président Boumediene et sur sa demande sur la stratégie et les objectifs de notre politique pétrolière. Texte rédigé au moment de l'ouverture en août 1970 des négociations entre les gouvernements algérien et français sur la révision des accords conclus entre les deux pays en juillet 1965.

nationalisation. Ainsi, dès septembre 1969, le Quai d'Orsay suggère que l'intérêt de la France, quant à la révision de l'accord de 1965, « est que le régime actuel soit maintenu le plus longtemps possible⁵⁸⁷ ».

Parallèlement aux négociations, le contexte pétrolier international encourage l'Algérie à rester ferme sur ses positions. En effet, l'arrivée au pouvoir du colonel Kadhafi va de pair avec le début de la coopération entre l'Algérie et la Libye. Conséquemment, les deux pays cherchent à coordonner leur position sur la fiscalité pétrolière. La Libye a déjà commencé les négociations avec les sociétés occidentales. L'accord prévu avec ces dernières prévoit l'augmentation progressive du prix du brut libyen : de 2,53 en septembre 1970 à 2,63 en janvier 1975. Cette annonce représente une victoire pour la thèse algérienne. Le prix libyen se rapproche désormais du prix référence algérien de 2,85. Au mois de décembre, deux événements pétroliers internationaux renforcent davantage la position algérienne dans les négociations. Premièrement, lors de la réunion de l'OPEP de décembre 1970 à Caracas, les pays des Moyen-Orient demandent une augmentation fiscale. S'ensuivent les négociations à Téhéran entre les sociétés pétrolières et les pays producteurs du golfe Persique. Le 14 février 1971, les deux parties s'entendent sur « une augmentation immédiate de 35 cents puis de majorations successives de 5 cents le 1er juin 1971 et chaque début d'année de 1973 à 1975⁵⁸⁸ ». Deuxièmement, la Libye décide de rouvrir à nouveau les négociations avec les sociétés pétrolières pour augmenter le prix affiché. Abdesselam, présent à Caracas, reste en contact direct avec les dirigeants libyens et joue un rôle primordial pour maintenir une cohésion entre les pays de l'OPEP. Ainsi, son rôle au sein de l'organisation des pays producteurs de pétrole renforce sa stature à l'international.

Dans ce contexte, la proposition que formule la délégation française en décembre 1970 prend en considération l'augmentation du prix de référence en Libye et le contexte général de négociation entre l'OPEP et les sociétés pétrolières. En se référant à la fiscalité de l'OPEP, la France serait

⁵⁸⁷ Paul Vaïsse dir., Commission des archives diplomatiques, *Documents diplomatiques français. 1969*, Tome II, *op. cit.*, p. 460.

⁵⁸⁸ Jean Devaux-Charbonnel, « Les Accords de Téhéran et de Tripoli », *Annuaire français de droit international*, vol. 17, 1971, p. 140.

prête à déboursier des impôts sur la base d'un prix fiscal de 2,65\$ du premier janvier 1969 au 1^{er} janvier 1971. À partir de cette date, le prix de référence serait de 2,75\$. De plus, pour répondre à la volonté algérienne de nationalisation, les Français proposent de livrer la majorité de la production pétrolière à l'Algérie sans remettre en question la prédominance française au sein des sociétés pétrolières concessionnaires. Également, la France accepte la nationalisation de l'industrie gazière et des gazoducs. Mais cette proposition de décembre 1970 pouvait-elle être acceptée par l'Algérie alors qu'au niveau international les négociations n'avaient pas abouti ?

L'Algérie refuse l'offre française qui, en définitive, ne lui permet pas d'avoir le contrôle complet sur son industrie pétrolière. Ainsi, les négociations sont momentanément suspendues à la demande d'Ortoli le 4 février 1971. Quatre jours plus tard, l'Algérie exige une reprise immédiate des négociations. Face au refus de la partie française, Alger décide, le 24 février 1971, la nationalisation unilatérale des intérêts pétroliers et gaziers français. Si la France ne conteste pas le droit de nationaliser, elle s'émeut de la méthode choisie, alors même que des négociations étaient en cours. Dans un premier temps, les pourparlers entre les deux parties sont maintenus. Les efforts pour trouver une porte de sortie à la crise s'engagent sans que des résultats concrets n'en découlent. Boumediene, deux mois après la nationalisation, décide de prendre une autre mesure unilatérale. Il annonce le 12 avril 1971 « l'abolition du régime des concessions, la fixation d'un nouveau prix affiché de 3,60\$ le baril⁵⁸⁹, l'offre de 500 millions de dinars comme indemnité, la possibilité donnée aux sociétés françaises de s'approvisionner au prix de revient dans la limite de leurs participations⁵⁹⁰ ». Conséquemment, le gouvernement français décide le 14 avril, lors d'un conseil interministériel restreint, de rompre les négociations entre les deux gouvernements. Hervé Alphand, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, communique à Bouteflika qu'il appartient désormais « aux sociétés pétrolières et aux autorités algériennes de tirer par des

⁵⁸⁹ Ce prix fait suite à la conclusion des accords de Tripoli entre les sociétés pétrolières et la Libye qui fixe désormais le prix de référence à 3.45\$.

⁵⁹⁰ Grimaud, Nicole. « Le conflit pétrolier franco-algérien », *op. cit.*, p. 1202.

conversations directes et d'un commun accord les conséquences pratiques et techniques de ces dispositions⁵⁹¹ ». Placées devant le fait accompli, les sociétés pétrolières tentent d'engager une bataille juridique pour faire valoir leur droit à une juste indemnisation. Ces dernières menacent d'un recours judiciaire tout éventuel client désirant acheter le pétrole nationalisé ou désirant s'engager dans l'exploitation des concessions pétrolières nationalisées. Parallèlement, les discussions entre les sociétés pétrolières et les autorités algériennes se poursuivent. Un premier accord est conclu entre la CFP-A et la SONATRACH, le 30 juin 1971. Une indemnité de 300 millions de dinars est accordée à la CFP-A, soit 50 millions de plus que la proposition initiale de la SONATRACH⁵⁹² et 100 millions de moins que ce que souhaite obtenir la CFP-A⁵⁹³. De plus, l'impôt sera payé sur la base d'un prix posté de 3,60, selon la formule de l'OPEP. L'accord avec l'ERAP est signé le 15 décembre 1971. L'indemnité est fixée à 36,7 millions de \$ alors que les dettes de l'ERAP envers l'Algérie sont de 78 millions de \$. Afin de régler les arriérés, l'ERAP décide alors de céder à l'Algérie deux tiers de ses avoirs, contrairement à la CFP-A qui conserve les 49%.

3- La nationalisation et la diversification

Les négociations étalées sur près de deux ans aboutissent à des accords officialisant la nationalisation des sociétés françaises. Durant cette longue période, la France, envisageant la nationalisation, accentue sa politique de diversification pétrolière. Ses sources d'approvisionnement sont suffisamment diversifiées pour remplacer, le cas échéant, le pétrole algérien qui représente en 1970 26% des importations pétrolières totales de la France, comparativement à 29,5 % en 1965 et 34% en 1962. Toutefois, les alliances nouées par l'Algérie avec certains pays producteurs de pétrole démontrent les limites de la stratégie pétrolière française à la fin des années 1960.

⁵⁹¹ Paul Vaisse dir., Commission des archives diplomatiques, *Documents diplomatiques français. 1971*, tome I, Bruxelles, Pie Peter Lang, 2015, p. 559.

⁵⁹² *Bulletin d'information pétrolière*, 2 juillet 1971.

⁵⁹³ Archives non classées de la CFP-A / *Analyse de la situation au 5 avril 1971*.

A- Une nationalisation imminente dès 1969

À partir du 13 juin 1970 et du rejet de l'offre française, la question du transfert d'une partie des intérêts des concessions françaises commence à être abordée lors des négociations entre les deux parties. Néanmoins, les Français ont-ils été pris de court par cette problématique ? Rien n'est moins sûr. En effet, plusieurs signes avant-coureurs laissent penser que la partie française était au courant que la socialisation de l'industrie des hydrocarbures à l'issue des négociations représentait un objectif pour l'Algérie. Lors d'un entretien en février 1970 entre le secrétaire général adjoint de la CFP-A, François Castellani et Djamel Lakhdari, avocat algérien spécialiste de la question des hydrocarbures, ce dernier fait part d'une rencontre qu'il a eue le jour même avec Abdesselam. Le dirigeant de la CFP-A résume en ces termes les propos de Lakhdari :

En réalité le chiffre proposé par l'Algérie n'a aucun lien ou n'a pas de lien véritable avec les prix postés pratiqués en Libye ou au Moyen-Orient. Toutes ces conversations d'experts ne sont qu'un habillage. Le prix annoncé par l'Algérie a été établi de telle sorte qu'il ne laisse pratiquement plus de marge bénéficiaire aux exploitants. En d'autres termes il s'agit là d'une récupération déguisée des concessions anciennes par l'Algérie⁵⁹⁴.

Quelques mois plus tôt, en septembre 1969, Basdevant, l'ambassadeur de France en Algérie et l'un des négociateurs, évoque cette question dans une lettre manuscrite à Vincent Labouret, responsable des affaires étrangères à la CFP et secrétaire général de la société. Basdevant déclare à propos de la nationalisation :

Là, mes idées, je dois vous le dire sont peu optimistes quant au maintien des privilèges dont bénéficient actuellement nos sociétés. Je pense que le point essentiel pour nous dans l'avenir sera d'assurer la sécurité de notre approvisionnement en pétrole payable en francs, quitte à larguer notre contrôle des sociétés productrices et à n'avoir que des accords de coopérations techniques et de prestations de services : la volonté des dirigeants actuels de prendre le contrôle des sociétés pétrolières est absolument délibérée et il faudra avoir plus d'imagination et

⁵⁹⁴ Archives non classées de la CFP-A / *Entretien avec M. Lakhdari le 23 février 1970* », 25 février 1970.

de souplesse pour trouver des formules sauvegardant au mieux nos intérêts⁵⁹⁵.

Plus encore, Basdevant suggère que la CFP-A est prête à s'engager dans une optique de retrait partiel de l'Algérie : « J'ai assez clairement suivi l'action de la CFP et de l'ERAP depuis près d'un an pour savoir que votre maison saura faire cet effort d'imagination et d'adaptation⁵⁹⁶ ».

Les archives de la CFP-A confirment que la société pose déjà la question d'un désengagement de l'Algérie avant le début de la renégociation des accords de juillet 1965. En effet, une note à destination de Labouret, faisant état des différents problèmes que rencontre la société pétrolière à la date du 18 février 1970 et de son attitude ferme au sujet de ses différends avec les autorités algériennes, conclut que « l'adoption de principes de souplesse totale, permettrait à la CFP(A), à court terme, de retrouver le qualificatif de "bonne société pétrolière, coopérative et constructive"⁵⁹⁷ ». Or, la cession à la SONATRACH de 50% du champ de Hassi Messaoud est un des points de désaccord entre la CFP-A et les autorités algériennes⁵⁹⁸. De plus, cette note fait mention d'un changement d'attitude de la part de l'ERAP, qui devient plus conciliante face aux demandes algériennes, lui reprochant de rompre la solidarité entre les sociétés pétrolières concessionnaires. Ainsi, l'ERAP serait d'accord « pour adopter en toute circonstance une attitude de faiblesse vis-à-vis des prétentions algériennes, si exorbitantes qu'elles soient [...] (exploitation du champ, recherche scientifique, gestion intérieure des sociétés, rôle du comité d'entreprise, etc.)⁵⁹⁹ ». Parallèlement à ces changements d'attitude qui prouvent que dès le début de l'année 1970 les sociétés pétrolières envisagent une nationalisation imminente, le poids du pétrole algérien dans l'approvisionnement de la France tend à baisser.

⁵⁹⁵ Archives Total / *Lettre manuscrite de Jean Basdevant à Vincent Labouret*, 8 septembre 1969. Soulignés dans le texte.

⁵⁹⁶ *Idem.*

⁵⁹⁷ *Idem.*

⁵⁹⁸ Archives non classées de la CFP-A / *Note à l'attention de Vincent Labouret*, 18 février 1970.

⁵⁹⁹ *Idem.*

B- Les limites de la politique de diversification

Les tendances de la politique énergétique de la France, observées au milieu des années 1960, se renforcent à la fin de la décennie. La consommation de pétrole est en pleine croissance. Elle représente en 1969, 55% de la consommation totale d'énergie, comparativement à 44,8% en 1965⁶⁰⁰. Le charbon suit une courbe contraire. De 40,9% en 1965, il passe à 30% de la consommation totale d'énergie en 1969⁶⁰¹. Cette baisse du charbon se fait presque exclusivement au profit du pétrole. En effet, la consommation de gaz et d'électricité hydraulique et nucléaire se maintient plus ou moins au même niveau : 4,7% en 1965 pour le gaz contre 6,1% en 1969 ; 9,6% pour l'électricité hydraulique et nucléaire en 1965 contre 9% en 1969⁶⁰². En somme, la faible consommation de gaz explique la proposition française de décembre 1970 qui adhère à l'idée algérienne de la nationalisation du secteur gazier.

Par ailleurs, des changements notables sont à signaler dans le domaine de l'importation pétrolière. La politique française de diversification s'accroît entre 1965 et 1969. Si la part de pétrole algérien dans les importations de la France reste stable - 29,46% des importations en 1969 contre 29,68% en 1965⁶⁰³ - la part du pétrole libyen augmente au détriment des pétroles du Moyen-Orient. Cette région du monde procure à la France 51,56% des importations pétrolières en 1965, soit 30,19 millions de tonnes⁶⁰⁴. Quatre ans plus tard, 44,8% du pétrole français provient du Moyen-Orient, soit 38,68 millions de tonnes⁶⁰⁵. Avec 5,86 millions de tonnes de pétrole importées de Libye, ce pays est le cinquième exportateur de

⁶⁰⁰ Institut national de la statistique et des études économiques, *Annuaire statistique de la France. Résultats de 1970*, op. cit., p. 193.

⁶⁰¹ *Idem.*

⁶⁰² *Idem.*

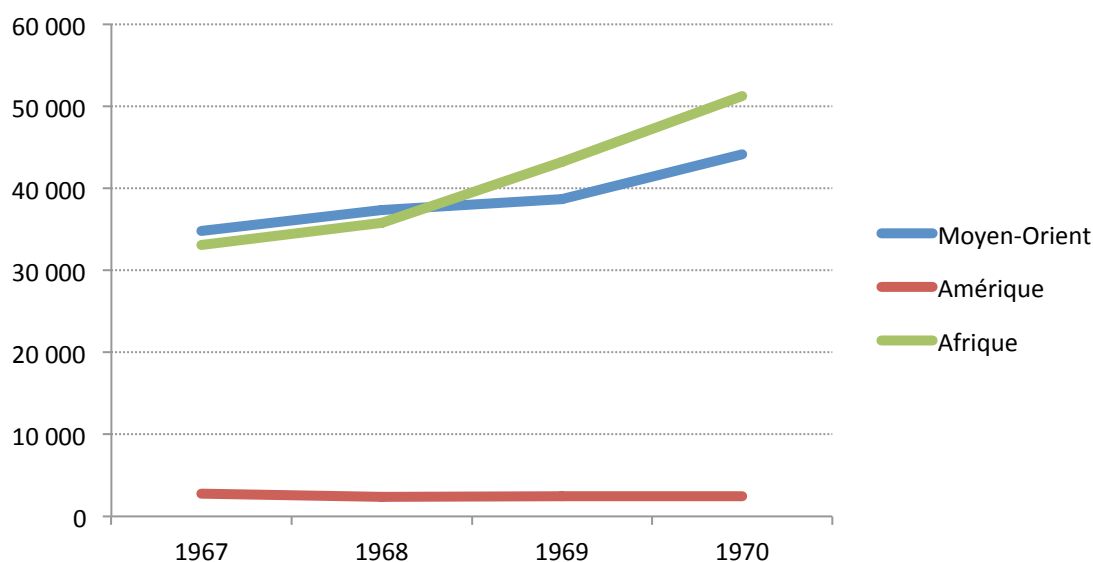
⁶⁰³ *Idem.*

⁶⁰⁴ Institut national de la statistique et des études économiques, *Annuaire statistique de la France : Résultats de 1965 et 1966*, op. cit., p. 309.

⁶⁰⁵ Institut national de la statistique et des études économiques, *Annuaire statistique de la France. Résultats de 1970*, op. cit., p. 193.

pétrole vers la France en 1965⁶⁰⁶. Il assure 10% de ses besoins pétroliers. En 1969, la quantité de brut importé de Libye a triplé : 14,57 millions de tonnes, soit 16,88%⁶⁰⁷. Désormais, ce pays est le deuxième exportateur d'huiles vers la France, une position qu'il partage avec l'Irak. Les chiffres de l'année 1970 démontrent cette fois-ci un certain tassement du pétrole algérien alors que celui en provenance de Libye et du Moyen-Orient se stabilise. Les huiles d'Algérie, de Libye et du Moyen-Orient assurent respectivement 26,88%, 17,59% et 44,05% des importations totales de la France en 1970⁶⁰⁸.

Importations de pétrole brut par origine : 1967-1970 (en millier de tonnes)⁶⁰⁹



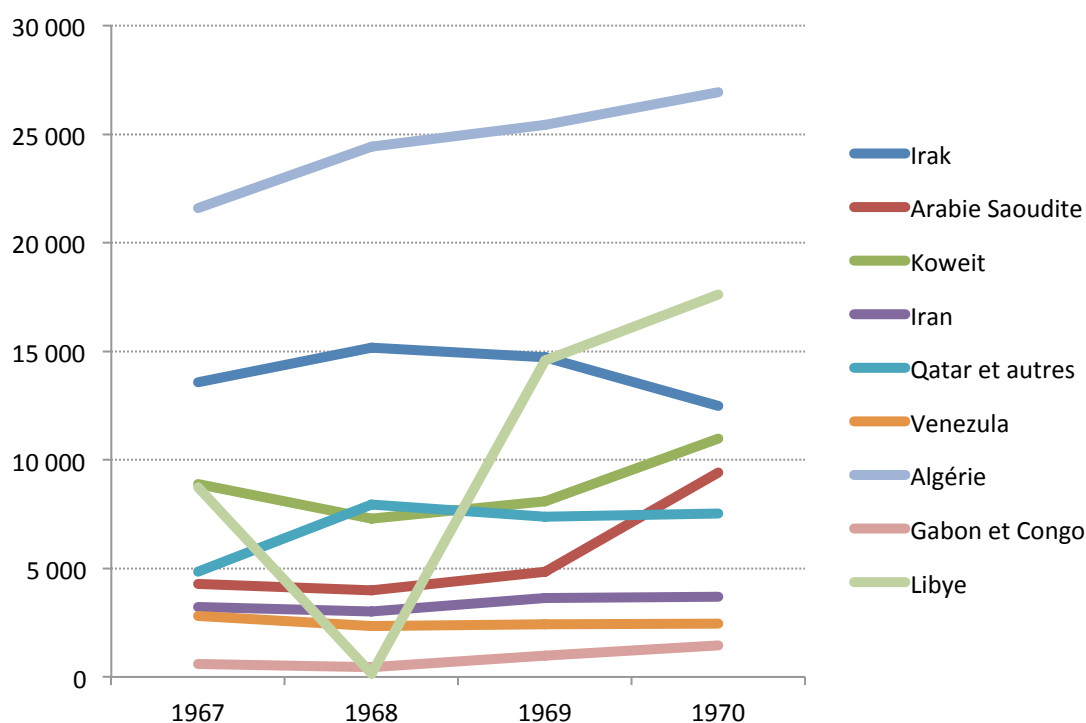
	1967	1968	1969	1970
Moyen-Orient	34 815	37 381	38 685	44 123
Amérique	2 800	2 345	2 436	2 445
Afrique	33 104	35 830	43 242	51 279

⁶⁰⁶ Institut national de la statistique et des études économiques, *Annuaire statistique de la France. Résultats de 1965 et 1966*, op. cit., p. 309.

⁶⁰⁷ Institut national de la statistique et des études économiques, *Annuaire statistique de la France. Résultats de 1970*, op. cit., p. 193.

⁶⁰⁸ *Idem.*

⁶⁰⁹ *Idem.*



	1967	1968	1969	1970
Irak	13 576	15 160	14 731	12 486
Arabie Saoudite	4 279	3 986	4 848	9 430
Koweït	8 895	7 282	8 103	10 986
Iran	3 215	3 009	3 633	3 690
Qatar et autres	4 850	7 944	7 370	7 531
Venezuela	2 800	2 345	2 436	2 445
Algérie	21 599	24 429	25 430	26 936
Gabon et Congo	611	437	986	1 461
Libye	8 729	146	14 570	17 620

Source : Direction générale des douanes

La Libye est le pays qui profite le plus de la politique de diversification de la France. Sa proximité avec l'Algérie et la qualité de son pétrole semblable à celui de son voisin, font d'elle un concurrent direct de l'Algérie. Les atouts du pétrole libyen sont multiples. Premièrement, il est bon marché comparativement au pétrole du Moyen-Orient. Le prix de référence du pétrole libyen est jusqu'en 1970 de 2,23\$ le baril. La CFP-A estime pour sa part que le prix revient du pétrolier libyen est très compétitif : 23 cents contre

60 cents pour le pétrole algérien⁶¹⁰. Ce faible coût devrait encourager l'implantation de sociétés pétrolières étrangères dans un pays qui devient un des plus importants producteurs de pétrole au monde. Deuxièmement, en 1969, la Libye est le cinquième producteur au monde avec une production qui s'élève à 150 millions de barils par an, comparativement à 44 millions pour l'Algérie⁶¹¹. Par conséquent, la Libye dispose de réserves prouvées de pétrole nettement supérieures à celles de l'Algérie. Parallèlement à l'achat accru de pétrole brut de Libye, une coopération s'installe entre d'une part, la SNPA et l'ERAP et d'autre part, la société libyenne LIPETCO, Libyan Petroleum Company. En somme, tout porte à croire que la Libye fait partie de la stratégie pétrolière française à long terme. Lors d'un entretien entre le ministre des Affaires étrangères, Maurice Schumann, et le vice-président du Conseil de Libye, Abdessalam Jalloud, ce dernier rappelle l'importance qu'accorde la Libye à une coopération plus étroite dans le domaine des hydrocarbures entre les deux pays.

La Libye est soucieuse d'assurer rapidement son développement. Elle entend construire une industrie pétrochimique – production de méthane, carbon black, d'ammoniaque –, à laquelle elle souhaite obtenir la participation de firmes françaises. D'autre part, toujours dans le domaine pétrolier, la constitution de « sociétés de services » est prévue, et pourrait permettre également une association franco-libyenne.⁶¹²

Néanmoins, ce rapprochement entre ces deux pays ne permettrait à la France de sécuriser ses approvisionnements que si cette dernière règle son conflit pétrolier avec l'Algérie. En effet, durant toute l'année 1970, l'Algérie et la Libye coopèrent dans le cadre de leurs négociations respectives. Par ailleurs, l'Irak dont le pétrole représente encore 12,46% des importations françaises est la troisième source d'approvisionnement pétrolière de la France. Ce pays se joint à la Libye et à l'Algérie pour former un groupe

⁶¹⁰ Archives non classées de la CFP-A / *Grandes lignes – Négociations franco-algériennes*, 23 octobre 1969.

⁶¹¹ Madjid Benchikh, *Les instruments juridiques de la politique algérienne des hydrocarbures*, *op. cit.*, p. 338.

⁶¹² Archives du quai d'Orsay / dossier P17466 / Secrétariat général Entretiens et messages – vol.43-44 / *Compte rendu de l'entrevue, le 18 juillet, entre le Ministre et le Major Jalloud, Vice-Président du Conseil de Libye*.

solidaire pour la défense de leurs intérêts pétroliers. Ainsi, au plus fort de la crise pétrolière franco-algérienne, ces trois pays - qui représentent près de 57% des sources d'approvisionnement de la France en 1970 - se réunissent à Alger le 23 mai de la même année et s'entendent sur la nécessité de faire front commun face aux sociétés pétrolières.

En somme, pour surmonter les limites de sa politique de diversification pétrolière, les autorités françaises sont dans l'obligation de prendre en considération les demandes algériennes. Le rôle de l'Algérie dans la politique étrangère de la France reste primordial. En effet, à l'heure où la France devient une nation incontournable dans la région, une crise grave avec l'Algérie pourrait remettre en question les acquis de la politique gaullienne. Par contre, une politique réaliste envers l'Algérie permettrait à la France de rester opératrice et importatrice de pétrole saharien. Conséquemment, la France consoliderait sa politique de diversification pétrolière dans le reste du monde arabe.

Conclusion

L'accord de juillet 1965 vise à garder le monopole sur les anciennes concessions pétrolières. Jusqu'en 1969, les conditions financières d'exploitation de ces concessions sont très avantageuses. Parallèlement, la France s'engage a minima dans la politique de coopération puisqu'elle ne voit plus d'avenir dans le pétrole saharien. De ce fait, les autres partenaires étrangers s'impliquent davantage en Algérie. Grâce à ces nouveaux associés, la position de la SONATRACH se renforce et, par conséquent, les rapports de force franco-algériens évoluent.

Les accords de juillet 1965 permettent à la France de retarder l'échéance de la nationalisation et de diversifier ses approvisionnements pétroliers. En 1969, la France considère que la nationalisation de ses intérêts pétroliers est imminente. Dès lors, elle développe une relation stratégique avec Libye. Ce faisant, elle aborde les négociations qui débutent en novembre 1969 sans envisager leur aboutissement.

Certes, le désengagement progressif de l'Algérie assure le succès de la politique de diversification de la France. Toutefois, cette stratégie est soumise aux aléas du contexte pétrolier international. En effet, les années 1970 et 1971 se caractérisent par le renforcement de la position des pays de l'OPEP. La France est dans l'obligation de s'adapter à ce nouvel environnement pétrolier sans rompre frontalement avec Alger. Elle passe donc d'une politique de coopération à une banalisation de ses rapports avec son ancienne « colonie ».

Conclusion générale

Cette recherche montre que, tout au long des années 1960, la politique pétrolière de la France est conçue en fonction d'une éventuelle nationalisation par l'Algérie des hydrocarbures.

Les accords d'Évian prévoient le maintien d'une importante colonie française en Algérie. C'est à travers cette communauté que l'influence de la France dans son ancienne colonie doit se perpétuer. Or, dès les premiers mois qui suivent l'indépendance, la grande majorité des pieds noirs quitte l'Algérie et une partie de leurs biens est expropriée. De surcroît, Ben Bella, sorti gagnant de la guerre civile de 1962, décide d'instaurer un système politique socialiste basé sur le programme de Tripoli. La France est alors confrontée à un changement rapide et inattendu de la situation sociale, politique et économique en Algérie.

La question centrale de la nationalisation

La thèse met en lumière le fait que le Quai d'Orsay envisage une éventuelle nationalisation des hydrocarbures dès le mois d'avril 1963, et que la France élabore une stratégie afin de rendre la nationalisation impossible. Cependant, le plan français qui vise à s'assurer le contrôle des moyens de transport, à rester maître des débouchés et à maintenir la solidarité avec les sociétés étrangères présentes au Sahara afin d'empêcher une éventuelle nationalisation échoue. En effet, l'Algérie décide au début de l'année 1964 de construire seule le troisième oléoduc. Dès 1964, l'objectif du Quai d'Orsay se résume à gagner du temps et à retarder le plus longtemps possible une nationalisation désormais inévitable à moyen terme.

Un an après l'élaboration du plan en vue d'empêcher une éventuelle nationalisation, c'est-à-dire en mars 1964, le général de Gaulle décide de changer de stratégie et d'accepter une nationalisation qui pourrait intervenir

à partir du mois de janvier 1970, la seule condition étant que les amortissements des sociétés pétrolières soient accomplis. Dès lors, les négociations qui mènent à l'accord de juillet 1965 sont envisagées selon cette perspective. Les négociateurs français accordent des avantages inédits aux Algériens qui peuvent désormais devenir opérateurs sur certains champs pétroliers. Par contre, les anciennes concessions pétrolières attribuées aux sociétés françaises avant l'indépendance continuent à être exploitées selon les termes du Code pétrolier saharien. S'ouvre alors une nouvelle phase des relations pétrolières entre les deux pays basée sur la coopération d'État à État.

La thèse démontre que, durant les années 1966 à 1969, les sociétés françaises n'envisagent pas les hydrocarbures algériens comme une source d'approvisionnement d'avenir. Ces sociétés se concentrent désormais sur les amortissements des investissements alors que l'échéance de la nationalisation se rapproche. Dès lors, les désaccords entre les deux parties concernent le manque d'investissement de la France dans la coopération franco-algérienne. Ainsi, à la veille de l'ouverture de la renégociation des accords de 1965, les deux parties conçoivent ces pourparlers en fonction de la nationalisation.

Finalement, ce travail atteste que, du côté algérien, dès le début des négociations de 1969, l'objectif fixé par le ministre de l'Industrie algérien, Belad Abdesselam, en concertation étroite avec le président Boumediene, est la récupération des richesses du sous-sol saharien. Confirmé par les archives personnelles d'Abdesselam et les archives non classées de la CFP-A, cela remet en question l'idée défendue par Brogini concernant les négociations de 1969 et de 1970. Ce dernier affirme :

Ce n'était donc pas le principe de la présence de sociétés pétrolières françaises en Algérie qui était mis en cause, mais la transformation du cadre de leur action. C'est l'attitude de « blocage » qu'ont adopté ces sociétés au cours des négociations qui a amené le gouvernement algérien à des nationalisations qu'il ne désirait, semble-t-il, pas du moins dans l'immédiat⁶¹³.

⁶¹³ Maurice Brogini, *L'exploitation des hydrocarbures en Algérie de 1956 à 1971 : Étude de géographie économique, op., cit.*, p.327-328.

Le pétrole algérien et la politique de diversification de la France

Le principe d'une éventuelle nationalisation des intérêts pétroliers français étant acquis dès 1963, la question de la diversification devient centrale. Cette thèse démontre que, à ce moment-là, la France considère que les revenus en provenance d'Algérie doivent servir cette politique. Plus encore, le maintien d'une relation privilégiée avec l'Algérie est indispensable à l'amélioration et à l'implantation de la France dans les pays du tiers-monde et plus particulièrement, dans les pays producteurs de pétrole. À la fin de la décennie 1960, la France a-t-elle réussi sa stratégie de désengagement qui s'articule autour de la diversification des sources d'approvisionnement et qui vise à renforcer son rôle d'opératrice à l'extérieur de l'Algérie?

Dès les premiers mois de l'indépendance, la France considère que l'Algérie représente une porte d'entrée dans les pays en voie de développement. Cette thèse prouve que la France veut éviter toute rupture frontale avec l'Algérie notamment, pour mettre à profit sa politique de diversification pétrolière. Également, ce travail démontre à travers les archives que l'objectif premier de la France, en signant l'accord de juillet 1965 sur la coopération pétrolière, est de maintenir une fiscalité avantageuse pour les sociétés et d'assurer un profit maximal pour ces dernières. Dès lors, c'est le volet fiscal des négociations de 1963-1965 qui retarde la signature de l'accord.

La France essaye de s'implanter en tant qu'opératrice dans de nouvelles régions. Pour ce faire, elle doit investir le maximum des profits générés d'Algérie dans ses activités de prospection à l'extérieur du Sahara. S'opposant à ce plan, l'Algérie limite les transferts monétaires des sociétés pétrolières françaises. Cette thèse souligne que les résultats de la diversification des activités des sociétés pétrolières françaises opératrices sont mitigés, d'autant plus que celles-ci n'obtiennent pas de résultats probants dans le domaine de la prospection. Jusqu'à la nationalisation, le Sahara demeure le principal terrain de prospection pour la France. En

somme, cette thèse met en évidence les limites de la politique de diversification souhaitée par l'État français grâce à l'apport du pétrole algérien.

En outre, la France tente de varier ses fournisseurs pétroliers. De nouveaux pays viennent alors s'ajouter à la longue liste des pays qui approvisionnent le marché français. Toutefois, à la fin des années 1960, la Libye et l'Irak qui représentent respectivement le deuxième et le troisième fournisseur d'hydrocarbures de la France appuient la politique pétrolière algérienne. Ces deux pays ne sont donc pas des sources d'approvisionnement sécuritaires pour la France en cas d'une rupture avec l'Algérie. Ainsi, la France réussit à diversifier ses sources d'approvisionnement, mais le succès de cette politique de diversification est assujéti à la gestion du dossier de la nationalisation du pétrole algérien.

En 1971, la nationalisation des sociétés pétrolières françaises met fin à la coopération pétrolière d'État à État. Ce sont désormais ces sociétés qui ont pour tâche de négocier les termes de la nationalisation. De ce fait, l'État français n'est plus un acteur pétrolier direct en Algérie et ne subit plus les pressions de la part de ce pays qui joue désormais un rôle central à l'intérieur de l'OPEP. Ainsi, grâce à la gestion prudente du dossier de la nationalisation, les approvisionnements pétroliers de la France, en provenance de sources multiples, demeurent constants pour l'année 1971. Qu'en est-il du rôle de l'Algérie dans l'approvisionnement pétrolier de la France après cette date ?

Les accords qui interviennent entre, d'une part, la SONATRACH et, d'autre part, la CFP-A et l'ERAP prévoient l'achat de l'équivalent de la moitié des approvisionnements algériens de 1970, alors même que l'Algérie cherche à vendre son pétrole. En 1971, la France n'importe plus que près de 7% de son pétrole d'Algérie alors qu'en 1970, la part du pétrole algérien équivaut à près de 26% du total des importations de la France⁶¹⁴. Cette tendance décroissante est appelée à se maintenir dans les années

⁶¹⁴ Samir Saul, « Politique nationale du pétrole, sociétés nationales et "pétrole franc" », *op. cit.*, p.381.

suivantes : 9% en 1972, 8% en 1973, 7% en 1974 et 5% en 1975⁶¹⁵. En somme, au milieu des années 1970 la part de l'Algérie dans les importations pétrolières de la France est minime.

Le pétrole algérien demeure attractif

La nationalisation fait évoluer la relation pétrolière entre les deux pays : l'on passe d'une coopération privilégiée entre les deux États à une collaboration courante entre les sociétés pétrolières françaises et la SONATRACH. Dès lors, ce sont exclusivement les intérêts économiques qui sont pris en considération. La fiscalité pétrolière est identique pour toutes les sociétés étrangères présentes en Algérie et suit la tendance internationale définie dans l'accord de Tripoli en avril 1971. De plus, le pétrole n'est plus payable en franc. Dans ce contexte, pourquoi les sociétés pétrolières demeurent-elles intéressées par le pétrole algérien après la nationalisation ?

L'Algérie procure aux sociétés françaises une stabilité financière indispensable pour les réinvestissements à l'extérieur du Sahara. Les accords de juin et de décembre 1971 garantissent le prélèvement d'une part de pétrole équivalente à leurs intérêts respectifs : 49% pour TOTAL-Algérie, ex-CFP-A ce qui équivaut à 7 millions de tonnes, et 25% pour l'ERAP, ce qui équivaut à 6 millions de tonnes. En outre, le contentieux majeur qui remonte aux premières années de l'indépendance et qui concerne les investissements des sociétés françaises citées plus haut est réglé dans les contrats signés en juin et en décembre 1971. Désormais, les sociétés françaises sont appelées à investir en Algérie un montant prédéfini pendant quatre ans. Ainsi, cette disposition fondamentale protège les sociétés françaises face aux éventuelles pressions de la SONATRACH. Ces sociétés qui ne voyaient pas dans le pétrole algérien un avenir et qui refusaient d'investir les sommes demandées par le gouvernement algérien avant 1971 ont dorénavant la possibilité de ne pas investir au-delà du montant minimum fixé si leur prévision de la rentabilité du pétrole algérien est confirmée. Les risques éventuels ne seraient donc pris que par la SONATRACH. De plus,

⁶¹⁵ *Idem.*

les sociétés françaises ayant l'obligation de situer en Algérie une somme équivalente à 2,75\$ le baril⁶¹⁶ pourront donc transférer le surplus afin de servir leur politique de diversification. Au niveau de la prospection, les sociétés pétrolières perdent leur prérogative.

D'après les modalités de l'accord signé en décembre 1971, l'ERAP reste intéressée à hauteur de 25% dans le champ de Hassi Messaoud. Certes, elle perd son rôle d'opératrice au profit de la SONATRACH. Néanmoins, grâce à son expertise, elle sera appelée à jouer un rôle central dans le domaine de l'assistance technique. Pour sa part, TOTAL-Algérie accepte la nationalisation de 51% de ses parts. À l'exemple de l'ERAP, TOTAL-Algérie n'est plus opératrice, mais continue à fournir à la SONATRACH une assistance technique indispensable à l'exploitation de ses anciens champs pétroliers. En effet, à la fin de l'année 1971, plusieurs agents de TOTAL-Algérie sont de retour sur le territoire algérien⁶¹⁷. Cette tendance se poursuit et au mois de mai 1972 la SONATRACH formule une demande officielle de plusieurs dizaines d'agents spécialisés⁶¹⁸. Plus encore, en mai 1973, la SONATRACH et TOTAL-Algérie signent un contrat portant sur l'exploitation de quatre nouveaux champs pétroliers. TOTAL-Algérie est l'opératrice unique sur deux de ces champs. Certainement, en signant l'accord sur la nationalisation, TOTAL-Algérie a prévu que son rôle évoluera. Finalement, pour les deux sociétés pétrolières françaises, le désengagement total d'Algérie signifierait la perte de centaines d'emplois et, par conséquent, du champ d'exercices de son expertise constituée depuis plus de vingt ans. Il est possible d'affirmer qu'après 1971, l'Algérie présente toujours un intérêt économique en soi pour les sociétés pétrolières françaises.

⁶¹⁶ La SONATRACH a dû revoir à la baisse ses prétentions en matière de transfert : elle réclamait au départ le maintien en Algérie d'une somme équivalente à 2,95% le baril.

⁶¹⁷ « Même limité, ce retour en Algérie de techniciens français du pétrole est de bon augure pour la nouvelle coopération qui s'établit entre la CFP et la SONATRACH ainsi que pour l'exploitation du gisement d'Hassi Messaoud, le plus important d'Algérie », Jean Basdevant, Archives Total / Dossier 1SG-1 / *Relations entre la compagnie française des pétroles et la SONATRACH*, 12 octobre 1971.

⁶¹⁸ Archives Total / Dossier 1 SG-1 / *Demande d'assistance technique de la SONATRACH auprès de la CFP*, 18 juillet 1972.

Les sociétés pétrolières françaises et l'autorité algérienne

Cette recherche a démontré que ce sont les deux États qui esquissent les contours des rapports pétroliers franco-algériens. Les sociétés pétrolières appliquent les décisions prises au niveau politique. Celles-ci sont consultées par les autorités françaises lors des négociations et rien n'indique qu'elles remettent en cause les résultats des pourparlers. L'attitude de l'État algérien vis-à-vis des deux sociétés françaises est-elle différente ?

Suite à l'accord signé entre les deux États en juillet 1965, le rôle de chacune des deux sociétés françaises en Algérie change. En effet, l'ERAP, étant beaucoup plus impliquée dans la coopération pétrolière, subit les pressions de la SONATRACH. Mais, lorsqu'il s'agit de l'exploitation des concessions pétrolières qui dépendent du Code pétrolier saharien, les deux sociétés sont accusées de mauvaise gestion et d'exploitation des gisements dans le seul but d'en dégager le plus de profit possible sans tenir compte de l'intérêt national de l'Algérie. Néanmoins, pour les Algériens, c'est à l'État français qu'incombe la responsabilité d'appliquer les accords passés entre les deux États qui régissent l'exploitation des hydrocarbures en Algérie et c'est à lui de faire pression sur les sociétés françaises. En ce sens, les critiques des autorités algériennes dans la presse officielle, même si elles sont destinées aux sociétés pétrolières, visent avant tout la puissance publique française incapable de mettre en pratique les accords signés d'État à État. En ce sens, il est possible d'affirmer qu'il n'y a pas de différence de traitement entre les deux sociétés françaises avant 1971.

La renégociation en 1975 des accords conclus entre les sociétés françaises et la SONATRACH en 1971 souligne les intérêts divergents des deux sociétés françaises. D'une part, TOTAL-Algérie décide de poursuivre sa présence en Algérie et d'augmenter ses achats de pétrole algérien à 10 millions de tonnes par an. D'autre part, l'ERAP met un terme à sa collaboration avec la SONATRACH. Comment expliquer l'attitude de chacune de ces deux sociétés ?

À la fin des années 1960, les rapports entre l'État algérien et l'ERAP sont plus tendus, notamment à cause des arriérés fiscaux beaucoup plus

élevés que ceux de la CFP-A. Ainsi, les négociations avec la CFP-A aboutissent rapidement à un accord en juin 1971. Par contre, les pourparlers avec l'ERAP, qui sont certainement plus compliqués, n'aboutissent à un accord qu'en décembre 1971. En outre, la CFP-A décide de s'investir davantage que l'ERAP en restant propriétaire de 49% des actions d'ALREP, nouvelle société de droit algérien créée par les autorités algériennes pour prendre en charge les intérêts nationalisés de la société française. Pour sa part, l'ERAP ne conserve que 25% de ses parts. Les relations avec Total-Algérie se renforcent au cours des années suivantes et mènent à la signature d'un contrat d'opérateur en 1973.

L'ERAP subit les conséquences des rapports économiques franco-algériens. Le différend sur le prix de vente du pétrole est une des raisons du désengagement de cette société. La sortie de cette dernière d'Algérie est également liée à l'absence de solution face à la volonté des Algériens d'équilibrer leur balance commerciale fortement déficitaire. Par ailleurs, au milieu des années 1970, la politique de diversification de l'ERAP commence à être fructueuse, notamment au Gabon, au Congo, au Nigéria et en Irak. En outre, à cette date, les Algériens ont diversifié leur clientèle, les États-Unis étant devenus le premier partenaire de l'Algérie. En 1975, TOTAL-Algérie, ayant plus d'intérêts que l'ERAP dans le pétrole algérien et ayant collaboré davantage avec la SONATRACH à travers des projets communs à l'exemple de nouvelles prospections, inscrit dans l'avenir ses relations avec la société pétrolière algérienne. Pour sa part, l'ERAP n'a pas réussi à construire une nouvelle relation de confiance avec les autorités algériennes qui la considèrent toujours comme le bras pétrolier de l'État français.

Des liens économiques à préserver

Les relations franco-algériennes s'articulent essentiellement autour de sujets politiques et économiques. Au sortir de la guerre, dans le domaine économique, les intérêts français en Algérie sont multiples. Les hydrocarbures, l'industrie et l'agriculture représentent les principaux piliers de ces intérêts. Face aux différentes vagues de nationalisation algérienne, la

France réagit de manière modérée. Le cas algérien est sans aucun doute un exemple unique dans les rapports qui régissent l'ancienne métropole à ses anciennes colonies dans les années 1960. L'attitude de l'État français vis-à-vis du régime socialiste de Sékou Touré au Mali est représentative de la réaction française face aux nationalisations des intérêts de ses sociétés dans ses anciennes possessions. Alors que la France tente par tous les moyens de maintenir en place des régimes qui lui sont fidèles et, par là même, de sécuriser ses intérêts économiques, en Algérie, elle se contente de demander des indemnités. Le désir de la France de maintenir des rapports harmonieux avec l'Algérie est-il lié à des intérêts économiques ou à la volonté de la France d'améliorer sa réputation dans les pays arabes?

Certes, les intérêts économiques en Algérie sont liés aux industries présentes dans le pays, mais ce pays représente aussi un marché très important pour la France. En 1960, 16% des exportations totales de la France métropolitaine sont destinés à l'Algérie.⁶¹⁹ Alors que les Européens quittent en masse le pays, le pouvoir d'achat de la population algérienne diminue substantiellement. La question qui se pose est de savoir comment la France peut pallier cette situation et maintenir des liens économiques importants après l'indépendance. Ces liens passent inévitablement par la participation des sociétés françaises au processus d'industrialisation de l'Algérie qui commence dès les premières années de l'indépendance. De même, l'Algérie qui a besoin de capitaux pour entamer sa politique d'industrialisation doit se tourner vers l'ancienne métropole. La majorité des prêts accordés par la France sont conditionnés par l'obligation de faire appel à des sociétés françaises pour les fournitures de matériaux et de services indispensables au processus économique en cours.

Dans ce cadre, la mise en place d'un régime socialiste en Algérie qui privilégie un développement économique rapide du pays bénéficie à l'économie française. Certes, au niveau quantitatif, les exportations ont baissé. En 1965, la France n'exporte plus vers l'Algérie que l'équivalent de

⁶¹⁹ Inga Brandell, *Les rapports franco-algériens depuis 1962 : Du pétrole et des hommes*, *op. cit.*, p. 168.

5% de ses exportations totales⁶²⁰. Mais, la nature des exportations a évolué en faveur de l'industrie. En effet, les exportations d'outils et de machines ont doublé en termes de pourcentages entre 1960 et 1970 : elles passent de 15% à 31% du total des exportations françaises vers l'Algérie⁶²¹. Ainsi, le secrétariat d'État aux Affaires algériennes note en janvier 1966 que malgré ses choix idéologiques, « dans le domaine commercial [...] l'Algérie reste [le] cinquième client [de la France] et elle effectue, pour sa part, 80% de son commerce extérieur avec la France⁶²² ». Outre l'aide à l'industrialisation, les sociétés pétrolières françaises présentes en Algérie font appel à des sociétés de services françaises. Les exportations concernent donc également le marché des hydrocarbures.

Dans ce domaine, cette thèse a démontré que la France s'intéresse tout particulièrement à sauvegarder le marché des services qui lui est largement acquis avant les accords de juillet 1965. Après cette date, si les sociétés françaises ont perdu le quasi-monopole dans ce secteur d'activités au profit des sociétés étrangères, principalement américaines, elles continuent de bénéficier d'un marché conséquent grâce au maintien du Code pétrolier saharien pour les anciennes concessions pétrolières. Tout compte fait, l'accord de juillet 1965 a préservé un marché lucratif qui représentait en 1963 700 millions de dollars, ainsi que la moitié des économies de devises des sociétés pétrolières françaises présentes en Algérie.

Il est possible d'affirmer que les intérêts économiques de la France en Algérie déterminent son positionnement politique. Certes, l'amélioration de sa réputation dans le tiers-monde et plus particulièrement dans les pays arabes est une des raisons qui incitent le général de Gaulle à signer la paix d'Évian et à préserver aux relations politiques franco-algériennes leur statut privilégié tout au long des années 1960. Néanmoins, la France sert avant tout ses nombreux intérêts économiques qui vont au-delà de l'industrie des hydrocarbures.

⁶²⁰ *Idem.*

⁶²¹ *Ibid.*, p. 169.

⁶²² Paul Vaïsse dir., Commission des archives diplomatiques, *Documents diplomatiques français. 1966*, tome I, *op. cit.*, p. 141.

La politique gaullienne en Algérie fut d'autant plus une réussite que, après la nationalisation des hydrocarbures, la France demeure le principal partenaire économique de l'Algérie. En 1975, alors que l'ERAP se retire d'Algérie, près de 33% des importations algériennes proviennent de France alors que les exportations algériennes vers la France ne représentent que près de 14% du commerce extérieur de l'Algérie⁶²³. Plus encore, avec l'Algérie, la France réussit tout au long des années 1970 à garder une balance commerciale excédentaire. En effet, si en 1962 la France accuse un déficit de 469 millions de francs, en 1971, elle engrange un bénéfice de 1 478 millions de francs⁶²⁴. Alors que les importations de pétrole d'Algérie baissent à partir de cette date, le volume des exportations de produits vers l'Algérie augmente. Ainsi, en 1971, seule la Suisse a un déficit commercial avec la France plus élevé que celui de l'Algérie. En 1975, le déficit de la balance commerciale en faveur de la France augmente de manière spectaculaire avec près de 5 milliards de bénéfice⁶²⁵. Ces chiffres démontrent qu'au-delà des hydrocarbures l'Algérie apporte des bénéfices certains à l'économie française.

Les limites de la stratégie économique de l'Algérie

Très tôt, l'Algérie choisit la voie de la rupture avec la division internationale du travail (DIT) capitaliste en s'engageant dans une politique d'industrialisation par substitution aux importations. Au sortir de l'indépendance, deux problèmes économiques préoccupent particulièrement les Algériens : la faiblesse du secteur industriel et la dépendance économique envers la France. L'Algérie a-t-elle réussi son émancipation économique ?

⁶²³ Inga Brandell, *Les rapports franco-algériens depuis 1962 : Du pétrole et des hommes*, *op. cit.*, p. 169.

⁶²⁴ Institut national de la statistique et des études économiques, *Annuaire statistique de la France : Résultats de 1962*, *Op. cit.*, p. 329.

⁶²⁵ Institut national de la statistique et des études économiques, *Annuaire statistique de la France : Résultats de 1975*, Paris, INSEE, n°24, vol. 82, 1977, p. 595.

Le projet « d'industries industrialisantes », élaboré vers le milieu des années 1960, doit permettre à l'Algérie de régler les deux problèmes structurels cités ci-dessus. Pour ce faire, les hydrocarbures jouent un rôle central. Ils doivent fournir les crédits nécessaires pour une industrialisation accélérée et devenir le principal pôle d'attraction de l'économie algérienne.

Jusqu'en 1965, les importations en provenance de la France représentent 70% des importations totales de l'Algérie⁶²⁶. Après l'accord de juillet 1965, la tendance est à la baisse. Pour autant, en 1970, la France constitue toujours le premier partenaire commercial de l'Algérie avec 42% de la part de marché⁶²⁷. Lors des années 1970, cette tendance baissière se maintient : 32,8% en 1975 et 24,9% en 1979⁶²⁸. En examinant la nature des produits importés, il est possible de noter qu'à partir de 1971 la baisse de la part de la France dans les contrats d'équipements liés aux projets industriels algériens est encore plus accentuée. En effet, entre 1962 et 1970, la France signe la majorité des contrats d'équipements pour le secteur industriel algérien : 57%⁶²⁹. Tandis qu'entre 1971 et 1975, elle ne dispose que de 25% des contrats⁶³⁰. De plus, l'année 1975 marque un tournant dans la distribution de contrats dans le secteur des hydrocarbures. Les sociétés françaises n'ont signé, entre juillet 1975 et juillet 1976, que 611 contrats sur 7376 contrats liés à l'industrie des hydrocarbures, soit moins de 10%⁶³¹.

Au vu de ces chiffres, il est possible d'affirmer que la dépendance de l'Algérie envers la France s'atténue au cours de la seconde moitié des années 1960 et que cette tendance se maintient au cours de la première moitié des années 1970. Tout particulièrement, les sociétés de services françaises semblent subir les contrecoups de la sortie de l'ERAP d'Algérie en 1975. Si l'Algérie réussit à diversifier ses relations économiques dans les

⁶²⁶ Inga Brandell, *Les rapports franco-algériens depuis 1962 : Du pétrole et des hommes*, *op. cit.*, p. 168.

⁶²⁷ *Idem.*

⁶²⁸ *Idem.*

⁶²⁹ Marc Écrement, *Indépendance politique et libération économique : un quart de siècle du développement de l'Algérie, 1962-1985*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1986, p. 229.

⁶³⁰ *Idem.*

⁶³¹ *Ibid.*, p. 233.

années 1970, elle reste tout de même dépendante des sociétés occidentales pour son industrialisation. En effet, ce sont les sociétés occidentales, principalement américaines, italiennes, ouest-allemandes et britanniques qui participent à ce processus et qui tendent à remplacer la France. De ce fait, l'Algérie demeure pleinement intégrée à la DIT capitaliste malgré ses choix socialistes déclarés. Cela est d'autant plus vrai lorsque l'on prend en considération ses exportations qui, durant les années 1970, sont constituées à plus de 90% d'hydrocarbures à destination des pays capitalistes industrialisés. La part des hydrocarbures dans les exportations totales de l'Algérie atteint même le chiffre de 98,2% pour l'année 1980.

Le bilan de la politique d'industrialisation par substitution aux importations semble mitigé. En effet, alors que l'Algérie réussit à subvenir à une partie de ses besoins matériels vers la fin des années 1970, elle continue à importer à prix forts des produits de base comme les produits agricoles et les biens de consommation. Plus encore, le financement des projets industriels conduit l'Algérie à s'endetter, alors même que le prix du brut est au plus haut. Ainsi, la décennie 1980 qui annonce la baisse des prix du brut entraîne une grave crise économique qui conduit le pays à abandonner son projet d'industrialisation par substitution aux importations et qui marque par conséquent l'échec de sa stratégie économique.

De nouvelles pistes à étudier

La présente thèse pointe vers de nouvelles recherches. Une étude historique sur cette période charnière de l'histoire de l'Algérie en se basant sur les archives de la SONATRACH est essentielle. Cette approche axée sur le point de vue algérien compléterait notre recherche. Ces archives permettraient d'aborder plusieurs sujets évoqués tout au long de notre thèse. Il s'agirait d'approfondir les relations pétrolières, d'une part, algéro-soviétiques et, d'autre part, algéro-américaines. Quelle est l'importance de ces deux pays dans le processus de constitution de la SONATRACH ? À quel point la relation de l'Algérie avec l'URSS et les États-Unis influence-t-elle les relations pétrolières franco-algériennes ?

En outre, le pétrole libyen est souvent comparé au pétrole algérien dans les journaux et dans quelques travaux scientifiques. C'est surtout l'approche économique qui est mise en avant. Une étude comparative historique qui s'intéresserait au développement des deux sociétés pétrolières étatiques permettrait de mettre en parallèle deux expériences pétrolières dans deux pays arabes, frontaliers et « socialistes », ainsi que leurs rapports avec les pays occidentaux. De plus, l'article de De Bernis ⁶³² rappelle que l'expérience pétrolière algérienne est un modèle pour la Libye. Il est important d'approfondir cette étude économique en se basant sur les archives des deux sociétés nationales.

L'expérience pétrolière franco-algérienne a sans aucun doute été minutieusement analysée par différents acteurs pétroliers de l'époque. L'examen de la réception de la part de l'Iraq National Oil Company de l'accord de coopération franco-algérien de juillet 1965 peut expliquer le rapprochement franco-irakien en matière d'hydrocarbures. En outre, la coopération pétrolière franco-algérienne va à l'encontre des intérêts des *majors*. L'analyse des archives de la SHELL, actionnaire de la CREPS, définirait la perception de cette société anglo-saxonne de l'expérience pétrolière franco-algérienne.

Avant 1971, les deux sociétés pétrolières françaises majeures, la CFP-A et l'ERAP, avaient les mêmes intérêts et étaient toutes deux défendues par l'État français. À partir de la nationalisation des hydrocarbures algériens, les relations qu'entretient chacune de ces deux sociétés avec l'État algérien et la SONATRACH se différencient. D'une part, l'étude des archives de ces deux sociétés et celles du Quai d'Orsay, à partir de 1971, soulignerait les conséquences de la politique du gouvernement français quant au rapport de l'Algérie à l'ERAP. D'autre part, cette analyse permettrait de démontrer la stratégie pétrolière de la CFP-A en Algérie qui se développe indépendamment du gouvernement français.

⁶³² Gérard Destanne De Bernis, « La Libye et l'Algérie : stratégie de développement comparée », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, vol. 10, 1971, p. 267-296.

Sources

I. Archives du Groupe pétrolier TOTAL

1. Archives classées

Dossier 00TE 131-7.

Dossier 00TE131-6.

Dossier 04 AH027/22.

Dossier 04 AH027/23.

Dossier 1 Pres-1.

Dossier 1 Pres-4.

Dossier 1 Pres-5.

Dossier 1 SG/1.

Dossier 13 ACC3.

Dossier 90.7.1.

Dossier 92.31/5.

Dossier SC 88/8.

Dossier SC 90/3.

2. Archives de la CFP-A (non classées)

Nationalisation des hydrocarbures en Algérie, 1964-1971.

Coopération franco-algérienne, 1962-1971.

Accords de juillet 1965, 1963-1969.

Algérienisation et formation, 1963-1970.

Relations avec la REPAL, 1962-1971.

Relations avec la SONATRACH, 1966-1969.

Relations avec les autorités algériennes, 1963-1970.

Compagnies non françaises opérant en Algérie, 1969-1971.

Visite de techniciens soviétiques à Hassi Messaoud, 1970.

II. Archives du ministère des Affaires étrangères, Centre des Archives diplomatiques de La Courneuve

1. Secrétariat d'État aux Affaires algériennes

Dossier 120 bis, 1963.

Dossier 126, 1962-1964.

Dossier 133, 1962-1964.

Dossier 137, 1964.

Dossier 158, 1965.

Dossier 159, 1966.

Dossier 196, 1963-1964.

Dossier 125, 1962-1963.

Dossier 131, 1962.

Dossier 155, 1963-1964.

Dossier 41, Réserve, 1963-1966.

2. Archives de Jean Pierre Brunet

Dossier 56.

3. Archives d'Olivier Wormser

Dossier p10748, vol. 86.

Dossier p10749, vol. 87.

4. Secrétariat général : Entretiens et messages

Dossier p17466, vol. 43-44.

Dossier p17468, vol. 47-48.

Dossier p17469, vol. 49-50-51.

III. Archives personnelles de Belaïd Abdesselam

http://www.belaidabdesselam.com/?page_id=85

IV. Archives publiées

Vaïsse, Paul dir. Commission des archives diplomatiques. *Documents diplomatiques français 1966*, tome I, Bruxelles, Pie Peter Lang, 2006, 995 p.

Vaïsse, Paul dir. Commission des archives diplomatiques. *Documents diplomatiques français 1967*, tome I, Bruxelles, Pie Peter Lang, 2008, 899 p.

Vaïsse, Paul dir. Commission des archives diplomatiques. *Documents diplomatiques français 1968*, tome I, Bruxelles, Pie Peter Lang, 2009, 1087 p.

Vaïsse, Paul dir. Commission des archives diplomatiques. *Documents diplomatiques français 1968*, tome II, Bruxelles, Pie Peter Lang, 2010, 1101 p.

Vaïsse, Paul dir. Commission des archives diplomatiques. *Documents diplomatiques français 1969*, tome II, Bruxelles, Pie Peter Lang, 2012, 1053 p.

Vaïsse, Paul dir. Commission des archives diplomatiques. *Documents diplomatiques français 1971*, tome I, Bruxelles, Pie Peter Lang, 2015, 891 p.

Bibliographie

I. STATISTIQUES

Darmstadter, Joel. *Energy in the World Economy : A Statistical Review of Trends in Output, Trade, and Consumption Since 1925*, Baltimore, John Hopkins Press, 1971, 876 p.

Institut national de la statistique et des études économiques. *Annuaire statistique de la France : Résultats de 1962*, Paris, INSEE, n°11, vol. 69, 1963, 442 p.

Institut national de la statistique et des études économiques. *Annuaire statistique de la France : Résultats de 1964*, Paris, INSEE, n°13, Vol. 71, 1965, 556 p.

Institut national de la statistique et des études économiques. *Annuaire statistique de la France : Résultats de 1965 et 1966*, Paris, INSEE, n°15, vol. 73, 1967, 765 p.

Institut national de la statistique et des études économiques. *Annuaire statistique de la France : Résultats de 1970*, Paris, INSEE, n°19, vol. 77, 1972, 663 p.

Institut national de la statistique et des études économiques. *Annuaire statistique de la France : Résultats de 1975*, Paris, INSEE, n°24, vol. 82, 1977, 767 p.

II. RELATIONS FRANCO-ALGÉRIENNES

1. Pétrole

A. Monographies

Brandell, Inga. *Les rapports franco-algériens depuis 1962 : Du pétrole et des hommes*, Paris, L'Harmattan, 1981, 188 p.

B. Articles

Destanne de Bernis, Gérard. « Les problèmes pétroliers algériens », *Études internationales*, n°4, vol. 2, 1971, p. 575-609.

Grimaud, Nicole. « Le conflit pétrolier franco-algérien », *Revue française de science politique*, n°6, année 22, 1972, p. 1276-1307.

Manin, Philippe. « Le différend franco-algérien relatif aux hydrocarbures », *Annuaire français de droit international*, vol. 17, 1971, p. 147-169.

Pennisi, Giuseppe et Gerald Würker. « The Franco-Algérien agreement on oil and industrial development : A special partnership », *Africa : Rivista trimestrale di studi e documentazione dell istituto italiano per l'Africae Oriente*, n°4, année 22, décembre 1967, p. 373-405.

Touscoz, Jean. « La nationalisation des sociétés pétrolières françaises en Algérie et le droit international », *Revue belge de droit international*, n°2, 1972, p. 482-502.

Valberg, Pascal. « Cinq ans après. Bilan des accords franco-algériens de coopération industrielle et pétrolière du 29 juillet 1965 », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, vol. 8, 1970, p. 93-114.

2. Politique et économie

A. Monographies

El Mellouki Riffi, Bouhout. *La politique française de coopération avec les États du Maghreb*, Paris, Publisud, 1989, 307 p.

Mouhoubi, Salah. *La politique de coopération algéro-française : Bilan et perspective*, Paris, Publisud, 1986, 303 p.

Naylor, Phillip C. *France and Algeria : A History of Decolonization and Transformation*, Gainesville, University Press of Florida, 2000, 457 p.

B. Articles

Argeron, Charles Robert. « Les accords d'Évian », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°35, juillet-septembre 1992, p. 3-15.

Auron, Émile. « La coopération industrielle franco-algérienne », *Projet*, n°29, novembre 1968, p. 1064-1084

Daguzan, Jean François. « Les rapports franco-algériens, 1962-1992. Réconciliation ou conciliation permanente ? », *Politique étrangère*, n°4, 58^e année, 1993, p. 885-896.

De la Gorce, Paul Marie. « La coopération franco-algérienne », *Politique étrangère*, n°3, année 31, 1966, p. 276-290.

Isnard, Hildebert. « L'Algérie ou la décolonisation difficile », *Méditerranée*, n°3, 10^e année, 1969, p. 325-340.

Ruzié, David. « La coopération franco-algérienne », *Annuaire français de droit international*, vol. 9, 1963, p. 906-933.

Zartman, I. William. « Les relations entre la France et l'Algérie depuis les accords d'Évian », *Revue française de science politique*, n°6, 14^e année, 1964, p. 1087-1113.

3. Accords franco-algériens

Journal officiel de la République française. *Accord de cessez-le-feu, Déclarations gouvernementales du 19 mars 1962*, Paris, Journaux officiels, mars 1962, 71 p.

Journal officiel de la République française. *Accord pétrolier franco-algérien*, Paris, Journaux officiels, décembre 1965, 108 p.

Secrétariat d'État auprès du premier ministre chargé des affaires algériennes. *Accord entre la République française et la République algérienne démocratique et populaire concernant le règlement de la question touchant les hydrocarbures et le développement industriel de l'Algérie*, Paris, Journaux officiels, 29 juillet 1965, 102 p.

III. FRANCE

1. Hydrocarbures

A. Monographies

Bakka, Karima. *Elf Erap en Irak, de 1969 à 1977*, Sarrebruck, Éditions universitaires européennes, 2015, 192 p.

Bérenger, Henry. *Le pétrole et la France*, Paris, Flammarion, 1920, 297 p.

Blanc, Gisela, dir. *Elf Aquitaine des origines à 1989*, Paris, Fayard, 1998, 366 p.

Fontaine, Pierre. *L'aventure du pétrole français*, Paris, Les sept couleurs, 1967, 232 p.

Kuisel, Richard F. *Ernest Mercier ; French Technocrat*, Los Angeles, Berkeley University of California Press, 1967, 184 p.

Melby, Éric D. K. *Oil and the international system : The case of France, 1918-1969*, North Stratford, Ayer Company Publishers, 1981, 374 p.

Murat, Daniel. *L'intervention de l'État dans le secteur pétrolier en France*, Paris, Technip, 1969, 328 p.

Nouschi, André. *La France et le pétrole : De 1924 à nos jours*, Paris, Picard, 2001, 451 p.

B. Articles

Alix, André. « Sahara et pétrole 1957 », *Revue de géographie de Lyon*, n°4, vol. 32, 1957, p. 269-276.

Bussière, Éric. « La France et les affaires pétrolières au lendemain de la Première Guerre mondiale : la politique des groupes financiers à travers celle de la banque de l'Union parisienne », *Histoire, économie et société*, n°2, 1982, p. 313-328.

Combaz, André. « Les premières découvertes de pétrole au Sahara dans les années 1950 : le témoignage d'un acteur », *Travaux du Comité français d'Histoire de la Géologie*, n°6, tome 16, 2002, p. 95-118.

Fitzgerald, Edward Peter. « Business Diplomacy : Walter Teagle, Jersey Standard, and the Anglo-French Pipeline Conflict in the Middle East, 1930-1931 », *The Business History Review*, n°2, vol. 67, 1993, p. 207-245.

Fitzgerald, Edward Peter. « France's Middle Eastern Ambitions, the Sykes-Picot Negotiations, and the Oil Fields of Mosul, 1915-1918 », *The Journal of Modern History*, n°4, vol. 66, décembre 1994, p. 697-725.

Guillaumat, Pierre. « L'E.R.A.P. dans la politique pétrolière française », *Bulletin du PCM*, n°1, 64^e année, janvier 1967, p. 13-16.

Issawi, Charles. « Les États-Unis et les intérêts pétroliers de la France » *Politique étrangère*, n°5-6, année 36, 1971, p. 533-549.

L'Huillier Hervé. « La stratégie de la Compagnie française des pétroles durant la Seconde Guerre mondiale : sauvegarder l'essentiel », *Histoire, économie et société*, n°3, 1992, p. 463-478.

Malonga, Ferdinand et Samir Saul. « Elf-Erap et le Congo : les vicissitudes d'un mariage de raison (1968-1978) », *Histoire, économie et société*, n°2, vol. 29, juin 2010, p. 109-125.

Moyal, Maurice. « The need for co-operation in the Sahara », *African affairs*, n°233, vol. 58, Octobre 1959, p. 329-333.

Nayberg, Roberto. « La politique française du pétrole à l'issue de la Première Guerre mondiale : perspectives et solutions », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°224, octobre 2006, p. 111-133.

Nayberg, Roberto. « Une stratégie pétrolière pour la France : la défense des intérêts nationaux dans la conférence interalliée du pétrole de 1918 », *Revue historique*, n°590, vol. 291, avril-juin 1994, p. 459-491.

Nouschi, André. « Pétrole et diplomatie française : 1919-1945 », *Annales des mines*, août 1998, p. 19-26.

Sassi, Mohamed. « Evolution of the Structure of the French Oil Economy between the Wars : Toward a French Holding Company », *Business and Economic History On-Line*, vol. 2, 2004, p. 1-23.

Sassi, Mohamed. « The Emergence of the French Oil Industry between the Two Wars », *Business and Economic History On-Line*, vol. 1, 2003, p. 1-25.

Saul, Samir. « Politique nationale du pétrole, sociétés nationales et "pétrole franc" », *Revue historique*, n°638, 2006, p. 355 - 388.

2. Politique énergétique

Commissariat général du plan. *L'énergie*, Paris, Armand Colin, 1972, 205 p.

Commissariat général du plan. *Rapport de la commission énergie*, Paris, La documentation française, 1976, 77 p.

Despairies, Pierre. *La crise de l'énergie : Le mal français*, Paris, Éditions technip, 1982, 154 p.

Ministère de l'Industrie et de la Recherche. *Documents sur la politique énergétique*, Paris, Sodel, 1972. 175 p.

Ministère de l'Industrie et de la Recherche. *La politique énergétique de la France*, France, La documentation française, 1984, 66 p.

Oizon René. *L'évolution récente de la production énergétique française*, Paris, Larousse, 1973, 588 p.

Vilain, Michel. *La politique de l'énergie en France : De la seconde guerre mondiale à l'horizon 1985*, Paris, Éditions Cujas, 1969, 365 p.

3. Économie et politique

A. Monographie

Broder, Albert. *Histoire économique de la France au XXe siècle : 1914-1997*, Paris, Ophrys, 1998, 335 p.

Henry, Jean-Robert et Jean-Claude Vatin dir. *Le temps de la coopération : Sciences sociales et décolonisation au Maghreb*, Paris, Karthala, 2012, 405 p.

Lacroix-Riz, Annie. *Industriels et banquiers français sous l'occupation : La collaboration économique avec le Reich et Vichy*, Paris, Armand Colin, 1999, 661 p.

Noël, Léon. *De Gaulle et les débuts de la Ve République*, Paris, Plon, 1976, 310 p.

4. Politique étrangère

A. Ouvrage collectif

Barnavi, Élie et Saul Friedlander, dir. *La politique étrangère du général de Gaulle*, Paris, Presse universitaire de France, 1985, p.180-195.

B. Actes de colloque

Institut Charles de Gaulle. *De Gaulle en son siècle*, tome VI, *Liberté et dignité des peuples*, Actes des journées internationales tenues à Paris, Paris, La documentation française - Plon, 1992, 621 p.

C. Article

Pigasse, Jean-Paul. « Le rôle des approvisionnements en matières premières industrielles dans la politique extérieure de la France », *Politique étrangère*, n°5-6, 32^e année, 1966, p. 508-533.

IV. ALGÉRIE

1. Hydrocarbures

A. Monographies

Benchikh, Madjid. *Les instruments juridiques de la politique algérienne des hydrocarbures*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1973, 343 p.

Mahiout, Rabah. *Le pétrole algérien*, Alger, Éditions EnAP, 1974, 243 p.

Malti, Hocine. *Histoire secrète du pétrole algérien*, Paris, La découverte, 2010, 258 p.

Mazri, Hamid. *Les hydrocarbures dans l'économie algérienne*, Alger, Société nationale d'édition et de diffusion, 1975, 263 p.

B. Articles

Banque nationale d'Algérie. « Pétrole-Algérie », *Revue trimestrielle des hydrocarbures*, n°2, 3^e trimestre, 1971, p. 1-55.

Brogini, Maurice. « Hydrocarbures et industrialisation en Algérie », *Cahiers de la Méditerranée*, n°4, 1972, p. 1-22.

Destanne de Bernis, Gérard et Sid Ahmed Ghozali. « Les hydrocarbures dans l'industrialisation algérienne », *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, n°1, vol. 6, mars 1969, p. 253-294.

El-Aziz Kouadri, Mohamed. « Place et rôle du secteur pétrolier dans le développement de l'économie algérienne », *Revue Tiers Monde*, n°39, vol. 10, juillet-septembre 1969, p. 629-658.

Fosset, Robert. « Pétrole et gaz naturel au Sahara », *Annales de géographie*, n°385, tome 71, 1962, p. 279-308.

Destanne De Bernis, Gérard. « La Libye et l'Algérie : stratégie de développement comparée », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, vol. 10, 1971, p. 267-296.

Mekideche, Mustapha. « Le secteur des hydrocarbures : quelle contribution au développement économique et social de l'Algérie ? », *Revue Tiers Monde*, n°83, tome I, 1980, p. 509-529.

C. Thèses

Brogini, Maurice. « L'exploitation des hydrocarbures en Algérie de 1956 à 1971 : Étude de géographie économique », thèse de Ph. D., Université Nice Sophia Antipolis, Faculté des lettres et sciences humaines, 1973, 569 p.

Preure, Mourad. « L'économie mondiale des hydrocarbures et la stratégie d'un groupe pétrolier issu d'un pays producteur », thèse de Ph. D., Université de Bourgogne, École nationale supérieure du pétrole et des moteurs, 1992, 320 p.

Thaber, Mohamed Nasser. « Le secteur des hydrocarbures et le développement économique de l'Algérie. », thèse de Ph. D., Université d'Alger, Institut des sciences économiques, 1989, 559 p.

2. Économie et politique

A. Monographies

Akkache, Ahmed. *Capitaux étrangers et libération économique: l'expérience algérienne*, Paris, François Maspero, 1971, 142 p.

Bennoune, Mahfoud et Ali E-Kenz. *Le Hasard et l'Histoire : Entretiens avec Belaïd Abdesselam*, tome I, Réghaïa, ENAG, 1990, 471 p.

Bourge, Hervé. *L'Algérie à l'épreuve du pouvoir*, Paris, Édition Bernard Grasset, 1967, 245 p.

Cointet, Michèle. *De Gaulle et l'Algérie française : 1958-1962*, Paris, Perrin, 1995, 315 p.

Écrement, Marc. *Indépendance politique libération économique : Un quart de siècle du développement de l'Algérie 1962–1985*, Grenoble, Presse universitaire de Grenoble, 1986, 364 p.

Elsenhans, Hartmut. *La guerre d'Algérie 1954-1962 : La transition d'une France à une autre. Le passage de la IVe à la Ve République*, Paris, Publisud, 1999, 1071 p.

Grimaud, Nicole. *La politique extérieure de l'Algérie*, Karthala, Paris, 1984, 366 p.

Haroun, Ali. *Algérie 1962 : La grande dérive*, Paris, l'Harmattan, 2005, 374 p.

Kessel, Patrick. *Guerre d'Algérie : Écrits censurés, saisis, refusés 1956-1960-1961*, Paris, L'Harmattan, 2002, 286 p.

Mandouze, André. *La révolution algérienne par les textes*, Paris, François Maspero, 1961, 171 p.

Monneret, Jean. *La phase finale de la guerre d'Algérie*, Paris, l'Harmattan, 2000, 399 p.

Raffinot, Marc et Pierre Jacquemot. *Le capitalisme d'État algérien*, Paris, François Maspero, 1977, 392 p.

Stora, Benjamin. *Histoire de l'Algérie coloniale (1830-1954)*, Paris, La Découverte, 2004, 124 p.

Stora, Benjamin. *Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance : 1962-1988*, Paris, La Découverte, 2001, 121 p.

Stora, Benjamin. *Les mots de la guerre d'Algérie*, Toulouse, Presse universitaire du Mirail, 2005, 127 p.

Temmar, Hamid. *Stratégie de développement indépendant : Le cas de l'Algérie, un bilan*, Paris, Éditions Publisud, 1983, 301 pages.

Vatin, Jean-Claude. *L'Algérie politique : histoire et société*, Paris, Presse de la fondation nationale de sciences politiques, 1983, 394 p.

Villiers, Gauthier De. *L'État démiurge : Le cas algérien*, Paris, l'Harmattan, 1987, 273 p.

B. Articles

Andreff, Wladimir et Abderrahman Hayab. « Les priorités industrielles de la planification algérienne sont-elles vraiment "industrialisantes" ? », *Revue Tiers Monde*, n°76, tome 19, 1978, p. 867-892.

Cotta, Alain. « Les perspectives décennales du développement économique de l'Algérie et le plan de Constantine », *Revue économique*, n°6, vol. 10, 1959, p. 913-946.

Despois, Jean. « Quelques précisions sur l'économie algérienne », *Annales de géographie*, n°402, tome 74, 1965, p. 237-239.

Destanne de Bernis, Gérard. « L'économie algérienne depuis l'indépendance », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, vol. 8, 1970, p. 13-41.

Destanne de Bernis, Gérard. « L'industrialisation de l'Algérie », *Revue Tiers Monde*, tome 4, 1963, p. 125-137.

Destanne de Bernis, Gérard. « Les industries industrialisantes et les options algériennes », *Revue Tiers Monde*, n°47, vol. 12, juillet-septembre 1971, p. 545-563.

Michel, Hubert. « Les institutions politiques de la République algérienne », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n°1, 1966, p. 135-159.

Palloix, Christian. « Industrialisation et financement lors des deux plans quadriennaux (1970-1977) », *Revue Tiers Monde*, n°83, tome 21, juillet-septembre 1980, p. 531-555.

Pervillé, « La guerre subversive en Algérie : la théorie et les faits », *Relations internationales*, n°3, juillet 1975, p. 171-194.

C. Thèses

Abdelhalim, Aissaoui. « Les fondements théoriques de l'expérience algérienne de développement », thèse de Ph. D., Université Mentouri, Faculté des sciences économiques et sciences de la gestion, 2009, 397 p.

Amarouche, Ahcène, « État-nation et économie de rente en Algérie : Essai sur les limites de la libéralisation », thèse de Ph. D., Institut national de la planification et de statistiques, 2006, 566 p.

Boukella, Mourad. « Les politiques agraires en Algérie de 1959 à 1972 : Rupture ou continuité ? », thèse de Ph. D., Université Lumière Lyon 2, U.F.R. de sciences économiques et de gestion, 1983, 272 p.

D. Ouvrage collectif

Bouchène, Abderrahmane. *et al. Histoire de l'Algérie à la période coloniale (1830-1962)*, Paris / Alger, Éditions La Découverte / Éditions Barzakh, 2012, 717 p.

V. OUVRAGES ET ARTICLES GÉNÉRAUX

1. Pétrole

A. Monographies

Buzatu, Gheorghe. *A History Of Romanian Oil*, Bucarest, Mica Valahie, 2004, 1229 p.

Cherster, Edward W. *United States Oil Policy and Diplomacy : A Twentieth-Century Overview*, Westport, Greenwood Press, 1983, 399 p.

Chevalier, Jean Marie. *Le nouvel enjeu pétrolier*, Paris, Calmann-Levy, 1973, 305 p.

D'Amarzit, Pierre. *Les entreprises publiques pétrolières et l'approvisionnement en énergie de la Communauté européenne*, Paris, Technip, 1978, 307 p.

Gallissot, René. *L'économie de l'Afrique du Nord*, Paris, Presse universitaire de France, 1978, 126 p.

Giraud, André et Boy de la Tour, Xavier. *Géopolitique du pétrole et du gaz*, Paris, Technip, 1987, 427 p.

Hoffherr, René et Mauchaussé, Paul. *Charbon et pétrole en Afrique du Nord*, Paris, Presse universitaire de France, 1935, 316 p.

Juhel, Pierre. *Histoire du pétrole*, Paris, Vuibert, 2011, 208 p.

Penrose, Edith Tilton. *The International Firm In Developing Countries : The International Petroleum Industry*, London, George Allen and Unwin Ltd, 1968, 311 p.

Perrodon, Alain. *Histoire des grandes découvertes pétrolières : Un certain art de l'exploration*, Paris, Éditions Elf Aquitaine, 1985, 222 p.

Xavier, Normand. *L'industrie du raffinage du pétrole : Leçons sommaires*, tome 1, Paris, Technip, 1985, 363 p.

Yergin, Daniel. *Les hommes du pétrole : Les fondateurs 1859-1945*, Paris, Stock, 1991, 560 p.

B. Articles

Adams, Walter, James W Brock et John M. Blair. « Retarding the Development of Iraq's Oil Resources : An Episode in Oleaginous Diplomacy, 1927-1939 », *Journal of Economic Issues*, n°1, vol. 27, mars 1993, p. 69-93.

Carrère D'Encausse, Hélène. « Le conflit anglo-iranien, 1951-1954 », *Revue française de science politique*, n°4, 1965, p. 731-743.

Clair, Pierre. « La structure des prix postés pétroliers. Perspectives et statistiques. », *Revue économique*, n°3, vol.17, 1966, p. 467-490.

Devaux-Charbonnel, Jean. « Les Accords de Téhéran et de Tripoli », *Annuaire français de droit international*, vol. 17, 1971, p. 131-145.

Fitzgerald, Edward Peter. « The power of the Weak and the Weakness of the Strong : Explaining Corporate Behavior in Middle Eastern Oil after the Second World War », *Business and Economic History*, n°2, vol. 23, 1994, p. 108-128.

Granier de Lilliac, René. « L'évolution des prix du pétrole », *Annales des mines*, septembre 1966, p. 7-20.

McKay, John P. « Baku Oil and Transcaucasian Pipelines, 1883-1891: A Study in Tsarist Economic Policy », *Slavic Review*, n°4, vol. 43, 1984, p. 604-623.

Nouschi, André. « Pipe-lines et politique au Proche-Orient dans les années 1930 », *Relations internationales*, n°19, 1979, p. 279-294.

Pedroncini, Guy. « La bataille de Verdun : Regard sur sa conduite par les Français », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°182, avril 1996, p. 7-15.

Polanyi, George. « The Taxation of Profits From Middle East Oil Production: Some Implications for Oil Prices and Taxation Policy », *The Economic Journal*, n° 304, Vol. 76, décembre 1966, p. 768-785.

Stivers, William. « International Politics and Iraqi Oil, 1918-1928 : A Study in Anglo-American Diplomacy », *The Business History Review*, n°4, vol. 55, 1981, p. 517-540.

2. Relations internationales

Renouvin, Pierre et Jean-Baptiste Duroselle. *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, Armand Colin, 1991, 532 p.

Wall, Irwin M. *Les États-Unis et la guerre d'Algérie*, Soleb, Paris, 2006, 463 p.

VI. JOURNAUX

Algérie presse service, « spécial pétrole », *Bulletin économique*, n°50, 1^{er} août 1965.

Bulletin d'information pétrolière, 2 juillet 1971.

Bulletin d'information pétrolière, 6 octobre 1965.

Combat, 28 et 29 mai 1966.

Combat, 31 juillet-1 août 1965.

Combat, 4 août 1965.

El Moudjahid 14 décembre 1968.

El Moudjahid 17 juillet 1970.*El Moudjahid* 26 septembre 1967.

El Moudjahid 29 octobre 1968.

El Moudjahid 3 juin 1967.

El Moudjahid 30 mars 1967.

El Moudjahid, 24 mai 1966.

Le monde, 25 avril 1966.

Révolution africaine, n°130, 24 juillet 1965.

Révolution africaine, n°148, 27 novembre au 4 décembre 1965.

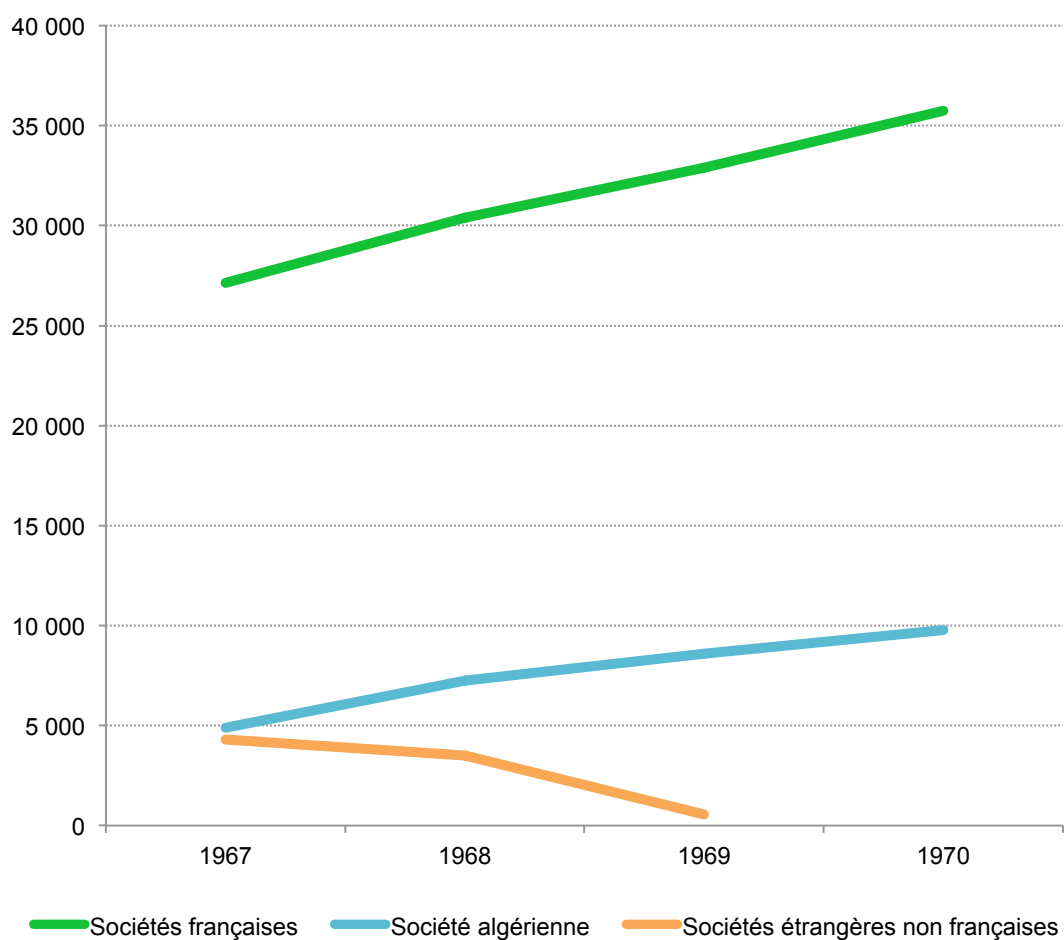
Boumediene, Houari. « Proclamation du conseil de la révolution », *Le monde diplomatique*, octobre 1965.

Viratelle, Gérard. « La coopération entre Alger et Moscou se renforce surtout dans le domaine des échanges économiques », *Le monde diplomatique*, décembre 1968.

Annexes

Annexe I : Exportations pétrolières par types de sociétés⁶³³

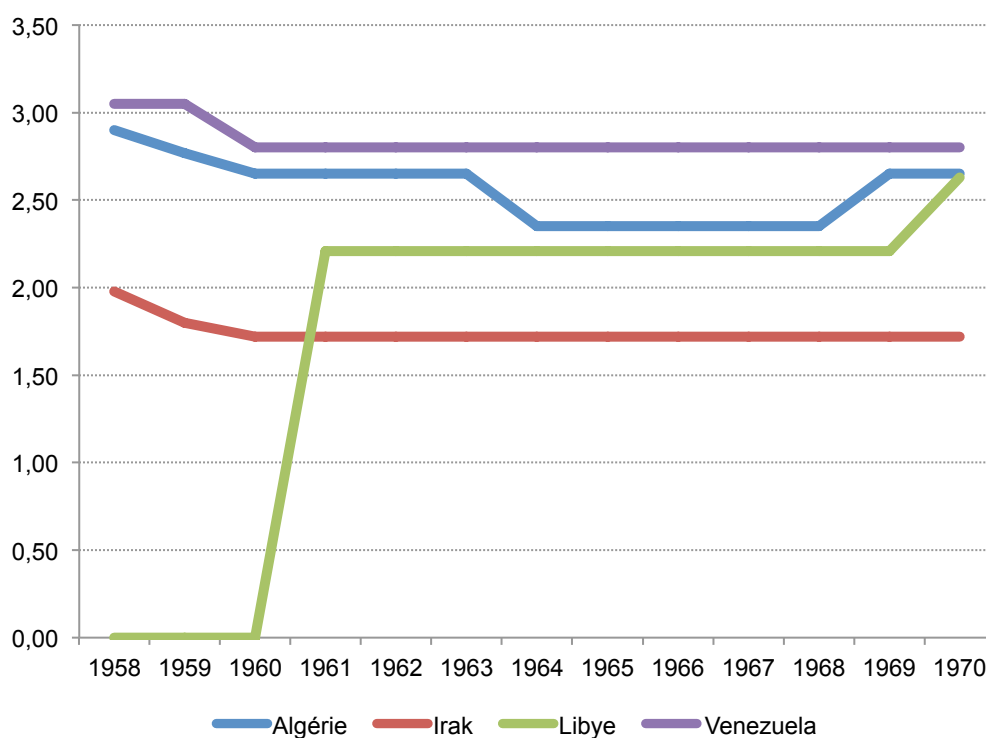
	En quantité (1000 t)				En pourcentage			
	1967	1968	1969	1970	1967	1968	1969	1970
Sociétés françaises	27 140	30 415	32 897	35 731	75%	74%	78%	79%
Société algérienne	4 895	7 234	8 609	9 768	13%	18%	20%	21%
Sociétés étrangères non françaises	4 313	3 497	559		12%	8%	1%	
TOTAL	36 348	41 145	42 066	45 499	100%	100%	100%	100%



⁶³³ Maurice Brogini, *L'exploitation des hydrocarbures en Algérie de 1956 à 1971 : Étude de géographie économique*, op.cit., p. 430.

Annexe 2 : Évolution des prix postés de 4 pays exportateurs⁶³⁴

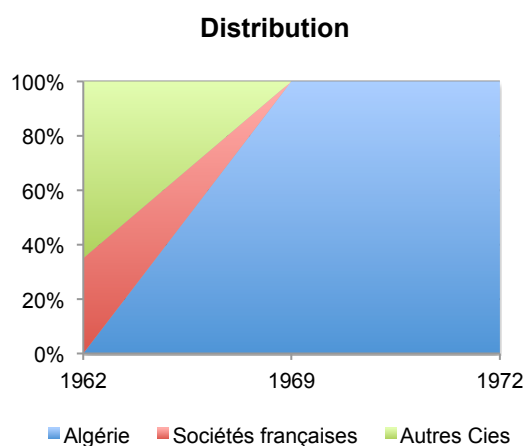
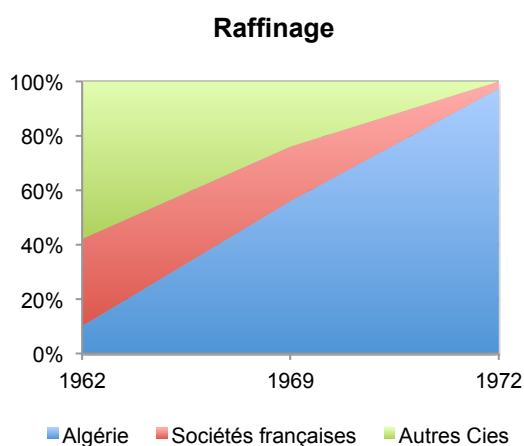
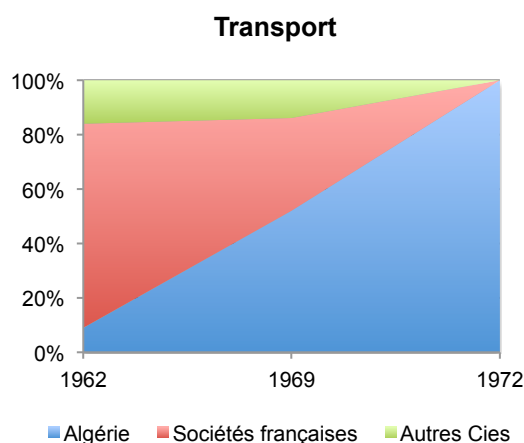
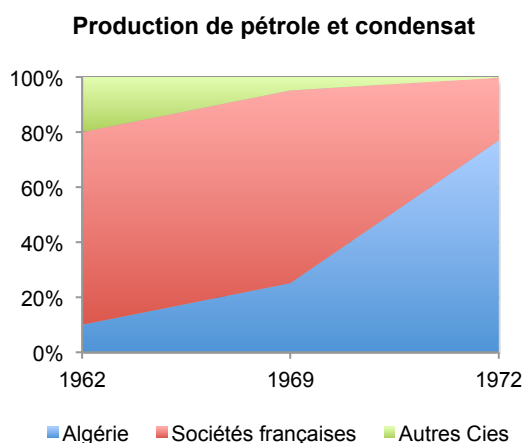
	Algérie	Irak	Libye	Venezuela
	H. Messaoud	Basrah	Brega	Officina
1958	2,90	1,98	0,00	3,05
1959	2,77	1,80	0,00	3,05
1960	2,65	1,72	0,00	2,80
1961	2,65	1,72	2,21	2,80
1962	2,65	1,72	2,21	2,80
1963	2,65	1,72	2,21	2,80
1964	2,35	1,72	2,21	2,80
1965	2,35	1,72	2,21	2,80
1966	2,35	1,72	2,21	2,80
1967	2,35	1,72	2,21	2,80
1968	2,35	1,72	2,21	2,80
1969	2,65	1,72	2,21	2,80
1970	2,65	1,72	2,63	2,80



⁶³⁴ Banque Nationale d'Algérie, « Pétrole-Algérie », *op. cit.*, p. 19.

Annexe 3 : Évolution des participations dans le secteur des hydrocarbures en Algérie (pourcentages approximatifs)⁶³⁵

		Algérie	Sociétés françaises	Autres Cies	TOTAL
Production de pétrole et de condensat	1962	10	70	20	100
	1969	25	70	5	100
	1972	77	23	0	100
Transport	1962	9	75	16	100
	1969	52	34	14	100
	1972	100	0	0	100
Raffinage	1962	10	32	58	100
	1969	56	20	24	100
	1972	97	3	0	100
Distribution	1962	0	35	65	100
	1969	100	0	0	100
	1972	100	0	0	100



⁶³⁵ Maurice Brogini, *L'exploitation des hydrocarbures en Algérie de 1956 à 1971 : Étude de géographie économique*, op.cit., p. 292.

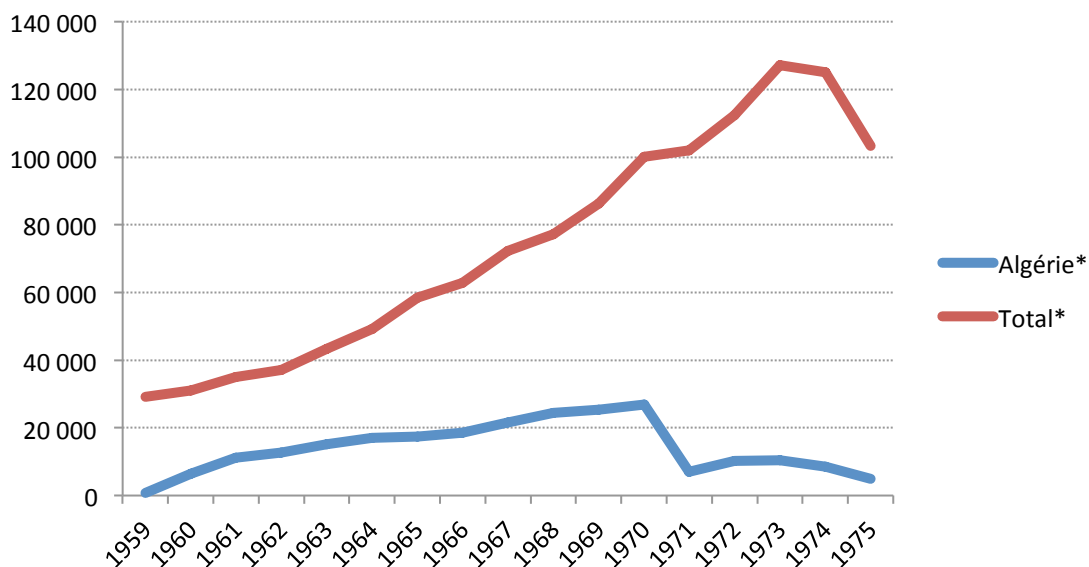
**Annexe 4 : Importations de pétrole brut par zone
d'embarquement et pays d'origine : 1971-1975 (en millier de
tonnes)⁶³⁶**

Zone d'embarquement et pays d'origine	1971	1972	1973	1974	1975
Europe		190	180	230	1 140
Scandinavie		190	180	120	910
Espagne				110	230
Golfe Persique	49 940	64 720	79 260	89 770	77 230
Arabie Saoudite	14 820	21 930	27 440	39 660	33 320
Irak	5 540	6 790	9 360	10 610	8 520
Koweït et zone neutre	9 360	15 270	13 110	11 480	6 190
Iran	5 580	6 830	10 750	8 580	13 130
Abu Dhabi et divers	14 640	13 900	18 600	19 450	16 070
Méditerranée	33 780	29 540	28 230	20 710	13 220
Algérie	6 970	10 160	10 430	8 620	5 010
Tunisie	230	500	600	780	470
Libye	13 680	8 450	5 650	3 620	2 180
Irak	10 470	7 380	9 210	5 880	3 490
Arabie Saoudite	2 430	2 420	1 750	1 240	
Syrie		630	590	570	2 070
Autres pays	18 290	17 930	19 440	14 330	11 700
Nigéria	11 980	12 590	11 920	9 070	7 960
Gabon - Congo	1 710	1 760	2 360	3 620	1 800
URSS	2 570	1 770	3 360	180	1 190
Venezuela	2 030	1 810	1 800	1 460	750
Total	102 010	112 380	127 110	125 040	103 290

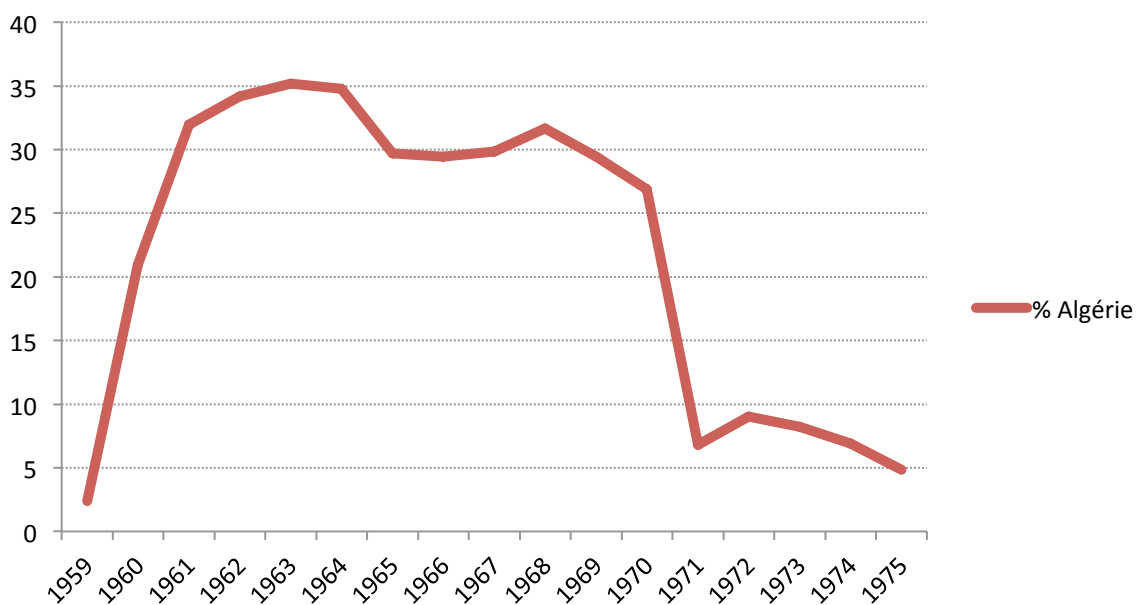
⁶³⁶ Institut national de la statistique et des études économiques, *Annuaire statistique de la France : Résultats de 1975*, p. 251.

Annexe 5 : Proportion du pétrole brut d'Algérie parmi les importations totales (1959-1975) – Graphiques⁶³⁷

En millier de tonnes



En pourcentage



⁶³⁷ Institut national de la statistique et des études économiques.

**Proportion du pétrole brut d'Algérie parmi les importations
totales (1959-1975) – Données⁶³⁸**

Année	Algérie*	Total*	% Algérie
1959	696	29 171	2,39
1960	6 497	31 023	20,94
1961	11 183	35 018	31,94
1962	12 699	37 161	34,17
1963	15 215	43 258	35,17
1964	17 113	49 192	34,79
1965	17 384	58 555	29,69
1966	18 492	62 752	29,47
1967	21 599	72 348	29,85
1968	24 429	77 176	31,65
1969	25 430	86 306	29,46
1970	26 936	100 162	26,89
1971	6 970	102 010	6,83
1972	10 160	112 380	9,04
1973	10 430	127 110	8,21
1974	8 620	125 060	6,89
1975	5 010	103 290	4,85

* : en millier de tonnes

⁶³⁸ Institut national de la statistique et des études économiques.